المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
-DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE -

وزارة الطاقة والمعادن والتنمية المستدامة – قطاع التنمية المستدامة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵣⴰⵢⵜ ⴷ ⵜⵣⵎⵉⵔⵜ ⴰⵎⵙⵜⴷⴰⵎⴰ ⴰⵎⵙⵜⴷⴰⵎⴰ - ⵣⵔⵓ ⵏ ⵜⵣⵎⵉⵔⵜ ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ



Plan d'Action National pour la Biodiversité (PANB) du Maroc

Plans de Développement Spécifiques (PDS) et Plans d'Action Transversaux (PAT)

Institution coordinatrice : **Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable – Département du Développement Durable**

Version finale de travail – novembre 2026

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable

Département du Développement Durable

Plan d'Action National pour la Biodiversité (PANB) — Plans de Développement Spécifiques et Plans d'Action Transversaux

Élaboration : Département du Développement Durable (DDD) du Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, en concertation avec les membres de la Sous-Commission Nationale de la Diversité Biologique (SCNDB), les départements ministériels, les établissements publics, les Régions et les acteurs non étatiques.

Appui technique et financier : le présent document a été élaboré avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans le cadre du projet Early Action Support (EAS), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).



Assistance technique à l'élaboration : SDI Global Consult (voir la page « Équipe de coordination et expertise »).

Citation : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable – Département du Développement Durable (2026). Plan d'Action National pour la Biodiversité (PANB) — Plans de Développement Spécifiques et Plans d'Action Transversaux. Rabat, Maroc.

© 2026 Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable. La reproduction de tout ou partie du présent document est autorisée à des fins non commerciales, sous réserve de mention de la source.

Remerciements

Le Département du Développement Durable du Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des institutions et des personnes qui ont contribué à l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) à l'horizon 2035.

Leur implication active, à toutes les étapes de l'élaboration de cette stratégie, a permis d'atteindre un niveau d'engagement et de détail inédit pour ce type de démarche au Maroc. Ce processus constitue à cet égard un exemple en matière de concertation, et le présent document en est le reflet direct.

Ces remerciements s'adressent en particulier :

- Aux membres de la Commission nationale des changements climatiques et de la diversité biologique et de la Sous-Commission Nationale de la Diversité Biologique ;
- Aux départements ministériels et aux établissements publics, notamment aux institutions chefs de file et coordinatrices des douze plans : MEEF/ANEF, MAPMSA (Départements de l'Agriculture et de la Pêche maritime), MATNUHPV, ANDZOA, MICIIE, ONSSA, MESRI, MFDSE et MEFPP ;
- Aux Conseils régionaux et aux Directions Régionales de l'Environnement des douze régions ;
- Aux organisations de la société civile, aux coopératives et aux représentants des communautés locales, des femmes et des jeunes ;
- Au secteur privé, notamment à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
- Aux universités, aux instituts de recherche et aux experts nationaux ;
- Au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour leur appui technique et financier.

Ils s'adressent également à l'équipe d'experts du bureau d'études SDI Global Consult, qui a accompagné l'élaboration de la stratégie.



Équipe de coordination et expertise

Coordination nationale — Département du Développement Durable

NOM	FONCTION
Rachid Tahiri	Directeur du Climat et de la Biodiversité
Dr. Mostafa Madbouhi	Chef de la Division de la Diversité Biologique – Point Focal National CDB
Dalal Afa	Cheffe de service de la Préservation de la Diversité biologique
[Nom]	*[Fonction]*

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

NOM	FONCTION
Amal Nadim	Cheffe de l'unité environnement, énergie et changement climatique
Reda Benhima	Coordonnateur National du Portefeuille Projets Biodiversité
[Nom]	*[Fonction]*

Équipe d'experts — SDI Global Consult

NOM	RÔLE
Dr. Ali Benryane	PDG de SDI Global Consult | Expert en gouvernance de la biodiversité, Chef de projet pour l'élaboration de la SPANB 2035
Pr. Ahmed Birouk	Expert senior biodiversité et environnement
Pr. Mohammed Sghir Taleb	Expert senior en suivi et évaluation environnemental
Meriem Houzir	Experte senior en genre et environnement
Adil Filali	Expert en montage financier environnemental et ingénierie financière
Moha Haddouch	Expert senior en gestion de la biodiversité et environnement des territoires
Walid El Badmoussi	Expert en systèmes de suivi et évaluation de l'environnement
Reda Benryane	Expert en SI, design graphique et développement des plateformes web

Sommaire

Remerciements 003

Équipe de coordination et expertise 004

Coordination nationale — Département du Développement Durable 004

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 004

Équipe d'experts — SDI Global Consult 004

Introduction 010

Objet du présent document 010

Articulation avec la SPANB 2035 010

Les Plans de Développement Spécifiques 011

Les Plans d'Action Transversaux 012

Phasage de la mise en œuvre 012

Déclinaison régionale 013

Structure commune des plans 014

Les douze plans en bref 014

Matrice consolidée des actions du PANB 016

Matrice des plans et des Cibles Nationales 040

Sigles et acronymes 041

Glossaire 046

PDS-1 — Écosystèmes terrestres naturels et zones humides 050

Fiche signalétique 051

1. Ancrage stratégique 051

2. Diagnostic 053

3. Logique d'intervention 054

4. Programme d'actions 055

5. Gouvernance et pilotage 058

6. Cadre de financement 059

Tableau synthétique des actions 060

PDS-2 — Agriculture durable, agrobiodiversité et paysages agricoles 061

Fiche signalétique 062

1. Ancrage stratégique 062

2. Diagnostic 064

3. Logique d'intervention 065

4. Programme d'actions 065

Sommaire

5. Gouvernance et pilotage 067
6. Cadre de financement 068
Tableau synthétique des actions 069

PDS-3 — Biodiversité marine, pêche durable et aquaculture 070
Fiche signalétique 071
1. Ancrage stratégique 071
2. Diagnostic 075
3. Logique d'intervention 077
4. Programme d'actions 077
5. Gouvernance et pilotage 081
6. Cadre de financement 082
Tableau synthétique des actions 083

PDS-4 — Aménagement du territoire, urbanisme et connectivité écologique 085
Fiche signalétique 086
1. Ancrage stratégique 086
2. Diagnostic 088
3. Logique d'intervention 089
4. Programme d'actions 090
5. Gouvernance et pilotage 093
6. Cadre de financement 094
Tableau synthétique des actions 095

PDS-5 — Écosystèmes oasiens et systèmes socio-écologiques traditionnels 096
Fiche signalétique 097
1. Ancrage stratégique 097
2. Diagnostic 099
3. Logique d'intervention 100
4. Programme d'actions 100
5. Gouvernance et pilotage 103
6. Cadre de financement 103
Tableau synthétique des actions 104

PDS-6 — Industrie, mines, énergie et infrastructures 106
Fiche signalétique 107
1. Ancrage stratégique 107

Sommaire

2. Diagnostic 109
3. Logique d'intervention 111
4. Programme d'actions 111
5. Gouvernance et pilotage 113
6. Cadre de financement 113
Tableau synthétique des actions 114

PDS-7 — Connaissances, données sur la biodiversité, biosécurité et ressources génétiques 115

Fiche signalétique 116
1. Ancrage stratégique 116
2. Diagnostic 118
3. Logique d'intervention 119
4. Programme d'actions 119
5. Gouvernance et pilotage 121
6. Cadre de financement 122
Tableau synthétique des actions 123

PAT-MA — Mobilisation des acteurs et engagement 124

Fiche signalétique 125
1. Ancrage stratégique 125
2. Diagnostic 127
3. Logique d'intervention 128
4. Programme d'actions 128
5. Gouvernance et pilotage 130
6. Cadre de financement 131
Tableau synthétique des actions 131

PAT-RC — Renforcement des capacités 132

Fiche signalétique 133
1. Ancrage stratégique 133
2. Diagnostic 135
3. Logique d'intervention 135
4. Programme d'actions 136
5. Gouvernance et pilotage 139
6. Cadre de financement 140
Tableau synthétique des actions 140

Sommaire

PAT-AG — Genre et égalité dans la biodiversité 142
Fiche signalétique 143
1. Ancrage stratégique 143
2. Diagnostic 145
3. Logique d'intervention 147
4. Programme d'actions 147
5. Gouvernance et pilotage 150
6. Cadre de financement 151
Tableau synthétique des actions 152

PAT-CESB — Communication, éducation et sensibilisation à la biodiversité 154
Fiche signalétique 155
1. Ancrage stratégique 155
2. Diagnostic 157
3. Logique d'intervention 158
4. Programme d'actions 158
5. Gouvernance et pilotage 160
6. Cadre de financement 161
Tableau synthétique des actions 161

PAT-MRF — Mobilisation des ressources financières 162
Fiche signalétique 163
Partie A — Plan d'action transversal 164
1. Ancrage stratégique 164
2. Diagnostic 166
3. Logique d'intervention 167
4. Programme d'actions 168
5. Gouvernance et pilotage 175
6. Cadre de financement 176
Tableau synthétique des actions 177
Partie B — Plan de financement de la SPANB 2035 177
B1. Besoins de financement de la SPANB 178
B2. Ressources acquises et programmées, et écart de financement 180
B3. Cartographie des sources et des bailleurs 182
B4. Pipeline de projets 183

Sommaire

B5. Contributions des acteurs non étatiques 187
B6. Cofinancement national et territorial 187
B7. Tableau financier consolidé 188
B8. Suivi du plan de financement 189
Annexe A — Estimation du chiffrage détaillé des actions de la partie A 190
Annexe B — Plans de financement des projets du portefeuille 205

Introduction

Objet du présent document

Le présent document réunit la matrice consolidée des actions du Plan d'Action National pour la Biodiversité (PANB) et les douze plans qui opérationnalisent la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) à l'horizon 2035 : sept Plans de Développement Spécifiques (PDS) et cinq Plans d'Action Transversaux (PAT). Il complète le document de stratégie de la SPANB, qui présente le diagnostic, la vision, les Cibles Nationales, les axes stratégiques, le cadre d'opérationnalisation, la déclinaison régionale et le financement.

Chaque plan est également disponible sous forme de document indépendant. Le contenu de chaque plan est identique dans le présent document et dans le document indépendant correspondant ; seule la partie commune (introduction, matrice consolidée des actions, matrice des plans et des Cibles Nationales, sigles et glossaire) est propre au présent document.

Articulation avec la SPANB 2035

La SPANB 2035 s'organise autour d'une Vision nationale à l'horizon 2050, de six axes stratégiques et de 25 Cibles Nationales de Biodiversité (CN-1 à CN-23.2), adoptées le 25 juillet 2024 par la Sous-Commission Nationale de la Diversité Biologique. Les six axes stratégiques sont les suivants :

- Axe 1 — Réduire les pressions directes sur la biodiversité ;
- Axe 2 — Préserver, restaurer et connecter les écosystèmes et les espèces ;
- Axe 3 — Utiliser durablement la biodiversité et intégrer sa valeur dans les secteurs économiques ;
- Axe 4 — Intégrer la biodiversité dans la gouvernance, la participation et l'équité ;
- Axe 5 — Renforcer les connaissances, les innovations et les données ;
- Axe 6 — Mobiliser les moyens (financement, capacités, coopération).

Les actions de la SPANB sont regroupées dans douze plans. Chaque action est rattachée à un axe stratégique, associée à une ou plusieurs Cibles Nationales, et classée dans un PDS selon sa dimension écosystémique ou sectorielle, ou dans un PAT lorsqu'elle relève d'un levier transversal de mise en œuvre. L'ensemble des actions des douze plans est consolidé, dédoublonné et présenté par axe dans la matrice consolidée des actions (chapitre suivant).

Correspondance avec le document de stratégie : diagnostic (voir Stratégie, partie I) ; gouvernance (chapitre 9) ; vision 2050 (chapitre 10) ; Cibles Nationales (chapitre 12) et indicateurs (chapitres 13 et 14, annexe 1) ; axes stratégiques (chapitre 15) et leviers transversaux (chapitre 17) ; cadre d'opérationnalisation et phasage (chapitre 18) ; résumés des plans (chapitre 19) ; structure et synthèse du PANB (chapitres 20 et 21) ; déclinaison régionale (chapitres 22 et 23) ; financement (chapitre 24 et annexe 2) ; adoption (chapitre 25).

Les Plans de Développement Spécifiques

La mise en œuvre de la SPANB 2035 s'appuie sur sept Plans de Développement Spécifiques (PDS), dont la cartographie a été établie en cohérence avec les six axes stratégiques et les 25 Cibles Nationales. Chaque PDS rassemble l'ensemble des actions relevant d'un écosystème ou d'un secteur spécifique et désigne une institution chef de file responsable de la coordination opérationnelle et du reporting via le SysSPANB.

PDS	INTITULÉ	INSTITUTION(S) CHEF DE FILE	PÉRIMÈTRE / COUVERTURE	CIBLES NATIONALES	AXES
PDS-1	Écosystèmes terrestres naturels et zones humides	Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF) (ANEF)	Forêts, arganeraies, steppes, parcours, montagnes, zones humides continentales	CN-2, CN-3, CN-4, CN-6, CN-8, CN-11	Axes 1, 2
PDS-2	Agriculture durable, agrobiodiversité et paysages agricoles	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) (Département de l'Agriculture)	Agroécosystèmes, agrobiodiversité cultivée, systèmes agroforestiers	CN-7, CN-10, CN-16	Axes 1, 3, 5
PDS-3	Biodiversité marine, pêche durable et aquaculture	MAPMSA (Département de la Pêche maritime) ; portage scientifique : INRH ; participation de l'ANDA sur l'aquaculture	Écosystèmes marins et côtiers, littoral, lagunes, habitats halieutiques	CN-3, CN-5, CN-9, CN-10, CN-11	Axes 1, 2, 3, 4, 5
PDS-4	Aménagement du territoire, urbanisme et connectivité écologique	MATNUHPV	Écosystèmes urbains et périurbains, corridors écologiques, trames vertes et bleues	CN-1, CN-12	Axes 1, 2, 3



PDS	INTITULÉ	INSTITUTION(S) CHEF DE FILE	PÉRIMÈTRE / COUVERTURE	CIBLES NATIONALES	AXES
PDS-5	Écosystèmes oasiens et systèmes socio-écologiques traditionnels	MAPMSA (ANDZOA)	Oasis, palmeraies, arganeraies (dimension socio-économique et territoriale), systèmes agro-sylvo-pastoraux traditionnels	CN-2, CN-4, CN-8, CN-9, CN-20, CN-23	—
PDS-6	Industrie, mines, énergie et infrastructures	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique (MICIIE) et Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) (Transition énergétique, Mines), en co-pilotage ; MEEF associé pour les infrastructures	Sites industriels, miniers, énergétiques, infrastructures linéaires	CN-7, CN-14, CN-15, CN-18	Axes 1, 3
PDS-7	Connaissances, données sur la biodiversité, biosécurité et ressources génétiques	MEMDD/DDD, ONSSA, MESRI (participation HCP, INRA, INRH, universités)	Microorganismes, ressources génétiques, espèces, habitats, savoirs traditionnels associés	CN-13, CN-17, CN-20, CN-21	Axes 4, 5

Les Plans d'Action Transversaux

Les PAT constituent le deuxième niveau de regroupement des actions du PANB. Ils rassemblent les actions relevant de thématiques horizontales de mise en œuvre, qui transcendent les frontières sectorielles et écosystémiques. Leurs périmètres sont d'ores et déjà définis à travers les cinq leviers transversaux de la SPANB décrits au chapitre 17 de la SPANB : le PAT-MA portant sur la mobilisation des acteurs et l'engagement des parties prenantes, le PAT-RC dédié au renforcement des capacités institutionnelles et humaines, le PAT-AG couvrant l'égalité de genre et l'inclusion sociale, le PAT-CESB regroupant les actions de communication, d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité, et le PAT-MRF dédié à la mobilisation des ressources financières et techniques. Une même action peut ainsi figurer à la fois dans un PDS et dans un ou plusieurs PAT, selon qu'elle combine une dimension sectorielle et une ou plusieurs dimensions transversales.

Phasage de la mise en œuvre

La mise en œuvre de la SPANB est structurée en trois phases successives et complémentaires, garantissant une montée en puissance progressive et une révision à mi-parcours permettant d'ajuster la stratégie aux évolutions du contexte. Voir Stratégie, section 18.2.

Phase 1 (2026-2027) - Démarrage et mise en place du cadre opérationnel. Cette phase est consacrée au lancement de la mise en œuvre du PANB, à la délimitation des PDS et à la désignation de leurs responsables institutionnels, à la mise en place du SysSPANB comme outil de suivi des engagements et des actions, et au lancement des concertations régionales permettant de valider la déclinaison territoriale des actions. Sur le plan financier, elle prévoit la consolidation de la base de référence des dépenses biodiversité via la méthodologie BIOFIN, le lancement des procédures d'accès aux premiers financements FEM et GCF pour les actions nouvelles du portefeuille bancable, et l'intégration des priorités biodiversité dans les premières lois de finances de la période SPANB.

Phase 2 (2028-2030) - Montée en puissance et jalon 2030. Cette phase correspond à la mise en œuvre prioritaire des actions liées aux Cibles Nationales à horizon 2030, notamment CN-2 (restauration écologique), CN-3 (conservation 30×30), CN-13 (Protocole de Nagoya), CN-19 (mobilisation des ressources) et CN-21 (système d'information). Elle marque la montée en charge du dispositif de financement innovant, avec le lancement opérationnel des premiers instruments de finance verte, le déploiement des PSE dans les écosystèmes prioritaires et l'entrée en vigueur du cadre de reporting biodiversité des entreprises. L'évaluation à mi-parcours de 2030 permettra d'ajuster le cadre de financement aux évolutions constatées et d'alimenter le huitième Rapport National sur la Biodiversité.

Phase 3 (2031-2035) - Consolidation et atteinte des cibles 2035. La troisième phase vise la finalisation de l'ensemble des 25 Cibles Nationales, la consolidation des résultats obtenus et la préparation de la prochaine génération stratégique. Elle comporte une évaluation finale indépendante du PANB en 2035, permettant de dresser un bilan complet des actions réalisées, des ressources mobilisées et des résultats atteints. Cette évaluation alimentera directement la préparation de la SPANB 2036-2045 et du 8e Rapport National sur la Biodiversité, et fournira aux instances internationales les éléments nécessaires à l'évaluation du bilan mondial du CMB lors de la COP19 en 2030 et au-delà. La pérennisation des mécanismes de financement innovants et des partenariats public-privé établis au cours des phases précédentes constituera un acquis structurant pour la stratégie suivante.

Déclinaison régionale

La SPANB adopte une approche territorialisée garantissant l'appropriation et la mise en œuvre effective à tous les niveaux de gouvernance. Au niveau national, le MEMDD assure la coordination stratégique, la CNCB le portage politique et la SCNDB la coordination technique. Au niveau régional, les Régions jouent le rôle de chefs de file opérationnels pour la déclinaison territoriale de la SPANB au travers des SRAT et des PDR, ainsi que des communes au travers des Programmes d'Action de la Commune (PAC), conformément aux lois organiques n° 111-14 et n° 113-14, en s'appuyant sur les plateformes régionales de concertation et les OREDD pour le suivi environnemental. Au niveau local, les communes intègrent la biodiversité dans leurs plans de développement communaux, gèrent les espaces verts urbains en lien avec la CN-12 et assurent la participation citoyenne locale.

La SPANB est déclinée pour les douze régions administratives du Royaume (voir Stratégie, partie V, chapitres 22 et 23). Les Directions Régionales de l'Environnement assurent le rôle de points focaux territoriaux. Les profils régionaux et la synthèse interrégionale établissent le lien entre les enjeux de chaque région et les PDS et PAT présentés dans le présent volume.

Structure commune des plans

Chaque plan suit une structure commune :

- Fiche signalétique : périmètre, institutions responsables, axes et Cibles Nationales couverts, nombre d'actions, budget et horizon de mise en œuvre ;
- 1. Ancrage stratégique : positionnement dans la SPANB, Cibles Nationales portées, cartographie des acteurs et articulation entre les plans ;
- 2. Diagnostic : état des lieux au regard des cibles portées, pressions et facteurs limitants, leviers et atouts mobilisables ;
- 3. Logique d'intervention : orientations prioritaires du plan ;
- 4. Programme d'actions : actions regroupées par sous-groupe, avec leur type (existante ou nouvelle), les Cibles Nationales visées, le responsable, le phasage, le budget estimatif et l'indicateur de suivi ;
- 5. Gouvernance et pilotage : dispositif de pilotage et conditions critiques de succès ;
- 6. Cadre de financement : budget global estimé, sources de financement et écart de financement ;
- Tableau synthétique des actions.

Le PAT-MRF comporte en outre une partie B, qui constitue le plan de financement de l'ensemble de la SPANB 2035.

Les douze plans en bref

Tableau 1 — Les douze plans de la SPANB 2035

PLAN	INTITULÉ	INSTITUTION(S) CHEF(S) DE FILE OU COORDINATRICE(S)	ACTIONS
PDS-1	Écosystèmes terrestres naturels et zones humides	Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF), à travers l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)	22
PDS-2	Agriculture durable, agrobiodiversité et paysages agricoles	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) — Département de l'Agriculture	10
PDS-3	Biodiversité marine, pêche durable et aquaculture	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) — Département de la Pêche maritime	19
PDS-4	Aménagement du territoire, urbanisme et connectivité écologique	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV)	19

PLAN	INTITULÉ	INSTITUTION(S) CHEF(S) DE FILE OU COORDINATRICE(S)	ACTIONS
PDS-5	Écosystèmes oasiens et systèmes socio-écologiques traditionnels	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA), à travers l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)	23
PDS-6	Industrie, mines, énergie et infrastructures	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique (MICIIE) et Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD), en co-pilotage	6
PDS-7	Connaissances, données sur la biodiversité, biosécurité et ressources génétiques	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), ONSSA et MESRI, en co-pilotage	9
PAT-MA	Mobilisation des acteurs et engagement	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)	8
PAT-RC	Renforcement des capacités	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) et MESRI, en co-pilotage	24
PAT-AG	Genre et égalité dans la biodiversité	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), en lien avec le Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité (MFDSE)	16
PAT-CESB	Communication, éducation et sensibilisation à la biodiversité	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)	8
PAT-MRF	Mobilisation des ressources financières	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP) et Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable – Département du Développement Durable	12

Le PDS-6 compte six actions, dont trois actions existantes proposées par le MICIIE et deux orientations à confirmer par les institutions chefs de file. Un résumé de chaque plan figure dans le document de stratégie (voir Stratégie, chapitre 19).



Matrice consolidée des actions du PANB

La matrice ci-dessous rassemble les 168 actions du PANB, consolidées à partir des 176 actions recensées dans les douze plans après fusion de deux doublons et regroupement de six actions à portée locale (les ceintures vertes et trames vertes régionales du PDS-4 forment une action nationale déclinée par région ; deux actions de site relèvent des plans d'aménagement et des déclinaisons régionales). Chaque action est rattachée à titre principal à l'un des six axes stratégiques, selon la Cible Nationale principale qu'elle porte. Pour chaque action, la matrice indique le plan et le code d'origine, les Cibles Nationales et les cibles correspondantes du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB), le type d'action, l'institution responsable, la phase de mise en œuvre, le budget estimatif et l'indicateur de suivi, repris des plans d'origine. La méthode de consolidation, la répartition par axe et les points de vigilance sont présentés dans le document de stratégie (voir Stratégie, chapitre 21).

Conventions de lecture. Type : « Existante » désigne une action issue d'une stratégie sectorielle en vigueur, « Nouvelle » une action du portefeuille à structurer et à financer, « Mixte » une action combinant les deux, « À déterminer » une action dont le plan d'origine ne précise pas le type. Phase : 1 (2026-2027), 2 (2028-2030), 3 (2031-2035). Le symbole (*) signale une action relevant d'un chantier transversal commun à plusieurs plans. Les cibles du CMB découlent de la numérotation des Cibles Nationales : la CN-n correspond à la cible n du CMB, et les cibles CN-22-1, CN-22-2, CN-23-1 et CN-23-2 aux cibles 22 et 23.

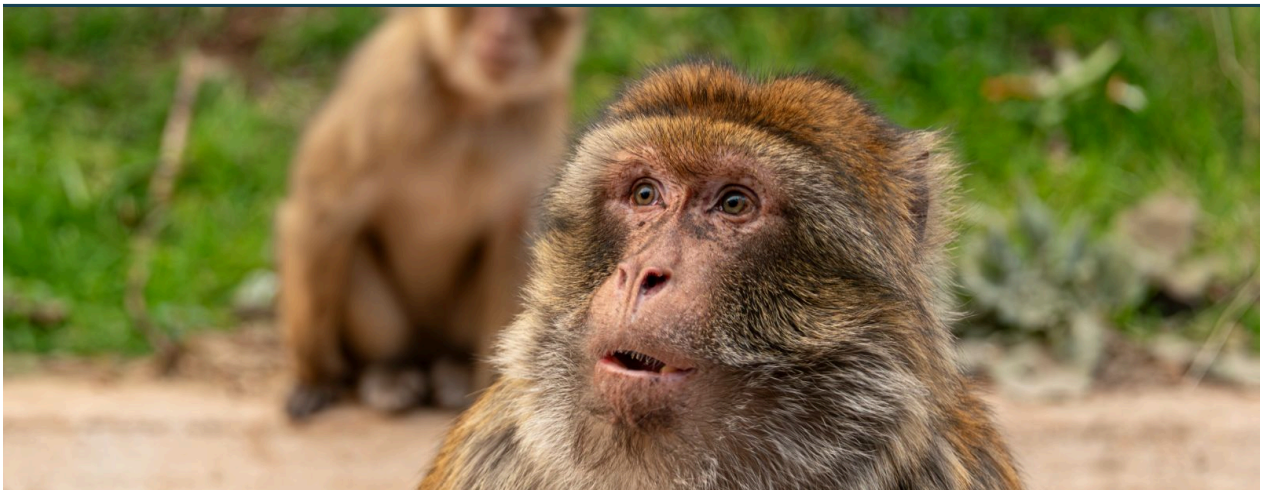
Tableau 2 — Répartition des 168 actions du PANB par axe et par type

AXE STRATÉGIQUE	ACTIONS	EXISTANTES	NOUVELLES	MIXTES OU À DÉTERMINER
Axe 1 — Réduire les pressions directes sur la biodiversité	36	19	12	5
Axe 2 — Préserver, restaurer et connecter les écosystèmes et les espèces	44	19	20	5
Axe 3 — Utiliser durablement la biodiversité et intégrer sa valeur dans les secteurs économiques	16	9	2	5
Axe 4 — Intégrer la biodiversité dans la gouvernance, la participation et l'équité	22	3	12	7
Axe 5 — Renforcer les connaissances, les innovations et les données	36	5	13	18
Axe 6 — Mobiliser les moyens (financement, capacités, coopération)	14	1	13	0
Total	**168**	**56**	**72**	**40**

Tableau 3 — Matrice consolidée des actions du PANB

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
Axe 1 — Réduire les pressions directes sur la biodiversité (36 actions)									
1.01	Déclinaison Oasis (PDS-5) — agroécologie oasienne, gestion de l'eau, AUEA, mentorat féminin, coopératives, banques de semences	PAT-AG / D2-01	CN-8, CN-10, CN-22-2, CN-23-1	8, 10, 22, 23	Nouvelle	ANDZOA	1-2-3	À déterminer	% de femmes dans les instances de gouvernance oasienne ; augmentation moyenne des revenus féminins ; superficie restaurée avec participation féminine
1.02 (*)	Renforcement du CHM de la biosécurité — détection et analyse des OGM	PAT-RC / D2-03	**CN-17**	17	À déterminer	ONSSA	2	0,3 M DH (Estimation : mise à niveau de la plateforme CHM et formation des utilisateurs)	17.2 — capacités de détection et d'analyse des OGM opérationnelles
1.03	Renforcement des capacités en planification spatiale intégrée (AP et corridors)	PAT-RC / D2-05	**CN-1**	1	À déterminer	DAT	1-2-3	0,7 M DH	1.b — planification spatiale participative intégrant la biodiversité
1.04	Renforcement du contrôle de la pêche, en particulier en période de reproduction	PAT-RC / D2-08	**CN-5**	5	À déterminer	DPM	1-2-3	1,2 M DH	Nb de saisies d'individus d'espèces protégées par an
1.05	Renforcement des capacités d'identification, de contrôle et de lutte contre les EEE	PAT-RC / D2-09	**CN-6**	6	À déterminer	ONSSA / ANEF	1-2-3	0,5 M DH	Nb d'espèces exotiques envahissantes sous gestion active
1.06	Renforcement des capacités sur les mécanismes d'échange de crédits carbone	PAT-RC / D2-10	**CN-8**	8	À déterminer	ADA	1-2-3	0,35 M DH	Nb de programmes éducatifs sur le changement climatique et la biodiversité
1.07	Actualisation du Plan Directeur des Aires Protégées (PDAP) — extension du réseau des SIBEs	PDS-1 / D1-01	CN-1, CN-2, CN-3, CN-11	1, 2, 3, 11	Existante	ANEF	1-2	Programme Ghabati Hayati (AFD)	Nb de SIBEs ; superficie protégée (Mha) ; typologie d'écosystèmes
1.08	Gestion des risques climatiques forestiers — incendies, drones, nanosatellites	PDS-1 / D1-09	**CN-8**	8	Existante	ANEF	1-2-3	Budget ANEF	Superficie parcourue (ha/an) ; VPI déployés ; ha surveillés

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
1.09	Chasse, pêche continentale et pisciculture — conservation de la faune aquatique	PDS-1 / D1-10	CN-5, CN-9	5, 9	Existante	ANEF	1-2	Budget ANEF, recettes amodiations, convention FRMC 26 MDh	Nombre d'amodiations et superficie
1.10	Réduction des pollutions et utilisation rationnelle des pesticides, formation lutte intégrée/4B	PDS-2 / D3-02	**CN-7**	7	Nouvelle	MAPMSA (Département de l'Agriculture)	1-3	30 M DH (laboratoires/ formations)	% de réduction du risque global lié aux pesticides
1.11 (*)	Mise en œuvre du système de biosécurité intégrée — loi-cadre (avec PNUE, cf. PDS-7), certification laboratoires ONSSA	PDS-2 / D3-03	**CN-17**	17	Nouvelle	ONSSA	1-2	Inscrit dans PDS-7 (capacités ONSSA)	Loi-cadre adoptée / laboratoire opérationnel pour analyse OGM
1.12	Mise à jour des Plans d'Aménagement Aquacole (PAA) régionaux — 4 régions prioritaires	PDS-3 / D1-04	CN-1, CN-10	1, 10	Existante	ANDA	1-3	15,6 M DH (budget ANDA)	Superficie aquacole identifiée (~24 000 ha) ; projets autorisés ; fermes en exploitation
1.13	Poursuite des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques	PDS-3 / D2-01	CN-5, CN-10	5, 10	Existante	DPM	1-3	Budget intégré DPM/INRH	Taux de PAG spatialisés (95 % visé en 2030) — définition et cible à valider (plans d'aménagement des pêcheries, distincts des PAG d'aires protégées)
1.14	Renforcement du système de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches	PDS-3 / D2-02	**CN-5**	5	Existante	DPM	1-3	Budget DPM (action existante)	Taux de couverture électronique ; taux de couverture des contrôles ; taux de conformité ; nb d'infractions constatées
1.15	Suivi et prévention des espèces exotiques envahissantes (crabe bleu — espèce à préciser —, microalgues toxiques, macroalgues ; espèces à valider par l'INRH)	PDS-3 / D2-06	**CN-6**	6	Existante	INRH	1-3	Intégré aux missions courantes INRH	Base de données actualisée sur la répartition des EEE



N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
1.16	Surveillance de la pollution marine et des biotoxines	PDS-3 / D4-01	**CN-7**	7	Existante	INRH	1-2	Quote-part 572 M DH (projets P2) — ventilation à établir ; vérification des périmètres avec D2-04	% du littoral suivi (100 % visé 2030) ; nb de hotspots surveillés
1.17	OPPAT — intégration d'un volet biodiversité	PDS-4 / D1-01	CN-1, CN-14	1, 14	Existante	MATNUHPV (DAT)	1-2	Budget de l'État	OPPAT actualisée ; nb de politiques sectorielles alignées
1.18	SDAU — volet biodiversité (zones non aedificandi, trames vertes/bleues)	PDS-4 / D1-02	CN-1, CN-12	1, 12	Existante	MATNUHPV	1-2-3	Budget de l'État	Nb de SDAU intégrant zones non aedificandi et trames vertes/bleues
1.19	Plan d'Aménagement (PA) — prescriptions écologiques opposables	PDS-4 / D1-03	CN-1, CN-12	1, 12	Existante	Agences urbaines (MATNUHPV)	1-2-3	Budget de l'État	Nb de PA homologués intégrant des prescriptions de biodiversité
1.20	Accompagnement des 12 régions dans l'élaboration de leurs SRAT	PDS-4 / D1-04	CN-1, CN-14	1, 14	Existante	MATNUHPV (DAT)	1-2	Budget de l'État	Nb de SRAT accompagnés intégrant la connectivité écologique
1.21	Guide technique national « Résilience du cadre bâti face aux inondations » intégrant les SFN	PDS-4 / D1-05	CN-8, CN-12	8, 12	Existante	MATNUHPV (Dir. Affaires techniques)	1	Budget de l'État	Guide finalisé et diffusé ; nb de sessions de formation
1.22	Charte architecturale et paysagère écologique des centres ruraux (Souss-Massa)	PDS-4 / D3-05	CN-1, CN-12	1, 12	Nouvelle	Conseil régional Souss-Massa	1	À déterminer	Charte adoptée ; nb de centres l'appliquant
1.23	Poursuite du projet DARED — adaptation CC par l'arganiculture en zones vulnérables	PDS-5 / D1-01	**CN-8**	8	Existante	ADA	1-2-3	500 M DH	2 millions T.eq.CO2 — contribution des SFN à la réduction des émissions nationales de GES d'ici 2035
1.24	Programme intégré de réhabilitation écologique des khettaras et séguias oasiennes et mise en place d'un système d'alerte aux sécheresses et de gestion des prélèvements souterrains	PDS-5 / D1-04	**CN-8**	8	Nouvelle	DRA	2	20 M DH	1 000 ha — superficie d'écosystèmes restaurés/protégés pour fonctions climatiques

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
1.25	Programme régional d'adaptation aux CC — résilience en milieux oasiens	PDS-5 / D1-09	**CN-8**	8	Nouvelle	ANDZOA	1-2-3	20 M DH	10 millions T — contribution des SFN à la réduction des émissions (t CO2eq/ha)
1.26	RES-MAB — adaptation CC dans les réserves de biosphère méditerranéennes (WEFE Nexus)	PDS-5 / D3-01	**CN-8**	8	Existante	ANDZOA	1-2	1 M DH	8 millions ha — écosystèmes restaurés/protégés (RBA et RBOSM)
1.27	Planification intégrée des paysages oasiens — approche ELSA	PDS-5 / D3-05	**CN-1**	1	Nouvelle	ANDZOA	2	1 M DH	100 % — zones terrestres/marines couvertes par des plans intégrant la biodiversité
1.28	Programme national d'essaimage territorial pour la résilience au changement climatique (sites pilotes : CR Aguinane et Tamaloukte)	PDS-5 / D3-11	**CN-8**	8	Nouvelle	ANEF	2	10,5 M DH	Superficie d'écosystèmes restaurés/protégés pour fonctions climatiques
1.29	Traitement du lixiviat de la décharge de Sidi Rahal Chatii — traitement biologique et physico-chimique (sauvegarde nappe phréatique). Rattachement atypique (décharge municipale, non site industriel au sens strict)	PDS-6 / D1-01	**CN-7**	7	Nouvelle	AREP Casablanca-Settat	1	16 M DH (à mobiliser)	Volume de lixiviat traité ; qualité de la nappe phréatique préservée
1.30	Renforcement de l'application des EIE et de la séquence ERC aux projets industriels/miniers/énergétiques/infrastructure — orientation à détailler par MEMDD/Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique (MICIIE)	PDS-6 / D2-01	CN-7, CN-14	7, 14	Existante	MEMDD/DDD	1-2-3	À définir	Phase 1 : exigences biodiversité précisées dans les textes et guides EIE ; phases 2 et 3 : part des projets soumis à EIE appliquant ces exigences et la séquence ERC



N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
1.31 (*)	Adoption de la loi sur la Biosécurité Intégrée — finalisation de l'avant-projet (avec PNUE), OGM et risques biotechnologiques	PDS-7 / D1-02	**CN-17**	17	Nouvelle	ONSSA	1	Fonctionnement institutionnel	Cadre juridique conforme adopté (indicateur 17.2)
1.32 (*)	Renforcement des laboratoires d'analyse biotechnologique — équipements et formation des inspecteurs ONSSA	PDS-7 / D1-03	**CN-17**	17	Existante	ONSSA	1-2	20 M DH	Un laboratoire ONSSA opérationnel pour analyses OGM
1.33	Programme de lutte contre les EEE dans les milieux naturels et les eaux continentales	PDS-1 / D1-21	**CN-6**	6	Nouvelle	ANEF	1-2	400 MDH	Nombre de programmes mis en place
1.34	Application de la CITES et lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages	PDS-1 / D1-22	**CN-5**	5	Nouvelle	ANEF	1-2	150 MDh	Nombre d'opérations de contrôle CITES et de saisies réalisées
1.35	Programme SWITCH2CE — circularité des emballages plastiques	PDS-6 / D1-02	CN-7, CN-16	7, 16	Existante	MICIIE	À préciser	Programme existant	À définir avec le MICIIE
1.36	Application de la loi n° 77-15 « Zéro Mika » (interdiction des sacs en matières plastiques)	PDS-6 / D1-03	**CN-7**	7	Existante	MICIIE	1-2-3	Budget existant	À définir avec le MICIIE
Axe 2 — Préserver, restaurer et connecter les écosystèmes et les espèces (44 actions)									
2.01	Conservation des écosystèmes sensible au genre — coopératives féminines, métiers verts, SFN, restauration participative	PAT-AG / D1-02	CN-2, CN-8, CN-23-1	2, 8, 23	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2-3	À déterminer	Nb de femmes impliquées dans les projets de conservation ; % d'emplois verts occupés par des femmes ; nb de projets de restauration intégrant l'analyse genre
2.02	Genre et utilisation durable des ressources biologiques — coopératives (PAM, PFNL, aquaculture, écotourisme), marchés verts, microfinance, certifications	PAT-AG / D1-03	CN-9, CN-10, CN-23-1	9, 10, 23	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2-3	À déterminer	% de femmes ayant accès au financement vert ; nb de coopératives féminines appuyées ; taux d'augmentation des revenus des femmes bénéficiaires

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
2.03	Déclinaison Zones humides (PDS-1) — femmes sentinelles, cartographie participative, comités RAMSAR, coopératives artisanat/ écotourisme, lutte plastique	PAT-AG / D2-02	CN-3, CN-7, CN-22-2, CN-23-1	3, 7, 22, 23	Nouvelle	ANEF	1-2-3	À déterminer	% de femmes dans les instances de gestion des zones humides ; nb d'initiatives féminines de conservation ; revenus générés par les activités féminines
2.04	Déclinaison Écosystèmes forestiers (PDS-1) — restauration, pépinières, REDD+, comités forestiers, filières certifiées	PAT-AG / D2-03	CN-2, CN-8, CN-22-2, CN-23-1	2, 8, 22, 23	Nouvelle	ANEF	1-2-3	À déterminer	% de femmes impliquées dans la gouvernance forestière ; nb de brigades féminines créées ; revenus générés par les filières féminines
2.05	Préserver et restaurer les habitats marins et côtiers essentiels à la biodiversité et aux ressources halieutiques — déclinaison littorale (PDS-3) : plans côtiers sensibles au genre, métiers bleus, végétalisation des dunes	PAT-AG / D2-04	CN-3, CN-10, CN-22-2, CN-23-1	3, 10, 22, 23	Nouvelle	DPM	1-2-3	À déterminer	% de femmes dans les commissions littorales ; revenus générés par les activités féminines ; surface restaurée/ protégée
2.06	Assistance technique pour la restauration des écosystèmes dégradés (Décennie NU / LDN)	PAT-RC / D2-06	**CN-2**	2	À déterminer	ANEF	1-2-3	1,2 M DH	2.1 — zone en cours de restauration
2.07	Renforcement des capacités de cogestion des aires protégées (METT, plans de gestion)	PAT-RC / D2-07	**CN-3**	3	À déterminer	ANEF	1-2-3	0,75 M DH	3.2 — % d'aires protégées sous gestion efficace
2.08	Formation sur la valorisation et la gestion durable des espèces sauvages	PAT-RC / D2-11	**CN-9**	9	À déterminer	ANEF	1	0,1 M DH	Nb de coopératives forestières/PFNL/ pêche/écotourisme constituées
2.09 (*)	Développement des capacités pour réduire les risques de catastrophes naturelles (comptes environnementaux)	PAT-RC / D2-13	**CN-11**	11	À déterminer	HCP	1-2-3	0,5 M DH	Superficie d'écosystèmes sous gestion pour services prioritaires
2.10	Soutien au développement de l'indice de biodiversité des villes marocaines	PAT-RC / D2-14	**CN-12**	12	À déterminer	DGCT	1-2	0,25 M DH	Taux d'espaces verts projetés par les PA homologuées

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
2.11	Création de 8 nouvelles aires protégées (2025)	PDS-1 / D1-02	CN-3, CN-4	3, 4	Existante	ANEF	1-2	Budget ANEF / financements publics nationaux	Nb d'aires protégées ; superficie totale protégée (ha)
2.12	Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des Parcs Nationaux — valorisation écotouristique	PDS-1 / D1-03	CN-3, CN-4, CN-11, CN-22	3, 4, 11, 22	Existante	ANEF	1-2	PN Toubkal 390 MDH ; BEI 452 MDH ; BAD+AFD 253 MDH ; FFEM ; AMI SMIT/ FFEM/Dano-Arabe	6 PAG validés par la CTAP le 11/12/2025 (Ifrane, Toubkal, Tazekka, Khénifra, Haut Atlas Oriental, Talassemtane) ; 77 projets écotouristiques lancés; budget mobilisé ; projets écotouristiques lancés ; visiteurs ; espèces réintroduites
2.13	Programme de reboisement national — restauration du couvert forestier	PDS-1 / D1-04	CN-2, CN-8	2, 8	Existante	ANEF	1-2-3	Budget ANEF + prêt AFD (appui budgétaire SFM)	Superficie reboisée/ an (ha) ; taux de réussite (%)
2.14	Mécanisme de Compensation pour Mise en Défens (CMD) des espaces sylvopastoraux	PDS-1 / D1-05	CN-9, CN-22	9, 22	Existante	ANEF	1-2	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)	Nombre d'Ha compensés et mis en défens ; associations bénéficiaires ; montant payé
2.15 (*)	Aménagement des bassins versants — conservation des eaux et des sols	PDS-1 / D1-06	CN-2, CN-11	2, 11	Existante	ANEF	1-2-3	Budget ANEF	Nombre d'Ha traités/ an ; m^3 de seuils construits/an
2.16	Plans de conservation des espèces — réintroduction de la faune menacée. 26 plans d'action, 29 réserves de faune et la Stratégie nationale des rapaces ; indicateurs : nombre de plans mis en œuvre, espèces réintroduites ou renforcées, effectifs des populations repères (Addax, Gazelle dorcas, Autruche, Ibis chauve, Grande Outarde).	PDS-1 / D1-08	CN-4, CN-5, CN-21	4, 5, 21	Existante	ANEF	1-2-3	Budget ANEF / appuis techniques et financiers partenaires	Nombre de plans mis en œuvre (26), nombre d'espèces réintroduites ou renforcées, effectifs des populations sauvages (Addax ~55, Gazelle dorcas >450 à Iriqui, Autruche ~30, Ibis chauve >700, Grande Outarde 85-90).
2.17	Plans d'Actions Intégrés des sites Ramsar — gestion des zones humides	PDS-1 / D1-11	CN-2, CN-3, CN-8, CN-11	2, 3, 8, 11	Existante	ANEF	1-2	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF	Nombre de sites Ramsar avec PAI approuvés ; superficie ZH sous gestion

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
2.18	Intégration des zones humides dans le réseau PDAP et les PAG des Parcs Nationaux	PDS-1 / D1-12	CN-2, CN-3	2, 3	Existante	ANEF	1-2	Budget ANEF + Programme Ghabati Hayati (AFD)	Nombre de sites Zones Humides dans les SIBEs ; ha de Zones Humides sous protection
2.19	Conservation et développement des ressources génétiques vitales — banque de gènes INRA	PDS-2 / D1-01	**CN-4**	4	Existante	INRA	1-3	Budget R&D institutionnel	Nb d'accessions végétales conservées (cible : 200 000) ; nb d'échantillons de ressources génétiques animales et microbiennes conservées
2.20	Développement de nouvelles variétés végétales adaptées au milieu et au climat local	PDS-2 / D1-02	CN-4, CN-10	4, 10	Existante	INRA	1-2	Intégré Stratégie GG	Nb de nouvelles variétés développées (actuel : 52 variétés de céréales, légumineuses et colza en 2024-26)
2.21	Renforcement des races locales animales — reconstitution du cheptel	PDS-2 / D1-04	CN-4, CN-10	4, 10	Existante	MAPMSA	1-2	2,5 Md DH (prévu)	Maintien et reconstitution des effectifs des races locales
2.22	Développement de systèmes agroforestiers durables — 92 000 ha (dont 31 000 ha olivier, 21 000 ha cactus)	PDS-2 / D2-01	CN-2, CN-10	2, 10	Existante	MAPMSA	1-2	Intégré (FDA/GG)	Superficie en agroforesterie dans la SAU (ha)
2.23	Conservation des sols — Programme national du semis direct (objectif 1 M ha en 2030)	PDS-2 / D2-02	CN-2, CN-10	2, 10	Existante	MAPMSA	1-2	Subventions FDA	Superficie réalisée en semis direct (ha)
2.24	Renforcement de l'offre hydrique — PNEEI, reconversion goutte-à-goutte (~1 M ha d'ici 2035)	PDS-2 / D2-03	CN-11, CN-10	10, 11	Existante	MAPMSA	1-3	Budget État (PNEEI) + bailleurs (BM, BAD, BEI)	Surface équipée en techniques économes (ha) ; % eau non-conventionnelle
2.25	Réseau d'Aires marines protégées — création 2 AMP (Larache, Nador), reclassement 3 parcs nationaux, création 5 parcs naturels	PDS-3 / D1-01	**CN-3**	3	Existante	DPM	1-3	14,05 M DH (2026)	% de couverture de la ZEE par les AMP
2.26	Qualification juridique et spatiale des AMCEZ	PDS-3 / D1-02	**CN-3**	3	Nouvelle	DPM	1-3	15,0 M DH (horizon 2035)	Nb d'AMCEZ ; superficie maritime reconnue juridiquement

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
2.27	Restauration des habitats marins — réhabilitation des nurseries naturelles ; inventaire et caractérisation de la biodiversité marine et côtière exploitée	PDS-3 / D1-03	**CN-2**	2	Nouvelle	INRH, DPM	2-3	30,0 M DH (phases 2-3)	Surface (ha) d'habitats marins restaurés
2.28 (*)	Élaboration des Listes Rouges (espèces marines menacées, critères UICN)	PDS-3 / D4-03	**CN-4**	4	Nouvelle	INRH	1-3	10 M DH (décennie)	Nb de listes rouges marines homologuées
2.29	Mise en valeur des villages touristiques en milieu rural (16 villages)	PDS-4 / D2-01	CN-12, CN-14	12, 14	Existante	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire	1-2	À déterminer (enveloppe sectorielle)	Nb de villages accompagnés
2.30	Éco-quartiers résilients et bioclimatiques du Grand Agadir (Agadir, Aït Melloul, Drarga)	PDS-4 / D3-01	CN-12, CN-8	8, 12	Nouvelle	Conseil régional Souss-Massa	1-2	À déterminer (GEF/PNUD, État, privé)	Nb d'éco-quartiers réalisés ; part d'espaces verts/bleus
2.31	Ceintures vertes, trames vertes et corridors écologiques périurbains et ruraux — action nationale déclinée par région (Grand Agadir, Souss-Massa, Khénifra, Drâa-Tafilalet)	PDS-4 / D3-02, D3-03, D3-04, D3-06, D3-07	CN-12, CN-2, CN-3, CN-8	2, 3, 8, 12	Nouvelle	Conseils régionaux concernés, avec les communes et l'ANEF	1-2	À déterminer	Linéaire de corridors et de trames vertes aménagés ; superficie de ceintures vertes créée
2.32	Corniche à Soualem Traifya (province de Berrechid)	PDS-4 / D3-08	**CN-12**	12	Nouvelle	AREP Casablanca-Settat	1	20 M DH	Corniche réalisée ; fréquentation
2.33	Aménagement des berges du barrage Ben Maâchou — rives et espaces de loisirs	PDS-4 / D3-09	**CN-12**	12	Nouvelle	AREP Casablanca-Settat	1	21 M DH (enveloppe globale, volet piscicole exclu)	Superficie de rives aménagée
2.34	Poursuite du projet SIPAM — Systèmes ingénieux de patrimoine agricole mondial	PDS-5 / D1-03	**CN-3**	3	Existante	ONG	1-2-3	10 M DH	330 000 ha — superficie des AMECZ (SIPAM Imilchil et APAC Tighfert)
2.35	Lutte contre l'ensablement, l'érosion hydrique et la dégradation des paysages oasiens	PDS-5 / D1-05	**CN-2**	2	Nouvelle	CRDT	1-2-3	100 M DH	2 500 ha en cours de restauration



N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
2.36	Restauration des habitats du Parc national d'Iriqui (lac Iriqui)	PDS-1 / D1-18	**CN-3**	3	Nouvelle	ANEF	1-2-3	250 MDh	% de superficie d'habitats restaurés
2.37	Sauvegarde de la faune sauvage (Addax, Oryx algazelle, Gazelle dama mhorr, Gazelle dorcas, Autruche à cou rouge)	PDS-5 / D1-08	**CN-4**	4	Nouvelle	ANEF	1-2-3	54 M DH	60 % — espèces menacées bénéficiant de mesures de conservation
2.38	Renforcement du centre de l'Abeille jaune saharienne — conservation de l'espèce endémique	PDS-5 / D3-03	CN-4 (volet diversité génétique des races domestiques)	4	Existante	DRA	1-2-3	115 M DH	60 % — espèces menacées bénéficiant de mesures de conservation
2.39	Patrimonialisation du rucher traditionnel d'Inzerki — abeille jaune saharienne	PDS-5 / D3-06	CN-4 (volet diversité génétique des races domestiques)	4	Nouvelle	ANDZOA	1-2-3	145 M DH	5 — nombre de mesures prises pour protéger les espèces menacées
2.40	Renforcement de la gouvernance de la biodiversité — guichets régionaux uniques	PDS-5 / D3-13	**CN-2**	2	Nouvelle	CR	1	1,2 M DH	100 % — plans de développement régional/local incluant la biodiversité
2.41	Consolidation des banques de gènes et de microorganismes — INRA (76 400 accessions) et CCMM du CNRST (4 500 souches)	PDS-7 / D3-01	CN-4, CN-13	4, 13	Existante	INRA	1-2-3	35 M DH	Nb d'accessions conservées ex situ (indicateurs 13.6/13.7)
2.42 (*)	Programme national d'actualisation des Listes Rouges (ISR) — financement contractuel long terme (8-10 ans)	PDS-7 / D3-02	CN-4, CN-20	4, 20	Nouvelle	MESRI	1-2-3	40 M DH	Nombre de listes rouges utilisées dans les plans d'action et dans la désignation des aires protégées.
2.43	Reconnaissance des AMCEZ terrestres et passage en aires protégées de SIBE prioritaires	PDS-1 / D1-16	**CN-3**	3	Nouvelle	ANEF	1-2	380 MDh	Nombre d'AMCEZ reconnus
2.44	Programme national des espèces menacées prioritaires	PDS-1 / D1-19	**CN-4**	4	Nouvelle	ANEF	1-2	500 MDh	Nombre d'espèces prioritaires dotées d'un plan d'action mis en œuvre
Axe 3 — Utiliser durablement la biodiversité et intégrer sa valeur dans les secteurs économiques (16 actions)									

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
3.01	Formation sur le financement de la biodiversité des AP via les comptes SEEA	PAT-RC / D2-04	**CN-14**	14	À déterminer	DDD	1-2-3	1 M DH	14.b — intégration de la biodiversité dans la comptabilité nationale
3.02	Renforcement des capacités de vulgarisation des méthodes agricoles durables (réseau SIPAM)	PAT-RC / D2-12	**CN-10**	10	À déterminer	ADA	1-2	0,3 M DH	Niveau de participation des communautés locales aux projets
3.03	Renforcement des capacités pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs économiques clés (industrie, mines, tourisme, agriculture)	PAT-RC / D2-15	**CN-14**	14	À déterminer	DDD	1-2-3	0,8 M DH	% de stratégies sectorielles intégrant explicitement la biodiversité
3.04	Distribution de fours améliorés — réduction de la consommation de bois-énergie	PDS-1 / D1-07	CN-16, CN-8	8, 16	Existante	ANEF	1-2	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)	Nombre de fours distribués aux usagers/an
3.05	Valorisation et labellisation des produits du terroir (AOP/IGP)	PDS-2 / D1-03	CN-10, CN-9	9, 10	Existante	ADA	1-2-3	Intégré (budget Département Agriculture)	Nb de produits labellisés / coopératives soutenues
3.06	Appui financier et technique à l'agriculture biologique — objectif 100 000 ha certifiés d'ici 2030	PDS-2 / D3-01	CN-10, CN-18	10, 18	Mixte	MAPMSA	1-2	Subventions FDA	Superficie de l'agriculture biologique (ha)
3.07	Transition vers l'économie circulaire — valorisation des coproduits halieutiques	PDS-3 / D3-01	CN-16, CN-10	10, 16	Existante	Ministère délégué chargé de la Pêche maritime	1-3	Investissements privés + incitations sur le budget souverain du Ministère délégué chargé de la Pêche maritime	Nombre de projets accompagnés ; nombre de nouveaux projets réalisés générant des produits à haute valeur ajoutée issus des coproduits halieutiques ; valeur ajoutée générée, sur la base de bilans matière



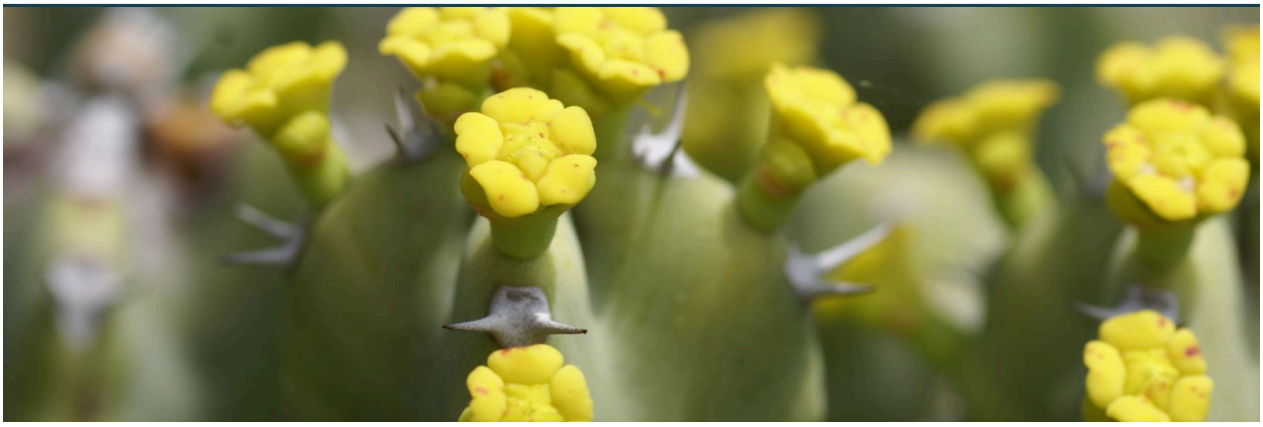
N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
3.08 (*)	Reporting d'impact des entreprises sur la biodiversité (approche TNFD) — démarche proportionnée (pilotes, accompagnement adapté aux PME), la TNFD étant un cadre de recommandations, en articulation avec les travaux transversaux du MEMDD et les organisations professionnelles	PDS-3 / D3-04	**CN-15**	15	Nouvelle	DPM	1-2	5-8 M DH (coût et portage à justifier)	Nb d'entreprises divulguant leurs risques/impacts
3.09	Valorisation des produits de la mer et biotechnologies marines	PDS-3 / D3-05	**CN-10**	10	Existante	INRH, Ministère délégué chargé de la Pêche maritime	1-2	Partenariats public-privé + coopération internationale ; investissements privés + incitations sur le budget souverain du Ministère délégué chargé de la Pêche maritime	Nb d'applications R&D transférées au secteur ; nombre de nouveaux projets de valorisation accompagnés ; nombre de projets réalisés
3.10	Dispositif Cap Hospitality — appui à l'hébergement écotouristique	PDS-4 / D2-03	**CN-14**	14	Existante	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire	1-2	À déterminer	Nb d'unités appuyées
3.11	Dispositif Go Siyaha — appui aux investissements touristiques valorisant les espaces naturels	PDS-4 / D2-04	**CN-14**	14	Existante	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire	1-2	À déterminer	Nb de projets appuyés
3.12	Restauration et sauvegarde de l'agrobiodiversité oasienne	PDS-5 / D1-06	**CN-10**	10	Nouvelle	DRA	2	1 M DH	500 ha — surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable
3.13	Gestion durable et valorisation des déchets verts et sous-produits du palmier dattier — économie circulaire	PDS-5 / D2-02	**CN-16**	16	À déterminer	ANDZOA	2	3 M DH	5 000 T — quantité de déchets valorisés



N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
3.14	TRANSFORMED — agroforesterie dans les zones salines et dégradées (partenariat PRIMA)	PDS-5 / D3-02	CN-10	10	Existante	DRA	1-2	1 M DH	1 000 ha — surface agricole productive et durable
3.15 (*)	Développement du reporting biodiversité du secteur privé (RSE CGEM, TNFD/SBTN) — orientation à détailler ; articulation CN-15/PAT-MRF	PDS-6 / D2-02	CN-15	15	Existante	CGEM	2-3	À définir	Nb d'entreprises divulguant leurs impacts biodiversité (à confirmer)
3.16	Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID I et II)	PDS-6 / D2-03	CN-14	14	Existante	MICIIE	À préciser	Fonds existant	À définir avec le MICIIE
Axe 4 — Intégrer la biodiversité dans la gouvernance, la participation et l'équité (22 actions)									
4.01	Gouvernance sensible au genre de la biodiversité — diagnostic genre, lignes directrices, formation de femmes leaders, budgétisation sensible au genre, données désagrégées	PAT-AG / D1-01	CN-22-2, CN-23-1	22, 23	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2	À déterminer	% de femmes dans les instances de gouvernance ; nb d'institutions avec plan d'action genre ; % des budgets biodiversité sensibles au genre
4.02	Savoirs locaux et amélioration des connaissances — études participatives, bases sensibles au genre, recherche genre-biodiversité, transmission intergénérationnelle	PAT-AG / D1-04	CN-22-1, CN-20	20, 22	Nouvelle	MEMDD/DDD	2-3	À déterminer	Nb de savoirs féminins documentés ; % d'études biodiversité intégrant le genre ; nb de femmes chercheuses impliquées
4.03	Sensibilisation et éducation environnementale — campagnes inclusives, supports sensibles au genre, formation des enseignants, clubs pour les filles	PAT-AG / D1-05	CN-23-2, CN-21	21, 23	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2-3	À déterminer	Nb de femmes et filles sensibilisées ; % de supports éducatifs intégrant le genre ; taux de participation des femmes aux campagnes
4.04	Cadre institutionnel, législatif et coopération — intégration du genre dans lois/politiques, points focaux genre-environnement, cadre d'indicateurs	PAT-AG / D1-06	CN-23-1, CN-21	21, 23	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2	À déterminer	Existence d'un mécanisme de suivi du genre dans les politiques biodiversité ; % de points focaux formés ; % de rapports biodiversité incluant des données ventilées par sexe

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
4.05 (*)	Résilience et droits économiques des femmes de l'arganeraie (Tiwizi) : gouvernance des coopératives, diversification, marchés éthiques, protocoles communautaires APA	PAT-AG / D3-01	CN-13, CN-22-2, CN-23-1	13, 22, 23	Existante	FM6.RSA	1-2-3	16 à 33 M DH (1,5-3 M€)	Nb de coopératives accompagnées ; % de valeur ajoutée captée localement ; nb de contrats/ protocoles APA signés
4.06	Mobilisation des jeunes et des communautés locales, valorisation/ transmission des savoirs traditionnels (273)	PAT-CESB / D3-01	CN-22, CN-23	22, 23	À déterminer	MEMDD/DDD	1-2-3	À déterminer	Nb de jeunes/ communautés mobilisés ; savoirs valorisés
4.07	Mobilisation des acteurs territoriaux via la DGCT — gouvernance territoriale (loi 111-14). Volet renforcement de capacités (MOOC, FM6E) relève du PAT-RC	PAT-MA / D2-02	**CN-23**	23	À déterminer	DGCT	1-2	Budget DGCT	Nb de collectivités mobilisées
4.08	Cartographie et mobilisation des 110+ parties prenantes, ciblant les angles morts (secteur privé, communautés locales, jeunes)	PAT-MA / D3-01	CN-22, CN-23	22, 23	À déterminer	MEMDD/DDD	1	À déterminer	Cartographie établie et actualisée
4.09	Pérennisation du dispositif de concertation de la SPANB — webinaires, ateliers régionaux, enquêtes	PAT-MA / D3-02	**CN-23**	23	À déterminer	MEMDD/DDD	1-2-3	À déterminer (assistance technique)	Nb d'ateliers/ consultations annuels
4.10 (*)	Renforcement du CHM ABS — opérationnalisation du Protocole de Nagoya (APA)	PAT-RC / D2-02	**CN-13**	13	À déterminer	DDD	1	0,5 M DH	13.b — mesures de renforcement des capacités efficaces pour l'APA
4.11	Renforcement des capacités : droits des populations locales et valorisation des savoirs traditionnels	PAT-RC / D2-16	**CN-22**	22	À déterminer	DDD	1-2-3	0,5 M DH	Nb de programmes de formation destinés aux communautés locales
4.12	Renforcement des capacités : inclusion des jeunes et des femmes dans la planification	PAT-RC / D2-17	**CN-23**	23	À déterminer	DDD	1-2-3	0,5 M DH	Nb d'associations de femmes actives ; nb de projets dirigés par des jeunes

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
4.13	Approche participative — animateurs territoriaux, ODF, PDFCP	PDS-1 / D1-14	**CN-22**	22	Existante	ANEF	1-2-3	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF / GIZ Green Jobs	ADP déployés ; ODF constitués ; PDFCP validés
4.14 (*)	Conservation ex situ des ressources génétiques et APA — station d'algoculture, banque de gènes marins	PDS-3 / D4-04	CN-13, CN-4	4, 13	Nouvelle	INRH	1-3	20-30 M DH (décennie)	Nb de RG marines conservées ; nb de permis de bioprospection délivrés ; nb de souches et de taxons caractérisés
4.15	Poursuite du projet REFAM — renforcement des capacités des femmes (chaîne de valeur argan/oasis)	PDS-5 / D1-02	**CN-23**	23	Existante	ANDZOA	1-2-3	100 M DH	10 — nombre de projets financés liés à la biodiversité dirigés par des femmes
4.16 (*)	Soutien aux chaînes de valeur durables et biodiversité-positives (oasis/arganeraie) — opérationnalisation cadre national APA	PDS-5 / D2-01	**CN-13**	13	Nouvelle	DDD	1-2	66,4 M DH	Nb de contrats utilisateurs-producteurs ; nb de certificats ABS publiés
4.17 (*)	Adoption et mise en œuvre du projet de loi 89-21 (APA) — plaidoyer interministériel, décrets, Centre National de Contrôle APA	PDS-7 / D1-01	**CN-13**	13	Nouvelle	MEMDD	1	Fonctionnement institutionnel	Loi promulguée et contrats d'APA signés (indicateur binaire 13.b)
4.18	Désignation et opérationnalisation d'un Point Focal Genre & Biodiversité au sein du DDD — interface avec la CDB (Cible 23) et coordination du PAT-AG	PAT-AG / D1-07	**CN-23-1**	23	Nouvelle	MEMDD/DDD	1	Budget institutionnel	Point focal désigné et opérationnel ; rattachement CDB confirmé
4.19	Mise en réseau national des coopératives féminines valorisant la biodiversité (argan, PAM, apiculture, algoculture, palmier dattier) — mutualisation de la gouvernance et de l'accès aux marchés	PAT-AG / D1-08	CN-18, CN-22-2, CN-23-1	18, 22, 23	Nouvelle	DDD / ANDZOA / ADA	2-3	À déterminer	Nb de coopératives fédérées ; nb de filières couvertes par le réseau



N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
4.20	Formation des décideurs et gestionnaires institutionnels à l'approche genre en biodiversité (au-delà des bénéficiaires de terrain), en articulation avec le PAT-RC	PAT-AG / D1-09	**CN-23-1**	23	Nouvelle	MEMDD/DDD / MESRI	1-2	À déterminer	Nb de décideurs/ gestionnaires formés ; nb d'institutions ayant intégré un volet genre dans leur plan sectoriel
4.21	Programme d'insertion des jeunes femmes dans les métiers techniques de la biodiversité — recherche, gestion des aires protégées, contrôle de la biosécurité	PAT-AG / D1-10	CN-20, CN-23-2	20, 23	Nouvelle	MESRI / ONSSA / ANEF / INRH	2-3	À déterminer	Nb de jeunes femmes recrutées ou formées dans les métiers techniques de la biodiversité
4.22	Intégration d'indicateurs désagrégés par sexe dans le SysSPANB (nombre de femmes bénéficiaires, % de femmes dans les instances de gestion), en articulation avec le PDS-7 et le PAT-RC	PAT-AG / D1-11	CN-21, CN-23-1	21, 23	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2	À déterminer (intégré au développement du SysSPANB)	% des indicateurs du SysSPANB désagrégés par sexe
Axe 5 — Renforcer les connaissances, les innovations et les données (36 actions)									
5.01	Programme « Écoles écologiques », clubs environnementaux et jardins scolaires — généralisation (12 régions)	PAT-CESB / D1-01	CN-21, CN-23	21, 23	À déterminer	MEN	1-2-3	À déterminer	Nb d'écoles écologiques ; nb de clubs ; nb d'élèves touchés
5.02	Intégration de la biodiversité dans les curricula scolaires et campagnes en milieu scolaire	PAT-CESB / D1-02	CN-21, CN-23	21, 23	À déterminer	MEN	1-2-3	À déterminer	Curricula révisés ; nb de niveaux couverts
5.03	Campagnes nationales de sensibilisation du grand public et médias (capitalisation 7RNB/PNUD), suivi des comportements	PAT-CESB / D2-01	**CN-21**	21	À déterminer	MEMDD/DDD	1-2-3	À déterminer	Nb de campagnes ; audience ; évolution des comportements
5.04	Outils numériques pédagogiques : cartes interactives et musées virtuels de la biodiversité régionale	PAT-CESB / D2-02	CN-21, CN-23	21, 23	À déterminer	Province d'Ouarzazate	2	À déterminer	Nb d'outils numériques ; nb d'utilisateurs

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
5.05	Stratégies IEC des aires protégées prévues par leurs PAG — populations locales, élèves, guides, visiteurs, opérateurs touristiques	PAT-CESB / D2-03	CN-21, CN-23	21, 23	À déterminer	ANEF (DR Marrakech-Safi, Souss-Massa, Drâa-Tafilalet)	1-2	À déterminer (cofinancement mixte)	Nb d'actions IEC ; nb de bénéficiaires
5.06	Communication ciblée vers les acteurs économiques (agriculture, industrie, tourisme) — dimension sensibilisation uniquement	PAT-CESB / D3-02	**CN-21**	21	À déterminer	MEMDD/DDD	2-3	À déterminer	Nb d'acteurs économiques sensibilisés
5.07	Observatoire régional de la biodiversité (Béni Mellal-Khénifra) — données, suivi, analyse des risques, réclamations citoyennes	PAT-MA / D1-01	CN-21, CN-23	21, 23	À déterminer	Région Béni Mellal-Khénifra	1-2	30 M DH (cofinancement mixte, à mobiliser)	Observatoire opérationnel ; nb de réclamations traitées
5.08	Renforcement du SIREDD par une composante biodiversité (Drâa-Tafilalet) — sous-portail biodiversité et services écosystémiques	PAT-MA / D1-02	**CN-21**	21	À déterminer	DRE-OREDD Drâa-Tafilalet	1	0,5 M DH (système) ; alimentation selon budget des partenaires	Sous-portail opérationnel ; nb de partenaires alimentant le système
5.09	Observatoire régional intelligent et tableau de bord (Province d'Ouarzazate) — capteurs, open data, science participative. Seul le volet gouvernance retenu	PAT-MA / D1-03	CN-21, CN-23	21, 23	À déterminer	Province d'Ouarzazate (SGRN)	2	À déterminer	Tableau de bord opérationnel ; nb de contributions citoyennes
5.10	Structuration et animation des plateformes de coordination nationale et régionale — CNCB, SCNDB, OREDD	PAT-MA / D2-01	CN-21, CN-23	21, 23	À déterminer	MEMDD/DDD	1-2-3	À déterminer (budget de fonctionnement institutionnel)	Nb de plateformes régionales formalisées ; fréquence des réunions
5.11	Mécanismes de suivi participatif, de redevabilité et de gestion des réclamations — 5 niveaux de participation, alimentation du SysSPANB	PAT-MA / D2-03	CN-21, CN-23	21, 23	À déterminer	MEMDD/DDD	2-3	À déterminer	Existence de mécanismes de redevabilité ; taux de participation

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
5.12	Parcours national de formation technique à la biodiversité (inventaires, monitoring, SIG, télédétection)	PAT-RC / D1-01	CN-20, CN-21	20, 21	À déterminer	MEMDD/DDD & MESRI	1-2-3	À déterminer	Nb de sessions ; nb de personnes formées
5.13	Modules de formation en évaluation des services écosystémiques et droit de l'environnement	PAT-RC / D1-02	**CN-20**	20	À déterminer	MESRI	2-3	À déterminer	Nb de modules ; nb de bénéficiaires
5.14	MOOC biodiversité et cycles de formation des acteurs territoriaux (DGCT / FM6E)	PAT-RC / D1-03	CN-20, CN-23	20, 23	À déterminer	DGCT	1-2-3	Budget DGCT	MOOC en ligne ; nb de cycles ; nb de participants
5.15 (*)	Renforcement des capacités par transfert de technologies liées au SysSPANB — métadonnées, éducation ouverte	PAT-RC / D2-01	CN-20, CN-21	20, 21	À déterminer	DDD	1-2-3	18,25 M DH	Indicateur sur les informations biodiversité pour le suivi du CMB-KM
5.16	Formation en gestion de projets et mobilisation de financements	PAT-RC / D3-02	**CN-20**	20	À déterminer	MEMDD/DDD & MESRI	1-2	À déterminer	Nb de porteurs formés ; nb de projets structurés
5.17	Intégration du développement des capacités dans les plans stratégiques institutionnels	PAT-RC / D4-01	**CN-20**	20	À déterminer	MEMDD/DDD & MESRI	1-2	À déterminer (budget institutionnel)	Nb d'institutions intégrant un volet capacités
5.18	Coopération technique (Sud-Sud, Nord-Sud, triangulaire) et transfert de technologies	PAT-RC / D4-02	**CN-20**	20	À déterminer	MEMDD/DDD & MESRI	2-3	À déterminer (assistance technique internationale)	Nb d'accords activés ; nb de transferts réalisés
5.19 (*)	Système d'Information sur le Patrimoine Naturel (SIPN) — outil numérique de suivi	PDS-1 / D1-13	CN-21, CN-19*, CN-14	14, 19, 21	Existante	ANEF	1-2	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF	SIPN fonctionnel ; groupes d'espèces suivis ; SIBEs renseignés
5.20	Inventaire Forestier National (IFN) — 3ème cycle et suivi des ressources forestières	PDS-1 / D1-15	CN-21, CN-19*	19, 21	Existante	ANEF	1-2-3	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)	Placettes réalisées ; sites semenciers cartographiés ; plants produits



N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
5.21	Modernisation des infrastructures et moyens de navigation — couverture des 3 500 km de littoral (équipements de recherche et d'observation océanographique de l'INRH, distincts des moyens de contrôle des pêches)	PDS-3 / D2-03	**CN-20**	20	Existante	INRH	1-2	91 M DH + enveloppe BBI (navire océanographique) — contenu, périodes et statut financier à préciser	Taux de suivi océanographique du littoral
5.22	Déploiement de la « Pêche Sentinelle » et Centre IA & Analytics	PDS-3 / D2-04	**CN-20**	20	Existante	INRH	1-2	Quote-part 572 M DH (projets P4) — ventilation et clé d'imputation à établir ; vérification des périmètres avec D4-01 pour exclure tout double comptage	% de la flotte intégrée au dispositif
5.23	Déploiement de technologies de pointe pour l'océanographie (eDNA et drones)	PDS-3 / D2-05	**CN-20**	20	Nouvelle	INRH	2-3	40 M DH	Nb de campagnes eDNA
5.24 (*)	Observatoire Halieutique et interopérabilité avec le SysSPANB	PDS-3 / D4-02	**CN-21**	21	Nouvelle	INRH	1-2	Budget institutionnel intégré ; chiffrage de l'interopérabilité et de son fonctionnement à établir	Système connecté via API (Oui/Non) ; nb d'indicateurs partagés selon des règles convenues avec les producteurs de données
5.25	Études et suivi de la biodiversité et de la faune sauvage dans les agroécosystèmes oasiens, avec versement des données au SIPN	PDS-5 / D3-04	**CN-21**	21	Nouvelle	ANDZOA, ANEF	1	1 M DH	Indicateur sur les informations biodiversité pour le suivi du CMB-KM
5.26	Recharge artificielle des nappes et suivi piézométrique — alerte précoce sécheresse	PDS-5 / D3-09	**CN-21**	21	Nouvelle	ANDZOA	1	3 M DH	Bases de données sectorielles interopérables dans le système
5.27	Prévention des incendies et protection communautaire des ressources naturelles — alerte précoce CC	PDS-5 / D3-10	**CN-21**	21	Nouvelle	ANDZOA, ANEF	1	2 M DH	Bases de données sectorielles interopérables dans le système

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
5.28	Programme Data / SIG biodiversité des oasis et arganeraie — bases régionales rattachées au SysSPANB	PDS-5 / D3-12	CN-21	21	Nouvelle	CR	1	2 M DH	Bases de données sectorielles interopérables dans le système
5.29 (*)	Sensibilisation environnementale et éducation à la biodiversité dans les oasis	PDS-5 / D3-07 + PAT-CESB / D1-03	CN-21	21	Nouvelle	ANDZOA	1-2	0,5 M DH	1 — programme de communication/ sensibilisation utilisant les données centralisées
5.30 (*)	Renforcement des capacités des acteurs locaux pour la gestion durable des oasis	PDS-5 / D3-08 + PAT-RC / D3-01	CN-20	20	Nouvelle	ANDZOA	1-2	0,5 M DH	30 — personnes formées aux métiers de la biodiversité (annuel)
5.31 (*)	Développement et lancement du portail SysSPANB — plateforme nationale centralisée avec API (interopérabilité CHM/SINEDD/IMIST/ bases sectorielles)	PDS-7 / D2-01	CN-21	21	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2	15 M DH	Nb de bases de données sectorielles interopérables (indicateur 21.2)
5.32	Normalisation des protocoles d'échange de données — standards Darwin Core, GBIF, INSPIRE	PDS-7 / D2-02	CN-21	21	Existante	MEMDD	1-2	4 M DH	Protocoles de métadonnées publiés et appliqués
5.33 (*)	Intégration du Registre des Savoirs Traditionnels — migration de la base APA II vers le système national — extension à un registre national des ressources génétiques	PDS-7 / D2-03	CN-21, CN-13	13, 21	Nouvelle	MEMDD	1-2	5 M DH	Base de données des savoirs traditionnels intégrée (indicateur 21.5)
5.34	Pôle de transfert de technologies avancées en biodiversité — eDNA, IA, télédétection, coopération Sud-Sud	PDS-7 / D3-03	CN-20	20	Nouvelle	MESRI	2-3	30 M DH	Nb de technologies transférées (indicateur 20.2)
5.35	Observatoire et comité scientifique national des aires protégées	PDS-1 / D1-17	CN-3	3	Nouvelle	ANEF	1-2	150 MDH	Mise en place du comité national des aires protégées
5.36	Liste rouge nationale de la faune	PDS-1 / D1-20	CN-4	4	Nouvelle	ANEF	1-2	100 MDh	Listes rouges nationales de la faune publiées
Axe 6 — Mobiliser les moyens (financement, capacités, coopération) (14 actions)									

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
6.01	Renforcer le financement national dédié à la biodiversité — trajectoire vers 0,15 % du PIB d'ici 2035, emploi des ressources des fonds affectés, marquage budgétaire, lignes dédiées, budgétisation verte	PAT-MRF / D1-01	**CN-19**	19	Nouvelle	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP)	1-2-3	Entre 12 et 15 MMAD	Part du budget national dédiée à la biodiversité (% du PIB) ; dispositif de marquage opérationnel ; taux d'emploi des ressources des fonds affectés
6.02	Créer un mécanisme de coordination nationale du financement biodiversité (suivi confié à la Sous-commission nationale de la diversité biologique, appuyée par un groupe technique avec le MEFPP) et une stratégie nationale de financement	PAT-MRF / D1-02	**CN-19**	19	Nouvelle	MEFPP	1	Budget institutionnel. Entre 2 et 3 MMAD	Mécanisme de coordination opérationnel ; stratégie de financement adoptée
6.03	Renforcer la redevabilité et la transparence — rapport annuel des dépenses biodiversité par ministère/ programme, suivi-évaluation d'impact	PAT-MRF / D1-03	CN-19, CN-21	19, 21	Nouvelle	MEFPP	1-2	Entre 2 et 3 MMAD	Rapport annuel publié ; système de suivi-évaluation opérationnel
6.04 (*)	Étendre et formaliser les paiements pour services écosystémiques (PSE) — extension de la compensation de mise en défens, bassins versants, parcours et zones forestières, cadre juridique, contractualisation	PAT-MRF / D2-01	CN-19, CN-11	11, 19	Nouvelle	MEFPP	2-3	Entre 7 et 8 MMAD	Nb de contrats PSE signés ; superficie couverte
6.05	Créer une fiscalité écologique affectée et explorer la compensation écologique réglementaire (traçabilité des fonds) ; réformer les incitations défavorables prioritaires (carburants de pêche, aides à l'eau agricole, engrais azotés)	PAT-MRF / D2-02	CN-19, CN-18	18, 19	Nouvelle	MEFPP	2-3	Entre 6,5 et 7,5 MMAD	Montant des recettes affectées ; nb de projets de compensation tracés ; montant des soutiens défavorables réformés ou réorientés

N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
6.06	Optimiser les recettes issues de la biodiversité — redevances AP, écotourisme, labellisation des produits bio-sourcés (argan, PAM)	PAT-MRF / D2-03	CN-19, CN-9	9, 19	Nouvelle	ANEF	1-2-3	Entre 3,5 et 4,5 MMAD	Recettes des redevances AP réaffectées à leur gestion ; nb de produits labellisés
6.07 (*)	Mobiliser le secteur privé et les PPP — avantages fiscaux, labels, RSE, standards de reporting des risques biodiversité	PAT-MRF / D3-01	CN-19, CN-15	15, 19	Nouvelle	MEFPP	2-3	Entre 8,5 et 9,5 MMAD	Nb d'entreprises engagées ; nb de PPP conclus pour la gestion des AP
6.08	Examiner l'opportunité d'un fonds national pour la biodiversité après emploi des ressources des fonds affectés — étude de faisabilité (consolidation des comptes existants ou fonds limité aux ressources privées et internationales), gouvernance multi-acteurs, projets biodiversité-climat	PAT-MRF / D3-02	**CN-19**	19	Nouvelle	MEFPP	1-2	Entre 5 et 6 MMAD	Étude de faisabilité réalisée ; fonds structuré et opérationnel
6.09	Développer les marchés carbone et les SFN — MRV, registre national des projets carbone/ biodiversité, standards de certification	PAT-MRF / D3-03	CN-19, CN-8	8, 19	Nouvelle	MEMDD	2-3	Entre 6 et 7 MMAD	Registre national opérationnel ; volume de crédits carbone forestiers/ agricoles certifiés
6.10	Capitaliser sur les financements internationaux — portefeuille de projets bancables (FVC, FEM, bilatéraux)	PAT-MRF / D4-01	**CN-19**	19	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2	Entre 5 et 6 MMAD	Nb de projets bancables structurés ; montant mobilisé
6.11	Anticiper les risques et renforcer la résilience financière — reconstructions post-catastrophes, fonds d'urgence écologique, assurances	PAT-MRF / D4-02	CN-19, CN-8	8, 19	Nouvelle	MEFPP	2-3	Entre 3 et 4 MMAD	Mécanisme de financement anticipatif opérationnel



N°	INTITULÉ DE L'ACTION	PLAN ET CODE D'ORIGINE	CIBLE(S) NATIONALE(S)	CIBLE(S) DU CMB	TYPE	INSTITUTION RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
6.12	Sensibiliser et communiquer sur le financement de la biodiversité — plaidoyer, société civile et médias	PAT-MRF / D4-03	CN-19, CN-21	19, 21	Nouvelle	MEMDD/DDD	1-2-3	Entre 2 et 3 MMAD	Nb de campagnes de plaidoyer ; niveau de priorité budgétaire perçu
6.13	Subventions pour la transition matérielle et écologique — engins de pêche durables	PDS-3 / D3-02	**CN-18**	18	Existante	DPM	1-3	Budget souverain DPM	Indicateur 18.1 (mesures d'incitation positive)
6.14	Appui aux femmes dans les filières halieutiques et aquacoles (algoculture, distincte de la collecte d'algues sauvages, et autres maillons de la filière) et aux coopératives féminines	PDS-3 / D3-03	CN-18, CN-7	7, 18	Nouvelle	DPM	1-3	18-25 M DH sur 10 ans (avec participation possible BM, UE, GIZ, PMF/FEM)	Nb de coopératives féminines légalement constituées ; taux d'activité effective et de pérennité ; revenus et participation à la gouvernance, ventilés par sexe



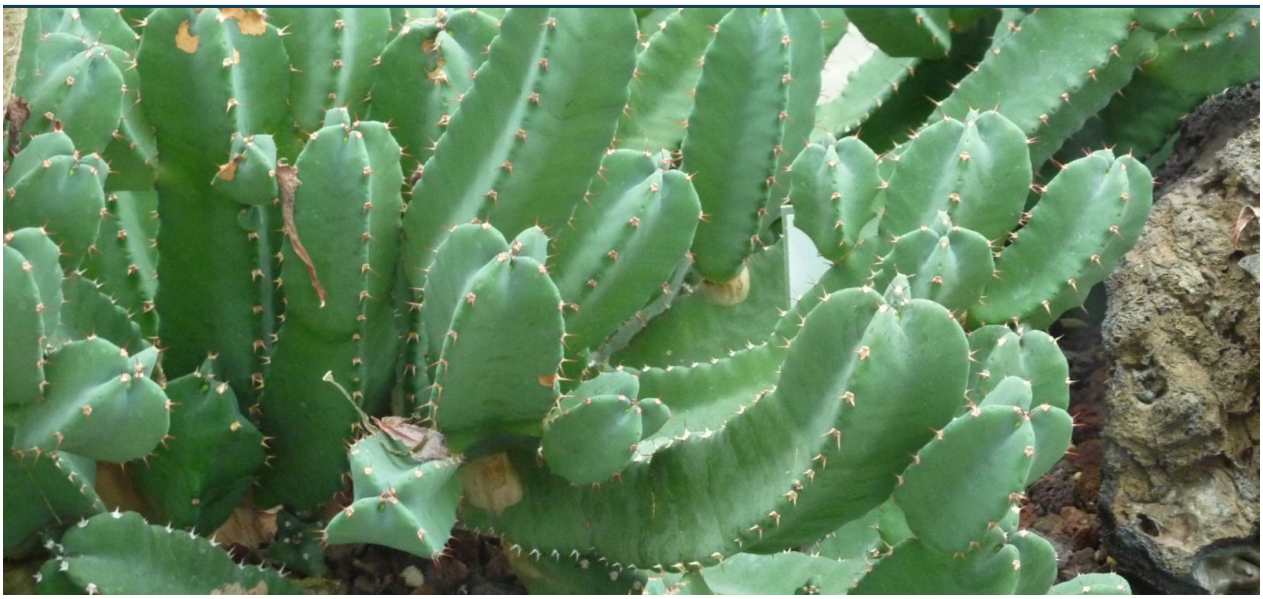
Matrice des plans et des Cibles Nationales

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque plan, les Cibles Nationales portées à titre principal (●) et celles auxquelles il contribue (○), telles qu'elles figurent dans la fiche signalétique de chaque plan. Les cibles CN-22 et CN-23 regroupent leurs sous-cibles (CN-22-1, CN-22-2, CN-23-1 et CN-23-2). Les PAT-MA, PAT-RC et PAT-CESB sont transversaux à l'ensemble des Cibles Nationales. Les libellés complets des Cibles Nationales figurent dans le document de stratégie (voir Stratégie, chapitre 12).

Tableau 4 — Cibles Nationales portées par les plans

PLAN	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
PDS-1	○	●	●	●		●		●	○		●	○											
PDS-2		○		○			●	○		●	○					●	○	○					
PDS-3	○		●	●	●	○	●			●					●			●		○	○		
PDS-4	●	○	○					○				●		○									○
PDS-5		●		●				●	●											●			●
PDS-6							●							●	●	○		●	○				
PDS-7													●				●			●	●		
PAT-MA	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●
PAT-RC	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	●	●	○	○
PAT-AG																						●	●
PAT-CESB	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	●	●	●
PAT-MRF														○	○			●	●				

● cible portée à titre principal ; ○ contribution. Les numéros en tête de colonne renvoient aux Cibles Nationales CN-1 à CN-23 (les cibles 22 et 23 incluent les cibles 22-1, 22-2, 23-1 et 23-2).



Sigles et acronymes

SIGLE	SIGNIFICATION
ABH	Agence de Bassin Hydraulique
ADA	Agence pour le Développement Agricole
ADB	Analyse des Dépenses relatives à la Biodiversité (BIOFIN)
AFD	Agence Française de Développement
AFOLU	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
AMCEZ	Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone (décision CDB 14/8 ; en anglais : OECM)
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMP	Aire Marine Protégée
ANDA	Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
ANDZOA	Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier
ANEF	Agence Nationale des Eaux et Forêts
APA	Accès et Partage des Avantages
APD	Aide Publique au Développement
API	Analyse des politiques et des institutions (BIOFIN)
AREP	Agence Régionale d'Exécution des Projets
ASN	Analyse des subventions néfastes (BIOFIN)
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIOFIN	Initiative pour le financement de la biodiversité (PNUD)
CBD	Convention on Biological Diversity (Convention sur la Diversité Biologique)
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CESB	Communication, Éducation et Sensibilisation à la Biodiversité
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CHM	Clearing-House Mechanism (Centre d'Échange d'Information)
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMB	Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal
CMD	Compensation pour mise en défens
CN	Cible Nationale
CNCB	Commission nationale des changements climatiques et de la diversité biologique

SIGLE	SIGNIFICATION
COP	Conférence des Parties
DDD	Département du Développement Durable
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DH	Dirham marocain
DPM	Département de la Pêche maritime
DRE	Direction Régionale de l'Environnement
EAS	Early Action Support (Appui à l'Action Précoce)
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EIE	Étude d'Impact sur l'Environnement
ENBSE	Évaluation Nationale de la Biodiversité et des Services Écosystémiques
ERC	Séquence Éviter-Réduire-Compenser
ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Fonds de Développement Agricole
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FM6E	Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GBF	Global Biodiversity Framework (Cadre Mondial de la Biodiversité)
GBFF	Fonds du Cadre mondial de la biodiversité (Global Biodiversity Framework Fund)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Agence allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IA	Intelligence artificielle
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
IGP	Indication Géographique Protégée
IMIST	Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INRH	Institut National de Recherche Halieutique
ISR	Institut Scientifique de Rabat
JICA	Agence japonaise de coopération internationale

SIGLE	SIGNIFICATION
KPI	Indicateur clé de performance
M DH	Millions de dirhams
MAB	Programme « L'Homme et la biosphère » (UNESCO)
MAPMSA	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté alimentaire
MASEN	Moroccan Agency for Sustainable Energy
MATNUHPV	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
MEEF	Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts
MEFPP	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique
MEMDD	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable
MEN	Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire, de la Formation professionnelle et de la Qualification
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
MFDSE	Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité
MICIIE	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique
Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD)	Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable
MMAD	Millions de dirhams
MOOC	Cours en ligne ouvert à tous
MRV	Mesure, Reporting et Vérification
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
NMD	Nouveau Modèle de Développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OECM	Other Effective area-based Conservation Measures
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONEE	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
ONU	Organisation des Nations Unies
OREDD	Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAM	Plantes aromatiques et médicinales

SIGLE	SIGNIFICATION
PANB	Plan d'Action National pour la Biodiversité
PAT	Plan d'Action Transversal
PDAP	Plan Directeur des Aires Protégées
PDR	Programme de Développement Régional
PDS	Plan de Développement Spécifique
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PNEEI	Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Ports du Maroc	Ports du Maroc SA (ex-Agence Nationale des Ports, loi n° 34-25)
PPP	Partenariat public-privé
PSE	Paiement pour Services Écosystémiques
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale
REEM5	Cinquième Rapport sur l'État de l'Environnement au Maroc
RNB	Rapport National sur la Biodiversité
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SBTN	Science Based Targets Network
SCNDB	Sous-Commission Nationale pour la Diversité Biologique
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SDFC	Stratégie de Développement et de Financement Climat
SfN	Solutions fondées sur la Nature
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Écologique
SIG	Système d'information géographique
SINEDD	Système d'Information National sur l'Environnement et le Développement Durable
SIPAM	Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (FAO)
SIPN	Système d'Information sur le Patrimoine Naturel
SIREDD	Système d'Information Régional de l'Environnement et du Développement Durable
SNBC	Stratégie Nationale Bas-Carbone à Long Terme
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité

SIGLE	SIGNIFICATION
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SysSPANB	Système national d'information sur la biodiversité
TNFD	Taskforce on Nature-related Financial Disclosures
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USD	Dollar des États-Unis
ZCB	Zone Clé pour la Biodiversité
ZICO	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZIP	Zone d'Importance pour les Plantes



Glossaire

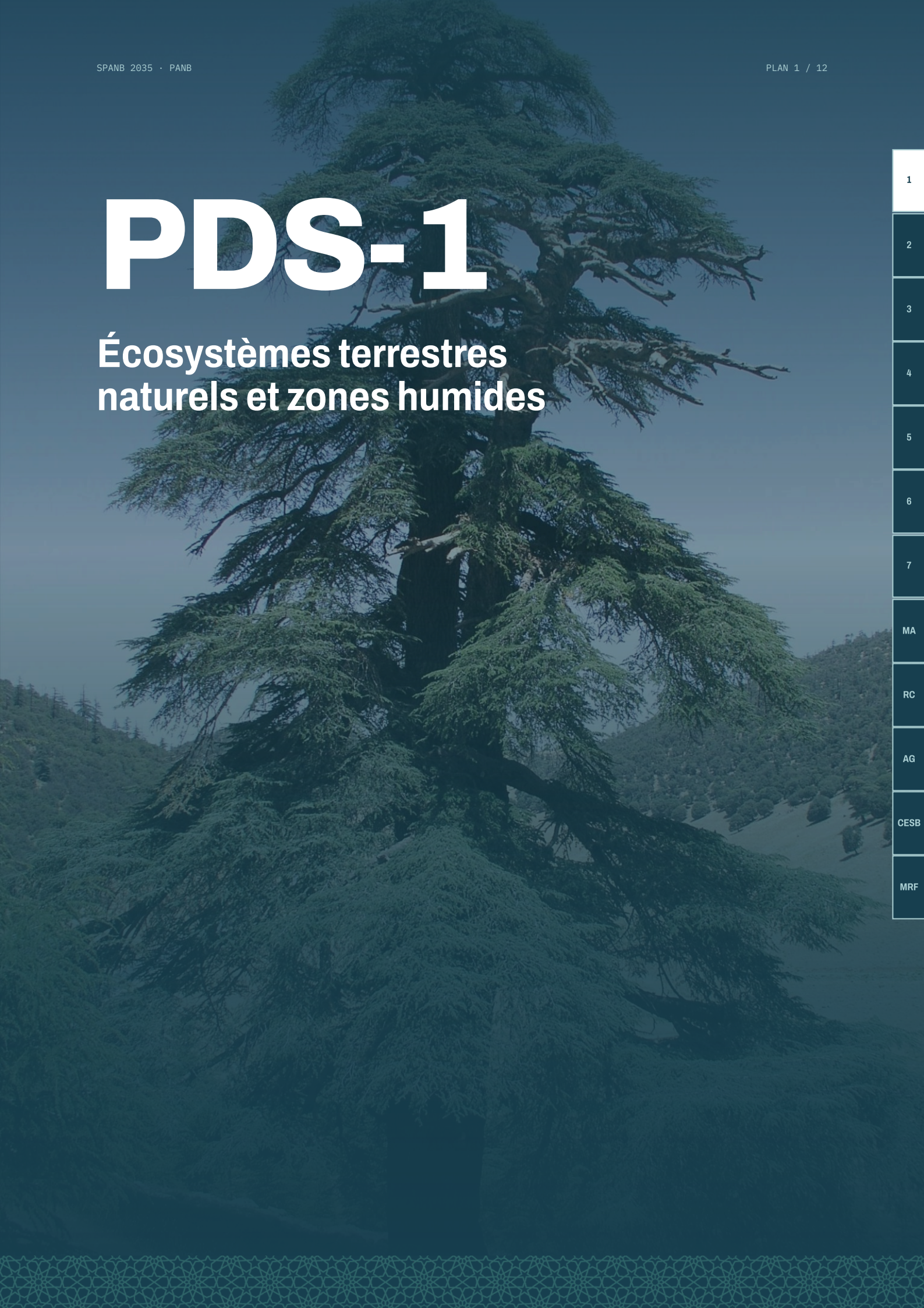
Les définitions ci-dessous s'appuient sur les textes de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et de ses protocoles, sur les travaux de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les termes propres à la SPANB sont signalés comme tels. Ce glossaire est commun aux deux volumes de la SPANB.

TERME	DÉFINITION	RÉFÉRENCE
Accès et partage des avantages (APA)	Ensemble des règles et procédures qui encadrent l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, sur la base du consentement préalable donné en connaissance de cause et de conditions convenues d'un commun accord.	CDB ; Protocole de Nagoya
Action existante (E)	Action du PANB issue d'une stratégie, d'un programme ou d'un budget sectoriel déjà en vigueur, intégrée à la SPANB pour en assurer la cohérence et le suivi.	SPANB
Action nouvelle (N)	Action du PANB qui ne figure dans aucune stratégie ou aucun programme en vigueur et qui constitue le portefeuille d'actions à structurer et à financer.	SPANB
Agrobiodiversité	Diversité des animaux, des plantes et des micro-organismes utilisés directement ou indirectement pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les variétés cultivées, les races d'élevage, les espèces apparentées sauvages et les écosystèmes agricoles qui les abritent.	CDB ; FAO
Aire protégée	Zone géographiquement délimitée, désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation.	CDB, art. 2
Approche écosystémique	Stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable de manière équitable.	CDB, décision V/6
Approche pangouvernementale et pansociétale	Démarche qui associe l'ensemble des départements de l'État et l'ensemble des composantes de la société (collectivités territoriales, secteur privé, société civile, communautés locales, femmes, jeunes, recherche) à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.	CMB
Autre mesure de conservation efficace par zone (AMCEZ/ OECM)	Zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables pour la conservation in situ de la biodiversité, avec les fonctions et services écosystémiques associés.	CDB, décision 14/8
Biodiversité (diversité biologique)	Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; elle comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et celle des écosystèmes.	CDB, art. 2

TERME	DÉFINITION	RÉFÉRENCE
Biosécurité (prévention des risques biotechnologiques)	Ensemble des mesures visant à prévenir ou à réduire les risques que le transfert, la manipulation et l'utilisation des organismes vivants modifiés peuvent présenter pour la biodiversité et pour la santé humaine.	Protocole de Cartagena
Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB)	Cadre adopté en décembre 2022 par la COP15 de la CDB, qui fixe 4 objectifs à l'horizon 2050 et 23 cibles à atteindre d'ici 2030, auxquels les stratégies et plans d'action nationaux doivent s'aligner.	CDB, décision 15/4
Capital naturel	Stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (écosystèmes, espèces, eau, sols, minéraux) qui fournit des biens et des services à la société.	IPBES
Cible nationale (CN)	Engagement national mesurable, assorti d'indicateurs et d'échéances, qui traduit une ou plusieurs cibles du CMB dans le contexte marocain ; la SPANB 2035 compte 25 Cibles Nationales.	SPANB
Comptabilité écosystémique (SCEE-CE)	Cadre statistique des Nations Unies qui mesure l'étendue, l'état et les services des écosystèmes et les relie aux comptes économiques nationaux.	Nations Unies, SEEA-EA
Connaissances traditionnelles	Connaissances, innovations et pratiques des communautés locales, transmises de génération en génération, qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	CDB, art. 8(j)
Conservation ex situ	Conservation d'éléments constitutifs de la biodiversité en dehors de leur milieu naturel (banques de gènes, jardins botaniques, parcs zoologiques, collections).	CDB, art. 2
Conservation in situ	Conservation des écosystèmes et des habitats naturels, et maintien et reconstitution des populations viables d'espèces dans leur milieu naturel.	CDB, art. 2
Contributions de la nature aux populations	Ensemble des contributions, positives ou négatives, de la nature vivante à la qualité de vie des populations ; notion qui élargit celle de services écosystémiques.	IPBES
Corridor écologique	Espace qui relie des habitats ou des aires protégées et permet le déplacement des espèces et les échanges génétiques entre populations.	UICN
Dépense pour la biodiversité	Dépense publique ou privée dont l'objectif principal ou secondaire est de conserver, d'utiliser durablement ou de restaurer la biodiversité.	PNUD, BIOFIN
Écosystème	Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.	CDB, art. 2
Endémisme	Caractère d'une espèce ou d'un taxon dont l'aire de répartition naturelle est limitée à une région géographique donnée.	UICN
Espèce exotique envahissante (EEE)	Espèce introduite hors de son aire de répartition naturelle, dont l'établissement et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes.	CDB ; UICN
Espèce menacée	Espèce classée « En danger critique », « En danger » ou « Vulnérable » selon les catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN.	UICN

TERME	DÉFINITION	RÉFÉRENCE
Fiche action	Format standardisé de présentation d'une action du PANB, qui en précise l'ancrage stratégique, la description, les responsables, le phasage, le budget, les indicateurs et les conditions de mise en œuvre.	SPANB
Gap de financement (besoin de financement)	Écart entre les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie et les ressources disponibles ou programmées.	PNUD, BIOFIN
Habitat	Lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel.	CDB, art. 2
Indicateur binaire	Indicateur du cadre de suivi du CMB renseigné par une réponse de type oui/non sur l'existence d'une politique, d'un instrument ou d'une mesure.	CDB, décision 15/5
Indicateur phare	Indicateur du cadre de suivi du CMB que toutes les Parties sont appelées à utiliser dans leurs rapports nationaux.	CDB, décision 15/5
Intégration de la biodiversité	Prise en compte de la biodiversité dans les politiques, les stratégies, les plans, les budgets et les pratiques des secteurs et des acteurs économiques.	CDB
Liste rouge	Inventaire de l'état de conservation des espèces, établi selon les catégories et critères de l'UICN, qui évalue leur risque d'extinction.	UICN
Mécanisme d'échange d'informations (CHM)	Plateforme nationale de partage d'informations et de données sur la biodiversité prévue par la CDB, ainsi que ses déclinaisons pour la biosécurité et pour l'APA.	CDB, art. 18
Mobilisation des ressources	Ensemble des mesures visant à accroître et à mieux utiliser les ressources financières, humaines et techniques en faveur de la biodiversité, de sources publiques, privées, nationales et internationales.	CDB ; CMB, cible 19
Moteurs indirects (facteurs indirects)	Facteurs démographiques, économiques, institutionnels, technologiques et culturels qui agissent sur la biodiversité à travers les pressions directes.	IPBES
Organisme vivant modifié (OVM)	Organisme vivant possédant une combinaison de matériel génétique inédite obtenue par recours à la biotechnologie moderne.	Protocole de Cartagena, art. 3
Paiement pour services écosystémiques (PSE)	Mécanisme par lequel les bénéficiaires d'un service écosystémique rémunèrent ceux qui contribuent à le maintenir ou à le restaurer.	IPBES
Plan d'Action National pour la Biodiversité (PANB)	Bras opérationnel de la SPANB, qui rassemble, dédoublonne et organise par axe l'ensemble des actions issues des PDS et des PAT.	SPANB
Plan d'Action Transversal (PAT)	Plan qui regroupe les actions relevant d'un levier transversal de mise en œuvre (mobilisation des acteurs, renforcement des capacités, genre, communication et éducation, mobilisation des ressources financières), au service de l'ensemble des PDS.	SPANB
Plan de Développement Spécifique (PDS)	Plan qui regroupe les actions relevant d'un écosystème ou d'un secteur, sous la conduite d'une institution chef de file.	SPANB
Point chaud de biodiversité (hotspot)	Région à la fois très riche en espèces endémiques et fortement menacée par la perte de ses habitats naturels.	Conservation International ; UICN
Point focal	Personne ou institution désignée pour assurer la coordination et la liaison sur un sujet donné, au niveau national ou régional.	CDB

TERME	DÉFINITION	RÉFÉRENCE
Pressions directes	Facteurs naturels ou d'origine humaine qui agissent directement sur la biodiversité : changement d'usage des terres et des mers, surexploitation, changement climatique, pollution et espèces exotiques envahissantes.	IPBES
Projet bancable	Projet suffisamment préparé (objectifs, coûts, montage, porteur, indicateurs) pour être soumis à un bailleur de fonds ou à un investisseur.	SPANB
Rapport national sur la biodiversité	Rapport périodique par lequel chaque Partie rend compte à la CDB des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et de sa stratégie nationale.	CDB, art. 26
Résilience	Capacité d'un écosystème ou d'un système socio-écologique à absorber une perturbation et à se réorganiser en conservant ses fonctions essentielles.	IPBES
Ressources génétiques	Matériel génétique d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité, ayant une valeur effective ou potentielle.	CDB, art. 2
Restauration écologique	Processus consistant à aider au rétablissement d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit.	Society for Ecological Restoration ; CDB
Services écosystémiques	Avantages que les populations tirent des écosystèmes : services d'approvisionnement, de régulation, culturels et de soutien.	Évaluation des écosystèmes pour le millénaire ; IPBES
Solutions fondées sur la nature (SfN)	Actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société, tout en procurant des avantages pour le bien-être humain et la biodiversité.	UICN ; ANUE, résolution 5/5
Subventions et incitations néfastes	Soutiens publics, fiscaux ou réglementaires qui encouragent des activités dommageables pour la biodiversité, et que la cible 18 du CMB demande d'éliminer, de supprimer progressivement ou de réformer.	CMB, cible 18
Système d'information de la SPANB (SysSPANB)	Système national de collecte, de gestion et de diffusion des données de suivi des indicateurs, des actions et des financements de la SPANB.	SPANB
Taxonomie verte	Système de classification qui définit les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, afin d'orienter les financements.	SPANB
Trame verte et bleue	Réseau formé de continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue), qui contribue à la préservation des habitats et à la circulation des espèces.	SPANB
Utilisation durable	Utilisation des éléments constitutifs de la biodiversité d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour les générations présentes et futures.	CDB, art. 2
Zone clé pour la biodiversité (ZCB/KBA)	Site qui contribue de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité, identifié selon la norme mondiale de l'UICN.	UICN
Zone humide	Étendue de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris les étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.	Convention de Ramsar, art. 1



PDS-1

Écosystèmes terrestres naturels et zones humides

Plan de Développement Spécifique — Institution chef de file : **Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF), à travers l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Écosystèmes terrestres naturels et zones humides : forêts, arganeraies (volet écologique), steppes, parcours, montagnes, habitats terrestres naturels, zones humides continentales, sites Ramsar., formations d'Acacia raddiana et parcours arides sahariens
Institution chef de file	Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF), à travers l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)
Co-porteurs / institutions impliquées	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), Agences de bassins hydrauliques, départements eau/environnement, gestionnaires d'aires protégées, collectivités territoriales, institutions de recherche
Axes stratégiques couverts	Axe 1 (réduction des pressions) et Axe 2 (conservation, restauration, espèces, zones humides) ; contribution à l'Axe 5 (données écologiques)
Cibles nationales portées	Principales : CN-2, CN-3, CN-4, CN-6, CN-8, CN-11 — Contribution : CN-1, CN-9, CN-12
Nombre d'actions	22 actions (15 actions existantes (E) issues de stratégies et programmes ANEF, 7 actions nouvelles (N)), réparties en 5 sous-groupes thématiques
Budget global estimé	2 270,75 M DH pour les trois sous-groupes chiffrés (voir section 6.1)
Gap de financement	À déterminer
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (phases 1 / 2 / 3)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PDS-1 constitue l'instrument opérationnel des Axes 1 et 2 de la SPANB 2035. Il contribue à la réalisation de la Vision 2050, qui prévoit qu'à cet horizon le Maroc aura inversé la perte de biodiversité et restauré durablement ses écosystèmes. Il couvre le périmètre le plus vaste des sept PDS sectoriels, portant sur l'ensemble des écosystèmes terrestres naturels (forêts, steppes, montagnes) et des zones humides continentales, sous la responsabilité de l'ANEF. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PDS-1) et chapitre 15 (axes stratégiques).

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	HORIZON	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035
CN-2	Restauration de 30 % des écosystèmes dégradés	2030	133 000 ha en cours de restauration	À déterminer

CN	INTITULÉ	HORIZON	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035
CN-3	Conservation 30×30 (aires protégées + AMCEZ)	2030/2035	24,2 % de couverture terrestre ; 0,26 % de couverture maritime (AMP)	30 %
CN-4	Gestion et conservation des espèces	2035	75 907 accessions végétales / 69 626 animales conservées ex situ ; 2 listes rouges établies ou en cours	—
CN-6	Contrôle des espèces exotiques envahissantes — réduction de 50 %	2035	343 espèces exotiques envahissantes établies (ENBSE, 2024)	À déterminer
CN-8	Résilience climatique via Solutions fondées sur la Nature	2035	Émissions AFOLU : 17 782 Gg éq. CO2 (2022)	À déterminer
CN-11	Restauration des services écosystémiques	2035	Suivi partiel (cédraie, subéraie, arganeraie) ; 1,619 Md DH/an alloués à la prévention des risques naturels	À déterminer

Note
Les cibles 2035 non encore arrêtées sont indiquées « À déterminer ». Le tableau complet de référence, avec le détail des sous-indicateurs par CN, figure à l'Annexe 1 du volume principal de la SPANB.

1.3 Cartographie des acteurs concernés

INSTITUTION CHEF DE FILE	INSTITUTIONS IMPLIQUÉES / CO-PORTAGE / MISE EN ŒUVRE
ANEF	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) ; Agences de bassins hydrauliques ; départements eau/environnement ; gestionnaires d'aires protégées ; collectivités territoriales ; institutions de recherche ; agences de bassins hydrauliques et services chargés de l'hydraulique (MEEF) : production et suivi des données sur les ressources en eau, les zones humides et les écosystèmes aquatiques, et analyse des liens entre gestion de l'eau et biodiversité

1.4 Articulation PAT ↔ PDS

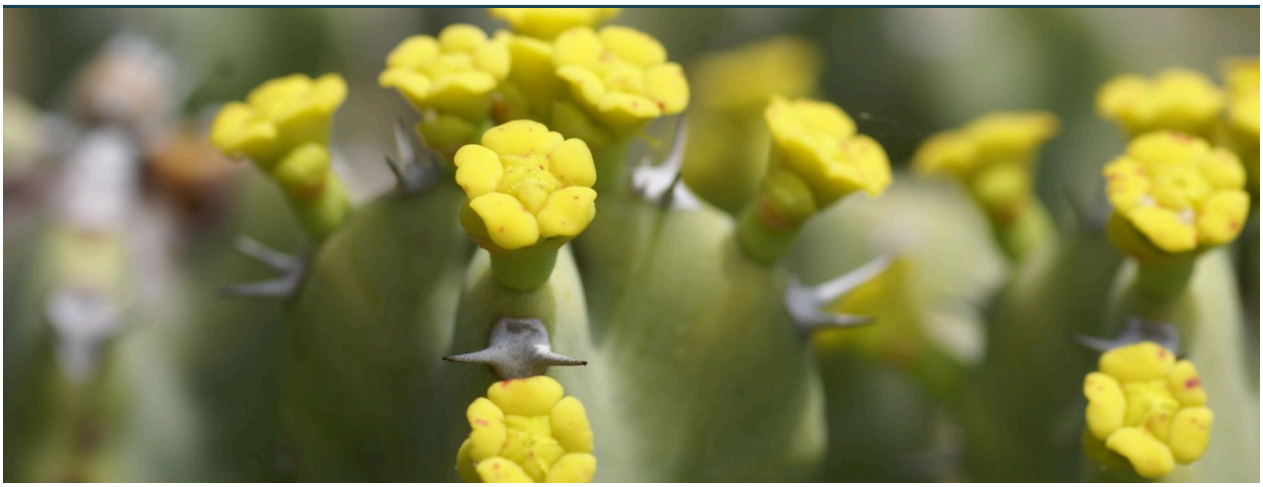
PAT	NATURE DE L'ARTICULATION	PUBLIC CIBLE
PAT-MA (Mobilisation des acteurs)	110 parties prenantes représentatives de l'ensemble des secteurs de la société marocaine mobilisées, avec un intérêt marqué pour la valorisation, la conservation et la gestion durable de la biodiversité.	Départements ministériels, universités, institutions de recherche, ONG, secteur privé

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION	PUBLIC CIBLE
PAT-RC (Renforcement des capacités)	Développement des compétences techniques, managériales et de leadership à tous les niveaux ; conventions de partenariat pour la conservation et la valorisation.	Secteur privé, acteurs non étatiques, communautés locales, femmes et jeunes ; DDD, DAPM, IAV, ISR, CNRST, universités
PAT-AG (Genre et égalité)	Intégration du genre dans les politiques, stratégies, programmes et actions de valorisation, conservation et gestion durable de la biodiversité.	Femmes, jeunes
PAT-CESB (Communication, éducation, sensibilisation)	Campagnes de sensibilisation et sessions de formation pour les acteurs interagissant avec la biodiversité.	Communautés locales, ONG, associations et coopératives, gestionnaires de la biodiversité
PAT-CT (Connaissances traditionnelles)	Valorisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (arganier, safran…) via inventaires et bases de données.	Communautés locales, ONG
PAT-MRF (Mobilisation des ressources financières)	Mobilisation de ressources pour combler le déficit de financement identifié par 88 % des acteurs consultés.	Fonds internationaux, secteur privé

2. Diagnostic

2.1 État des lieux vis-à-vis des cibles portées

CN	EXISTANTS (SYNTHÈSE)	LACUNES PRINCIPALES	RISQUE DE NON-ATTEINTE
CN-2	Des superficies : 31 736 ha réalisés en 2024 ; 50 000 ha par an de bassins versants traités ; 76 135 ha en mise en défens; 10 015 ha d'arganeraie réhabilités (ANDZOA).	Données non disponibles sur la connectivité écologique entre aires protégées et écosystèmes, et sur les zones rocheuses protégées.	Déclin de la biodiversité, dysfonctionnement et dégradation continue des écosystèmes forestiers et des connectivités écologiques, impact socio-économique local.
CN-3	11-20 % de couverture par aires protégées et AMCEZ ; extension de 10 à 18 aires protégées et de 154 à 197 SIBEs ; 38 sites Ramsar.	Renforcement des capacités humaines nécessaire (sensibilisation, communication, formation) ; intégration effective du genre.	Déclin de la biodiversité et des connaissances traditionnelles associées.
CN-4	Inventaires flore/faune réalisés ; listes rouges (flore vasculaire, oiseaux) ; mesures CITES ; programmes de réhabilitation d'espèces.	Absence de métadonnées sur les populations à taille effective > 500 ; listes rouges incomplètes (flore inférieure, coléoptères aquatiques, mollusques).	Raréfaction et disparition d'espèces, accentuation des menaces.



CN	EXISTANTS (SYNTHÈSE)	LACUNES PRINCIPALES	RISQUE DE NON-ATTEINTE
CN-6	343 espèces exotiques envahissantes établies (ENBSE, 2024), soit ~1,7 % de la biodiversité spécifique nationale.	Données non disponibles sur les espèces sous gestion active (éradication/contrôle).	Augmentation des EEE et impact sur le fonctionnement de la biodiversité et des écosystèmes.
CN-8	Suivi des émissions AFOLU (~17 800 Gg éq. CO2).	Pas de données sur la contribution des Solutions fondées sur la Nature à la réduction des émissions, ni sur l'acidité marine, ni sur les surfaces restaurées à fonction climatique.	Difficulté à développer des programmes d'atténuation et d'adaptation.
CN-11	Services écosystémiques évalués pour cédraie, subéraie, arganeraie ; plus de 24 projets de prévention des risques naturels.	Pas de métadonnées sur les services des autres écosystèmes ; données non disponibles sur les superficies sous gestion pour services prioritaires.	Perte de services écosystémiques et de connaissances traditionnelles associées ; absence de valorisation. Impact négatif sur le développement socioéconomique des populations locales

2.2 Pressions et facteurs limitants spécifiques au secteur

Au Maroc, environ 17 000 ha/an de couvert forestier sujet à la dégradation (Stratégie Forêt du Maroc 2020-2030), principalement sous l'effet conjugué de la pression humaine et des changements climatiques. Les principaux facteurs de dégradation identifiés sont :

- Surexploitation des ressources forestières
- Changement d'usage des terres
- Surexploitation de l'eau
- Pollution
- Espèces exotiques envahissantes

2.3 Leviers et atouts mobilisables

Leviers identifiés avec l'ANEF : programme Ghabati Hayati (AFD), appui budgétaire SFM, programmes BEI, BAD et AFD pour les PAG, SIPN, 94 animateurs territoriaux (ADP), 47 ODF, 41 PDFCP, 29 réserves de faune, mécanisme de CMD..

3. Logique d'intervention

Le présent PDS s'articule autour de cinq orientations prioritaires complémentaires :

#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-1	Gestion participative	Engager les usagers dans une gestion partagée et développer l'approche participative.
O-2	Secteur productif	Mobiliser le potentiel productif grâce à un partenariat privé pour assurer une productivité forestière durable.
O-3	Sauvegarde de la biodiversité	Sauvegarder le patrimoine naturel à travers un réseau d'espaces emblématiques et la création d'aires protégées supplémentaires, pour assurer la sauvegarde des écosystèmes prioritaires et des espèces déterminantes.

#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-4	La forêt, territoire de développement	Changer le regard sur la forêt « habitée par les usagers » pour intégrer la dimension sociale dans le modèle de développement socio-économique et la gestion durable du patrimoine forestier.
O-5	Gestion forestière durable	Faire respecter la ligne rouge des capacités forestières pour ne plus détruire le capital naturel, le préserver et développer l'ensemble des ressources.

4. Programme d'actions

Toutes les actions de ce PDS sont de type (E) — issues de stratégies, programmes et budgets déjà existants ou en cours au sein de l'ANEF — et contribuent aux objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (notamment Objectif 2 — Restauration, Objectif 3 — 30×30, Objectif 4 — Espèces, Objectif 21 — Information).

Groupe A — Réseau national des Aires Protégées

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	(E)	Actualisation du Plan Directeur des Aires Protégées (PDAP) — extension du réseau des SIBEs	CN-1, CN-2, CN-3, CN-11	1-2	Programme Ghabati Hayati (AFD)	Nb de SIBEs ; superficie protégée (Mha) ; typologie d'écosystèmes
D1-02	(E)	Création de 8 nouvelles aires protégées (2025)	CN-3, CN-4	1-2	Budget ANEF / financements publics nationaux	Nb d'aires protégées ; superficie totale protégée (ha)
D1-03	(E)	Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des Parcs Nationaux — valorisation écotouristique	CN-3, CN-4, CN-11, CN-22	1-2	PN Toubkal 390 MDH ; BEI 452 MDH ; BAD+AFD 253 MDH ; FFEM ; AMI SMIT/FFEM/ Dano-Arabe	6 PAG validés par la CTAP le 11/12/2025 (Ifrane, Toubkal, Tazekka, Khénifra, Haut Atlas Oriental, Talassemtane) ; 77 projets écotouristiques lancés; budget mobilisé ; projets écotouristiques lancés ; visiteurs ; espèces réintroduites
D1-16	(N)	Reconnaissance des AMCEZ terrestres et passage en aires protégées de SIBE prioritaires	CN-3	1-2	380 MDh	Nombre d'AMCEZ reconnus
D1-17	(N)	Observatoire et comité scientifique national des aires protégées.	CN-3	1-2	150 MDH	Mise en place du comité national des aires protégées
D1-18	(N)	Restauration des habitats du Parc national d'Iriqui (lac Iriqui)	CN-2	1-2	250 MDh	% de superficie d'habitats restaurés

Groupe B — Restauration des écosystèmes, reboisement et gestion sylvopastorale

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-04	(E)	Programme de reboisement national — restauration du couvert forestier des trois grands biomes forestiers (subéraie, cédraie, arganeraie) et des formations d'Acacia des provinces sahariennes	CN-2, CN-8	1-2-3	Budget ANEF + prêt AFD (appui budgétaire SFM)	Superficie reboisée/an (ha) ; taux de réussite (%)
D1-05	(E)	Mécanisme de Compensation pour Mise en Défens (CMD) des espaces sylvopastoraux	CN-9, CN-22	1-2	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)	Nombre d'Ha compensés et mis en défens ; associations bénéficiaires ; montant payé
D1-06	(E)	Aménagement des bassins versants — conservation des eaux et des sols	CN-2, CN-11	1-2-3	Budget ANEF	Nombre d'Ha traités/an ; m^3 de seuils construits/an
D1-07	(E)	Distribution de fours améliorés — réduction de la consommation de bois-énergie	CN-16, CN-8	1-2	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)	Nombre de fours distribués aux usagers/an

Groupe C — Conservation des espèces et gestion des risques

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-08	(E)	Plans d'action pour la conservation des espèces menacées et disparues — réintroductions (Addax, Oryx algazelle, Gazelle dama mhorr, Gazelle dorcas, Autruche à cou rouge)	CN-4, CN-5, CN-21	1-2-3	Budget ANEF / appuis techniques et financiers partenaires	Nombre de plans mis en œuvre (26), nombre d'espèces réintroduites ou renforcées, effectifs des populations sauvages (Addax ~55, Gazelle dorcas >450 à Iriqui, Autruche ~30, Ibis chauve >700, Grande Outarde 85-90).
D1-09	(E)	Gestion des risques climatiques forestiers — incendies, drones, nanosatellites	**CN-8**	1-2-3	Budget ANEF	Superficie parcourue (ha/an) ; VPI déployés ; ha surveillés
D1-10	(E)	Chasse, pêche continentale et pisciculture — conservation de la faune aquatique (1 562 amodiations, 4 Mha en 2023-2024), alevins produits), milieux repeuplés (50)	CN-5, CN-9, CN-4, CN-6	1-2	Budget ANEF, recettes amodiations, convention FRMC 26 MDh	Nombre d'amodiations et superficie
D1-19	(N)	Programme national des espèces menacées prioritaires	**CN-4**	1-2	500 MDh	Nombre d'espèces prioritaires dotées d'un plan d'action mis en œuvre

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-20	(N)	Liste rouge nationale de la faune, en partenariat ANEF / Institut Scientifique	**CN-4**	1-2	100 MDh	Listes rouges nationales de la faune publiées
D1-21	(N)	Programme de lutte contre les EEE dans les milieux naturels et les eaux continentales	**CN-6**	1-2	400 MDH	Nombre de programmes mis en place
D1-22	(N)	Application de la CITES et lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages	**CN-5**	1-2	150 MDh	Nombre d'opérations de contrôle CITES et de saisies réalisées

Groupe D — Zones humides

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-11	(E)	Plans d'Actions Intégrés des sites Ramsar — gestion des zones humides. 22 sites Ramsar couverts par un PAI (11 en œuvre, 11 élaborés en 2025) sur 38	CN-2, CN-3, CN-8, CN-11	1-2	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF	Nombre de sites Ramsar avec PAI approuvés ; superficie ZH sous gestion
D1-12	(E)	Intégration des zones humides dans le réseau PDAP et les PAG des Parcs Nationaux	CN-2, CN-3	1-2	Budget ANEF + Programme Ghabati Hayati (AFD)	Nombre de sites Zones Humides dans les SIBEs ; ha de Zones Humides sous protection
	(N)	Nouvelle stratégie nationale des zones humides		1-2-3	600 MDh	

Groupe E — Connaissances, suivi et approche participative

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-13	(E)	Système d'Information sur le Patrimoine Naturel (SIPN) — outil numérique de suivi	CN-21, CN-19*, CN-14	1-2	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF	SIPN fonctionnel ; groupes d'espèces suivis ; SIBEs renseignés
D1-14	(E)	Approche participative — animateurs territoriaux, ODF, PDFCP	**CN-22**	1-2-3	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF / GIZ Green Jobs	ADP déployés ; ODF constitués ; PDFCP validés
D1-15	(E)	Inventaire Forestier National (IFN) — 3ème cycle et suivi des ressources forestières	CN-21, CN-19*	1-2-3	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)	Placettes réalisées ; sites semenciers cartographiés ; plants produits



5.

Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de pilotage

- Instance de pilotage : le pilotage du PDS-1 s'articule autour de la stratégie « Forêt du Maroc 2020-2030 » sous la supervision de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF). Son modèle de gouvernance repose sur une approche participative, impliquant les populations locales, et bénéficie de financements internationaux majeurs, notamment de l'Union Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement.
- L'ANEF a mis en place un Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SPIN) qui couvre l'ensemble du territoire national et porte sur le domaine terrestre ou marin du Maroc. Ce système est opérationnel depuis 2025, intégrant les données du PDAP révisé (197 SIBE et 18 aires protégées). C'est un réseau d'acteurs qui mettent en partage l'information naturaliste qu'ils détiennent selon un ensemble de méthodes et de règles communes. Le SIPN a pour objet de structurer les connaissances géoréférencées sur la biodiversité : espèces d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre.
- Fréquence de reporting : Le reporting forestier au Maroc s'articule principalement autour d'un bilan annuel, complété par des suivis saisonniers et des mises à jour institutionnelles. L'ANEF publie annuellement un bilan complet de ses réalisations (reboisement, gestion des parcs nationaux, production de plants). L'ANEF produit aussi des rapports sur le suivi des conventions internationales (CITES). Pendant la période estivale, l'ANEF diffuse des points statistiques et des rapports d'intervention plus fréquents (hebdomadaires ou en temps rféel) concernant le suivi des feux de forêts. L'ANEF publie aussi des rapports réguliers (souvent annuels ou thématiques) évaluant la régularité budgétaire et l'efficacité des programmes de gestion forestière.
- Interface avec le SysSPANB : Le SIPN va constituer une base de données incontournable pour le suivi de la biodiversité à l'échelle nationale et constituera, sans doute, une grande référence de base pour le SysSPANB. Les agences de bassins hydrauliques alimentent le suivi des zones humides et des écosystèmes aquatiques.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) internationaux pour l'application de la feuille de route: Programme BEI, Programme BAD & AFD, Banque Mondiale	Financière	ANEF— 2030
2	Mobilisation des partenaires nationaux à travers les signatures de conventions	Financière	ANEF — 2030
3	Renforcement des capacités des acteurs techniques de l'ANEF à travers des formations concertées à l'échelle nationale et régionale	Formation	ANEF — 2030

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
4	Renforcement des programmes de restauration des écosystèmes forestiers et de la conservation de la biodiversoité à travers l'actualisation du Plan Directeur des Aires Protégées par la désignation de 30 SIBEs prioritaires qui pourraient bénéficier de Statuts nationaux ou internationaux pour atteindre les objectifs de l'accord de Kunming-Montréal en particulier l'Objectif de 30% d'aires protégées et d'AMCEZ	Réglementaire	ANEF - 2035
5	Implication des populations locales dans la gestion de la biodiversité (gestion participative)	Réglementaire	ANEF - 2030

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé

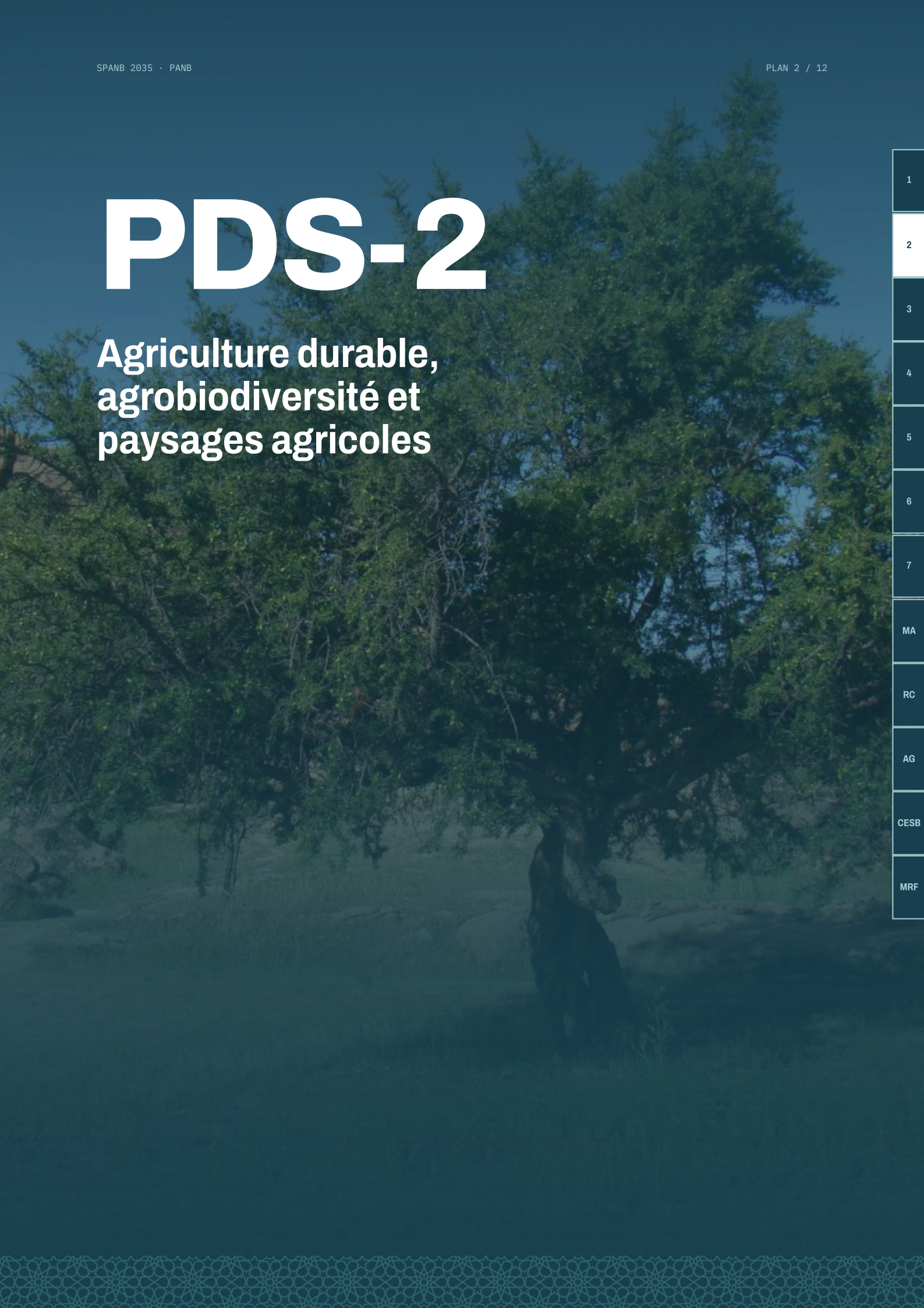
SOUS-GROUPE	PHASE 1 (2026-27)	PHASE 2 (2028-30)	PHASE 3 (2031-35)	TOTAL	TYPE
Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des Parcs Nationaux	300 000 000 DH	400 000 000 DH	410 750 000 DH	1 110 750 000 DH	E/N
Restauration des écosystèmes, reboisement et gestion sylvopastorale	200 000 000 DH	300 000 000 DH	600 000 000 DH	1 100 000 000 DH	E
Mécanisme de Compensation pour Mise en Défens (CMD)	10 000 000 DH	20 000 000 DH	30 000 000 DH	60 000 000 DH	E
TOTAL PDS	**510 000 000 DH**	**720 000 000 DH**	**1 040 750 000 DH**	**2 270 750 000 DH**	—

6.2 Sources de financement et gap

SOURCE	MONTANT MOBILISÉ / PROGRAMMÉ	STATUT	ACTIONS COUVERTES
BAD + AFD	253 M DH	Confirmé	PAG des Parcs Nationaux
BEI	452 M DH	Confirmé	PAG des Parcs Nationaux
AMI SMIT (22 projets)	11 000 000 DH (11 M DH)	Confirmé	PAG des Parcs Nationaux
AMI FFEM initiatives locales (20 projets)	3 000 000 DH (3 M DH)	Confirmé	PAG des Parcs Nationaux
Partenariat Dano-Arabe (35 projets)	1 750 000 DH (1,75 M DH)	Confirmé	PAG des Parcs Nationaux
Budget ANEF + prêt AFD (appui budgétaire SFM)	11 000 M DH	Confirmé	Restauration des écosystèmes, reboisement et gestion sylvopastorale
Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)	50 M DH	Confirmé	Mécanisme de Compensation pour Mise en Défens (CMD)

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	BUDGET ESTIMATIF
D1-01	Actualisation du Plan Directeur des Aires Protégées (PDAP) — extension du réseau des SIBEs	CN-1, CN-2, CN-3, CN-11	Programme Ghabati Hayati (AFD)
D1-02	Création de 8 nouvelles aires protégées (2025)	CN-3, CN-4	Budget ANEF / financements publics nationaux
D1-03	Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des Parcs Nationaux — valorisation écotouristique	CN-3, CN-4, CN-11, CN-22	PN Toubkal 390 MDH ; BEI 452 MDH ; BAD+AFD 253 MDH ; FFEM ; AMI SMIT/FFEM/Dano-Arabe
D1-04	Programme de reboisement national — restauration du couvert forestier	CN-2, CN-8	Budget ANEF + prêt AFD (appui budgétaire SFM)
D1-05	Mécanisme de Compensation pour Mise en Défens (CMD) des espaces sylvopastoraux	CN-9, CN-22	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)
D1-06	Aménagement des bassins versants — conservation des eaux et des sols	CN-2, CN-11	Budget ANEF
D1-07	Distribution de fours améliorés — réduction de la consommation de bois-énergie	CN-16, CN-8	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)
D1-08	Plans de conservation des espèces — réintroduction de la faune menacée (26 plans d'action, 29 réserves de faune et la Stratégie nationale des rapaces ; indicateurs : nombre de plans mis en œuvre, espèces réintroduites ou renforcées, effectifs des populations repères (Addax, Gazelle dorcas, Autruche, Ibis chauve, Grande Outarde).	CN-4, CN-5, CN-21	Budget ANEF / appuis techniques et financiers partenaires
D1-09	Gestion des risques climatiques forestiers — incendies, drones, nanosatellites	**CN-8**	Budget ANEF
D1-10	Chasse, pêche continentale et pisciculture — conservation de la faune aquatique	CN-5, CN-9	Budget ANEF, recettes amodiations, convention FRMC
D1-11	Plans d'Actions Intégrés des sites Ramsar — gestion des zones humides	CN-2, CN-3, CN-8, CN-11	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF
D1-12	Intégration des zones humides dans le réseau PDAP et les PAG des Parcs Nationaux	CN-2, CN-3	Budget ANEF + Programme Ghabati Hayati (AFD)
D1-13	Système d'Information sur le Patrimoine Naturel (SIPN) — outil numérique de suivi	CN-21, CN-19*, CN-14	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF
D1-14	Approche participative — animateurs territoriaux, ODF, PDFCP	**CN-22**	Programme Ghabati Hayati (AFD) / Budget ANEF / GIZ Green Jobs
D1-15	Inventaire Forestier National (IFN) — 3ème cycle et suivi des ressources forestières	CN-21, CN-19*	Budget ANEF / Programme Ghabati Hayati (AFD)



PDS-2

Agriculture durable, agrobiodiversité et paysages agricoles

Plan de Développement Spécifique — Institution chef de file : **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) — Département de l'Agriculture**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Agroécosystèmes, paysages agricoles, agrobiodiversité cultivée, sols agricoles, systèmes agroforestiers et parcours associés.
Institution chef de file	MAPMSA — Département de l'Agriculture (Direction de la Stratégie et des Statistiques)
Co-porteurs / institutions impliquées	INRA, ONCA, ONSSA, ORMVA, Directions Régionales de l'Agriculture (DRA), IAV Hassan II-ENA Meknès, COMADER, ANOC , chambres d'agriculture, coopératives et organisations de producteurs
Axes stratégiques couverts	Axe 1 (réduction des pressions liées aux pollutions), Axe 3 (mainstreaming agriculture), Axe 5 (connaissances et agrobiodiversité), Axe 6 (financement)
Cibles nationales portées	Principales : CN-7, CN-10, CN-16 — Contribution : CN-2, CN-4, CN-8, CN-11, CN-17, CN-18
Nombre d'actions	10 actions réparties en 3 sous-groupes (majoritairement (E), 3 actions nouvelles (N) sur pollution/biosécurité)
Budget global estimé	> 10 milliards DH (ordre de grandeur — financement souverain acté, Génération Green/PNEEI/FDA) ; gap spécifique de ~35 M DH sur les actions nouvelles
Gap de financement	~35 millions DH (besoins SPANB spécifiques — opérationnalisation laboratoires ONSSA pour analyses OGM, suivi pesticides avec Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) responsable (lutte intégrée, formation) et Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) (surveillance environnementale)
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (phases 1 / 2 / 3)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PDS-2 constitue l'instrument opérationnel agricole de la SPANB 2035. Il couvre les agroécosystèmes, les paysages agricoles, l'agrobiodiversité, les sols agricoles et les systèmes agroforestiers. Aligné sur la stratégie « Génération Green 2020-2030 », il contribue à la Vision 2050 en faisant de la biodiversité un socle de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique, tout en répondant aux orientations du Nouveau Modèle de Développement pour une agriculture moderne, socialement et écologiquement responsable. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PDS-2) et chapitre 15 (axes stratégiques).

Sur le plan national, le PDS-2 est la traduction opérationnelle directe du Domaine de Transformation 1 (Sécurité alimentaire et hydrique) et du Domaine de Transformation 3 (Économie verte) de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD 2035) : la biodiversité y est perçue non comme une contrainte environnementale mais comme le socle de résilience du capital productif agricole (sols, pollinisation, résistance hydrique) face aux changements climatiques.

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	HORIZON	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-10	% surface agricole productive et durable	2030/35	12 % (2026) — 14 665 ha en bio ; 167 000 ha en semis direct	Généralisation des pratiques durables (ex. 1 M ha de semis direct)
CN-4	Ressources génétiques végétales/animales sécurisées in situ et ex situ	2030/35	76 400 accessions végétales et races animales conservées	Zéro érosion génétique des variétés végétales et races animales locales
CN-7	Réduction de la pollution (pesticides, engrais)	2030/35	343 pesticides interdits par l'ONSSA (2026)	Agriculture de précision généralisée (réduction de 50 % des risques visée pour 2030)
CN-2	Restauration des terres dégradées	2030/35	5,35 % de terres dégradées (2015)	Résilience des sols (30 % d'écosystèmes restaurés visé pour 2030)

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Chef de file : Département de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA)), via la Direction de la Stratégie et des Statistiques (DSS).
- Co-porteurs institutionnels : INRA (recherche et banque de gènes), ONSSA (contrôle sanitaire, biosécurité, pesticides), ORMVAs (mise en œuvre territoriale dans les périmètres irrigués) et DRA ; ONCA pour l'accompagnement et la vulgarisation auprès de 1,5 million d'agriculteurs.
- Partenaires opérationnels : chambres d'agriculture, ANOC (Association Nationale Ovine et Caprine), coopératives agricoles, agriculteurs et éleveurs locaux.
- Pôles d'excellence scientifique : INRA (banque nationale de gènes, matériel phytogénétique résilient), IAV Hassan II et ENA de Meknès pour l'innovation technologique.

1.4 Articulation PAT ↔ PDS

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PAT-RC (Renforcement des capacités)	Formation des conseillers agricoles et accompagnement technique des petits agriculteurs (>70 % des exploitations) à la transition agroécologique (semis direct, agroécologie) et à l'irrigation.

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PAT-MRF (Mobilisation des ressources financières)	Renforcement du recours au Fonds de Développement Agricole (FDA) pour intensifier les incitations positives — subventions au semis direct, à l'agriculture biologique et aux reines d'abeilles (CN-18).
PAT-CESB (Communication et sensibilisation)	Campagnes nationales pour la transition alimentaire et la réduction du gaspillage (CN-16).

2.

Diagnostic

2.1 État des lieux vis-à-vis des cibles portées

Le secteur agricole marocain, pilier de l'économie nationale, poursuit sa transition vers un modèle plus durable. Des progrès tangibles ont été réalisés à travers des subventions incitatives (FDA) ayant permis d'atteindre plus de 167 000 ha en semis direct, 14 665 ha en agriculture biologique, et 886 000 ha équipés en techniques économes d'eau (goutte-à-goutte) fin 2025. L'INRA gère une banque de gènes performante comptant 76 400 accessions. Toutefois, l'indicateur global de la surface agricole consacrée à une agriculture véritablement productive et durable stagne autour de 12 % (1 067 000 ha sur 8,7 millions ha de SAU), et la mise à l'échelle des pratiques résilientes reste insuffisante face aux menaces climatiques.

2.2 Pressions et facteurs limitants spécifiques au secteur

- Stress hydrique et changement climatique : les prélèvements d'eau douce atteignent 61 % des ressources disponibles, un défi existentiel pour l'irrigation et la survie des oasis.
- Dégradation des sols et érosion : la dégradation affecte ~5,35 % de la surface terrestre, menaçant la fertilité des terres, en particulier dans les régions céréalières.
- Pollutions diffuses et utilisation des intrants : ruissellement des nutriments et produits phytosanitaires affectant la biodiversité des sols et les ressources en eau, malgré l'interdiction de 343 produits par l'ONSSA.
- Vulgarisation ciblée : le nombre de formations aux techniques alternatives (lutte intégrée, approche « 4B ») reste à renforcer pour l'adoption de l'agriculture de conservation.

2.3 Leviers et atouts mobilisables

Le Maroc peut s'appuyer sur la stratégie « Génération Green 2020-2030 », qui dispose de fonds souverains majeurs (Fonds de Développement Agricole). Celui-ci intègre déjà une dizaine de mesures d'incitations « biodiversité-positives » actives (aides à l'agriculture biologique, protection des abeilles, semis direct). L'existence du Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI) et du Programme National du Semis Direct constituent des socles opérationnels concrets pour accélérer la transformation vers des systèmes agricoles résilients (CN-8, CN-10).

Produits du terroir : le dynamisme des coopératives agricoles et la labellisation de 83 produits du terroir (AOP/IGP en 2025) démontrent que la valorisation de la biodiversité génère une rentabilité économique et sociale directe, notamment pour les femmes rurales.

3. Logique d'intervention

Le présent PDS s'articule autour de quatre orientations prioritaires complémentaires :

#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-1	Sauvegarde de l'agrobiodiversité et des ressources génétiques vitales — in situ et ex situ, valorisation des produits de terroir	Protéger les variétés locales et races animales résilientes, gérées par l'INRA, les agriculteurs et les éleveurs, pour la sécurité alimentaire face au changement climatique (CN-4, CN-20).
O-2	Déploiement de l'agriculture de conservation et résilience des sols	Lutter contre l'érosion et la dégradation des sols via l'agroforesterie et le semis direct (cible 1 million d'ha) pour restaurer les capacités productives (CN-2, CN-10).
O-3a	Gestion durable de l'eau et réduction de la pollution agricole	Poursuivre le PNEEI pour économiser la ressource hydrique (goutte-à-goutte) et promouvoir une gestion rationnelle des engrais/pesticides, incluant la conversion à l'agriculture biologique (CN-7, CN-10).
O-3b	Biosécurité intégrée et contrôle des risques	Mettre en place les outils législatifs (loi-cadre) et techniques (laboratoires ONSSA) pour prévenir les risques biotechnologiques et sanitaires (CN-17).

4. Programme d'actions

Les intitulés et descriptions des actions reprennent les termes fournis par le Département de l'Agriculture (canevas de collecte). Les actions sont majoritairement de type (E) — issues de stratégies et budgets existants (Génération Green, PNEEI, FDA) — à l'exception de 3 actions nouvelles (N) portant sur la réduction des pollutions et la biosécurité intégrée.

4.1 Agrobiodiversité et ressources génétiques vitales, produits de terroir (CN-4, CN-10)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	(E)	Conservation et développement des ressources génétiques vitales — banque de gènes INRA (Settat) et nouveau Centre National de Ressources Génétiques de l'INRA, inauguré le 24 juin 2026 au domaine expérimental El Koudia (Tamesna)	CN-4	INRA / Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA)	1-3	Budget R&D institutionnel	Nb d'accessions végétales conservées (cible : 200 000) ; nb d'échantillons de ressources génétiques animales et microbiennes conservées

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-02	(E)	Développement de nouvelles variétés végétales adaptées au milieu et au climat local	CN-4, CN-10	INRA / MAPMSA	1-2	Intégré Stratégie GG	Nb de nouvelles variétés développées (actuel : 52 variétés de céréales, légumineuses et colza en 2024-26)
D1-03	(E)	Valorisation et labellisation des produits du terroir (AOP/IGP)	CN-10, CN-9	ADA / MAPMSA	1-2-3	Intégré (budget Département Agriculture)	Nb de produits labellisés / coopératives soutenues
D1-04	(E)	Renforcement des races locales animales — reconstitution du cheptel	CN-4, CN-10	MAPMSA / ANOC	1-2	2,5 Md DH (prévu)	Maintien et reconstitution des effectifs des races locales

4.2 Agriculture de conservation, sols et eau (CN-2, CN-8, CN-10, CN-11)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	(E)	Développement de systèmes agroforestiers durables — 92 000 ha (dont 31 000 ha olivier, 21 000 ha cactus)	CN-2, CN-10	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA)	1-2	Intégré (FDA/GG)	Superficie en agroforesterie dans la SAU (ha)
D2-02	(E)	Conservation des sols — Programme national du semis direct (régions céréalières, objectif 1 M ha en 2030)	CN-2, CN-10	MAPMSA	1-2	Subventions FDA	Superficie réalisée en semis direct (ha)
D2-03	(E)	Renforcement de l'offre hydrique — PNEEI, reconversion goutte-à-goutte (~1 M ha d'ici 2035)	CN-11, CN-10	MAPMSA	1-3	Budget État (PNEEI) + bailleurs (BM, BAD, BEI)	Surface équipée en techniques économes (ha) ; % eau non-conventionnelle

4.3 Soutien à la transition écologique, réduction des pollutions et biosécurité (CN-7, CN-10, CN-17, CN-18)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	(N/E)	Appui financier et technique à l'agriculture biologique — objectif 100 000 ha certifiés d'ici 2030	CN-10, CN-18	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA)	1-2	Subventions FDA	Superficie de l'agriculture biologique (ha)
D3-02	(N)	Réduction des pollutions et utilisation rationnelle des pesticides —, formation lutte intégrée/4B	CN-7	ONSSA / MAPMSA	1-3	30 M DH (laboratoires/ formations)	% de réduction du risque global lié aux pesticides

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-03	(N)	Mise en œuvre du système de biosécurité intégrée — loi-cadre (avec PNUE, cf. PDS-7), opérationnalisation d'un laboratoire ONSSA pour analyses OGM	CN-17	ONSSA / Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD)	1-2	Inscrit dans PDS-7 (capacités ONSSA)	Loi-cadre adoptée / laboratoire opérationnel pour analyse OGM

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de pilotage

- Instance de pilotage : le pilotage du PDS-2 est assuré par le Département de l'Agriculture, via la Direction de la Stratégie et des Statistiques (DSS), en coordination avec les agences sous tutelle (INRA, ONSSA, ADA, etc.), en cohérence avec le suivi global de la stratégie « Génération Green ».
- Fréquence de reporting : annuelle, basée sur les campagnes agricoles, pour documenter l'évolution des indicateurs de la CN-10 (superficies en semis direct, agriculture bio, goutte-à-goutte).
- Interface avec le SysSPANB : la DSS du Ministère de l'Agriculture centralise les données d'avancement (hectares aménagés, accessions génétiques, incitations FDA) et les transmet au Secrétariat technique (DDD) pour alimentation du SysSPANB.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Maintien et accélération des subventions ciblées via le FDA pour financer le semis direct et l'agriculture biologique (CN-18)	Financière	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA), Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP) / 2026-2030
2	Adoption parlementaire de l'avant-projet de loi sur la biosécurité intégrée pour permettre l'opérationnalisation des contrôles (CN-17)	Réglementaire	SGG, Parlement, DDD, ONSSA / à partir de2027
3	Renforcement des capacités techniques et de l'encadrement de proximité (vulgarisation) pour les petits agriculteurs (>70 % des exploitations)	Technique	ONCA, ORMVAs, chambres d'agriculture / continu



6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé

Le secteur agricole mobilise d'importants investissements souverains, notamment via les stratégies Génération Green et le PNEEI. Les actions (E) sont déjà couvertes par des budgets publics actés ; les montants ci-dessous distinguent, lorsque précisé, ces financements souverains et évaluent le gap de financement des actions nouvelles (N) liées aux cibles de Kunming-Montréal (biosécurité, suivi renforcé des pollutions).

SOUS-GROUPE	PHASE 1 (2026-27)	PHASE 2 (2028-30)	PHASE 3 (2031-35)	TOTAL ESTIMATIF	TYPE
D1 — Agrobiodiversité et ressources génétiques (dont reconstitution du cheptel), produits de terroir	3 000 M DH	2 000 M DH	R&D continue	~5 Md DH	E
D2 — Agroforesterie, sols (1 M ha semis direct) et eau (1 M ha irrigation PNEEI)	Budget État	Budget État	Budget État	Intégré (plusieurs Md DH FDA/ PNEEI)	E
D3 — Subventions bio (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA)), laboratoires d'analyses des pesticides (DDD) et opérationnalisation d'un labo ONSSA pour analyse OGM(actions N)	15 M DH	15 M DH	—	30 M DH (gap R&D/contrôle)	N
TOTAL PDS-2 (ordre de grandeur public national)	**> 5 Md DH**	**> 5 Md DH**	**> fonctionnement**	**> 10 Md DH (estimation financement souverain acté)**	**—**

6.2 Sources de financement et gap

SOURCE	MONTANT MOBILISÉ / PROGRAMMÉ	STATUT	ACTIONS COUVERTES
Budget national souverain (FDA, PMV, Génération Green, PNEEI)	10 Md DH (+ plusieurs dizaines de Md DH irrigation/sols)	Confirmé	Actions (E) : banque de gènes et nouveau Centre National de Ressources Génétiques (D1-01), variétés, races locales (D1-03), agroforesterie, semis direct, PNEEI (D2-03), subventions bio
Coopération multilatérale (FEM, PNUE, FAO, Banque Mondiale, BEI)	À structurer (assistance technique)	En cours	Appui à la loi sur la biosécurité (PNUE) ; renforcement des capacités des petits exploitants ; appui au PNEEI
GAP DE FINANCEMENT RÉSIDUEL (besoins SPANB spécifiques)	~35 millions DH	À mobiliser	Actions (N) : équipements de pointe pour les laboratoires nationaux (suivi pesticides D3-02) ; opérationnalisation d'un labo ONSSA pour analyse OGM estdésormais couverte par PDS-7 (D3-03)

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	TYPE	BUDGET ESTIMATIF
D1-01	Conservation et développement des ressources génétiques vitales	CN-4	(E)	Budget R&D institutionnel
D1-02	Développement de nouvelles variétés végétales	CN-4, CN-10	(E)	Intégré Stratégie GG
D1-03	Valorisation et labellisation des produits du terroir	CN-10, CN-9	(E)	Intégré (budget Département Agriculture)
D1-04	Renforcement des races locales animales	CN-4, CN-10	(E)	2,5 Md DH (prévu)
D2-01	Développement de systèmes agroforestiers durables	CN-2, CN-10	(E)	Intégré (FDA/GG)
D2-02	Conservation des sols (semis direct)	CN-2, CN-10	(E)	Subventions FDA
D2-03	Renforcement de l'offre hydrique (PNEEI)	CN-11, CN-10	(E)	Budget État + bailleurs
D3-01	Appui à l'agriculture biologique	CN-10, CN-18	(N/E)	Subventions FDA
D3-02	Réduction des pollutions / pesticides	CN-7	(N)	30 M DH
D3-03	Système de biosécurité intégrée	CN-17	(N)	Inscrit dans PDS-7



PDS-3

Biodiversité marine, pêche durable et aquaculture

Plan de Développement Spécifique — Institution chef de file : **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) — Département de la Pêche maritime**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Écosystèmes marins et côtiers, littoral, lagunes, habitats marins — double façade maritime atlantique et méditerranéenne (>3 500 km).
Institution chef de file	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) — Département de la Pêche maritime
Co-porteurs / institutions impliquées	• ANDA (co-portage fonctionnel sur l'aquaculture) • INRH (partenaire scientifique) ; ONP — Office National des Pêches (commercialisation, données et infrastructures relevant de ses missions) • MEEF — Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (gestion du domaine public maritime, Schémas Régionaux du Littoral - Loi 81-12 relative au littoral, protection contre les pollutions et érosion) • Ports du Maroc SA (ex-Agence Nationale des Ports) (régulation portuaire, suivi des pollutions portuaires/hotspots, traitement des eaux de ballast & aménagement de quais/darses scientifiques et aquacoles) • Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), ANEF (AMP côtières mixtes), Marine Royale, Collectivités littorales, ABH, Chambres des pêches, CGEM/FENIP, Coopératives de pêcheurs et de femmes.
Axes stratégiques couverts	Axe 1 (réduction des surexploitations et pollutions), Axe 2 (conservation et restauration marine et côtière), Axe 3 (pêche et aquaculture durables) ; contribution Axe 5 (connaissances marines) et Axe 6 (financement)
Cibles nationales portées	CN-3, CN-4, CN-5, CN-7, CN-10, CN-15, CN-18, et contribution aux cibles CN-1, CN-6, CN-20, CN-21
Nombre d'actions	19 actions consolidées (DPM, INRH, ANDA, en partenariat étroit avec MEEF, Ports du Maroc et MEMDD) réparties en 4 sous-groupes.
Budget global estimé	Actions existantes (E) couvertes par les budgets sectoriels récurrents (DPM/INRH/ANDA/MEEF/Ports du Maroc) ; actions nouvelles (N) chiffrées à 158 M DH sur la décennie.(voir 6.1)
Gap de financement	158 M DH (total des actions nouvelles) — borne haute d'une fourchette de 138 à 158 M DH ; besoin estimé, non déficit démontré — réparti en 45 M DH (D1), 40 M DH (D2), 33 M DH (D3), 40 M DH (D4)
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (phases 1 / 2 / 3)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PDS-3 constitue l'instrument opérationnel marin et côtier de la SPANB 2035. Il couvre les écosystèmes marins et côtiers, le littoral, les lagunes et les habitats halieutiques. Le Maroc, doté d'une double façade maritime atlantique et méditerranéenne de plus de 3 500 km, abrite un patrimoine marin d'une richesse exceptionnelle (plus de 8 000 espèces recensées, dont élasmobranches, tortues marines et mammifères marins). Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PDS-3) et chapitre 15 (axes stratégiques).

Le PDS-3 arrime la stratégie sectorielle de la pêche maritime aux objectifs mondiaux du Cadre de Kunming-Montréal et s'articule étroitement avec la loi n° 81-12 relative au littoral et le cadre juridique du Domaine Public Maritime. Il s'articule également avec la Feuille de route du secteur de la pêche maritime 2025-2027, adoptée en 2025 dans le prolongement des acquis d'Halieutis, et avec la Stratégie nationale de l'économie bleue ; il sera actualisé lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie sectorielle. Il répond directement aux orientations de la SNDD 2035, en particulier le Domaine de Transformation 5 (Ressources et écosystèmes naturels valorisés), le DT1 (Sécurité hydrique, énergétique et alimentaire), à travers l'indicateur « Taux des plans d'aménagement des espèces marines avec fixation de l'effort de pêche », et le DT3 (Économie verte/bleue) : la biodiversité marine y est traitée non seulement comme un patrimoine à conserver (Axe 2), mais comme le capital productif indispensable au maintien des emplois et à la sécurité alimentaire (Axe 3).

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-3	Aires protégées et AMCEZ	8 sites : 3 parcs nationaux à partie marine et 5 parcs naturels marins créés par les décrets n° 2.24.437 à 2.24.441 du 30 janvier 2025 (BO n° 7380) ; 0,26 % de la surface maritime (381 700 ha)	Consolidation du réseau marin et AMCEZ ; 10 % des espaces marins d'ici 2030 (jalon à confirmer)
CN-4	Conservation des espèces	Des mesures de protection sont réglementées et mises en œuvre pour la préservation des espèces marines menacées classées sur la Liste rouge de l'UICN, notamment les cétacés et autres mammifères marins et les tortues marines	Zéro extinction d'origine anthropique Contribution sectorielle : établissement de la liste rouge des espèces marines menacées ; nombre de mesures de protection instaurées
CN-5	Exploitation durable des espèces halieutiques et lutte INN	40 % des stocks, en termes de poids, exploités dans les limites biologiquement durables (bilan 2024) ; une trentaine de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries mis en œuvre ; 96 % des pêcheries gérées par des PAG avec fixation de l'effort de pêche	100 % des pêcheries gérées par des plans d'aménagement avec fixation de l'effort de pêche ; suivi distinct de la proportion des stocks évalués à des niveaux biologiquement viables, de la couverture par des plans d'aménagement et de leur mise en œuvre effective (dénominateurs, années et méthodes à préciser)
CN-10	Aquaculture et pêche durables	Production halieutique de 1 202 917 t en 2025 contre 1 415 730 t en 2024 (−15,03 %) ; 8 PAA réalisés (plus de 70 % du littoral, 24 000 ha) ; 324 fermes agréées (mai 2025)	Filières halieutiques/aquacoles résilientes
CN-15	Reporting des acteurs privés (TNFD)	Reporting biodiversité très rare (quelques labels RSE)	Reporting progressif, selon une démarche proportionnée inspirée des recommandations de la TNFD, pour l'industrie halieutique et portuaire.

1.3 Cartographie des acteurs concernés

PÔLE D'ACTEURS	INSTITUTIONS CLÉS	RÔLE PRINCIPAL & RESPONSABILITÉS DANS LE PDS-3
Chef de file régalien	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) — Département de la Pêche maritime	Pilotage et réglementation de la politique de la pêche maritime et de l'aquaculture (durabilité des ressources, aquaculture, valorisation, formation, recherche halieutique, contrôle des activités de pêche), dans le cadre de la Feuille de route 2025-2027 et de la future stratégie sectorielle, dans le respect des compétences des autres administrations. Responsable de la politique de pêche, y compris les mesures de contrôle de la pêche, de la création des AMP/AMCEZ (D1-01, D1-02), de la lutte anti-braconnage INN (D2-02) et des incitations écologiques (D3-02, D3-03).
Partenaire scientifique et aide à la décision	INRH (Institut National de Recherche Halieutique)	Conseil scientifique de référence. (Évaluation des stocks, conception des AMP, inventaire et caractérisation de la biodiversité marine et côtière, valorisation biotechnologiques des ressources génétiques marines, suivi océanographique et de l'acidification, évaluation de l'impact des changements climatiques, études des écosystèmes marins et des habitats sensibles, études des connectivités , suivi des EEE etc.).



PÔLE D'ACTEURS	INSTITUTIONS CLÉS	RÔLE PRINCIPAL & RESPONSABILITÉS DANS LE PDS-3
Institution impliquée sur aquaculture	ANDA (Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture)	Responsable de la planification spatiale aquacole sur le Domaine Public Maritime (PAA) (D1-04), de la conformité avec les Schémas Régionaux du Littoral (SRL) et de l'accompagnement des fermes aquacoles, en articulation avec l'autorité gouvernementale chargée de la pêche maritime et les autres autorités compétentes (autorisation, expertise, contrôle et suivi environnemental selon les textes applicables).
Gestionnaires du Domaine Publique Maritime, Littoral & Ports	MEEF (Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts) & Ports du Maroc (Agence Nationale des Ports)	• MEEF : Gestion administrative du domaine public maritime, déclinaison des Schémas Régionaux du Littoral (Loi 81-12), protection contre l'érosion et l'occupation anarchique du domaine public maritime. • Ports du Maroc : Régulation des enceintes portuaires, contrôle et traitement des eaux de ballast des navires commerciaux (lutte EEE - D2-06 / INRH 7), suivi des pollutions chimiques/portuaires (loi n° 71-18 relative à la police des ports) (D4-01 / INRH 5) et aménagement de quais/darses scientifiques et d'infrastructures d'accostage aquacoles (D2-03 / INRH 1 & D1-04).
Partenaires opérationnels & régaliens	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/ DDD), Marine Royale, ONSSA, ANEF, Collectivités, CGEM/FENIP, Coopératives	• MEMDD : Validation environnementale des EIE et coordination SysSPANB.• MFDSE (Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité)• Marine Royale : Surveillance et contrôle physique en mer (INN, AMP).• ONSSA : Sécurité sanitaire des produits marins.• ONP : commercialisation, données et infrastructures relevant de ses missions. • ANEF : Gestion des AMP côtières mixtes (ex. Souss-Massa, Al Hoceima).• CGEM/FENIP & Coopératives : Engagement du secteur privé (TNFD), valorisation des coproduits et autonomisation des femmes littorales.

- Articulation avec le PDS-7 : le PDS-3 porte les actions de connaissance des ressources halieutiques et des écosystèmes marins exploités (évaluation des stocks, suivi océanographique, conservation ex situ des ressources génétiques marines — D4-04) ; le PDS-7 porte les dispositifs nationaux transversaux (SysSPANB, cadre APA, listes rouges, banques de gènes et collections) auxquels les données et ressources marines sont raccordées.

1.4 Articulation PAT ↔ PDS

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PAT-MA (Mobilisation et participation)	Intégration des communautés de pêcheurs artisans dans la co-gestion des pêcheries et la conception des futures AMCEZ marines.
PAT-AG (Genre et inclusion)	Autonomisation des femmes, avec appui spécifique aux coopératives féminines côtières (ex. collecte des algues marines) pour sécuriser leurs revenus.
PAT-RC (Capacités et technologies)	Transfert de technologies marines vers et via l'INRH (navires océanographiques, eDNA, IA pour le suivi des stocks).
PAT-MRF (Financement)	Captation de fonds (FEM) pour le R&D et la transition du secteur privé.

2.

Diagnostic

2.1 État des lieux vis-à-vis des cibles portées

- CN-3 (Aires Marines Protégées) : étape historique en 2025 avec la création de cinq parcs naturels marins (Alboran, Mogador, Agadir, Massa, Boujdour) par les décrets n° 2.24.437 à 2.24.441 du 30 janvier 2025 (BO n° 7380 du 20 février 2025), qui portent le réseau à huit sites avec les trois parcs nationaux à partie marine, couvrant 381 700 ha (~0,26 % de la surface maritime). Le fossé vers la cible de 10 % d'ici 2030 nécessitera l'identification et la reconnaissance d'AMCEZ, site par site : une zone de restriction de pêche ou une zone rocheuse (par exemple au large de Dakhla, ~4 400 km²) ne constitue une AMCEZ qu'après vérification de sa délimitation, de sa gouvernance, de sa gestion et de résultats durables de conservation in situ ; une fermeture temporaire ne suffit pas à elle seule. Une procédure nationale d'identification et de reconnaissance, avec suivi de l'efficacité et prévention des doubles comptes avec les AMP, est à établir.
- CN-5 et CN-9 (Pêche durable et retombées locales) : selon le bilan 2024, 40 % des stocks, en termes de poids, sont exploités dans les limites biologiquement durables, situation préoccupante notamment en raison du déclin marqué des petits pélagiques. Le DPM déploie une trentaine de plans d'aménagement de pêcheries, La production halieutique nationale s'établit à 1 202 917 tonnes en 2025, contre 1 415 730 tonnes en 2024 (−15,03 %) ; les indicateurs de production, d'état des stocks et de couverture par les plans d'aménagement sont suivis séparément, et le diagnostic biologique sera actualisé avec l'INRH.
- CN-10 (Aquaculture) : 8 Plans d'Aménagement Aquacole actés par l'ANDA, couvrant plus de 70 % du littoral (24 000 ha propices), 324 fermes agréées (mai 2025). Le défi est désormais l'exécution physique et le financement sur le terrain.
- Économie et inclusion (CN-15, CN-18) : l'industrie de transformation génère des coproduits valorisés en majeure partie en farine et huile de poisson ; besoins en incitations à l'investissement orientés vers des valorisations à très haute valeur ajoutée et à l'adoption des standards TNFD.

2.2 Pressions et facteurs limitants spécifiques au secteur

- Surexploitation des ressources halieutiques.
- Pêche Illicite, Non Déclarée et Non Réglementée (INN) : utilisation d'engins ou de pratiques interdits, non-respect des mesures de gestion instaurées. Ces pressions sont à documenter avec le DPM (pêcheries et zones concernées, période, fréquence, effets observés), une hausse des infractions détectées pouvant aussi traduire un renforcement des contrôles.

- Impact des changements climatiques sur les stocks halieutiques (évolution de la température, de l'upwelling, de l'oxygénation et de la productivité, à documenter à partir des données de l'INRH, avec des indicateurs de vulnérabilité et des mécanismes d'alerte au service d'une gestion adaptative des pêcheries et de l'aquaculture).
- Pollutions et espèces exotiques envahissantes : pollutions plastiques, industrielles et telluriques dégradant les habitats critiques (herbiers, coralligène...). La surveillance scientifique est à compléter par des actions coordonnées de réduction des pressions à la source (rejets telluriques, effluents industriels et urbains, déchets plastiques, engins de pêche perdus), portées par les institutions compétentes en articulation avec le PDS-1 (zones humides), le PDS-4 (aménagement) et le PDS-6 (industrie).
- Lenteurs réglementaires et besoins de financements lourds : absence de procédure formalisée de reconnaissance des AMCEZ, distincte des protections sectorielles existantes ; budgets massifs requis pour la recherche scientifique marine, les prospections océanographiques et l'évaluation des ressources halieutiques.
- Insuffisance des ressources humaines et financières.
- Acceptabilité des mesures (AMP, mesures de gestion des PAG...) par les professionnels.

2.3 Leviers et atouts mobilisables

- Stratégie nationale de pêche : cadre structurant disposant de fonds sectoriels pour le développement du secteur. Les programmes concernés, leurs porteurs et les montants effectivement mobilisables pour les actions de la SPANB restent à préciser, en lien avec la Feuille de route 2025-2027.
- Excellence R&D de l'INRH : Expertise en évaluation des stocks, compétences prêtes à intégrer l'intelligence artificielle : DATA Lake INRH, plateforme pour l'exploitation des données y afférentes et ERDDAP,.. les outils et disciplines émergeantes (séquençage haut débit, eDNA, valorisation biotechnologiques des produits de la mer, modélisation et prédiction , pilotage automatique des étude scientifiques, pêche sentinelle ....
- Planification aboutie de l'ANDA : 8 PAA réalisés couvrant plus de 70 % du littoral (24 000 ha).
- Incitations positives existantes (CN-18) : subventions « biodiversité-positives » du DPM (pots en argile pour la pêche au poulpe, filets durables, coopératives féminines d'algues marines), économie circulaire et valorisation des coproduits de la mer.
- Volonté politique sur l'économie bleue : financements et assistance de la Banque Mondiale et de la FAO pour une pêche durable et une aquaculture résiliente et inclusive.
- L'Initiative Ceinture Bleue (Blue Belt Initiative), lancée par le Maroc lors de la COP22 en 2016, présente un intérêt stratégique pour la préservation de la biodiversité marine, car elle propose une approche qui associe conservation des écosystèmes, adaptation aux changements climatiques et développement durable des activités halieutiques et aquacoles.

3. Logique d'intervention

Le présent PDS s'articule autour de quatre orientations prioritaires complémentaires :

#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-1	Gouvernance spatiale, conservation et restauration des espèces/habitats	Contribuer à la trajectoire nationale de la CN-3 (10 % des espaces marins d'ici 2030), et à travers elle à l'objectif mondial 30×30, en étendant les AMP et AMCEZ, en restaurant les habitats marins et côtiers dégradés, notamment les herbiers et les zones de frayère et de nourricerie identifiées comme prioritaires par l'expertise scientifique, en finalisant les listes rouges et en aménageant durablement l'espace aquacole (PAA).
O-2	Gestion durable des pêches, surveillance et lutte INN	Garantir la durabilité des pêcheries par des plans d'aménagement fondés sur les avis scientifiques, assortis de mesures de gestion adaptées, effectivement appliqués et régulièrement évalués, le recours complémentaire à l'IA et à l'ADN environnemental (eDNA) et le renforcement du système de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches.
O-3	Économie bleue inclusive, circulaire et responsable	Accompagner l'industrie vers le reporting TNFD, réduire les pertes et valoriser les coproduits halieutiques issus des activités existantes, sans pression supplémentaire sur les ressources, et autonomiser les femmes dans les différents maillons de la filière, dont l'algoculture.
O-4	Connaissance, données et ressources génétiques	Renforcer le suivi océanographique (INRH/Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF)), poursuivre la surveillance des pollutions portuaires/côtières dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie portuaire nationale 2030 (INRH/ Ports du Maroc/MEEF), encadrer l'APA et interconnecter l'Observatoire Halieutique avec le SysSPANB avec les DATA et applications en relation avec l'information (INRH).

4. Programme d'actions

19 actions ont été intégrées, issues de trois canevas institutionnels : 8 actions du DPM, 10 actions de l'INRH et 1 action de l'ANDA. Leur inscription comme engagements reste soumise à l'examen technique et financier de chaque porteur ; une matrice de traçabilité reliant chaque action à sa contribution d'origine (date, statut de validation, responsable, périmètre, ajouts et reformulations du bureau d'études) sera établie avec le Département.

4.1 Gouvernance spatiale, conservation et aménagement

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE/ PARTENAIRES	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	(E)	Mise en place d'un réseau d'Aires marines protégées — création de 2 AMP (Larache, Nador), reclassement de 3 parcs nationaux, création de 5 parcs naturels	CN-3	DPM / INRH, ANEF, Marine Royale, Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF)	1-3	14,05 M DH (2026)	% de couverture de la ZEE par les AMP
D1-02	(N)	Qualification juridique et spatiale des AMCEZ	CN-3	DPM / INRH, MEEF, Profession, FEM	1-3	15,0 M DH (horizon 2035)	Nb d'AMCEZ ; superficie maritime reconnue juridiquement

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE/ PARTENAIRES	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-03	(N)	Restauration des habitats marins — réhabilitation des nurseries naturelles ; inventaire et caractérisation de la biodiversité marine et côtière exploitée	**CN-2**	INRH, DPM / ABH, MEEF, Fonds Verts	2-3	30,0 M DH (phases 2-3)	Surface (ha) d'habitats marins restaurés
D1-04	(E)	Mise à jour des Plans d'Aménagement Aquacole (PAA) régionaux — 4 régions prioritaires	CN-1, CN-10	ANDA / INRH, MEEF (domaine public maritime), Ports du Maroc (accès portuaire), Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD)	1-3	15,6 M DH (budget ANDA)	Superficie aquacole identifiée (~24 000 ha) ; projets autorisés ; fermes en exploitation

4.2 Gestion durable des pêches, surveillance et lutte INN

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE/ PARTENAIRES	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	(E)	Poursuite des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques	CN-5, CN-10	DPM / INRH, ONP (Office National des Pêches), Profession	1-3	Budget intégré DPM/ INRH	Taux de PAG spatialisés (95 % visé en 2030) — définition et cible à valider (plans d'aménagement des pêcheries, distincts des PAG d'aires protégées) ; taux des plans d'aménagement des espèces marines avec fixation de l'effort de pêche
D2-02	(E)	Renforcement du système de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches	**CN-5**	DPM / Marine Royale, Ports du Maroc	1-3	Budget DPM (action existante)	Taux de couverture électronique ; taux de couverture des contrôles ; taux de conformité ; nb d'infractions constatées
D2-03	(E)	Modernisation des infrastructures et moyens de navigation — couverture des 3 500 km de littoral (équipements de recherche et d'observation océanographique de l'INRH, distincts des moyens de contrôle des pêches)	**CN-20**	INRH / Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF), Ports du Maroc (quais dédiés), JICA, Département de la Pêche maritime	1-2	91 M DH + enveloppe BBI (navire océanographique) — contenu, périodes et statut financier à préciser	Taux de suivi océanographique du littoral

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE/ PARTENAIRES	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D2-04	(E)	Déploiement de la « Pêche Sentinelle » et Centre IA DATA LAKE INRH & Analytics	**CN-20**	INRH / DPM, CNRST, Flotte	1-2	Quote-part 572 M DH (projets P4) — ventilation et clé d'imputation à établir ; vérification des périmètres avec D4-01 pour exclure tout double comptage	% de la flotte intégrée au dispositif
D2-05	(N)	Déploiement de technologies de pointe pour le suivi des ressources halieutique et des écosystèmes marins (eDNA ,ROVs et drones)	**CN-20**	INRH / CNRST, Universités	2-3	40 M DH	Nb de campagnes eDNA
D2-06	(E)	Suivi et prévention des espèces exotiques envahissantes (crabe bleu — espèce à préciser —, microalgues toxiques, macroalgues, etc. ; espèces, noms scientifiques et statut exotique et envahissant à valider par l'INRH ; le suivi des proliférations d'espèces indigènes, dont la bécasse de mer, relève d'un autre volet)	**CN-6**	INRH / Ports du Maroc (eaux de ballast), Marine Royale, DPM	1-3	Intégré aux missions courantes INRH	Base de données actualisée sur la répartition des EEE

4.3 Économie bleue inclusive, circulaire et responsable

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE/ PARTENAIRES	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	(E)	Transition vers l'économie circulaire — valorisation des coproduits halieutiques	CN-16, CN-10	Ministère délégué chargé de la Pêche maritime / FENIP, Industriels, Privé	1-3	Investissements privés + incitations sur le budget souverain du Ministère délégué chargé de la Pêche maritime	Nombre de projets accompagnés ; nombre de nouveaux projets réalisés générant des produits à haute valeur ajoutée issus des coproduits halieutiques ; valeur ajoutée générée, sur la base de bilans matière
D3-02	(E)	Subventions pour la transition matérielle et écologique — engins de pêche durables	**CN-18**	DPM / Coopératives, Pêcheurs	1-3	Budget souverain DPM	Indicateur 18.1 (mesures d'incitation positive)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE/ PARTENAIRES	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-03	(N)	Appui aux femmes dans les filières halieutiques et aquacoles (algoculture, distincte de la collecte d'algues sauvages, et autres maillons de la filière) et aux coopératives féminines	CN-18, CN-7	DPM / MFDSE (Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité), PMF/ FEM	1-3	18-25 M DH sur 10 ans (avec participation possible BM, UE, GIZ, PMF/FEM)	Nb de coopératives féminines légalement constituées ; taux d'activité effective et de pérennité ; revenus et participation à la gouvernance, ventilés par sexe
D3-04	(N)	Reporting d'impact des entreprises sur la biodiversité (approche TNFD ou cadres — démarche proportionnée (pilotes, accompagnement adapté aux PME), la TNFD étant un cadre de recommandations, en articulation avec les travaux transversaux du MEMDD et les organisations professionnellesméthodologiques et lignes directrices de la FAO)		DPM / CGEM, FENIP, Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD), Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP)	1-2	5-8 M DH (coût et portage à justifier)	Nb d'entreprises divulguant leurs risques/impacts
D3-05	(E)	Valorisation des produits de la mer et biotechnologies marines	**CN-10**	INRH, Ministère délégué chargé de la Pêche maritime / FENIP, Industriels R&D	1-2	Partenariats public-privé + coopération internationale ; investissements privés + incitations sur le budget souverain du Ministère délégué chargé de la Pêche maritime	Nb d'applications R&D transférées au secteur ; nombre de nouveaux projets de valorisation accompagnés ; nombre de projets réalisés

4.4 Connaissance, données et ressources génétiques

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D4-01	(E)	Surveillance de la pollution marine et des biotoxines et du microplastique	**CN-7**	INRH / Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD), Ports du Maroc (zones portuaires), ABH	1-2	Quote-part 572 M DH (projets P2) — ventilation à établir ; vérification des périmètres avec D2-04	% du littoral suivi (100 % visé 2030) ; nb de hotspots surveillés

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D4-02	(N)	Observatoire Halieutique et interopérabilité avec le SysSPANB	**CN-21**	INRH / MEMDD (DDD)	1-2	Budget institutionnel intégré ; chiffrage de l'interopérabilité et de son fonctionnement à établir	Système connecté via API (Oui/Non) ; nb d'indicateurs partagés selon des règles convenues avec les producteurs de données
D4-03	(N)	Élaboration des Listes Rouges (espèces marines menacées, critères UICN)	**CN-4**	INRH / ISR, UICN	1-3	10 M DH (décennie)	Nb de listes rouges marines homologuées
D4-04	(N)	Conservation ex situ des ressources génétiques et APA — station d'algoculture, banque de gènes marins — périmètre : algues, invertébrés et micro-organismes marins d'intérêt ; modalités : conservation ex situ (souchothèque, cryoconservation, station d'algoculture) et caractérisation génétique et biochimique	CN-13, CN-4	INRH / MEMDD, CNRST (CCMM)	1-3	20-30 M DH (décennie)	Nb de RG marines conservées ; nb de permis de bioprospection délivrés ; nb de souches et de taxons caractérisés

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de pilotage

- Instance de pilotage : pilotage stratégique sous la coordination du Département de la Pêche maritime, avec l'INRH, l'ANDA et l'ONP selon les actions ; coordination technique et appui opérationnel assurés en s'appuyant sur les instances existantes, les administrations partenaires étant associées aux travaux qui les concernent.
- Fréquence de reporting : semestrielle pour les avancées des aménagements des AMP et biannuelle pour celui des PAA (ANDA); annuelle pour les relevés statistiques sur les ressources (INRH).
- Interface avec le SysSPANB : assurée via le développement de l'interopérabilité (action D4-02) pour un partage progressif et sécurisé des données de débarquements, listes rouges et qualité des eaux vers le système central, selon des règles définies avec les producteurs de données (indicateurs, métadonnées, validation, fréquence, accès, responsabilités de mise à jour), en distinguant données publiques, résultats scientifiques et données sensibles ou commercialement confidentielles.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Finalisation du cadre juridique APA (projet de loi 89-21) pour activer les contrats de bioprospection	Réglementaire	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) / 2026-2027
2	Analyse juridique des adaptations nécessaires à la reconnaissance et au rapportage des AMCEZ (textes ou procédures manquants, base légale, autorités compétentes), puis adoption des textes ou procédures identifiés	Réglementaire	DPM, avec les autorités compétentes / 2026-2027 (analyse juridique)
3	Sécurisation des fonds d'équipements pour moderniser la flotte de contrôle (DPM) et d'océanographie (INRH)	Financière	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP), INRH / 2026-2028
4	Acceptabilité sociale par les professionnels de la pêche lors de l'application des plans d'aménagement et zones de restriction	Sociale	DPM, chambres des pêches
5	Sécurisation des fonds d'incitation pour la valorisation des coproduits halieutiques et des produits de la mer et biotechnologies marines (programmation sur les budgets 2028 et 2029)	Financière	MEFPP, Ministère délégué chargé de la Pêche maritime / 2028-2029

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts extraits des canevas du DPM, de l'INRH et de l'ANDA (hors actions dont les coûts sont imputés sur le budget de fonctionnement et d'investissement intégré). Il inclut la répartition du gap de financement des actions nouvelles (N), estimée par sous-groupe et par phase. Les montants sont des estimations du bureau d'études et ne constituent pas des engagements budgétaires du Département ou de ses établissements ; une fiche d'action validée par chaque porteur précisera la source, le contenu, l'état d'avancement, les sites, le calendrier, les coûts d'investissement et de fonctionnement, la méthode d'estimation et les financements, en distinguant montants inscrits, engagés, confirmés et à mobiliser.

SOUS-GROUPE	PHASE 1 (2026-27)	PHASE 2 (2028-30)	PHASE 3 (2031-35)	TOTAL GAP (ACTIONS N)
D1 — AMP, AMCEZ, restauration	10,0 M DH	20,0 M DH	15,0 M DH	45,0 M DH
D2 — eDNA/drones	—	20,0 M DH	20,0 M DH	40,0 M DH
D3 — Algoculture et TNFD	13,0 M DH	20,0 M DH	—	33,0 M DH

SOUS-GROUPE	PHASE 1 (2026-27)	PHASE 2 (2028-30)	PHASE 3 (2031-35)	TOTAL GAP (ACTIONS N)
D4 — Listes rouges, APA, données, SysSPANB	10,0 M DH	20,0 M DH	10,0 M DH	40,0 M DH
TOTAL BESOINS NOUVEAUX (GAP)	**33,0 M DH**	**80,0 M DH**	**45,0 M DH**	**158,0 M DH**

Note
Ce total de 158 M DH couvre uniquement les actions nouvelles (N). Il correspond à la borne haute du total arithmétique documenté, compris entre 138 et 158 M DH (D1 : 45 M DH ; D2 : 40 M DH ; D3 : 23 à 33 M DH ; D4 : 30 à 40 M DH, hors coût propre de D4-02 non isolé). Il s'agit d'un besoin estimé et non d'un déficit de financement démontré, qui sera calculé après validation des coûts et déduction des seuls financements confirmés sur le même périmètre. Les actions existantes (E) — la majorité du programme en valeur — sont déjà couvertes par les budgets sectoriels courants du DPM, de l'INRH et de l'ANDA ; la qualification « existante » ne préjuge toutefois pas de la couverture financière de chaque action sur la période de mise en œuvre (détail par action disponible sur demande à partir du canevas source).

6.2 Sources de financement et gap

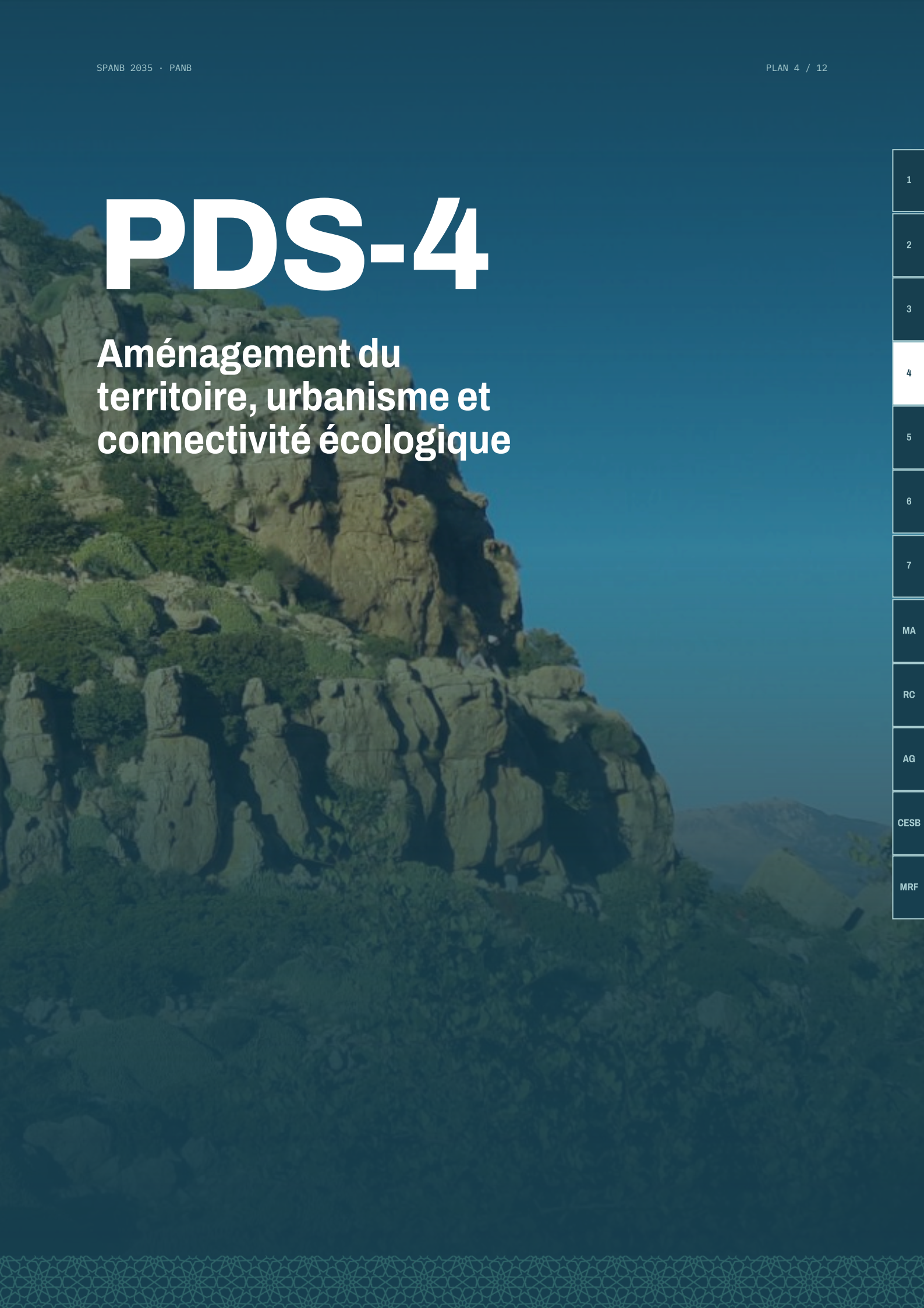
- Budget d'État (souverain) : finance de manière courante les actions (E) — quotas, navires INRH, EIE, PAA, subventions matérielles classiques.
- Coopération multilatérale (FEM, Banque Mondiale, UE, FAO,...) : ciblée pour lever le gap des actions (N) à vocation d'amorçage institutionnel — études juridiques AMCEZ, APA/banque de gènes, algoculture féminine, reporting TNFD.
- Gap résiduel : principalement concentré sur les infrastructures technologiques lourdes (drones et ROV -Remotely Operated Vehicles- sous-marins anti-braconnage, eDNA) et la restauration physique des habitats marins.
- Incitations à la valorisation (D3-01, D3-05) : le budget des actions de valorisation des coproduits halieutiques et des produits de la mer et biotechnologies marines doit être sécurisé par des fonds d'incitation sur le budget du Ministère délégué chargé de la Pêche maritime. En l'absence d'incitations financières, les industriels ne pourront assurer seuls les investissements orientés vers des valorisations à très haute valeur ajoutée respectueuses de l'environnement, et les objectifs fixés ne seront pas atteints. Le budget 2026 étant en cours d'exécution et celui de 2027 déjà adopté, la programmation de ces fonds est prévue sur les budgets 2028 et 2029.

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	TYPE	BUDGET ESTIMATIF
D1-01	Réseau d'Aires marines protégées	CN-3	(E)	14,05 M DH
D1-02	Qualification juridique et spatiale des AMCEZ	CN-3	(N)	15,0 M DH
D1-03	Restauration des habitats marins	CN-2	(N)	30,0 M DH

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	TYPE	BUDGET ESTIMATIF
D1-04	Mise à jour des PAA régionaux	CN-1, CN-10	(E)	15,6 M DH
D2-01	Mesures de gestion des ressources halieutiques	CN-5, CN-10	(E)	Budget intégré
D2-02	Renforcement du système de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches	CN-5	(E)	Budget DPM
D2-03	Modernisation infrastructures/navigation	CN-20	(E)	91 M DH + BBI
D2-04	Pêche Sentinelle et Centre IA & Analytics	CN-20	(E)	Quote-part 572 M DH
D2-05	Technologies eDNA et drones	CN-20	(N)	40 M DH
D2-06	Suivi des espèces exotiques envahissantes	CN-6	(E)	Intégré INRH
D3-01	Économie circulaire (coproduits)	CN-16, CN-10	(E)	Investissements privés + incitations (budget du Ministère délégué chargé de la Pêche maritime)
D3-02	Subventions transition matérielle	CN-18	(E)	Budget souverain
D3-03	Appui aux femmes des filières halieutiques et aquacoles et aux coopératives féminines	CN-18, CN-7	(N)	18-25 M DH
D3-04	Reporting TNFD	CN-15	(N)	5-8 M DH (coût et portage à justifier)
D3-05	Valorisation biotechnologies marines	CN-10	(E)	Partenariats PPP + incitations
D4-01	Surveillance pollution marine et biotoxines	CN-7	(E)	Quote-part 572 M DH
D4-02	Observatoire Halieutique / SysSPANB	CN-21	(N)	Budget institutionnel
D4-03	Listes Rouges marines	CN-4	(N)	10 M DH
D4-04	Conservation ex situ / APA	CN-13, CN-4	(N)	20-30 M DH





PDS-4

Aménagement du territoire, urbanisme et connectivité écologique

Plan de Développement Spécifique — Institution chef de file : **Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV)**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Aménagement du territoire, urbanisme, planification spatiale, connectivité écologique (trames vertes et bleues, corridors, espaces verts et bleus urbains et périurbains).
Institution chef de file	MATNUHPV — Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
Co-porteurs / institutions impliquées	Agences urbaines, Régions, communes, agences régionales d'exécution des projets (AREP), Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), ANEF, ABH, ANDZOA, Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire
Axes stratégiques couverts	Axe 1 (réduction de l'artificialisation), Axe 2 (connectivité écologique), Axe 3 (intégration de la biodiversité dans la planification) ; contribution à l'Axe 4 (gouvernance multi-niveaux)
Cibles nationales portées	Principales : CN-1, CN-12 — Contribution : CN-2, CN-3, CN-8, CN-14, CN-23
Nombre d'actions	19 actions réparties en 3 sous-groupes (5 planification, 5 écotourisme, 9 trames vertes/bleues et renaturation)
Budget global estimé	Non totalisable de façon fiable — seules 2 fiches (AREP Casablanca-Settat) sont chiffrées (~41 M DH) ; voir 6.1
Gap de financement	Non chiffrable en l'état — majorité du portefeuille (N) sans budget renseigné
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (phases 1 / 2 / 3)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PDS-4 constitue l'instrument opérationnel des Axes 1 (réduction des pressions, en particulier l'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats), 2 (connectivité écologique, trames vertes et bleues) et 3 (intégration de la biodiversité dans les politiques de planification territoriale et d'urbanisme) de la SPANB 2035, avec une contribution à l'Axe 4 (gouvernance multi-niveaux). Il porte la biodiversité urbaine et périurbaine ainsi que la continuité écologique comme composantes à part entière du modèle territorial national, en cohérence avec le Domaine de Transformation 5 de la SNDD 2035 et les orientations du Nouveau Modèle de Développement. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PDS-4) et chapitre 15 (axes stratégiques).

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-1	Planification spatiale intégrant la biodiversité	Indicateur binaire « plan d'urbanisme tenant compte de la biodiversité » : Oui (MATNUHPV). % de zones couvertes par des plans intégrant la biodiversité : non disponible.	Généralisation de la planification spatiale participative intégrant la biodiversité (valeur chiffrée non arrêtée)
CN-12	Biodiversité et espaces verts urbains	3,4 % de la zone bâtie des villes en espaces verts/ bleus publics (2024, MATNUHPV — structure chargée de l'urbanisme)	Valeur chiffrée non arrêtée dans le Cadre stratégique (à définir dans le cadre de suivi CN-12)

Note
Les cibles 2035 de CN-1 et CN-12 ne sont pas encore chiffrées dans le Cadre stratégique de la SPANB ; l'indicateur phare de CN-1 (% de zones couvertes par des plans intégrant la biodiversité) nécessite une consolidation par le DDD avec l'ANEF, la DPM, l'ANDZOA et la DAT.

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Institution chef de file : MATNUHPV, en particulier la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) et la Direction de l'Urbanisme, garantes des instruments OPPAT, SDAU, PA et de l'accompagnement des SRAT.
- Co-porteurs / mise en œuvre : agences urbaines (planification et instruction), Régions et conseils régionaux (SRAT, PDR), communes (documents locaux, maîtrise d'ouvrage de proximité), AREP, Direction des Affaires Techniques et des Relations avec les Professionnels (MATNUHPV).
- Partenaires opérationnels biodiversité : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) (co-portage biodiversité), ANEF (trames vertes, ceintures vertes), Ministère de l'Intérieur, Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire (volet écotourisme), ABH (interfaces eau/trames bleues), ANDZOA (interfaces territoires oasiens/présahariens).
- Partenaires techniques et financiers : PNUD, FEM/GEF, coopération internationale, secteur privé (opérateurs immobiliers, tourisme), universités et bureaux d'études.

1.4 Articulation PAT ↔ PDS

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PAT-MA (Mobilisation des acteurs)	Coordination multi-niveaux entre agences urbaines, Régions et communes ; participation des acteurs locaux à l'élaboration des documents d'urbanisme intégrant la biodiversité.
PAT-RC (Renforcement des capacités)	Formation des urbanistes, aménageurs, agences urbaines et collectivités aux Solutions fondées sur la Nature, à la trame verte et bleue et à la lecture écologique du territoire.
PAT-CESB (Communication, éducation, sensibilisation)	Sensibilisation des élus, professionnels du bâtiment et habitants à la biodiversité urbaine et à la désimperméabilisation.
PAT-MRF (Mobilisation des ressources financières)	Structuration du financement des actions nouvelles (N) du portefeuille bancable (éco-quartiers, corridors, ceintures vertes).

2. Diagnostic

2.1 État des lieux vis-à-vis des cibles portées

- Contexte sectoriel — La population urbaine dépasse 60 % de la population totale et l'extension urbaine et la littoralisation constituent des moteurs majeurs de fragmentation des habitats ; environ 4 000 hectares de terres agricoles sont perdus chaque année au profit de l'urbanisation (REEM5). Les espaces verts et bleus publics ne représentent que 3,4 % de la zone bâtie des villes (2024), avec des disparités marquées entre villes et quartiers. Les épisodes caniculaires et les inondations urbaines, amplifiés par le changement climatique, accroissent la vulnérabilité des villes et la demande en Solutions fondées sur la Nature. La planification dispose d'instruments opposables (OPPAT, SRAT, SDAU, PA), mais la biodiversité et les continuités écologiques n'y sont pas encore intégrées de façon systématique, faute notamment de données territoriales sur les zones vulnérables et les corridors.
- CN-1 (planification spatiale intégrant la biodiversité) — Existant : socle réglementaire solide porté par le MATNUHPV (OPPAT, SDAU, PA, accompagnement des 12 régions pour leurs SRAT). Manque : l'indicateur phare (% de zones couvertes) n'est pas renseigné au niveau national ; dans la consultation régionale, 52 % des répondants ne savent pas si la biodiversité est prise en compte dans le PDR de leur région, et seulement 14,3 % font état d'actions et budgets dédiés.
- CN-12 (biodiversité et espaces verts urbains) — Existant : valeur de référence nationale de 3,4 % (2024, MATNUHPV — structure chargée de l'urbanisme) et dispositifs de trames vertes et bleues mobilisables via le SDAU. Manque : niveau faible et inégalement réparti ; connectivité écologique urbaine non systématisée dans les documents locaux, avec un risque d'îlots de chaleur et de fragmentation des habitats périurbains.

2.2 Pressions et facteurs limitants spécifiques au secteur

- Artificialisation et fragmentation des habitats en interface urbaine : 2ème pression la plus citée dans l'enquête B (84,4 % des répondants) ; l'urbanisation est jugée menace importante ou très importante par ~48 % des répondants de l'enquête A.
- Conflits d'usage urbanisation / zones humides et espaces verts : 52 % des répondants de l'enquête A observent des conflits occasionnels ou fréquents.
- Faiblesse et déficit de données territoriales : le canevas MATNUHPV signale la faible disponibilité des données nécessaires à l'identification des zones vulnérables et des continuités écologiques.
- Complexité de la coordination intersectorielle : multiplicité des intervenants institutionnels, manque de coordination entre urbanisme, eau, environnement et gestion des risques.
- Pression foncière sur les continuités écologiques : les fiches-projets du Grand Agadir identifient la mobilisation du foncier urbain comme principal obstacle à la restauration des corridors.

2.3 Leviers et atouts mobilisables

- Instruments de planification existants et opposables : OPPAT, SDAU, PA et SRAT, points d'ancrage directs pour prescrire limites à l'urbanisation, zones non aedificandi et trames vertes et bleues.
- Guide technique national en préparation : « Résilience du cadre bâti face aux inondations » intégrant les Solutions fondées sur la Nature (MATNUHPV, 2027-2028).
- Dynamique régionale de projets : portefeuille de fiches-projets territoriales (Grand Agadir, Khénifra, Drâa-Tafilalet, Casablanca-Settat) prêtes à structurer en actions bancables.
- Levier écotouristique : dispositifs du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire (villages touristiques ruraux, Moukawala Siyahiya, Cap Hospitality, Go Siyaha).
- Appui de l'ANEF sur les ceintures vertes ; l'intégration de la biodiversité dans les politiques et secteurs économiques est jugée priorité élevée par 59,2 % des répondants de l'enquête A.

3. Logique d'intervention

Le présent PDS s'articule autour de quatre orientations prioritaires complémentaires :

#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-1	Intégrer systématiquement la biodiversité et la connectivité dans les documents de planification et d'urbanisme	Répond directement à CN-1 ; s'appuie sur les instruments existants (OPPAT, SDAU, PA, SRAT) pour rendre opposables limites à l'urbanisation, zones non aedificandi et trames vertes et bleues.

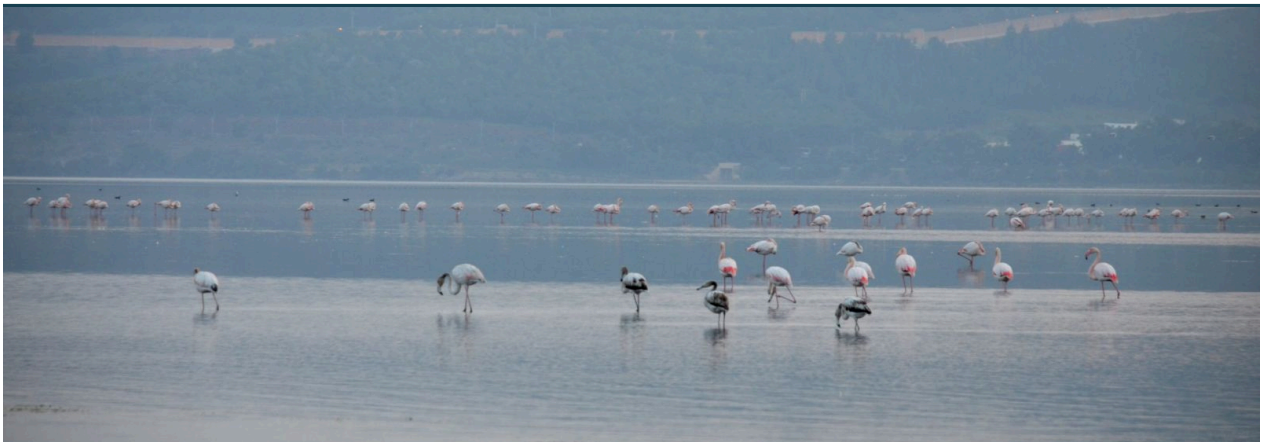
#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-2	Préserver, restaurer et renforcer les continuités écologiques (trames vertes et bleues, corridors, espaces verts)	Porte CN-12 et contribue à CN-3/CN-8 ; réduit la fragmentation, les îlots de chaleur et renforce les services écosystémiques de proximité.
O-3	Réduire l'artificialisation et promouvoir la nature en ville par les Solutions fondées sur la Nature	Contribue à l'Axe 1 et à CN-8 ; s'appuie sur le guide technique national et la désimperméabilisation. Les établissements scolaires et universitaires figurent parmi les espaces prioritaires (infrastructures vertes, ombrage, Solutions fondées sur la Nature).
O-4	Renforcer la gouvernance territoriale multi-niveaux	Répond au facteur limitant de coordination et contribue à l'Axe 4 ; articule agences urbaines, Régions, communes, AREP, Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) et ANEF.

4. Programme d'actions

19 actions ont été intégrées à partir de trois canevas et portefeuilles distincts : le canevas MATNUHPV (planification), le canevas du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire et les fiches-projets territoriales (Grand Agadir, Khénifra, Drâa-Tafilalet, AREP Casablanca-Settat). Les actions sont rattachées aux quatre orientations, les codes d'action étant conservés pour la traçabilité : O-1 : D1-01, D1-02, D1-03 et D3-05 ; O-2 : D2-01 à D2-05, D3-02, D3-04, D3-06, D3-07, D3-08 et D3-09 ; O-3 : D1-05, D3-01 et D3-03 ; O-4 : D1-04. Des indicateurs de résultat complètent les indicateurs de réalisation : part des documents d'urbanisme homologués intégrant des trames vertes et bleues (O-1) ; part des espaces verts et bleus dans la zone bâtie des villes, valeur de référence 3,4 % en 2024 (O-2) ; superficie désimperméabilisée ou renaturée (O-3) ; nombre de régions dotées d'un SRAT intégrant la connectivité écologique (O-4). Dans la matrice consolidée du PANB, les actions D3-02, D3-03, D3-04, D3-06 et D3-07 sont regroupées en une action nationale déclinée par région, et les actions D2-02 et D2-05 relèvent des plans d'aménagement et des déclinaisons régionales.

Périmètre — cas de rattachement arbitrés en amont

Plusieurs fiches-projets à forte composante « aménagement » ont été volontairement écartées du PDS-4 et redirigées vers d'autres PDS (enjeu dominant de gestion écologique plutôt que de pression d'aménagement) : la protection des zones humides de Souss-Massa et le complexe lagunaire Sidi Moussa-Oualidia (→ PDS-1) ; la fiche oasienne de Souss-Massa (→ PDS-5) ; les volets reboisement et aires protégées du Programme Régional de Lutte contre la Désertification de Drâa-Tafilalet (→ PDS-1). Sur le projet golf de Merzouga, seul l'observatoire faune/flore est retenu ici. Le canevas du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire a fourni les intitulés des actions ; le détail (budgets, phasage, indicateurs) reste à compléter auprès du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire.



4.1 Planification territoriale et intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	(E)	Orientations de la Politique Publique de l'Aménagement du Territoire (OPPAT) — intégration d'un volet biodiversité	CN-1, CN-14	MATNUHPV (DAT)	1-2	Budget de l'État	OPPAT actualisée ; nb de politiques sectorielles alignées
D1-02	(E)	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) — volet biodiversité (zones non aedificandi, trames vertes/bleues)	CN-1, CN-12	MATNUHPV / communes, agences urbaines	1-2-3	Budget de l'État	Nb de SDAU intégrant zones non aedificandi et trames vertes/bleues
D1-03	(E)	Plan d'Aménagement (PA) — prescriptions écologiques opposables	CN-1, CN-12	Agences urbaines (MATNUHPV) / communes	1-2-3	Budget de l'État	Nb de PA homologués intégrant des prescriptions de biodiversité
D1-04	(E)	Accompagnement des 12 régions dans l'élaboration de leurs SRAT	CN-1, CN-14	MATNUHPV (DAT)	1-2	Budget de l'État	Nb de SRAT accompagnés intégrant la connectivité écologique
D1-05	(E)	Guide technique national « Résilience du cadre bâti face aux inondations » intégrant les SFN	CN-8, CN-12	MATNUHPV (Dir. Affaires techniques)	1	Budget de l'État	Guide finalisé et diffusé ; nb de sessions de formation

4.2 Écotourisme et valorisation des espaces naturels en interface

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	(E)	Programme de mise en valeur des villages touristiques en milieu rural (16 villages)	CN-12, CN-14	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire	1-2	À déterminer (enveloppe sectorielle)	Nb de villages accompagnés



#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D2-02	(E)	Moukawala Siyahiya — écotourisme Béni Mellal-Khénifra / Parc National d'Ifrane	CN-12	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire	1-2	À déterminer	Nb d'entreprises/ porteurs accompagnés
D2-03	(E)	Dispositif Cap Hospitality — appui à l'hébergement écotouristique	CN-14	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire	1-2	À déterminer	Nb d'unités appuyées
D2-04	(E)	Dispositif Go Siyaha — appui aux investissements touristiques valorisant les espaces naturels	CN-14	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire	1-2	À déterminer	Nb de projets appuyés
D2-05	(N)	Observatoire de la faune et de la flore de Merzouga (soumis à EIE)	CN-12, CN-23	ANDZOA / CRI Drâa-Tafilalet	2	À déterminer	Observatoire réalisé ; EIE déposée et validée

4.3 Trames vertes et bleues, corridors écologiques et renaturation urbaine et périurbaine

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	(N)	Éco-quartiers résilients et bioclimatiques du Grand Agadir (Agadir, Aït Melloul, Drarga)	CN-12, CN-8	Conseil régional Souss-Massa / Agence urbaine d'Agadir	1-2	À déterminer (GEF/PNUD, État, privé)	Nb d'éco-quartiers réalisés ; part d'espaces verts/ bleus
D3-02	(N)	Restauration des corridors écologiques urbains du Grand Agadir	CN-12, CN-3	Conseil régional Souss-Massa / communes	1-2	À déterminer	Linéaire de corridors restaurés ; surface reconnectée
D3-03	(N)	Villages écologiques pilotes dans les centres ruraux de Souss-Massa	CN-12, CN-8	Conseil régional Souss-Massa	2	À déterminer (GEF/PNUD)	Nb de villages pilotes ; empreinte écologique réduite
D3-04	(N)	Trame verte rurale dans la Région Souss-Massa (axe Taroudant–Tafraout)	CN-12, CN-3	Conseil régional Souss-Massa / ANEF	2	À déterminer	Linéaire de trame verte aménagé
D3-05	(N)	Charte architecturale et paysagère écologique des centres ruraux (Souss-Massa)	CN-1, CN-12	Conseil régional Souss-Massa / Ordre des architectes	1	À déterminer	Charte adoptée ; nb de centres l'appliquant
D3-06	(N)	Ceinture verte autour de la ville de Khénifra	CN-12, CN-2	Commune de Khénifra / ANEF	1-2	À déterminer	Superficie de ceinture verte aménagée

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-07	(N)	Ceinture verte dans les zones vulnérables (Drâa-Tafilalet) — volet retenu du Programme Régional de Lutte contre la Désertification	CN-12, CN-8	CRDT / ANEF	1-2	À déterminer	Superficie de ceinture verte créée
D3-08	(N)	Corniche à Soualem Traifya (province de Berrechid)	CN-12	AREP Casablanca-Settat / commune	1	20 M DH	Corniche réalisée ; fréquentation
D3-09	(N)	Aménagement des berges du barrage Ben Maâchou — mise en valeur des rives et espaces de loisirs	CN-12	AREP Casablanca-Settat / commune	1	21 M DH (enveloppe globale, volet piscicole exclu)	Superficie de rives aménagée

5.

Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de pilotage

- Pilotage : le MATNUHPV assure le rôle de chef de file — la Direction de l'Aménagement du Territoire pour l'OPPAT et l'accompagnement des SRAT, la Direction de l'Urbanisme pour les SDAU et les indicateurs d'espaces verts — ; les agences urbaines élaborent les plans d'aménagement ; les Régions portent les SRAT et les Programmes de Développement Régional ; les communes assurent la mise en œuvre locale. Le MEMDD (DDD) et l'ANEF sont co-porteurs pour la biodiversité. La coordination intersectorielle (urbanisme, eau, environnement, risques) s'appuie sur la SCNDB et sur le dispositif de dialogue territorial existant du MATNUHPV, sans instance nouvelle ; les données d'avancement remontent au SysSPANB via le point focal désigné au sein du MATNUHPV.
- Fréquence de reporting : annuelle, avec jalons alignés sur les phases (2027, 2030, 2035) et les rapports bisannuels du SysSPANB.
- Interface avec le SysSPANB : point focal désigné au sein de la DAT (MATNUHPV), responsable de la saisie des données d'avancement.
- Coordination inter-PDS : avec PDS-1 (espaces naturels en interface urbaine, zones humides), PDS-5 (interfaces oasiennes/présahariennes) et PDS-7 (données territoriales), via le DDD.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Consolidation de l'indicateur CN-1 (% de zones couvertes par des plans intégrant la biodiversité)	Technique / donnée	DDD avec ANEF, DPM, ANDZOA, DAT — Phase 1
2	Adoption et diffusion du guide technique national « Résilience du cadre bâti face aux inondations »	Technique / réglementaire	MATNUHPV — 2028
3	Sécurisation du financement des actions (N) du portefeuille bancable (éco-quartiers, corridors, ceintures vertes)	Financière	MATNUHPV / Régions / PAT-MRF — Phases 1-2

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
4	Mise en place effective de la coordination intersectorielle urbanisme-eau-environnement-risques	Institutionnelle	MATNUHPV / Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) / Intérieur — Phase 1
5	Désignation du point focal sectoriel PDS-4 et interface SysSPANB au sein du MATNUHPV	Institutionnelle	MATNUHPV (DAT) — Phase 1

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé

BUDGET PARTIEL — NON TOTALISABLE EN L'ÉTAT
LE CHIFFRAGE N'EST DISPONIBLE QUE POUR DEUX FICHES (AREP CASABLANCA-SETTAT : CORNICHE 20 M DH, BERGES BEN MAÂCHOU 21 M DH EN ENVELOPPE GLOBALE). LES ACTIONS D1 (PLANIFICATION), D2 (ÉCOTOURISME, HORS MERZOUGA) ET LA MAJORITÉ DE D3 (GRAND AGADIR, KHÉNIFRA, DRÂA-TAFILALET) NE COMPORTENT PAS DE BUDGET RENSEIGNÉ. LE TOTAL DU PDS-4 N'EST DONC PAS TOTALISABLE DE FAÇON FIABLE.

Sous-groupe / Phase	Phase 1 (2026-27)	Phase 2 (2028-30)	Phase 3 (2031-35)	Total	Type
D1 — Planification / documents d'urbanisme	Budget État (non ventilé)	Budget État (non ventilé)	Budget État (non ventilé)	Non chiffré	E
D2 — Écotourisme et valorisation	Enveloppes sectorielles Tourisme (non communiquées)	—	—	Non chiffré	E/N
D3 — Trames vertes/bleues et renaturation	Corniche Soualem 20 M DH ; berges Ben Maâchou 21 M DH	Fiches Grand Agadir / Khénifra / DT : non chiffrées	—	≥ 41 M DH (partiel)	N
TOTAL PDS-4	—	—	—	**Non totalisable (données partielles)**	—

6.2 Sources de financement et gap

SOURCE	MONTANT MOBILISÉ / PROGRAMMÉ	STATUT	ACTIONS COUVERTES
Budget national sectoriel (État, MATNUHPV, Tourisme)	Non ventilé	En cours	D1-01 à D1-05, D2-01 à D2-04
Budgets régionaux / collectivités (AREP, Régions, communes)	41 M DH partiels (Casablanca-Settat)	À mobiliser	D3-08, D3-09

SOURCE	MONTANT MOBILISÉ / PROGRAMMÉ	STATUT	ACTIONS COUVERTES
FEM / GEF & PNUD	À soumettre	À soumettre	D3-01, D3-02, D3-03, D3-04 (Grand Agadir)
Secteur privé (opérateurs immobiliers, tourisme)	À structurer	À structurer	Éco-quartiers, charte architecturale, observatoire Merzouga
Gap de financement résiduel ***Non chiffrable en l'état — concerne les actions (N), soit la majorité du portefeuille du PDS-4.***			

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN	TYPE	BUDGET ESTIMATIF
D1-01	OPPAT — volet biodiversité	CN-1, CN-14	(E)	Budget État
D1-02	SDAU — volet biodiversité	CN-1, CN-12	(E)	Budget État
D1-03	PA — prescriptions écologiques	CN-1, CN-12	(E)	Budget État
D1-04	Accompagnement SRAT (12 régions)	CN-1, CN-14	(E)	Budget État
D1-05	Guide technique SFN inondations	CN-8, CN-12	(E)	Budget État
D2-01	Villages touristiques ruraux	CN-12, CN-14	(E)	À déterminer
D2-02	Moukawala Siyahiya	**CN-12**	(E)	À déterminer
D2-03	Cap Hospitality	**CN-14**	(E)	À déterminer
D2-04	Go Siyaha	**CN-14**	(E)	À déterminer
D2-05	Observatoire faune/flore Merzouga	CN-12, CN-23	(N)	À déterminer
D3-01	Éco-quartiers Grand Agadir	CN-12, CN-8	(N)	À déterminer
D3-02	Corridors écologiques Grand Agadir	CN-12, CN-3	(N)	À déterminer
D3-03	Villages écologiques Souss-Massa	CN-12, CN-8	(N)	À déterminer
D3-04	Trame verte rurale Souss-Massa	CN-12, CN-3	(N)	À déterminer
D3-05	Charte architecturale écologique	CN-1, CN-12	(N)	À déterminer
D3-06	Ceinture verte Khénifra	CN-12, CN-2	(N)	À déterminer
D3-07	Ceinture verte Drâa-Tafilalet	CN-12, CN-8	(N)	À déterminer
D3-08	Corniche Soualem Traifya	**CN-12**	(N)	20 M DH
D3-09	Berges barrage Ben Maâchou	**CN-12**	(N)	21 M DH



PDS-5

Écosystèmes oasiens et systèmes socio-écologiques traditionnels

Plan de Développement Spécifique — Institution chef de file : **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA), à travers l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Oasis, palmeraies, arganeraies (volet socio-économique et territorial), systèmes agro-sylvo-pastoraux traditionnels, territoires à forte interaction homme-nature.
Institution chef de file	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA), à travers l'ANDZOA — Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier
Co-porteurs / institutions impliquées	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DRE), DRANEF, CRDT-SRM, DRA, ABH, collectivités territoriales, ONG
Axes stratégiques couverts	Axes 2, 3, 4 et 6
Cibles nationales portées	CN-2, CN-4, CN-8, CN-9, CN-20, CN-23
Nombre d'actions	23 actions réparties en 3 sous-groupes (8 résilience des territoires, 2 économies de qualité, 13 charte de durabilité des oasis)
Budget global estimé	1 332,1 M DH sur 10 ans (727 M DH actions E / 605,1 M DH actions N)
Gap de financement	À déterminer
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (phases 1 / 2 / 3)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PDS-5 constitue l'instrument opérationnel des Axes 2, 3, 4 et 6 de la SPANB 2035. Il contribue à la réalisation de la Vision 2050 : « À l'horizon 2050, le Maroc aura inversé la perte de biodiversité et restauré durablement ses écosystèmes oasiens ». Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PDS-5) et chapitre 15 (axes stratégiques).

Placé sous le pilotage de l'ANDZOA, il couvre les oasis, palmeraies, arganeraies considérés comme des systèmes socio-écologiques vivants (biodiversité, savoirs, culture, patrimoine et adaptation à la rareté des ressources), systèmes agro-sylvo-pastoraux traditionnels et territoires à forte interaction homme-nature, et contribue principalement aux cibles nationales CN-2, CN-4, CN-8, CN-9, CN-20 et CN-23.

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-2	Restauration de 30 % des écosystèmes dégradés	Perte du couvert forestier 31 000 ha/an ; dégradation des terres 5,35 % (HCP,2016) ; charge sur les écosystèmes dépassant la biocapacité de 1,5 à 4 fois	250 000 ha à 500 000 harestaurés (2030), au rythme de 50 000 à 100 000 ha/an
CN-6	Nombre d'espèces introduites documentées recensées	75 907 espèces végétales (dont 39 forestières), 69 626 races animales, 4 500 souches microbiennes sécurisées ex situ ; 2 espèces introduites documentées (2026)	À déterminer
CN-8	Résilience climatique via Solutions fondées sur la Nature (DARED et OASIL)	Émissions AFOLU : 17 926 Gg éq. CO2 (2018) → 17 781 (2022)	À déterminer
CN-9	Utilisation durable des espèces sauvages	29 % de la population occupant des emplois traditionnels (2022) ; avantages de l'utilisation durable non disponibles	À déterminer
CN-20	Mesures significatives pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie	Mesures en place (Oui)	À déterminer
CN-23	Cadres juridiques pour l'égalité des sexes (Plan d'action genre 2023-2030)	36 projets biodiversité dirigés par des femmes (PMF/FEM, 2021-2025) ; nombre de projets dirigés par des jeunes non disponible	À déterminer

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Chef de file : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) pour la coordination, le suivi et le reporting de la SPANB ; ANDZOA (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA)) pour le pilotage opérationnel du PDS-5.
- Partenaires de la recherche et de la donnée : ANEF (gestion des aires protégées, restauration des écosystèmes, lutte contre la désertification), DRA et ABH (valorisation durable des ressources naturelles et chaînes de valeur agricoles), ANDZOA (mobilisation des fonds et participation des communautés), wilaya et conseil régional (coordination territoriale), ONG (sensibilisation des communautés).

1.4 Articulation PAT ↔ PDS

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PAT-MA (Mobilisation des acteurs)	Engagement des parties prenantes et participation au processus de planification spatiale, dans un cadre contractuel autour du plan de gestion de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud Marocain (RBOSM).
PAT-RC (Renforcement des capacités)	Renforcement des capacités pour opérationnaliser l'Initiative Oasis Durables et assurer le suivi de l'état de la biodiversité dans la région.
PAT-AG (Genre et égalité)	Genre et égalité dans le cadre du projet REFAM, en coopération bilatérale avec l'ACDI.

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PAT-CESB (Communication, éducation, sensibilisation)	Communication, éducation et sensibilisation à la biodiversité pour lutter contre la désertification et le changement climatique.
PAT-CT (Connaissances traditionnelles)	Valorisation des connaissances traditionnelles dans le cadre de l'APA Maroc.
PAT-MRF (Mobilisation des ressources financières)	Mobilisation des ressources financières via la coopération internationale (Mécanisme mondial UNCCD, GEF, GCF, ACDI).

2. Diagnostic

2.1 État des lieux vis-à-vis des cibles portées

- CN-2 (restauration de 30 % des écosystèmes dégradés) : programme national visant 133 000 ha restaurés d'ici 2030 (50 000-100 000 ha/an). Un grand effort reste à faire pour unifier les objectifs et surmonter les difficultés d'acceptabilité sociale ; besoin d'assistance technique pour identifier les écosystèmes dégradés, en cohérence avec la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la neutralité de dégradation des sols (LDN).
- CN-8 (résilience climatique via Solutions fondées sur la Nature) : données fragmentaires, concentrées sur les émissions AFOLU. Le secteur agricole est particulièrement exposé au changement climatique et à la pénurie d'eau ; une étude sur les crédits carbone est sollicitée pour valoriser les efforts déjà initiés par la FAO et l'ANDZOA en milieux prédésertiques.
- CN-9 (utilisation durable des espèces sauvages) : mesures incitatives en place (valorisation des produits locaux, écotourisme), mais données insuffisantes sur les emplois traditionnels et revenus tirés de la nature ; forte pression sur les plantes aromatiques et médicinales nécessitant sensibilisation et contrôle des pratiques de récolte.
- CN-20 (renforcement des capacités et transfert de technologie) : mesures initiées via le projet GEF EAS pour le système de suivi de la SPANB ; besoin de développer les métadonnées et un système d'éducation ouverte à moyen-long terme.
- CN-23 (cadres juridiques pour l'égalité des sexes) : nécessité d'instruments juridiques d'intégration soutenus par des programmes de renforcement des capacités et une budgétisation sensible au genre et à la jeunesse.

2.2 Pressions et facteurs limitants spécifiques au secteur

- Surexploitation des ressources en eau : forte pression exacerbée par le changement climatique, menaçant la durabilité de l'agriculture moderne et de la phoeniciculture.
- Surexploitation des ressources biologiques : le boom économique des plantes aromatiques et médicinales (arganier, thym, armoise) a provoqué une perte de biodiversité affectant la régénération naturelle des écosystèmes.
- Surpâturage : la forte charge des troupeaux sur les ressources fourragères compromet la capacité de régénération des écosystèmes prédésertiques.

2.3 Leviers et atouts mobilisables

- Alignement avec les stratégies nationales pertinentes : Génération Green, Forêts du Maroc, stratégie ANDZOA 2030, plans régionaux d'adaptation au changement climatique, plan national de lutte contre la désertification, programme régional de Drâa-Tafilalet, plans de gestion des réserves de biosphère de l'arganeraie et des oasis du sud.
- Engagement de plusieurs acteurs institutionnels (ANDZOA, DRA, ANEF, comité national du MAB UNESCO) et bailleurs (GCF, GEF, ACDI, BM, UE).
- Cohérence avec les projets réalisés ou en cours : DARED (réhabilitation de l'arganeraie par domestication) et OASIL (revitalisation des agroécosystèmes oasiens en Drâa-Tafilalet) ; REFAM et APA pour la restructuration des chaînes de valeur agricoles et le renforcement des capacités des femmes.

3. Logique d'intervention

La théorie du changement de ce PDS repose sur les principes de la stratégie ANDZOA 2030 et déploie trois orientations complémentaires :

#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-1	Résilience des territoires et des populations	Réduire la pression sur les ressources naturelles et adopter des modes de gestion de la rareté ; intégrer la biodiversité dans les secteurs économiques clés (phoeniciculture) ; promouvoir des modèles économiques régénératifs (agrobiologie oasienne) ; participation citoyenne à la lutte contre l'ensablement et intégration systématique de l'approche genre.
O-2	Économie de qualité	Mobiliser le potentiel productif via un partenariat privé pour une économie inclusive et durable inspirée du NMD ; mener les consultations juridiques et institutionnelles pour l'opérationnalisation de l'APA.
O-3	Charte de durabilité des oasis	Capitaliser les enseignements des projets OASIL et DARED pour concrétiser l'Initiative Oasis Durables ; mettre en place des SysSPANB régionaux pour le suivi-évaluation des indicateurs du CMB-KM, avec une plateforme d'éducation ouverte.

4. Programme d'actions

Ce programme rassemble les actions existantes (E), qui visent à parachever les chantiers en cours, et les actions nouvelles (N), qui soutiennent de nouveaux programmes.

4.1 Renforcement de la résilience des territoires et des populations

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	(E)	Poursuite du projet DARED — adaptation au changement climatique par le développement de l'arganiculture en zones vulnérables	CN-8	ADA	1-2-3	500 M DH	2 millions T.eq.CO2 — contribution des SFN à la réduction des émissions nationales de GES d'ici 2035

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D1-02	(E)	Poursuite du projet REFAM — renforcement des capacités des femmes en amont de la chaîne de valeur argan et oasis	CN-23	ANDZOA	1-2-3	100 M DH	10 — nombre de projets financés liés à la biodiversité dirigés par des femmes
D1-03	(E)	Poursuite du projet SIPAM — Systèmes ingénieux de patrimoine agricole mondial	CN-3	ONG	1-2-3	10 M DH	330 000 ha — superficie des AMECZ (SIPAM Imilchil et APAC Tighfert)
D1-04	(N)	Programme intégré de réhabilitation écologique des khettaras et séguias oasiennes	CN-8	DRA	2	20 M DH	1 000 ha — superficie d'écosystèmes restaurés/ protégés pour fonctions climatiques
D1-05	(N)	Programme de lutte contre l'ensablement, l'érosion hydrique et la dégradation des paysages oasiens	CN-2	CRDT	1-2-3	100 M DH	2 500 ha en cours de restauration
D1-06	(N)	Programme de restauration et de sauvegarde de l'agrobiodiversité oasienne	CN-10	DRA	2	1 M DH	500 ha — surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable
D1-08	(N)	Programme de sauvegarde de la faune sauvage (Addax, Oryx algazelle, Gazelle dama mhorr, Gazelle dorcas, Autruche à cou rouge)	CN-4	ANEF	1-2-3	54 M DH	60 % — espèces menacées bénéficiant de mesures de conservation
D1-09	(N)	Programme régional d'adaptation aux changements climatiques — renforcement de la résilience en milieux oasiens	CN-8	ANDZOA	1-2-3	20 M DH	10 millions T — contribution des SFN à la réduction des émissions (t CO2eq/ha)

4.2 Promotion des économies de qualité et du territoire

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	(N)	Programme de soutien aux chaînes de valeur durables et biodiversité-positives dans les oasis et l'arganeraie — opérationnalisation du cadre national APA	CN-13	DDD	1-2	66,4 M DH	Nb de contrats utilisateurs-producteurs ; nb de certificats ABS publiés
D2-02	—	Programme de gestion durable et de valorisation des déchets verts et sous-produits du palmier dattier — économie circulaire	CN-16	ANDZOA	2	3 M DH	5 000 T — quantité de déchets valorisés

4.3 Charte de durabilité des oasis

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	(E)	RES-MAB — solutions d'adaptation au changement climatique dans les réserves de biosphère méditerranéennes (approche WEFE Nexus), comme pilote de conformité avec le plan-cadre de la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie	CN-8	ANDZOA	1-2	1 M DH	8 millions ha — écosystèmes restaurés/protégés (RBA et RBOSM)
D3-02	(E)	TRANSFORMED — agroforesterie dans les zones salines et dégradées (partenariat PRIMA)	CN-10	DRA	1-2	1 M DH	1 000 ha — surface agricole productive et durable
D3-03	(E)	Renforcement du centre de l'Abeille jaune saharienne — conservation de l'espèce endémique	CN-4	DRA	1-2-3	115 M DH	60 % — espèces menacées bénéficiant de mesures de conservation
D3-04	(N)	Programme d'études et de suivi de la biodiversité et de la faune sauvage dans les agroécosystèmes oasiens	CN-21	ANDZOA, ANEF	1	1 M DH	Indicateur sur les informations biodiversité pour le suivi du CMB-KM
D3-05	(N)	Programme de planification intégrée des paysages oasiens — approche ELSA (Essential Life Supporting Area)	CN-1	ANDZOA	2	1 M DH	100 % — zones terrestres/ marines couvertes par des plans intégrant la biodiversité
D3-06	(N)	Patrimonialisation du rucher traditionnel d'Inzerki — préservation de l'abeille jaune saharienne	CN-4	ANDZOA	1-2-3	145 M DH	5 — nombre de mesures prises pour protéger les espèces menacées
D3-07	(N)	Programme de sensibilisation environnementale et d'éducation à la biodiversité dans les oasis	CN-21	ANDZOA	1-2	0,5 M DH	1 — programme de communication/ sensibilisation utilisant les données centralisées
D3-08	(N)	Programme de renforcement des capacités des acteurs locaux pour la gestion durable des oasis	CN-20	ANDZOA	1-2	0,5 M DH	30 — personnes formées aux métiers de la biodiversité (annuel)
D3-09	(N)	Programme de recharge artificielle des nappes et de suivi piézométrique — alerte précoce sécheresse	CN-21	ANDZOA, ABH	1	3 M DH	Bases de données sectorielles interopérables dans le système
D3-10	(N)	Programme de prévention des incendies et de protection communautaire des ressources naturelles des oasis — alerte précoce CC	CN-21	ANDZOA, ANEF	1	2 M DH	Bases de données sectorielles interopérables dans le système

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D3-11	(N)	Essaimage territorial pour la résilience au changement climatique (CR Aguinane et Tamaloukte)	CN-8	ANEF	2	10,5 M DH	Superficie d'écosystèmes restaurés/protégés pour fonctions climatiques
D3-12	(N)	Programme Data / SIG biodiversité des oasis et arganeraie — bases de données régionales rattachées au SysSPANB	CN-21	CR	1	2 M DH	Bases de données sectorielles interopérables dans le système
D3-13	(N)	Renforcement de la gouvernance de la biodiversité — guichets régionaux uniques	CN-2	CR	1	1,2 M DH	100 % — plans de développement régional/ local incluant la biodiversité

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de pilotage

- Instance de pilotage : la supervision du PDS-5 est confiée aux comités régionaux de la biodiversité, dont le secrétariat est assuré par l'ANDZOA, chargée d'élaborer et de coordonner le programme global de développement des zones oasiennes et de l'arganier, d'assurer son exécution, son suivi et son évaluation.
- L'ANDZOA est habilitée à collaborer avec les acteurs nationaux et territoriaux dans un cadre partenarial pour le suivi et l'évaluation de la SPANB (DDD, conseils régionaux, ANEF, DRA, ONG).
- Les clauses de ce partenariat préciseront la fréquence de reporting et les mécanismes de coordination inter-PDS.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Cadre partenarial pour favoriser la coordination institutionnelle	Institutionnelle	DDD — 2026
2	Mobilisation des fonds nécessaires	Financière	DDD — 2030
3	Renforcement de la structure de suivi de la SPANB (comité régional de la biodiversité, service de suivi-évaluation ANDZOA)	Réglementaire	CR — 2027

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé

Le plan de financement prévoit le déploiement d'un budget global de 1 332,1 M DH sur 10 ans.

SOUS-GROUPE	PHASE 1 (2026-27)	PHASE 2 (2028-30)	PHASE 3 (2031-35)	TOTAL	TYPE E/N
D1 — Renforcement de la résilience des territoires et des populations	293 M DH	419 M DH	267 M DH	979 M DH	610 / 369
D2 — Promotion des économies de qualité et du territoire	30 M DH	39,4 M DH	0 M DH	69,4 M DH	— / 69,4
D3 — Charte de durabilité des oasis	75,7 M DH	113 M DH	95 M DH	283,7 M DH	117 / 166,7
TOTAL PDS-5	**398,7 M DH**	**571,4 M DH**	**362 M DH**	**1 332,1 M DH**	**727 / 605,1**

6.2 Sources de financement et gap

SOURCE	MONTANT MOBILISÉ / PROGRAMMÉ	STATUT	ACTIONS COUVERTES
Budget public (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA), ANEF, ANDZOA, DDD)	612 M DH	À confirmer	Contributions nationales
FEM / GEF	387,6 M DH	En cours (EAS)	APA, études et assistance technique
GCF / Fonds Vert Climat	25 M DH	À structurer	Alertes précoces
UE / Coopération européenne	304,5 M DH	À identifier	Lutte contre l'ensablement, réhabilitation khettaras et arganeraies
ACDI / Coopération bilatérale	3 M DH	À structurer	REFAM, valorisation des déchets oasiens
GAP DE FINANCEMENT RÉSIDUEL	817,1 M DH (voir note ci-dessus)	—	Actions (N) non couvertes

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN	TYPE	BUDGET
D1-01	Poursuite du projet DARED	CN-8	(E)	500 M DH
D1-02	Poursuite du projet REFAM	CN-23	(E)	100 M DH
D1-03	Poursuite du projet SIPAM	CN-3	(E)	10 M DH
D1-04	Réhabilitation des khettaras et séguias	CN-8	(N)	20 M DH
D1-05	Lutte contre l'ensablement et l'érosion	CN-2	(N)	100 M DH
D1-06	Restauration de l'agrobiodiversité oasienne	CN-10	(N)	1 M DH
D1-08	Sauvegarde de la faune sauvage (Addax, Oryx algazelle, Gazelle dama mhorr, Gazelle dorcas, Autruche à cou rouge)	CN-4	(N)	54 M DH

#	INTITULÉ	CN	TYPE	BUDGET
D1-09	Adaptation régionale aux changements climatiques	CN-8	(N)	20 M DH
D2-01	Chaînes de valeur durables et APA	CN-13	(N)	66,4 M DH
D2-02	Valorisation des déchets du palmier dattier	CN-16	—	3 M DH
D3-01	RES-MAB — adaptation CC réserves de biosphère	CN-8	(E)	1 M DH
D3-02	TRANSFORMED — agroforesterie	CN-10	(E)	1 M DH
D3-03	Centre de l'Abeille jaune saharienne	CN-4	(E)	115 M DH
D3-04	Études et suivi biodiversité/faune oasienne	CN-21	(N)	1 M DH
D3-05	Planification intégrée des paysages (ELSA)	CN-1	(N)	1 M DH
D3-06	Patrimonialisation rucher traditionnel Inzerki	CN-4	(N)	145 M DH
D3-07	Sensibilisation et éducation biodiversité	CN-21	(N)	0,5 M DH
D3-08	Renforcement des capacités des acteurs locaux	CN-20	(N)	0,5 M DH
D3-09	Recharge des nappes et suivi piézométrique	CN-21	(N)	3 M DH
D3-10	Prévention des incendies / alerte CC	CN-21	(N)	2 M DH
D3-11	Essaimage territorial résilience CC	CN-8	(N)	10,5 M DH
D3-12	Programme Data/SIG biodiversité	CN-21	(N)	2 M DH
D3-13	Gouvernance de la biodiversité / guichets régionaux	CN-2	(N)	1,2 M DH



PDS-6

Industrie, mines, énergie et infrastructures



Plan de Développement Spécifique — Institutions chefs de file : **Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique (MICIIE) et Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD), en co-pilotage**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Industrie, mines, énergie et infrastructures — pollutions industrielles, emprises minières, énergétiques et d'infrastructures linéaires sur les habitats naturels.
Institutions chefs de file	MICIIE (Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique) et Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DTE) (Département de la Transition Énergétique), en co-pilotage ; Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF) associé pour les infrastructures
Co-porteurs / institutions impliquées	MEMDD/DDD (co-portage biodiversité/EIE/ERC) ; opérateurs publics et privés (ONHYM, MASEN, ONEE — canevas non reçus) ; CGEM ; AMMC ; institutions financières
Axes stratégiques couverts	Axe 1 (pollutions, pressions), Axe 3 (mainstreaming économique), Axe 6 (mobilisation du secteur privé, réforme des subventions, finance verte)
Cibles nationales portées	Principales : CN-7, CN-14, CN-15, CN-18 — Contribution : CN-16, CN-19
Nombre d'actions	4 actions (traitement du lixiviat de la décharge de Sidi Rahal Chatii ; trois actions existantes du MICIIE : programme SWITCH2CE, loi n° 77-15 « Zéro Mika », FONZID I et II) et 2 orientations à confirmer par les institutions chefs de file
Budget global estimé	Non totalisable — seul 1 montant disponible (16 M DH, action D1-01)
Gap de financement	Non chiffrable en l'état
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (phases 1 / 2 / 3)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PDS-6 constitue l'instrument opérationnel des Axes 1 (réduction des pressions — pollutions industrielles et emprises), 3 (intégration de la biodiversité dans les modèles économiques — EIE, séquence Éviter-Réduire-Compenser, reporting biodiversité) et 6 (mobilisation du secteur privé, réforme des subventions néfastes et finance verte) de la SPANB 2035. Il porte l'ambition d'un secteur industriel, minier, énergétique et d'infrastructures compatible avec la préservation du capital naturel, en cohérence avec la Vision 2050 et le Domaine de Transformation 5 de la SNDD 2035. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PDS-6) et chapitre 15 (axes stratégiques).

Ce positionnement intègre la contribution sectorielle transmise par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique.

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-7	Réduction de la pollution — pesticides -50 %	Indice d'eutrophisation côtière : non disponible ; 343 pesticides interdits (ONSSA, 2026) ; émissions AFOLU : 461 Gg éq. CO2 (2026)	Réduction de 50 % des risques liés aux pesticides à horizon 2035 (cible qualitative)
CN-14	Intégration de la biodiversité dans les politiques	Intégration dans les politiques et la comptabilité nationale (14.b) : Non (Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD))	Valeur non chiffrée dans le Cadre stratégique
CN-15	Engagement du secteur privé	Nb d'entreprises divulguant risques/ impacts : non disponible (CGEM) ; mesures incitatives (15.b) : Oui (MEMDD)	Valeur non chiffrée dans le Cadre stratégique
CN-18	Élimination des subventions néfastes	≥10 mesures d'incitation positive (2024, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA)) ; dépenses fiscales défavorables : 2 922 M DH en 2024 (ASN, version 2.0)	Élimination progressive des subventions néfastes (cible qualitative)

Note
Contributions secondaires : CN-16 (consommation responsable — gaspillage alimentaire 91 kg/hab/an en 2020, 113 en 2023) et CN-19 (mobilisation des ressources financières — financement public national 1 002 M DH/an en moyenne 2019-24 (ADB, version 2.0), APD 1 590 M DH/an, financement privé non disponible). Les cibles 2035 de CN-14, CN-15 et CN-18 ne sont pas encore chiffrées dans le Cadre stratégique.

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Chefs de file : Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique (MICIIE) et Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DTE).
- Co-portage biodiversité / EIE / ERC : MEMDD/DDD.

- Opérateurs et représentants économiques : opérateurs publics et privés du secteur (ONHYM, MASEN, ONEE potentiellement concernés — canevas non reçus), CGEM (feuille de route RSE), AMMC, institutions financières.
- Agences d'exécution sectorielles et autorités environnementales chargées de l'instruction des études d'impact.
- Partenaires techniques et financiers : FEM/GEF, GCF, coopération internationale, secteur bancaire et d'investissement (en articulation avec le PAT-MRF).

1.4 Articulation PAT ↔ PDS

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PAT-MRF (Mobilisation des ressources financières)	Forte articulation ; les actions de finance verte, de taxonomie et de réforme des subventions relèvent d'un arbitrage explicite entre PDS-6 et PAT-MRF (voir section 4).
PAT-RC (Renforcement des capacités)	Montée en compétences des opérateurs et des administrations sur les EIE, la séquence ERC et le reporting biodiversité (TNFD/SBTN).
PAT-MA (Mobilisation des acteurs)	Implication de la CGEM et du secteur privé dans la gouvernance.
PAT-CESB (Communication, éducation, sensibilisation)	Communication ciblée vers les acteurs économiques du secteur industriel.

2. Diagnostic

2.1 État des lieux vis-à-vis des cibles portées

- CN-7 (pollution) — Existant : cadre réglementaire EIE ; lois n° 28-00 (déchets), n° 13-03 (pollution de l'air) et n° 36-15 (eau) ; décrets n° 2-23-244, n° 2-09-631 et n° 2-04-553 ; arrêtés fixant les valeurs limites de rejet des secteurs du ciment, de la sidérurgie et du textile et 343 produits pesticides interdits par l'ONSSA. Manque : indicateurs d'eutrophisation côtière et de concentration en pesticides non disponibles ; pas d'indicateur consolidé de pollution industrielle.
- CN-14 (intégration dans les politiques) — Existant : cadre EIE/ERC. Manque : aucun dispositif d'intégration de la biodiversité dans les politiques et la comptabilité nationale n'est encore en place (indicateur binaire 14.b : « Non ») ; CN-14 est jugée priorité élevée par 68,8 % des répondants de l'enquête B.
- CN-15 (engagement du secteur privé) — Existant : mesures incitatives (15.b « Oui ») et feuille de route RSE de la CGEM. Manque : nombre d'entreprises divulguant leurs impacts non identifié dans les sources consultées (revue documentaire, 7RNB, enquêtes régionales) ; cadres TNFD/SBTN non généralisés.
- CN-18 (subventions néfastes) — Existant : au moins 10 mesures d'incitation positive (2024). Manque : réforme des soutiens défavorables à engager ; leur valeur est désormais documentée par l'ASN, version 2.0 (2 922 M DH de dépenses fiscales défavorables en 2024).

2.2 Pressions et facteurs limitants spécifiques au secteur

- Pollution des milieux : citée par 61 % des répondants de l'enquête B, jugée menace importante/très importante par ~49 % de l'enquête A.
- Emprise minière et extractive : citée par 46,8 % des répondants de l'enquête B ; secteur « Mines/Habitats naturels » jugé urgent par 31,2 %.
- Emprise foncière des installations et infrastructures linéaires (barrages, lignes électriques, parcs éoliens/solaires) sur les habitats naturels — pression identifiée mais non quantifiée. Les structures compétentes du Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts sont associées aux actions relatives aux infrastructures, pour la prise en compte de leurs impacts sur les habitats naturels et des mesures d'évitement ou de réduction.
- Données des opérateurs du secteur (ONHYM, MASEN, ONEE) non transmises à ce stade, limitant la caractérisation opérationnelle de certains sous-secteurs.
- Déficit de financement dédié : 42,9 % des répondants de l'enquête B ne savent pas si des mécanismes de financement dédiés existent ; l'Axe 6 est jugé priorité élevée par 76,5 % de l'enquête A.

2.3 Leviers et atouts mobilisables

- Cadre réglementaire EIE et séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) : socle pour conditionner les projets industriels, miniers, énergétiques et d'infrastructure. Les exigences réglementaires et méthodologiques relatives à la biodiversité dans les projets industriels restent toutefois à préciser (textes d'application, guides, critères et indicateurs de suivi), avec un appui juridique et technique.
- Stratégies sectorielles de référence : Plan d'Accélération Industrielle et Stratégie énergétique nationale.
- Feuille de route RSE de la CGEM : point d'entrée pour l'engagement volontaire du secteur privé et le reporting biodiversité.
- Dynamique de finance verte (taxonomie verte, obligations vertes, blended finance) mobilisable en articulation avec le PAT-MRF.
- Priorité forte des répondants pour CN-18 (subventions, 59,7 % priorité élevée) et l'Axe 6 (financement).

2.4 Lacunes de données identifiées

- Absence de canevas des principaux opérateurs (ONHYM, MASEN, ONEE) : lacune structurelle majeure — la section 4 est très partielle et devra être intégralement alimentée lors de la révision.
- Indicateurs non disponibles : eutrophisation côtière, concentration en pesticides/toxicité agrégée (CN-7) ; nb d'entreprises divulguant leurs impacts (CN-15) ; financement privé (CN-19).
- Cibles chiffrées 2035 non arrêtées pour CN-14, CN-15, CN-18 dans le Cadre stratégique.

2.5 Cas de rattachement et de chevauchement

- Rattachement atypique du traitement de lixiviat (Sidi Rahal Chatii) : cette action traite une pollution issue d'une décharge municipale, et non d'un site industriel, minier ou énergétique au sens strict.
- Chevauchement avec le PAT-MRF : les actions de nature principalement financière ou incitative (taxonomie verte, obligations vertes, réforme des subventions néfastes, reporting biodiversité) recoupent le périmètre du PAT-MRF ; leur portage est à coordonner entre le PDS-6 et le PAT-MRF.

3. Logique d'intervention

Le présent PDS s'articule autour de trois orientations prioritaires :

#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-1	Prévenir et réduire les pollutions et les emprises des activités industrielles, minières, énergétiques et d'infrastructure sur les habitats naturels	Répond à CN-7 et à l'Axe 1 ; s'appuie sur le renforcement des EIE et de la séquence ERC.
O-2	Intégrer la biodiversité dans les décisions et la comptabilité du secteur, et engager le secteur privé	Porte CN-14 et CN-15 ; mobilise la RSE (CGEM), le reporting biodiversité (TNFD/SBTN) et l'intégration dans les stratégies sectorielles. Elle inclut le développement de mécanismes d'incitation à la performance biodiversité des entreprises, notamment à travers les programmes d'appui industriel (CN-15, CN-18, PAT-MRF).
O-3	Réformer les subventions néfastes et orienter les flux financiers vers des activités biodiversité-positives	Porte CN-18 et contribue à CN-19 ; à conduire en arbitrage explicite avec le PAT-MRF.

4. Programme d'actions

4.1 Prévention et réduction des pollutions et pressions (interface territoriale)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	(N)	Traitement du lixiviat de la décharge de Sidi Rahal Chatii — traitement biologique et physico-chimique pour sauvegarder la nappe phréatique. Rattachement atypique : pollution issue d'une décharge municipale, non d'un site industriel/minier/énergétique au sens strict (province de Berrechid, début 2027, 12 mois).	CN-7	AREP Casablanca-Settat / commune Sidi Rahal Chatii / Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD)	1	16 M DH (à mobiliser)	Volume de lixiviat traité ; qualité de la nappe phréatique préservée
D1-02	(E)	Programme SWITCH2CE — circularité des emballages plastiques	CN-7, CN-16	MICIIE	À préciser	Programme existant	À définir avec le MICIIE

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D1-03	(E)	Application de la loi n° 77-15 portant interdiction des sacs en matières plastiques (« Zéro Mika »), modifiée et complétée par la loi n° 57-18	CN-7	MICIIE	1-2-3	Budget existant	À définir avec le MICIIE

4.2 Intégration de la biodiversité et engagement du secteur privé — orientations à confirmer par les chefs de file

#	TYPE	INTITULÉ (ORIENTATION)	CN	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	(E)	Précision des exigences relatives à la biodiversité dans les textes d'application, guides et référentiels des EIE (informations minimales, critères d'évaluation, mesures d'évitement et de réduction, suivi) pour les projets industriels, miniers, énergétiques et d'infrastructure	CN-7, CN-14	MEMDD/DDD, MICIIE, MEMDD/DTE, MEEF (infrastructures)	1-2-3	À définir	Phase 1 : exigences biodiversité précisées dans les textes et guides EIE ; phases 2 et 3 : part des projets soumis à EIE appliquant ces exigences et la séquence ERC
D2-02	(E)	Développement du reporting biodiversité du secteur privé (RSE CGEM, TNFD/SBTN) — orientation à détailler ; articulation CN-15/PAT-MRF Démarche volontaire et progressive : périmètre (entreprises cotées et grands groupes volontaires), informations attendues (dépendances et impacts significatifs sur la biodiversité, sites situés dans ou à proximité de zones sensibles, mesures d'atténuation), articulation avec la CN-15 et le PAT-MRF.	CN-15	CGEM, MEMDD, AMMC	2-3	À définir	Nb d'entreprises divulguant leurs impacts biodiversité (à confirmer)
D2-03	(E)	Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID I et II)	CN-14	MICIIE	À préciser	Fonds existant	À définir avec le MICIIE

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique a proposé l'intégration de quatre actions existantes : le programme SWITCH2CE (circularité des emballages plastiques), la loi n° 77-15 « Zéro Mika », le Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID I et II) et le programme TATWIR Croissance Verte (achevé, 2021-2023). Les trois premières sont intégrées comme actions existantes (D1-02, D1-03 et D2-03) ; le programme TATWIR Croissance Verte, achevé, est cité comme cadre existant.

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de pilotage

- Pilotage : pas d'instance nouvelle — le suivi du PDS-6 s'appuie sur la SCNDB, chaque institution chef de file désignant un point focal ; le MEMDD (DDD) assure l'appui biodiversité, EIE et ERC.
- Fréquence de reporting : annuelle (à confirmer une fois le comité constitué).
- Interface avec le SysSPANB : point focal à désigner au sein du MICIIE et/ou du MEMDD/DTE.
- Coordination inter-PDS/PAT : coordination renforcée avec le PAT-MRF (finance verte, subventions) pour éviter la duplication et arbitrer les actions de nature financière. Le PAT-MRF (Plan d'Action Transversal de Mobilisation des Ressources Financières) porte les instruments financiers de la SPANB (budgétisation, fiscalité, finance verte, réforme des subventions) ; les actions du PDS-6 de nature financière ou incitative y sont rattachées pour éviter les doublons.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Contribution effective des institutions chefs de file (Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique (MICIIE), Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DTE)) via leurs canevas sectoriels	Institutionnelle	MICIIE / MEMDD/DTE — Phase 1 (préalable à toute consolidation)
2	Transmission des canevas des opérateurs (ONHYM, MASEN, ONEE)	Institutionnelle / donnée	Opérateurs — Phase 1
3	Clarification de l'arbitrage PDS-6 / PAT-MRF sur les actions de finance verte et de subventions	Institutionnelle	DDD / Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP) / PAT-MRF — Phase 1
4	Documentation des indicateurs manquants (pollution, valeur des subventions, entreprises divulguant leurs impacts)	Technique / donnée	MEMDD, ONSSA, CGEM — Phases 1-2

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé

SOUS-GROUPE	PHASE 1 (2026-27)	PHASE 2 (2028-30)	PHASE 3 (2031-35)	TOTAL	TYPE
D1 — Pollutions et pressions	16 M DH (lixiviat Sidi Rahal)	—	—	16 M DH (partiel)	N
D2 — Intégration / secteur privé	Non chiffré	Non chiffré	Non chiffré	Non chiffré	E

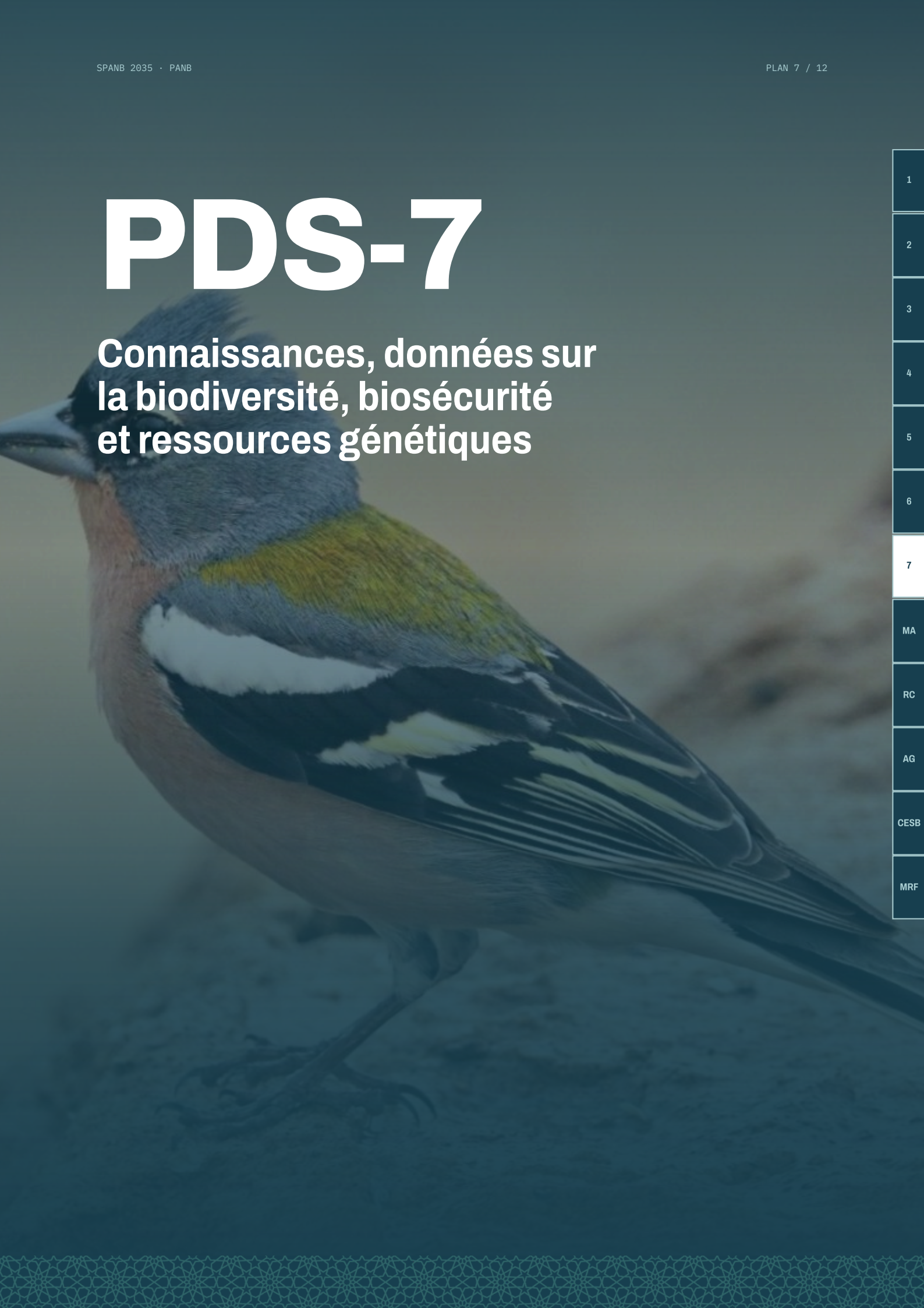
SOUS-GROUPE	PHASE 1 (2026-27)	PHASE 2 (2028-30)	PHASE 3 (2031-35)	TOTAL	TYPE
TOTAL PDS-6	—	—	—	**Non totalisable (données insuffisantes)**	—

6.2 Sources de financement et gap

SOURCE	MONTANT MOBILISÉ / PROGRAMMÉ	STATUT	ACTIONS COUVERTES
Budgets régionaux / collectivités	16 M DH	À mobiliser	D1-01 (lixiviat Sidi Rahal)
Budget national sectoriel (industrie, énergie)	Non communiqué	À documenter	D2-01, D2-02
Finance verte / secteur privé (obligations vertes, blended finance)	À structurer	À structurer (via PAT-MRF)	Actions futures du portefeuille
FEM / GEF / GCF	À identifier	À identifier	Actions futures
GAP DE FINANCEMENT RÉSIDUEL	Non chiffrable en l'état	—	Ensemble du secteur (données insuffisantes)

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	BUDGET ESTIMATIF
D1-01	Traitement du lixiviat de la décharge de Sidi Rahal Chatii — traitement biologique et physico-chimique pour sauvegarder la nappe phréatique. Rattachement atypique : pollution issue d'une décharge municipale, non d'un site industriel/minier/énergétique au sens strict (province de Berrechid, début 2027, 12 mois).	**CN-7**	16 M DH (à mobiliser)
D1-02	Programme SWITCH2CE — circularité des emballages plastiques	CN-7, CN-16	Programme existant
D1-03	Application de la loi n° 77-15 « Zéro Mika »	**CN-7**	Budget existant
D2-01	Précision des exigences relatives à la biodiversité dans les textes d'application, guides et référentiels des EIE (informations minimales, critères d'évaluation, mesures d'évitement et de réduction, suivi) pour les projets industriels, miniers, énergétiques et d'infrastructure	CN-7, CN-14	À définir
D2-02	Développement du reporting biodiversité du secteur privé (RSE CGEM, TNFD/SBTN) — orientation à détailler ; articulation CN-15/PAT-MRF Démarche volontaire et progressive : périmètre (entreprises cotées et grands groupes volontaires), informations attendues (dépendances et impacts significatifs sur la biodiversité, sites situés dans ou à proximité de zones sensibles, mesures d'atténuation), articulation avec la CN-15 et le PAT-MRF.	**CN-15**	À définir
D2-03	Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID I et II)	**CN-14**	Fonds existant



PDS-7

Connaissances, données sur la biodiversité, biosécurité et ressources génétiques

Plan de Développement Spécifique — Institutions chefs de file : **Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), ONSSA et MESRI, en co-pilotage**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Connaissances et données sur la biodiversité, biosécurité intégrée, ressources génétiques et savoirs traditionnels — le socle scientifique, technologique et juridique de la SPANB.
Institutions chefs de file	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), ONSSA (autorité biosécurité) et MESRI (recherche scientifique), en co-pilotage
Co-porteurs / institutions impliquées	HCP, INRA, INRH, ISR, CNRST, Universités
Axes stratégiques couverts	Axe 4 (gouvernance, participation et équité), Axe 5 (connaissances, innovations et données)
Cibles nationales portées	CN-13 (APA), CN-17 (biosécurité), CN-20 (renforcement des capacités et technologies), CN-21 (système d'information)
Nombre d'actions	9 actions réparties en 3 sous-groupes (3 cadre juridique, 3 gouvernance de la donnée, 3 recherche et technologies)
Budget global estimé	174 M DH d'investissement spécifique (actions N et mixtes E/N) — hors budgets de fonctionnement de base des instituts de recherche (actions E couvertes par la Loi de Finances)
Gap de financement	64 M DH — priorité : contrat-programme décennal pour l'Institut Scientifique (Listes Rouges) et opérationnalisation du Labo OGM ONSSA
Horizon de mise en œuvre	2027-2035 (phases 1 / 2 / 3)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PDS-7 constitue le socle scientifique, technologique et juridique de la SPANB 2035 — son « système nerveux central ». Il couvre l'ensemble des composantes immatérielles et informationnelles de la biodiversité nationale : microorganismes, ressources génétiques, espèces, habitats et savoirs traditionnels associés. Il vise à combler ce que l'Évaluation Nationale (ENBSE) qualifie d'« urgence numérique » en matière de gouvernance des données, tout en dotant le pays de l'arsenal juridique nécessaire à la souveraineté biologique (Protocole de Nagoya pour l'APA et Protocole de Cartagena pour la biosécurité). Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PDS-7) et chapitre 15 (axes stratégiques).

Sans la mise en œuvre aboutie de ce PDS, l'évaluation des 24 autres cibles nationales de la SPANB serait techniquement impossible, faute d'indicateurs mesurables et de bases de données centralisées.

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-13	Accès et partage des avantages (Protocole de Nagoya)	Projet de loi 89-21 en cours ; 0 contrat d'APA signé ; 76 400 accessions INRA, 4 500 souches CCMM	Partage juste et équitable effectif
CN-17	Biosécurité intégrée (Protocole de Cartagena)	Avant-projet de loi lancé fin 2024 ; 1 laboratoire ONSSA (en cours d'opérationnalisation pour analyses OGM)	Gestion sécurisée des biotechnologies et des risques
CN-20	Renforcement des capacités, transfert de technologies et R&D	Projets isolés ; expertise de pointe (drones, eDNA) existante mais non généralisée	Capacités institutionnelles et techniques renforcées
CN-21	Système d'information national sur la biodiversité	Données dispersées (CHM, SINEDD, IMIST, bases INRA/INRH) sans interopérabilité	Plateforme centralisée (SysSPANB) active

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Chefs de file : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) (coordination du SysSPANB et suivi du Protocole de Nagoya), ONSSA (autorité compétente pour la biosécurité et les risques biotechnologiques), MESRI (pilotage de la recherche scientifique et du transfert technologique).
- Partenaires de la recherche et de la donnée : ISR (taxonomie et listes rouges), INRA (détenteur de la banque de gènes), CNRST (gestionnaire des Collections Coordonnées Marocaines de Microorganismes, ~4 000 souches), HCP (intégration des statistiques environnementales).
- Ressources génétiques marines : l'INRH, point focal de la FAO pour les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, est l'acteur principal de leur inventaire et de leur valorisation.
- Articulation avec le PDS-3 : le PDS-7 porte les dispositifs nationaux transversaux (SysSPANB, cadre APA, listes rouges, banques de gènes et collections) ; les actions de connaissance des ressources halieutiques et des écosystèmes marins exploités, y compris la conservation ex situ des ressources génétiques marines (D4-04), relèvent du PDS-3.

1.4 Articulation PAT ↔ PDS

PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PAT-RC (Renforcement des capacités)	Essentiel pour former les inspecteurs de l'ONSSA et les chercheurs à la biosécurité intégrée, et pour former les data-scientists à l'administration des bases de données massives (Darwin Core, GBIF).
PAT-MRF (Mobilisation des ressources financières)	Indispensable pour pérenniser le financement des infrastructures de recherche fondamentale (taxonomie, herbiers) qui peinent à attirer des fonds privés.

2.

Diagnostic

2.1 État des lieux vis-à-vis des cibles portées

- CN-13 (APA) : « paradoxe de la valorisation » — le Maroc dispose d'un patrimoine inestimable (76 400 accessions végétales à l'INRA, plus de 4 500 souches de microorganismes au CNRST) et le projet APA II (PNUD) a documenté 273 connaissances traditionnelles (arganier, safran, lichens), mais l'absence d'adoption du projet de loi 89-21 gèle tout le système : plus de 80 demandes de bioprospection reçues depuis 2022, sans aucun contrat commercial ni certificat émis.
- CN-17 (biosécurité intégrée) : le Maroc ne produit pas d'OGM et a interdit l'importation de semences transgéniques (directive 2012), mais opère une transition vers la « biosécurité intégrée ». Un avant-projet de loi a été initié fin 2024 avec l'appui du PNUE ; l'ONSSA dispose de capacités de laboratoire qui nécessitent un renforcement en matière de formation pour les analyse OGM.
- CN-21 (gouvernance des données) : « urgence numérique » — le Maroc dispose de briques d'information puissantes (CHM, Observatoire halieutique INRH, IMIST, SINEDD) fonctionnant en silos, sans standardisation ni interopérabilité, empêchant le renseignement de la majorité des 73 indicateurs de suivi de la SPANB.

2.2 Pressions et facteurs limitants spécifiques au secteur

- Adoption en cours des projets de lois relatifs à l'APA et à la biosécurité, conditionnant l'opérationnalisation des dispositifs de contrôle et de valorisation.
- Rupture de la recherche taxonomique fondamentale : sous-financement chronique ; le non-renouvellement des experts de l'Institut Scientifique menace la mise à jour des inventaires vitaux (listes rouges) exigés par le CMB.
- Absence d'interopérabilité numérique : réticence institutionnelle au partage en Open Data et absence de standards internationaux (Darwin Core, INSPIRE), freinant le système d'intelligence collective requis par la CN-21.

2.3 Leviers et atouts mobilisables

- Excellence scientifique nationale : pôles d'expertise de rang international (INRH pour l'océanographie et l'eDNA, INRA pour l'agrobiodiversité), terreau pour la coopération Sud-Sud (CN-20).
- Impulsion du projet APA II (PNUD) : méthodologie de recensement du Consentement Préalable en Connaissance de Cause (CPCC) et premières bases de données sécurisées pour les savoirs traditionnels.

3. Logique d'intervention

Le PDS-7 vise à doter le Maroc d'une « infrastructure immatérielle » de pointe : on ne peut protéger et valoriser que ce que l'on connaît, trace et encadre juridiquement. Il déploie quatre orientations majeures :

#	ORIENTATION	JUSTIFICATION
O-1	Finalisation et application de l'arsenal juridique de souveraineté	Adopter le projet de loi 89-21 (APA) et la loi sur la biosécurité intégrée pour stopper la biopiraterie (CN-13), générer des revenus pour les populations et sécuriser le pays face aux risques biotechnologiques (CN-17).
O-2	Création du SysSPANB et interopérabilité des données	Résoudre l'urgence numérique en fusionnant les bases de données isolées (CHM, SINEDD, IMIST) dans une plateforme centrale (CN-21), essentielle au suivi des 75 indicateurs de la SPANB.
O-3	Modernisation des capacités d'inventaire et de conservation ex situ	La conservation des 76 000 accessions de l'INRA et des 4 500 souches du CNRST constitue l'assurance-vie du pays ; la recherche fondamentale (listes rouges, ISR) doit être refinancée (CN-20). Elle inclut une politique nationale intégrée des collections scientifiques de la biodiversité (zoologiques, botaniques, microbiologiques, herbiers, bases taxonomiques) et la numérisation prioritaire de ces collections (inventaire, normalisation, géoréférencement, mise à jour de la nomenclature, collections historiques, interopérabilité avec les bases internationales), raccordées au SysSPANB ; une action dédiée sera examinée dans le cadre du PANB.
O-4	Intégration technologique et coopération scientifique	Tirer parti des nouvelles technologies (IA, séquençage eDNA, modélisation SIG) pour améliorer le suivi écologique et positionner le Maroc comme leader de la coopération Sud-Sud (CN-20).

4. Programme d'actions

Ce programme rassemble l'ingénierie légale, numérique et scientifique de la SPANB. Les actions existantes (E) visent à parachever les chantiers institutionnels, tandis que les actions nouvelles (N) soutiennent les sauts technologiques.

4.1 Cadre juridique de souveraineté : Nagoya et Cartagena (CN-13, CN-17)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	(N)	Adoption et mise en œuvre du projet de loi 89-21 (APA) — plaidoyer interministériel, décrets d'application, création du Centre National de Contrôle APA	CN-13	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) ; institutions concernées par le projet de loi associées (MAPMSA, MEEF, MESRI, ONSSA, INRA, INRH, ANEF)	1	Fonctionnement institutionnel	Loi promulguée et contrats d'APA signés (indicateur binaire 13.b)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-02	(N)	Adoption de la loi sur la Biosécurité Intégrée — finalisation de l'avant-projet (avec le PNUE) encadrant OGM et risques biotechnologiques	CN-17	ONSSA / MEMDD	1	Fonctionnement institutionnel	Cadre juridique conforme adopté (indicateur 17.2)
D1-03	(E)	Opérationnalisation d'un laboratoire d'analyse OGM — formation des analystes ONSSA	CN-17	ONSSA	1-2	20 M DH	Un laboratoire ONSSA opérationnel pour analyses OGM

4.2 Gouvernance de la donnée et SysSPANB (CN-21)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	(N)	Développement et lancement du portail SysSPANB — plateforme nationale centralisée avec API pour l'interopérabilité CHM/SINEDD/IMIST/bases sectorielles	CN-21	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)	1-2	15 M DH	Nb de bases de données sectorielles interopérables (indicateur 21.2)
D2-02	(E)	Normalisation des protocoles d'échange de données — adoption des standards Darwin Core, GBIF, INSPIRE	CN-21	MEMDD / MESRI	1-2	4 M DH	Protocoles de métadonnées publiés et appliqués
D2-03	(N)	Intégration du Registre des Savoirs Traditionnels — sécurisation et migration de la base issue du projet APA II vers le système national — extension à un registre national des ressources génétiques	CN-21, CN-13	MEMDD / ANDZOA	1-2	5 M DH	Base de données des savoirs traditionnels intégrée (indicateur 21.5)

4.3 Recherche fondamentale, ressources génétiques et technologies (CN-20, CN-4)

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	(E)	Consolidation des banques de gènes et de microorganismes — modernisation des infrastructures INRA (76 400 accessions) et CCMM du CNRST (4 500 souches)	CN-4, CN-13	INRA / CNRST	1-2-3	35 M DH	Nb d'accessions conservées ex situ (indicateurs 13.6/13.7)
D3-02	(N)	Programme national d'actualisation des Listes Rouges (ISR) — financement contractuel long terme (8-10 ans) pour les inventaires taxonomiques. La liste rouge des oiseaux est conduite par l'Institut Scientifique avec l'ANEF	CN-4, CN-20	ANEF / ISR	1-2-3	40 M DH	Nombre de listes rouges utilisées dans les plans d'action et dans la désignation des aires protégées.

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-03	(N)	Pôle de transfert de technologies avancées en biodiversité — recherche appliquée (eDNA, IA, télédétection) et coopération Sud-Sud	CN-20	MESRI / INRH	2-3	30 M DH	Nb de technologies transférées (indicateur 20.2)

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de pilotage

- Instance de pilotage : la supervision du PDS-7 est confiée à un « Comité Scientifique et des Données pour la Biodiversité », co-présidé par le Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) (gestion du système d'information et accords multilatéraux) et le MESRI (recherche). L'ONSSA y siège en tant qu'autorité réglementaire de la biosécurité.
- Interface avec le SysSPANB : le PDS-7 est par essence le gestionnaire de l'outil SysSPANB. Le DDD assure la maîtrise d'ouvrage du système, tandis que les institutions partenaires (HCP, INRA, INRH, ISR) opèrent comme fournisseurs officiels de « données qualifiées », via des protocoles d'échange automatisés (API).
- Coordination inter-PDS : ce PDS agit de manière transversale — ses travaux taxonomiques éclairent le PDS-1 (aires protégées), tandis que la gestion des ressources génétiques alimente le PDS-2 (agrobiodiversité) et le PDS-5 (savoirs traditionnels).

5.2 Conditions critiques de succès

- Accélération du processus d'adoption des projets de lois (CN-13, CN-17) : sans l'adoption des projets de lois relatifs à l'APA (89-21) et à la biosécurité intégrée, les ressources investies ne pourront générer ni revenus souverains, ni protection coercitive.
- Interopérabilité obligatoire des données (CN-21) : les ministères et instituts de recherche doivent décloisonner leurs bases de données — un décret ou une circulaire imposant l'Open Data environnemental entre institutions publiques est vital.
- Financement pérenne de la taxonomie (CN-20) : la recherche fondamentale n'attire pas le secteur privé ; l'État (MESRI, Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD)) doit sécuriser un financement inconditionnel de long terme pour l'Institut Scientifique.

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé

Le financement des budgets de fonctionnement de base des instituts de recherche (INRA, INRH, ISR, CNRST) relève de l'action existante (E), couverte par la Loi de Finances. Le tableau ci-dessous évalue le gap d'investissement spécifique requis pour les « sauts technologiques et numériques » (actions N) portés par la nouvelle stratégie.

SOUS-GROUPE	PHASE 1 (2026-27)	PHASE 2 (2028-30)	PHASE 3 (2031-35)	TOTAL	TYPE
D1 — Mise à niveau de laboratoires biosécurité et formation des analystes de l'ONSSA	5 M DH	15M DH	—	20M DH	E/N (mixte)
D2 — SysSPANB et gouvernance numérique	12 M DH	8 M DH	4 M DH	24 M DH	N
D3 — Recherche fondamentale et technologies	20 M DH	45 M DH	40 M DH	105 M DH	N
TOTAL PDS-7 (budget d'investissement spécifique)	**37 M DH**	**68 M DH**	**44 M DH**	**149M DH**	—

6.2 Sources de financement et gap

L'architecture de financement (CN-19) pour la recherche et les données repose fortement sur l'Aide Publique au Développement et les mécanismes d'assistance technique internationale.

SOURCE VISÉE	MONTANT MOBILISÉ / ESPÉRÉ	STATUT	ACTIONS COUVERTES
Budget national de la Recherche (MESRI/CNRST)	Non plafonné (budget public)	Confirmé	Actions (E) : maintien des banques de gènes (CCMM) et salaires des chercheurs
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	25 M DH	En cours (EAS)	Ingénierie initiale du SysSPANB (D2-01) et poursuite des mécanismes de l'APA (D1-01)
PNUE	10 M DH	Accord signé 2024	Appui technique à la loi Biosécurité et renforcement initial de l'ONSSA (D1-02)
Coopération bilatérale et multilatérale scientifique (UE, IRD, etc.)	50 M DH	À structurer	Pôles d'excellence technologiques (eDNA, IA) et transferts de technologie (D3-03)
GAP DE FINANCEMENT RÉSIDUEL	64 M DH	—	Contrat-programme décennal Institut Scientifique (Listes Rouges) et Labo OGM opérationnel ONSSA (phases 2-3)

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	TYPE	BUDGET ESTIMATIF
D1-01	Adoption du projet de loi 89-21 (APA)	CN-13	(N)	Fonctionnement institutionnel
D1-02	Loi sur la Biosécurité Intégrée	CN-17	(N)	Fonctionnement institutionnel
D1-03	Renforcement des laboratoires biotechnologiques	CN-17	(E)	20M DH
D2-01	Portail SysSPANB	CN-21	(N)	15 M DH
D2-02	Normalisation des protocoles d'échange de données	CN-21	(E)	4 M DH
D2-03	Registre des Savoirs Traditionnels	CN-21, CN-13	(N)	5 M DH
D3-01	Consolidation des banques de gènes et microorganismes	CN-4, CN-13	(E)	35 M DH
D3-02	Actualisation des Listes Rouges (ISR)	CN-4, CN-20	(N)	40 M DH
D3-03	Pôle de transfert de technologies avancées	CN-20	(N)	30 M DH





PAT-MA

Mobilisation des acteurs et engagement

Plan d'Action Transversal — Institution coordinatrice : **Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Cartographie et mobilisation des parties prenantes, structuration des plateformes de coordination (nationale et régionale), suivi participatif et redevabilité.
Institution coordinatrice	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)
PDS concernés	Transversal aux 7 PDS (PDS-1 à PDS-7)
Cibles nationales portées	Transversal aux 25 CN ; appui renforcé à CN-13, CN-21, CN-22, CN-23
Nombre d'actions	8 actions réparties en 3 sous-groupes (3 plateformes régionales, 3 instances de gouvernance, 2 cartographie/pérennisation)
Budget global estimé	Partiel — seules 2 actions chiffrées (30 M DH + 0,5 M DH) sur 8 ; voir 6.1
Gap de financement	Non chiffrable en l'état (actions D2-03, D3-01, D3-02 non couvertes)
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (transversal à toutes les phases)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PAT-MA est l'instrument d'opérationnalisation du Levier transversal 1 « Mobilisation des acteurs et engagement » de la SPANB 2035. Ce levier vise à garantir l'engagement et la coordination de l'ensemble des parties prenantes selon une approche pangouvernementale et pansociétale. Il repose sur la cartographie et la mobilisation de plus de 110 parties prenantes institutionnelles, la structuration de plateformes de coordination à tous les niveaux — national via la CNCB et la SCNDB, régional via les OREDD et les Régions — et la mise en place de mécanismes de suivi participatif et de redevabilité. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PAT-MA) et chapitre 17 (leviers transversaux).

Cinq niveaux de participation sont distingués : information, consultation, implication, collaboration et autonomisation. Ce PAT ne produit pas d'effets directs sur la biodiversité : il crée les conditions de gouvernance participative qui permettent aux sept PDS d'atteindre leurs résultats.

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-13	Protocole de Nagoya et APA opérationnels	Partage juste et équitable des avantages (13.b) : Non (en voie de développement)	Opérationnalisation de l'APA (à chiffrer)

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-21	Accès à l'information — SINEDD et CHM	Indicateur informations biodiversité (CMB-KM) : 0 (Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD), en cours de conception)	Dispositif de suivi participatif opérationnel
CN-22	Participation pleine et effective des femmes / intégration du genre	Représentation/participation des communautés locales (22.b) : Partiel	Participation effective (à chiffrer)
CN-23	Participation des communautés locales et des jeunes	Cadres juridiques pour la participation (Plan d'action genre 2023-2030) : Oui ; 36 projets dirigés par des femmes (2021-2025) ; par des jeunes : non disponible	Renforcement de la participation des jeunes et communautés (à chiffrer)

Note
Valeurs de référence non modifiées ; les cibles chiffrées 2035 pour CN-13, CN-21, CN-22 et CN-23 ne sont pas encore arrêtées dans le Cadre stratégique.

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Institution coordinatrice : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), animatrice du groupe de travail « Mobilisation et participation », adossé à la SCNDB.
- Instances nationales et régionales : CNCB, SCNDB (niveau national), OREDD et Régions (niveau régional).
- Relais territoriaux : DGCT (gouvernance territoriale, implication des conseils régionaux), structures de développement digital régional.
- Parties prenantes mobilisées : plus de 110 institutions cartographiées, avec des angles morts identifiés sur le secteur privé (CGEM), les communautés locales et les jeunes.
- Partenaires techniques : PNUD (assistance technique aux dispositifs de concertation).

1.4 Articulation avec les PDS

PDS	NATURE DE L'ARTICULATION AVEC CE PAT
PDS-1 — Écosystèmes terrestres naturels et zones humides	Concertation des gestionnaires d'aires protégées, communautés riveraines, comités de gestion
PDS-2 — Agriculture durable, agrobiodiversité et paysages agricoles	Mobilisation des coopératives, chambres d'agriculture, organisations de producteurs
PDS-3 — Biodiversité marine, pêche durable et aquaculture	Concertation des acteurs de la pêche artisanale et des collectivités littorales

PDS	NATURE DE L'ARTICULATION AVEC CE PAT
PDS-4 — Aménagement du territoire, urbanisme et connectivité écologique	Coordination multi-niveaux agences urbaines / Régions / communes
PDS-5 — Écosystèmes oasiens et systèmes socio-écologiques traditionnels	Participation des communautés oasiennes, AUEA, coopératives
PDS-6 — Industrie, mines, énergie et infrastructures	Implication de la CGEM et du secteur privé dans la gouvernance
PDS-7 — Connaissances, données, biosécurité et ressources génétiques	Gouvernance de la donnée, science participative, plateformes régionales

2.

Diagnostic

2.1 Lacunes transversales identifiées

La gouvernance de la biodiversité au Maroc mobilise plus de 110 parties prenantes institutionnelles, mais la coordination inter-acteurs demeure faible et largement informelle. Dans l'enquête B, seuls 23,4 % des répondants font état d'un mécanisme formel de coordination régional, tandis que 31,2 % décrivent une coordination seulement informelle, 13 % l'absence de tout mécanisme et 32,5 % ne savent pas s'il en existe un. La connaissance mutuelle des acteurs est lacunaire, en particulier vis-à-vis du secteur privé (50,6 % des répondants de l'enquête B ne savent pas quel rôle il joue). Les mécanismes de suivi participatif et de redevabilité sont peu développés, et l'indicateur national relatif aux informations biodiversité (CN-21) est à 0.

2.2 Risques si le levier n'est pas activé

Sans PAT-MA, les sept PDS risquent de rester des exercices sectoriels juxtaposés, sans appropriation territoriale ni engagement durable des acteurs non étatiques. Le déficit de coordination entraînerait des duplications, des angles morts (secteur privé, communautés locales, jeunes) et une faible redevabilité, compromettant la trajectoire pangouvernementale et pansociétale de la SPANB. L'absence de plateformes régionales pérennes fragiliserait la remontée d'informations vers le SysSPANB et la légitimité des décisions.

2.3 Expériences existantes à capitaliser

- Instances nationales et régionales : CNCB, SCNDB et OREDD, dont le fonctionnement constitue la base de la coordination.
- Mécanismes de concertation de la SPANB elle-même : webinaires de mai 2026, ateliers de restitution régionaux, enquêtes régionales A et B (11 régions) — un dispositif participatif déjà éprouvé, à pérenniser.

- Demande d'implication exprimée : dans l'enquête A, les répondants souhaitent s'impliquer comme partenaires de mise en œuvre (45,9 %), membres d'un groupe de travail thématique (40,8 %), partenaires du suivi-évaluation (37,8 %) et membres des instances de gouvernance (36,7 %) ; l'appui à la coordination interinstitutionnelle est demandé par 56,1 % (enquête A) à 77,9 % (enquête B).
- Initiatives régionales de plateformes : observatoire régional de la biodiversité de Béni Mellal-Khénifra ; renforcement du SIREDD par une composante biodiversité (Drâa-Tafilalet) ; propositions de gouvernance intelligente de la Province d'Ouarzazate.
- Rôle de la DGCT comme institution de gouvernance territoriale (implication des conseils régionaux via la loi 111-14).

3. Logique d'intervention

Ce PAT intervient selon quatre modalités d'action complémentaires :

#	MODALITÉ	DESCRIPTION	PDS / CN PRINCIPALEMENT CONCERNÉS
M-1	Structuration et animation des plateformes de coordination	Renforcer et animer les instances nationales (CNCB, SCNDB) et régionales (OREDD, Régions) et créer/consolider des plateformes régionales multi-acteurs de données et de coordination.	Tous PDS / CN-21
M-2	Cartographie et mobilisation des parties prenantes	Cartographier et mobiliser les 110+ parties prenantes, combler les angles morts (secteur privé, communautés locales, jeunes), et graduer la participation selon les 5 niveaux (information → autonomisation).	Tous PDS / CN-22, CN-23
M-3	Suivi participatif et redevabilité	Mettre en place des mécanismes de suivi participatif, de gestion des réclamations citoyennes et de redevabilité, alimentant le SysSPANB.	Tous PDS / CN-21
M-4	Capitalisation des dispositifs de concertation de la SPANB	Pérenniser les mécanismes éprouvés (webinaires, ateliers régionaux, enquêtes) comme dispositif permanent de concertation.	Tous PDS / CN-23

4. Programme d'actions

Périmètre — cas de rattachement arbitrés en amont

L'action DGCT (D2-02) présente une double nature : son volet renforcement de compétences (MOOC biodiversité, cycles de formation, convention FM6E) relève du PAT-RC et y est traité en substance ; elle n'est mobilisée ici que comme illustration de gouvernance territoriale, pour éviter la duplication. De même, sur la note de la Province d'Ouarzazate (D1-03), seul le volet gouvernance (observatoire intelligent, tableau de bord, science participative) est retenu ; les volets techniques IA/SIG sans dimension gouvernance relèvent du PDS-7. Lorsqu'une réponse de consultation mêle participation, formation et sensibilisation, seule la dimension gouvernance/participation est retenue ici ; les dimensions « compétences » sont orientées vers le PAT-RC et « sensibilisation du grand public » vers le PAT-CESB.

4.1 Plateformes régionales multi-acteurs de coordination et de données

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	Création d'un observatoire régional de la biodiversité (Béni Mellal-Khénifra) — plateforme de données, suivi, analyse des risques, gestion des réclamations citoyennes	CN-21, CN-23	Tous PDS	Région Béni Mellal-Khénifra / Agence de Développement du Digital	1-2	30 M DH (cofinancement mixte, à mobiliser)	Observatoire opérationnel ; nb de réclamations traitées
D1-02	Renforcement du SIREDD par une composante biodiversité (Drâa-Tafilalet) — sous-portail biodiversité et services écosystémiques	**CN-21**	Tous PDS ; PDS-7	DRE-OREDD Drâa-Tafilalet	1	0,5 M DH (système) ; alimentation selon budget des partenaires	Sous-portail opérationnel ; nb de partenaires alimentant le système
D1-03	Observatoire régional intelligent et tableau de bord de la biodiversité (Province d'Ouarzazate) — capteurs connectés, open data, science participative numérique. Seul le volet gouvernance de la note d'Ouarzazate est retenu ici	CN-21, CN-23	Tous PDS ; PDS-7	Province d'Ouarzazate (SGRN) / DRE-OREDD	2	À déterminer	Tableau de bord opérationnel ; nb de contributions citoyennes

4.2 Renforcement des instances de gouvernance et de la concertation multi-acteurs

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	Structuration et animation des plateformes de coordination nationale et régionale — consolidation CNCB, SCNDB, OREDD	CN-21, CN-23	Tous PDS	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) / Régions / OREDD	1-2-3	À déterminer (budget de fonctionnement institutionnel)	Nb de plateformes régionales formalisées ; fréquence des réunions
D2-02	Mobilisation des acteurs territoriaux via la DGCT — illustration de gouvernance territoriale (loi 111-14). L'action de renforcement de capacités associée (MOOC, formations, convention FM6E) relève du PAT-RC	**CN-23**	Tous PDS	DGCT / FM6E	1-2	Budget DGCT	Nb de collectivités mobilisées
D2-03	Mécanismes de suivi participatif, de redevabilité et de gestion des réclamations — 5 niveaux de participation, alimentation du SysSPANB	CN-21, CN-23	Tous PDS	MEMDD/DDD	2-3	À déterminer	Existence de mécanismes de redevabilité ; taux de participation

4.3 Cartographie et pérennisation de la concertation

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	Cartographie et mobilisation des 110+ parties prenantes, ciblant les angles morts (secteur privé, communautés locales, jeunes)	CN-22, CN-23	Tous PDS	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)	1	À déterminer	Cartographie établie et actualisée
D3-02	Pérennisation du dispositif de concertation de la SPANB — institutionnalisation des webinaires, ateliers régionaux, enquêtes comme dispositif permanent	CN-23	Tous PDS	MEMDD/DDD / PNUD	1-2-3	À déterminer (assistance technique)	Nb d'ateliers/ consultations annuels

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de coordination transversale

- Instance d'animation du PAT : groupe de travail « Mobilisation et participation » animé par le Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), adossé à la SCNDB.
- Modalité d'interaction avec les PDS : les plateformes régionales (D1) et les instances (D2) alimentent les cycles de planification et de suivi de chaque PDS ; chaque comité sectoriel PDS désigne un référent participation.
- Interface avec le SysSPANB : les données de suivi participatif et de redevabilité sont saisies par les OREDD/Régions et consolidées par le DDD, avec une fréquence annuelle.
- Mécanisme anti-duplication : cartographie commune des actions ; distinction claire entre participation institutionnelle (PAT-MA), renforcement de compétences (PAT-RC) et sensibilisation du grand public (PAT-CESB) — orientation des cas mixtes vers le plan compétent.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Formalisation de plateformes régionales de coordination biodiversité dans les régions pilotes	Institutionnelle	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) / OREDD / Régions — Phase 1
2	Opérationnalisation de l'indicateur CN-21 (informations biodiversité, aujourd'hui à 0)	Technique / donnée	MEMDD — Phases 1-2
3	Mobilisation effective du secteur privé et des jeunes (angles morts identifiés)	Institutionnelle	MEMDD/DDD / CGEM / Régions — Phases 1-2
4	Pérennisation budgétaire des dispositifs de concertation (assistance technique)	Financière	MEMDD/DDD / PNUD — Phase 1

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé, incluant la répartition du gap de financement

Budget partiel — non totalisable

Seules deux fiches sont chiffrées (observatoire BMK : 30 M DH ; SIREDD Drâa-Tafilalet : 0,5 M DH) sur les 8 actions du plan. Les actions d'animation institutionnelle (D2-01 à D3-02) ne comportent pas d'enveloppe dédiée. Le gap de financement résiduel n'est donc pas chiffrable en l'état.

6.2 Sources de financement et gap

NATURE DE LA RESSOURCE	MONTANT ESTIMÉ	SOURCE PRINCIPALE	ACTIONS COUVERTES
Assistance technique internationale	À déterminer	PNUD, coopération bilatérale	D2-03, D3-02
Budget de fonctionnement institutionnel	Budget DGCT ; budgets OREDD/ Régions	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) / DGCT / Régions	D2-01, D2-02, D3-01
Investissements régionaux (plateformes)	30 M DH (observatoire BMK) ; 0,5 M DH (SIREDD DT) ; Ouarzazate à préciser	Régions / cofinancement mixte	D1-01, D1-02, D1-03
GAP DE FINANCEMENT RÉSIDUEL	Non chiffrable en l'état	—	Actions non couvertes (D2-03, D3-01, D3-02)

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	BUDGET
D1-01	Observatoire régional de la biodiversité (BMK)	CN-21, CN-23	Tous PDS	30 M DH
D1-02	Composante biodiversité du SIREDD (Drâa-Tafilalet)	**CN-21**	Tous PDS ; PDS-7	0,5 M DH
D1-03	Observatoire intelligent et tableau de bord (Ouarzazate)	CN-21, CN-23	Tous PDS ; PDS-7	À déterminer
D2-01	Structuration des plateformes de coordination	CN-21, CN-23	Tous PDS	À déterminer
D2-02	Mobilisation des acteurs territoriaux via la DGCT	**CN-23**	Tous PDS	Budget DGCT
D2-03	Suivi participatif, redevabilité, réclamations	CN-21, CN-23	Tous PDS	À déterminer
D3-01	Cartographie des 110+ parties prenantes	CN-22, CN-23	Tous PDS	À déterminer
D3-02	Pérennisation du dispositif de concertation SPANB	**CN-23**	Tous PDS	À déterminer



PAT-RC

Renforcement des capacités

Plan d'Action Transversal — Institutions coordinatrices : **Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) et MESRI, en co-pilotage**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Développement des compétences techniques, managériales et de leadership à tous les niveaux ; formation continue ; coopération technique ; transfert de technologies.
Institutions coordinatrices	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) et MESRI, en co-pilotage
PDS concernés	Transversal aux 7 PDS (PDS-1 à PDS-7)
Cibles nationales portées	Transversal aux 25 CN ; appui prioritaire à CN-20 et CN-21, et à la mise en œuvre de l'ensemble du PANB
Nombre d'actions	24 actions réparties en 4 sous-groupes (3 formation technique, 17 renforcement par cible nationale, 2 acteurs locaux, 2 intégration institutionnelle)
Budget global estimé	environ 27,7 M DH chiffrés (sur les 17 actions du canevas détaillé) ; reste à préciser pour les 7 autres actions
Gap de financement	Non chiffrable en l'état pour la majorité des actions
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (transversal à toutes les phases)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PAT-RC est l'instrument d'opérationnalisation du Levier transversal 2 « Renforcement des capacités » de la SPANB 2035. Ce levier vise à développer les compétences techniques, managériales et de leadership à tous les niveaux institutionnels et sectoriels. Il prévoit l'intégration du développement des capacités dans les plans stratégiques institutionnels, la mise en place de parcours de formation continue, la coopération technique Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, des partenariats avec le secteur privé pour le transfert de technologies, et un effort particulier en direction des acteurs non étatiques, des communautés locales, des femmes et des jeunes. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PAT-RC) et chapitre 17 (leviers transversaux).

Ce PAT ne produit pas d'effets directs sur la biodiversité : il crée les conditions humaines et techniques permettant aux sept PDS d'atteindre leurs résultats.

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-20	Valorisation des connaissances et savoirs traditionnels	Mesures significatives pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie (20.b) : Oui (DDD)	Généralisation des parcours de formation continue (à chiffrer)
CN-21	Accès à l'information — SINEDD et CHM	Indicateur informations biodiversité (CMB-KM) : 0 (Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD))	Capacités de collecte, gestion et suivi des données renforcées

Note
Valeurs de référence non modifiées ; les cibles chiffrées 2035 pour CN-20 et CN-21 ne sont pas encore arrêtées dans le Cadre stratégique.

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Institutions coordinatrices : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) et MESRI, co-animateurs du groupe de travail « Renforcement des capacités ».
- Réseau de formation : universités, instituts techniques et centres de recherche mobilisables sous le co-pilotage MESRI.
- Partenaires sectoriels contributeurs d'actions spécifiques : ANEF, ADA, ANDA, INRH, ONSSA, HCP, DAT, DGCT (en convention avec la Fondation Mohammed VI pour l'Environnement).
- Partenaires techniques et financiers : PNUD, Union européenne, coopération bilatérale et triangulaire, secteur privé (transfert de technologies).

1.4 Articulation avec les PDS

PDS	NATURE DE L'ARTICULATION AVEC CE PAT
PDS-1 — Écosystèmes terrestres naturels et zones humides	Formation des gestionnaires d'aires protégées, inventaires et suivi écologique
PDS-2 — Agriculture durable, agrobiodiversité	Capacités en agroécologie, évaluation des services écosystémiques
PDS-3 — Biodiversité marine, pêche durable	Compétences en suivi halieutique et gestion côtière
PDS-4 — Aménagement du territoire, urbanisme	Formation aux SFN, trames vertes/bleues, lecture écologique du territoire ; planification spatiale et intégration dans les secteurs économiques
PDS-5 — Écosystèmes oasiens	Renforcement des acteurs locaux pour la gestion durable des oasis
PDS-6 — Industrie, mines, énergie	Capacités en EIE, séquence ERC, reporting biodiversité
PDS-7 — Connaissances, données, ressources génétiques	Formation en taxonomie, SIG, télédétection, gouvernance de la donnée ; observatoire de la biodiversité

2. Diagnostic

2.1 Lacunes transversales identifiées

Le déficit de capacités humaines est l'une des lacunes les plus nettes de la consultation. Dans l'enquête B, 42,9 % des répondants jugent les capacités humaines de leur région insuffisantes et 29,9 % seulement partiellement suffisantes ; 14,3 % seulement les estiment suffisantes. Les besoins de formation exprimés sont massifs et hiérarchisés : formation technique — inventaires, monitoring, SIG, télédétection — (83,1 %), gestion de projets et mobilisation de financements (72,7 %), appui à la communication et à la sensibilisation (68,8 %), évaluation des services écosystémiques (66,2 %), accès aux données et systèmes d'information environnementale (62,3 %), droit de l'environnement et de la biodiversité (61,0 %) et outils/équipements de terrain (57,1 %). Dans l'enquête A, le renforcement des capacités humaines et la formation figurent parmi les premiers besoins (63,3 %), et l'appui technique et l'expertise sont demandés par 76,5 % des répondants.

2.2 Risques si le levier n'est pas activé

Sans PAT-RC, les actions des sept PDS resteraient sous-exploitées faute de compétences pour les concevoir, les mettre en œuvre et en assurer le suivi. Le déficit de capacités techniques (inventaires, SIG, évaluation des services écosystémiques) compromettrait directement le renseignement des indicateurs nationaux (dont l'indicateur CN-21 aujourd'hui à 0). Le turn-over des acteurs et la dispersion territoriale aggraveraient la perte de savoir-faire et la faible pérennité des actions.

2.3 Expériences existantes à capitaliser

- Programme de renforcement des capacités de l'ANDZOA pour la gestion durable des oasis : le PACCZO a déjà organisé 104 ateliers de formation au profit de plus de 2 000 participants.
- Action de la DGCT en convention avec la Fondation Mohammed VI pour l'Environnement (FM6E) : élaboration d'un MOOC sur la biodiversité et organisation de cycles de formation pour les collectivités territoriales.
- Coopération technique Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire déjà engagée par le Maroc, et programmes de formation continue existants.
- Réseau d'établissements de formation, d'universités et de centres de recherche mobilisables sous le co-pilotage MESRI.

3. Logique d'intervention

Ce PAT intervient selon quatre modalités d'action complémentaires :

#	MODALITÉ	DESCRIPTION	PDS / CN PRINCIPALEMENT CONCERNÉS
M-1	Formation technique et outillage	Déployer des parcours de formation technique (inventaires, monitoring, SIG, télédétection, évaluation des services écosystémiques, droit de l'environnement) et fournir outils et équipements de terrain.	Tous PDS / CN-20, CN-21
M-2	Renforcement des acteurs locaux, communautés, femmes et jeunes	Développer les compétences des acteurs non étatiques et territoriaux (gouvernance locale, gestion participative, entretien des ouvrages, médiation).	PDS-5, PDS-1 / CN-20, CN-23
M-3	Formation en gestion de projets et mobilisation de financements	Renforcer l'ingénierie de projet et la capacité à mobiliser des financements, besoin exprimé par 72,7 % des répondants.	Tous PDS / CN-20
M-4	Intégration institutionnelle et coopération technique	Intégrer le développement des capacités dans les plans stratégiques institutionnels et mobiliser la coopération Sud-Sud, Nord-Sud, triangulaire et les partenariats de transfert de technologies.	Tous PDS / CN-20

4. Programme d'actions

4.1 Parcours de formation technique et outillage des acteurs

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	Parcours national de formation technique à la biodiversité (inventaires, monitoring, SIG, télédétection)	CN-20, CN-21	Tous PDS ; PDS-7	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) & MESRI / universités	1-2-3	À déterminer	Nb de sessions ; nb de personnes formées
D1-02	Modules de formation en évaluation des services écosystémiques et en droit de l'environnement	**CN-20**	Tous PDS	MESRI / MEMDD/ DDD	2-3	À déterminer	Nb de modules ; nb de bénéficiaires
D1-03	MOOC biodiversité et cycles de formation des acteurs territoriaux (DGCT / FM6E)	CN-20, CN-23	Tous PDS ; PDS-4	DGCT / FM6E	1-2-3	Budget DGCT	MOOC en ligne ; nb de cycles ; nb de participants

4.2 Renforcement des capacités par cible nationale et secteur

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	Renforcement des capacités par transfert de technologies liées au SysSPANB — métadonnées, système d'éducation ouverte	CN-20, CN-21	**PDS-7**	DDD	1-2-3	18,25 M DH	Indicateur sur les informations biodiversité pour le suivi du CMB-KM

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D2-02	Renforcement du CHM ABS — opérationnalisation du Protocole de Nagoya sur les APA	CN-13	PDS-1	DDD	1	0,5 M DH	13.b — mesures de renforcement des capacités efficaces pour l'APA
D2-03	Renforcement du CHM de la biosécurité — détection et analyse des OGM	CN-17	PDS-1	ONSSA	2	0,3 M DH (Estimation : mise à niveau de la plateforme CHM et formation des utilisateurs)	17.2 — capacités de détection et d'analyse des OGM opérationnelles
D2-04	Formation sur le financement de la biodiversité des aires protégées via les comptes SEEA	CN-14	PDS-4	DDD	1-2-3	1 M DH	14.b — intégration de la biodiversité dans la comptabilité nationale
D2-05	Renforcement des capacités en matière de planification spatiale intégrée (AP et corridors)	CN-1	PDS-7	DAT	1-2-3	0,7 M DH	1.b — planification spatiale participative intégrant la biodiversité
D2-06	Assistance technique pour la restauration des écosystèmes dégradés (Décennie NU / LDN)	CN-2	PDS-1	ANEF	1-2-3	1,2 M DH	2.1 — zone en cours de restauration
D2-07	Renforcement des capacités de cogestion des aires protégées (évaluation METT, plans de gestion)	CN-3	PDS-1	ANEF	1-2-3	0,75 M DH	3.2 — % d'aires protégées sous gestion efficace
D2-08	Renforcement du contrôle de la pêche, en particulier en période de reproduction	CN-5	PDS-3	DPM / INRH	1-2-3	1,2 M DH	Nb de saisies d'individus d'espèces protégées par an
D2-09	Renforcement des capacités d'identification, de contrôle et de lutte contre les EEE	CN-6	PDS-1	ONSSA / ANEF	1-2-3	0,5 M DH	Nb d'espèces exotiques envahissantes sous gestion active
D2-10	Renforcement des capacités sur les mécanismes d'échange de crédits carbone	CN-8	PDS-2	ADA	1-2-3	0,35 M DH	Nb de programmes éducatifs sur le changement climatique et la biodiversité
D2-11	Formation sur la valorisation et la gestion durable des espèces sauvages	CN-9	PDS-1	ANEF	1	0,1 M DH	Nb de coopératives forestières/PFNL/pêche/ écotourisme constituées
D2-12	Renforcement des capacités de vulgarisation des méthodes agricoles durables (réseau SIPAM)	CN-10	PDS-2	ADA	1-2	0,3 M DH	Niveau de participation des communautés locales aux projets

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D2-13	Développement des capacités pour réduire les risques de catastrophes naturelles (comptes environnementaux)	CN-11	PDS-1	HCP	1-2-3	0,5 M DH	Superficie d'écosystèmes sous gestion pour services prioritaires
D2-14	Soutien au développement de l'indice de biodiversité des villes marocaines	CN-12	PDS-4	DGCT	1-2	0,25 M DH	Taux d'espaces verts projetés par les PA homologuées
D2-15	Renforcement des capacités pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs économiques clés (industrie, mines, tourisme, agriculture)	CN-14	PDS-4	DDD	1-2-3	0,8 M DH	% de stratégies sectorielles intégrant explicitement la biodiversité
D2-16	Renforcement des capacités en matière de droits des populations locales et valorisation des savoirs traditionnels	CN-22	PDS-4	DDD	1-2-3	0,5 M DH	Nb de programmes de formation destinés aux communautés locales
D2-17	Renforcement des capacités en matière d'inclusion des jeunes et des femmes dans la planification	CN-23	PDS-4	DDD	1-2-3	0,5 M DH	Nb d'associations de femmes actives ; nb de projets dirigés par des jeunes

4.3 Renforcement des acteurs locaux, communautés, femmes et jeunes

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	Programme de renforcement des capacités des acteurs locaux pour la gestion durable des oasis — eau, biodiversité, adaptation climatique, gouvernance locale, médiation	CN-20, CN-23	PDS-5 (et transversal)	ANDZOA	1-2-3	À déterminer (financement des sessions/ visites à mobiliser)	Nb de formations ; nb de participants ; nb de structures accompagnées
D3-02	Formation en gestion de projets et mobilisation de financements	CN-20	Tous PDS	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) & MESRI / PTF	1-2	À déterminer	Nb de porteurs formés ; nb de projets structurés

4.4 Intégration institutionnelle et coopération technique

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D4-01	Intégration du développement des capacités dans les plans stratégiques institutionnels	CN-20	Tous PDS	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) & MESRI / départements sectoriels	1-2	À déterminer (budget institutionnel)	Nb d'institutions intégrant un volet capacités
D4-02	Coopération technique (Sud-Sud, Nord-Sud, triangulaire) et transfert de technologies	CN-20	Tous PDS	MEMDD/DDD & MESRI / PTF / secteur privé	2-3	À déterminer (assistance technique internationale)	Nb d'accords activés ; nb de transferts réalisés

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de coordination transversale

- Instance d'animation du PAT : groupe de travail « Renforcement des capacités » co-animé par le Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) et le MESRI, associant établissements de formation, universités et instituts techniques.
- Modalité d'interaction avec les PDS : un plan de renforcement des capacités est annexé à chaque PDS ; le PAT-RC mutualise les modules communs et évite les formations redondantes.
- Interface avec le SysSPANB : le suivi des formations (sessions, bénéficiaires) est saisi par les institutions porteuses et consolidé par le DDD, avec une fréquence annuelle.
- Mécanisme anti-duplication : cartographie des besoins de compétences distincte des besoins de participation (PAT-MA) et de financement (PAT-MRF) ; orientation des cas mixtes vers le plan compétent.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Co-pilotage effectif Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) - MESRI et mobilisation du réseau de formation	Institutionnelle	MEMDD/DDD & MESRI — Phase 1
2	Conception des premiers parcours de formation technique prioritaires (inventaires, SIG, télédétection)	Technique	MESRI / universités / instituts — Phase 1
3	Sécurisation du financement des sessions, visites d'échange et équipements	Financière	MEMDD/DDD / PTF / PAT-MRF — Phases 1-2
4	Dispositifs de rétention des compétences pour limiter le turn-over des acteurs formés	Institutionnelle	Départements sectoriels — Phases 2-3

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé, incluant la répartition du gap de financement

Budget partiel

27,7 M DH sont chiffrés sur les 17 actions du groupe 4.2 (canevas détaillé). Les 7 actions des groupes 4.1, 4.3 et 4.4 (version consolidée) restent à préciser, à l'exception du budget DGCT (montant non communiqué). Le gap de financement résiduel n'est donc pas chiffrable dans son ensemble.

6.2 Sources de financement et gap

NATURE DE LA RESSOURCE	MONTANT ESTIMÉ	SOURCE PRINCIPALE	ACTIONS COUVERTES
Assistance technique internationale	À déterminer	PNUD, UE, coopération bilatérale et triangulaire	D3-02, D1-01, D1-02, D4-02
Budget de fonctionnement institutionnel	Budget DGCT ; budgets sectoriels	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) / DGCT / MESRI / départements	D1-03, D3-01, D4-01
Budget chiffré par action (canevas détaillé)	27,7 M DH au total	DDD, ANEF, ONSSA, ADA, INRH, HCP, DAT, DGCT	Ensemble du groupe 4.2 (D2-01 à D2-17)
Fonds thématiques dédiés (formation, jeunesse)	À identifier	À identifier	—
GAP DE FINANCEMENT RÉSIDUEL	Non chiffrable dans son ensemble	—	Majorité des actions des groupes 4.1, 4.3, 4.4

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	BUDGET
D1-01	Parcours national de formation technique	CN-20, CN-21	À déterminer
D1-02	Modules services écosystémiques / droit environnement	**CN-20**	À déterminer
D1-03	MOOC biodiversité et cycles DGCT/FM6E	CN-20, CN-23	Budget DGCT
D2-01	Transfert de technologies SysSPANB	CN-20, CN-21	18,25 M DH
D2-02	CHM ABS / Nagoya	**CN-13**	0,5 M DH
D2-03	CHM biosécurité / OGM	**CN-17**	0,3 M DH
D2-04	Financement biodiversité via comptes SEEA	**CN-14**	1 M DH
D2-05	Planification spatiale intégrée	**CN-1**	0,7 M DH
D2-06	Restauration des écosystèmes dégradés	**CN-2**	1,2 M DH
D2-07	Cogestion des aires protégées	**CN-3**	0,75 M DH

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	BUDGET
D2-08	Contrôle de la pêche en période de reproduction	CN-5	1,2 M DH
D2-09	Contrôle des EEE	CN-6	0,5 M DH
D2-10	Mécanismes d'échange de crédits carbone	CN-8	0,35 M DH
D2-11	Valorisation des espèces sauvages	CN-9	0,1 M DH
D2-12	Vulgarisation agricole durable (SIPAM)	CN-10	0,3 M DH
D2-13	Réduction des risques de catastrophes naturelles	CN-11	0,5 M DH
D2-14	Indice de biodiversité des villes	CN-12	0,25 M DH
D2-15	Intégration biodiversité / 4 secteurs économiques	CN-14	0,8 M DH
D2-16	Droits des populations locales / savoirs traditionnels	CN-22	0,5 M DH
D2-17	Inclusion des jeunes et des femmes	CN-23	0,5 M DH
D3-01	Renforcement des acteurs locaux des oasis	CN-20, CN-23	À déterminer
D3-02	Gestion de projets et mobilisation de financements	CN-20	À déterminer
D4-01	Intégration institutionnelle des capacités	CN-20	À déterminer
D4-02	Coopération technique et transfert de technologies	CN-20	À déterminer





PAT-AG

Genre et égalité dans la biodiversité

Plan d'Action Transversal — Institution coordinatrice : **Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), en lien avec le Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité (MFDSE)**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Intégration du genre et de l'équité sociale dans la conservation, la gouvernance et la valorisation économique de la biodiversité.
Institution coordinatrice	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), en lien avec le Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité (tutelle nationale genre) — DDD pressenti comme Point Focal Genre du Maroc auprès de la CDB (personne à désigner)
PDS concernés	Transversal aux 7 PDS ; déclinaison prioritaire sur PDS-1 (forêts et zones humides), PDS-3 (littoral) et PDS-5 (oasis)
Cibles nationales portées	CN-22 (CN-22-1 savoirs traditionnels, CN-22-2 participation locale/femmes/jeunes), CN-23 (CN-23-1 équité et inclusion des femmes, CN-23-2 participation des jeunes)
Nombre d'actions	16 actions réparties en 3 sous-groupes (11 axes stratégiques nationaux, 4 déclinaisons par écosystème prioritaire, 1 action existante — TIWIZI)
Budget global estimé	16 à 33 M DH chiffrés (TIWIZI) ; le cadre logique national et les déclinaisons par écosystème restent à budgétiser (voir 6.1)
Gap de financement	Non chiffrable en l'état pour les 15 actions nouvelles
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (transversal à toutes les phases)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PAT-AG opérationnalise la dimension genre de la SPANB 2035, en réponse à la Cible 23 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (« Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du Cadre, à travers une approche sensible au genre »). La gestion de la biodiversité est un secteur où la femme, notamment la femme rurale, joue un rôle primordial ; en adoptant une approche reconnaissant les contributions différenciées des femmes et des hommes à la conservation, le Maroc renforce sa capacité collective à préserver son patrimoine biologique. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PAT-AG) et chapitre 17 (leviers transversaux).



Au niveau international, le genre n'est devenu un élément central des discussions de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qu'à partir de 2010 ; les Objectifs d'Aichi (2010-2020) ont ensuite inclus des cibles liées à l'équité et à la participation des femmes, et le Cadre de Kunming-Montréal (2022) a consacré la Cible 23 et un Plan d'action pour l'égalité des sexes. Ce retard structurel se reflète dans la pratique : selon une analyse de la CDB (2020), moins de la moitié des SPANB élaborées par les pays membres font référence à l'égalité de genre ou aux femmes, et une analyse du Réseau mondial de PNA (2023) montre qu'un peu plus de la moitié seulement des plans nationaux d'adaptation identifient les femmes comme parties prenantes.

Le PAT-AG s'articule avec le Plan Gouvernemental pour l'Égalité 2023-2026 (« ICRAM 3 »), porté par le Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité. Le Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) est pressenti pour assurer le rôle de Point Focal Genre du Maroc auprès de la CDB (personne à désigner).

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-22-1	Valorisation des savoirs traditionnels	273 savoirs traditionnels documentés et protégés (2025, projet APA II/ PNUD)	Reconnaissance et protection élargies (valeur à chiffrer)
CN-22-2	Participation des populations locales, femmes et jeunes aux décisions et bénéfices	Approche participative partiellement développée ; 28 % de femmes dans les comités de gestion (185 associations concernées)	Participation inclusive généralisée (valeur à chiffrer)
CN-23-1	Équité et inclusion des femmes (intégration du genre dans l'APA et les mécanismes de mise en œuvre)	Plus de 600 coopératives féminines actives (argan, PAM) ; accès encore limité aux microfinancements	Intégration systématique du genre dans les mécanismes APA et de mise en œuvre
CN-23-2	Participation active des jeunes dans la gouvernance et l'innovation	Initiatives d'entrepreneuriat vert émergentes ; participation institutionnelle formelle encore faible	Participation institutionnelle des jeunes renforcée (valeur à chiffrer)

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Institution coordinatrice : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), en lien avec le Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité et la Commission nationale pour l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme.

- Porteurs de projets à dimension genre déjà identifiés : FM6.RSA et BDA Horizons (projet TIWIZI) ; ANDZOA (projet REFAM, écosystème oasien) ; ANEF (écosystèmes forestiers et zones humides) ; DPM (littoral).
- Coopératives et organisations de terrain : plus de 600 coopératives féminines (argan, PAM), coopératives d'algoculture (littoral), associations oasiennes, associations féminines de restauration forestière.
- Partenaires techniques et financiers : PNUD (PMF/FEM, ICCA-GSI, COMDEKS), Union for Ethical BioTrade (UEBT), coopération bilatérale (ACDI pour REFAM).

1.4 Articulation avec les PDS et les autres PAT

PDS / PAT	NATURE DE L'ARTICULATION
PDS-1 — Écosystèmes forestiers et zones humides	Déclinaison écosystémique dédiée (gouvernance forestière et RAMSAR sensibles au genre, brigades féminines anti-incendies, chaînes de valeur forestières féminines) — voir 4.2
PDS-3 — Biodiversité marine, pêche durable	Déclinaison écosystémique dédiée (gouvernance côtière, métiers bleus durables, restauration littorale) — voir 4.2 ; articulation avec l'action D3-03 existante (algoculture et coopératives féminines)
PDS-5 — Écosystèmes oasiens	Déclinaison écosystémique dédiée (agroécologie oasienne, gouvernance de l'eau, filières oasiennes féminines) — voir 4.2 ; articulation avec le projet REFAM (action D1-02 du PDS-5)
PAT-MA — Mobilisation des acteurs	Recommandation d'intégration : leadership féminin dans la gouvernance environnementale, mécanismes de gouvernance locale sensibles au genre (voir 5.1)
PAT-MRF — Mobilisation des ressources financières	Recommandation d'intégration : accès équitable des coopératives féminines aux financements biodiversité/climat/économie verte, mécanismes de financement inclusifs (voir 5.1)
PAT-RC — Renforcement des capacités	Recommandation d'intégration : capacités techniques des acteurs institutionnels et dispositifs de coordination pour l'intégration systématique du genre (voir 5.1)
PAT-CESB — Communication, éducation, sensibilisation	Recommandation d'intégration : campagnes de sensibilisation genre-biodiversité, valorisation des modèles féminins (voir 5.1)

2. Diagnostic

2.1 Lacunes transversales identifiées — diagnostic du portefeuille existant

Ce diagnostic a été réalisé en reparcourant les 7 PDS et les 3 PAT déjà produits dans le cadre de la SPANB (PAT-CESB, PAT-MA, PAT-RC ; le PAT-MRF, centré sur le financement, a été jugé de moindre pertinence directe pour cet exercice). Il en ressort que, sur 10 documents examinés, 6 ne comportent aucune action différenciée par genre (PDS-1, PDS-2, PDS-4, PDS-6, PDS-7, et le PAT-CESB de façon générique).

DOCUMENT	CONSTAT	NATURE
PDS-1	Mention générique uniquement dans le renvoi au PAT-AG ; le diagnostic B.2 cite « l'intégration effective du genre » comme un manque, sans action associée.	Angle mort — comblé en 4.2 (forêts, zones humides)

DOCUMENT	CONSTAT	NATURE
PDS-2	Aucune donnée désagrégée ; simple allusion aux « coopératives agricoles ».	Angle mort quasi total
PDS-3	Action D3-03 dédiée : appui à l'algoculture et aux coopératives féminines (CN-18/CN-7, 18-25 M DH).	Action budgétée — complétée en 4.2 (littoral)
PDS-4	Aucune mention.	Angle mort total
PDS-5	Action D1-02 (projet REFAM, 100 M DH) et CN-23 explicitement chiffrée (36 projets dirigés par des femmes).	Le mieux doté — complété en 4.2 (oasis)
PDS-6	Aucune mention.	Cohérent avec le statut préliminaire général
PDS-7	Aucune mention, alors que la parité dans les carrières scientifiques et techniques n'est jamais posée.	Angle mort total
PAT-CESB	L'action D3-01 mêle « jeunes et communautés » ; le genre n'y est jamais isolé comme public propre.	Générique — recommandation d'intégration en 5.1
PAT-MA	CN-23 citée en cible portée, mais le document reconnaît lui-même les femmes comme « angle mort » de sa cartographie des acteurs.	Lacune reconnue — recommandation d'intégration en 5.1
PAT-RC	Actions D2-16/D2-17 : renforcement de capacités sur les droits des populations locales et l'inclusion des jeunes/femmes (CN-22/23, 0,5 + 0,5 M DH).	Renforcement générique — recommandation d'intégration en 5.1

2.2 Risques si le levier n'est pas activé

Sans PAT-AG, la dimension genre resterait cantonnée à deux actions isolées (PDS-3, PDS-5) et à des mentions génériques sans budget ni redevabilité propre. Le constat international est identique : les femmes sont souvent classées comme « groupes vulnérables » dans les SPANB et les PNA, ce qui ne tient pas compte de leurs connaissances, de leur savoir-faire ni de leurs capacités — pourtant essentielles et souvent uniques, notamment dans les filières PAM, l'exploitation forestière non ligneuse et la gestion communautaire des espaces protégés.

2.3 Expériences existantes à capitaliser

- TIWIZI — Résilience et droits économiques des femmes de l'arganeraie (FM6.RSA/BDA Horizons) : gouvernance des coopératives féminines, diversification des filières, connexion aux marchés éthiques, protocoles communautaires APA.
- Projet REFAM (PDS-5, ANDZOA, coopération ACDI) : renforcement des capacités des femmes en amont de la chaîne de valeur argan et oasis.
- Appui aux femmes dans les filières halieutiques et aquacoles (algoculture, distincte de la collecte d'algues sauvages, et autres maillons de la filière) et aux coopératives féminines (PDS-3) : modèle de diversification économique féminine en zone côtière.
- Initiative ICCA-GSI / PMF-FEM-PNUD et programme COMDEKS (GREPOM, ASKA à Zaouiat) : indicateurs de résultats désagrégés par sexe, projet « PAM et leadership féminin » déjà financé par le SGP OP7.

- Exemples internationaux transposables : point focal genre au sein du comité de pilotage national du SGP en Bolivie (8 projets sur 27 dirigés par des femmes) ; leadership féminin dans les technologies énergétiques durables au Pakistan (6 organisations dirigées par des femmes).

3. Logique d'intervention

Le cadre logique du PAT-AG repose sur 11 axes stratégiques nationaux complémentaires et interdépendants, déclinés territorialement dans les écosystèmes prioritaires :

#	AXE	DESCRIPTION
M-1	Gouvernance inclusive	Garantir une participation effective, équitable et significative des femmes dans les mécanismes de décision environnementale et climatique, à tous les niveaux.
M-2	Accès équitable au financement vert et climatique	Réduire les barrières structurelles limitant l'accès des femmes et des coopératives féminines aux mécanismes de financement liés à la transition écologique et à l'économie verte.
M-3	Renforcement des capacités techniques et institutionnelles	Doter les acteurs nationaux et territoriaux des compétences, outils et dispositifs nécessaires pour intégrer efficacement l'approche genre.
M-4	Suivi-évaluation des données désagrégées par sexe	Renforcer les systèmes d'information environnementale pour produire des données fiables, ventilées par sexe et âge.
M-5	Communication et sensibilisation ciblées	Promouvoir un changement durable des comportements et perceptions en faveur de l'égalité de genre et de la préservation de la biodiversité.
M-6	Valorisation des savoirs locaux féminins	Reconnaître le rôle central des femmes dans la production, la conservation et la transmission des connaissances traditionnelles liées à la biodiversité.

4. Programme d'actions

4.1 Axes stratégiques nationaux du Plan d'Action Genre

#	INTITULÉ DE L'ACTION (OUTCOME / ACTIVITÉS-CLÉS)	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEURS-CLÉS
D1-01	Gouvernance sensible au genre de la biodiversité — diagnostic genre des structures de gouvernance, lignes directrices, formation des femmes leaders, outils de budgétisation sensible au genre, système de collecte de données désagrégées	CN-22-2, CN-23-1	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)	1-2	À déterminer	% de femmes dans les instances de gouvernance ; nb d'institutions avec plan d'action genre ; % des budgets biodiversité sensibles au genre
D1-02	Conservation des écosystèmes sensible au genre — appui aux coopératives féminines dans la restauration, formation aux métiers verts et aux Solutions fondées sur la Nature, projets participatifs de restauration écologique	CN-2, CN-8, CN-23-1	MEMDD/DDD / ANEF / ANDZOA	1-2-3	À déterminer	Nb de femmes impliquées dans les projets de conservation ; % d'emplois verts occupés par des femmes ; nb de projets de restauration intégrant l'analyse genre

#	INTITULÉ DE L'ACTION (OUTCOME / ACTIVITÉS-CLÉS)	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEURS-CLÉS
D1-03	Genre et utilisation durable des ressources biologiques — appui aux coopératives féminines (PAM, PFNL, écotourisme), accès aux marchés verts, microfinance verte, certifications écologiques	CN-9, CN-10, CN-23-1	MEMDD/DDD / ADA	1-2-3	À déterminer	% de femmes ayant accès au financement vert ; nb de coopératives féminines appuyées ; taux d'augmentation des revenus des femmes bénéficiaires
D1-04	Savoirs locaux et amélioration des connaissances — études participatives sur les savoirs féminins, bases de données sensibles au genre, recherche genre-biodiversité, espaces de transmission intergénérationnelle	CN-22-1, CN-20	MEMDD/DDD / MESRI	2-3	À déterminer	Nb de savoirs féminins documentés ; % d'études biodiversité intégrant le genre ; nb de femmes chercheuses impliquées
D1-05	Sensibilisation et éducation environnementale — campagnes inclusives, supports pédagogiques sensibles au genre, formation des enseignants, clubs environnement pour les filles, valorisation des modèles féminins	CN-23-2, CN-21	MEMDD/DDD / MEN	1-2-3	À déterminer	Nb de femmes et filles sensibilisées ; % de supports éducatifs intégrant le genre ; taux de participation des femmes aux campagnes
D1-06	Cadre institutionnel, législatif et coopération — intégration du genre dans les lois et politiques biodiversité/forêt/eau/aires protégées, désignation de points focaux genre-environnement, cadre national d'indicateurs genre-biodiversité	CN-23-1, CN-21	MEMDD/DDD / départements sectoriels	1-2	À déterminer	Existence d'un mécanisme de suivi du genre dans les politiques biodiversité ; % de points focaux formés ; % de rapports biodiversité incluant des données ventilées par sexe
D1-07	Désignation et opérationnalisation d'un Point Focal Genre & Biodiversité au sein du DDD — interface avec la CDB (Cible 23) et coordination du PAT-AG	**CN-23-1**	MEMDD/DDD	1	Budget institutionnel	Point focal désigné et opérationnel ; rattachement CDB confirmé
D1-08	Mise en réseau national des coopératives féminines valorisant la biodiversité (argan, PAM, apiculture, algoculture, palmier dattier) — mutualisation de la gouvernance et de l'accès aux marchés	CN-18, CN-22-2, CN-23-1	DDD / ANDZOA / ADA	2-3	À déterminer	Nb de coopératives fédérées ; nb de filières couvertes par le réseau

#	INTITULÉ DE L'ACTION (OUTCOME / ACTIVITÉS-CLÉS)	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEURS-CLÉS
D1-09	Formation des décideurs et gestionnaires institutionnels à l'approche genre en biodiversité (au-delà des bénéficiaires de terrain), en articulation avec le PAT-RC	CN-23-1	MEMDD/DDD / MESRI	1-2	À déterminer	Nb de décideurs/ gestionnaires formés ; nb d'institutions ayant intégré un volet genre dans leur plan sectoriel
D1-10	Programme d'insertion des jeunes femmes dans les métiers techniques de la biodiversité — recherche, gestion des aires protégées, contrôle de la biosécurité	CN-20, CN-23-2	MESRI / ONSSA / ANEF / INRH	2-3	À déterminer	Nb de jeunes femmes recrutées ou formées dans les métiers techniques de la biodiversité
D1-11	Intégration d'indicateurs désagrégés par sexe dans le SysSPANB (nombre de femmes bénéficiaires, % de femmes dans les instances de gestion), en articulation avec le PDS-7 et le PAT-RC	CN-21, CN-23-1	MEMDD/DDD	1-2	À déterminer (intégré au développement du SysSPANB)	% des indicateurs du SysSPANB désagrégés par sexe

4.2 Déclinaison par écosystème prioritaire

Chaque déclinaison écosystémique reprend la même structure (1 effet, 4 produits) que le cadre national, adaptée aux enjeux spécifiques du territoire. Le détail complet des activités (par produit) pourra être annexé au PDS correspondant lors de sa prochaine révision.

#	INTITULÉ DE L'ACTION (EFFET / PRODUITS-CLÉS)	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEURS-CLÉS
D2-01	Oasis (PDS-5) — écoles pratiques d'agroécologie oasienne, formation à la gestion de l'eau et aux outils numériques ; intégration dans les associations d'usagers de l'eau et mentorat féminin ; appui aux coopératives et à la certification biologique ; associations féminines de restauration et banques de semences	CN-8, CN-10, CN-22-2, CN-23-1	ANDZOA	1-2-3	À déterminer	% de femmes dans les instances de gouvernance oasienne ; augmentation moyenne des revenus féminins ; superficie restaurée avec participation féminine
D2-02	Zones humides (PDS-1) — formation de femmes sentinelles écologiques et à la cartographie participative ; intégration dans les comités de suivi RAMSAR ; coopératives féminines d'artisanat et d'écotourisme ; campagnes de lutte contre les déchets plastiques	CN-3, CN-7, CN-22-2, CN-23-1	ANEF	1-2-3	À déterminer	% de femmes dans les instances de gestion des zones humides ; nb d'initiatives féminines de conservation ; revenus générés par les activités féminines
D2-03	Écosystèmes forestiers (PDS-1) — formation à la restauration forestière, au compostage et pépinières, à REDD+ et à la finance carbone ; intégration dans les comités forestiers ; chaînes de valeur forestières féminines certifiées	CN-2, CN-8, CN-22-2, CN-23-1	ANEF	1-2-3	À déterminer	% de femmes impliquées dans la gouvernance forestière ; nb de brigades féminines créées ; revenus générés par les filières féminines

#	INTITULÉ DE L'ACTION (EFFET / PRODUITS-CLÉS)	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEURS-CLÉS
D2-04	Littoral (PDS-3) — formation à la surveillance côtière et aux Solutions fondées sur la Nature ; plans côtiers sensibles au genre ; métiers bleus durables ; végétalisation des dunes et lutte contre l'érosion marine	CN-3, CN-10, CN-22-2, CN-23-1	DPM / ANEF (dunes littorales)	1-2-3	À déterminer	% de femmes dans les commissions littorales ; revenus générés par les activités féminines ; surface restaurée/ protégée

4.3 Autonomisation économique — action existante

#	TYPE	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	(E)	TIWIZI — Résilience et droits économiques des femmes de l'arganeraie : gouvernance des coopératives, diversification des filières (PAM, figue de barbarie, rose, artisanat), connexion aux marchés éthiques, protocoles communautaires APA	CN-13, CN-22-2, CN-23-1	FM6.RSA / BDA Horizons	1-2-3	16 à 33 M DH (1,5-3 M€)	Nb de coopératives accompagnées ; % de valeur ajoutée captée localement ; nb de contrats/ protocoles APA signés

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Recommandations d'intégration du genre dans les autres PAT

Des recommandations précises ont été formulées pour l'intégration structurelle du genre dans les autres plans d'action transversaux de la SPANB, afin de dépasser une approche sectorielle ou ponctuelle. Ces recommandations ne sont pas dupliquées comme actions du PAT-AG mais doivent être injectées dans les PAT concernés lors de leur prochaine révision :

PAT CONCERNÉ	EFFET VISÉ	PRODUITS CLÉS RECOMMANDÉS
PAT-MA (gouvernance)	Les femmes exercent une participation effective, équitable et significative aux mécanismes de gouvernance environnementale et de décision liés à la biodiversité et au climat.	Leadership féminin dans la gouvernance environnementale renforcé ; mécanismes de gouvernance locale intégrant l'approche genre.
PAT-MRF (financement)	Les femmes et les coopératives féminines bénéficient d'un accès équitable aux financements de la biodiversité, du climat et de l'économie verte.	Capacités des coopératives féminines à accéder aux financements renforcées ; mécanismes de financement inclusifs et sensibles au genre développés.
PAT-RC (capacités institutionnelles)	Les acteurs nationaux et territoriaux disposent des capacités, outils et mécanismes institutionnels nécessaires pour intégrer systématiquement l'approche genre.	Capacités techniques des acteurs institutionnels renforcées ; dispositifs institutionnels de coordination et de mise en œuvre améliorés.
PAT-CESB (communication)	Les populations et les acteurs institutionnels adoptent des comportements et pratiques durables favorisant l'égalité de genre et la préservation de la biodiversité.	Campagnes de sensibilisation genre et biodiversité renforcées ; bonnes pratiques et modèles féminins valorisés.
PDS-7 / PAT-RC (suivi-évaluation)	Les systèmes de suivi-évaluation intègrent des données désagrégées par sexe permettant une prise de décision sensible au genre.	Capacités de collecte et d'analyse des données sexo-désagrégées renforcées ; mécanismes de suivi participatif communautaire renforcés.

5.2 Dispositif de coordination transversale

- Instance de pilotage : le DDD assure la coordination intérimaire du PAT-AG jusqu'à la désignation formelle du Point Focal Genre & Biodiversité (action D1-07), en lien avec le Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité.
- Modalité d'interaction avec les PDS : chaque PDS sectoriel est invité à intégrer la déclinaison écosystémique correspondante (section 4.2) lors de sa prochaine révision, en particulier PDS-1, PDS-3 et PDS-5.
- Interface avec le SysSPANB : les données désagrégées par sexe (actions D1-01 et D1-11, recommandation suivi-évaluation 5.1) sont consolidées par le DDD.
- Mécanisme anti-duplication : le PAT-AG ne reprend pas les actions déjà budgétées dans les PDS (TIWIZI, D3-03 du PDS-3, D1-02 du PDS-5) mais les recense et les articule avec le cadre logique national.

5.3 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Désignation effective du Point Focal Genre & Biodiversité au DDD	Institutionnelle	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) — Phase 1
2	Intégration des déclinaisons écosystémiques (4.2) lors de la prochaine révision des PDS-1, PDS-3 et PDS-5	Institutionnelle	DDD / ANEF / DPM / ANDZOA — Phases 1-2
3	Sécurisation du financement des 15 actions nouvelles	Financière	DDD / PTF / PAT-MRF — Phases 1-2
4	Injection des recommandations d'intégration (5.1) dans les 4 autres PAT lors de leur prochaine révision	Institutionnelle	DDD — Phase 1-2

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé, incluant la répartition du gap de financement

Budget partiel
Seule l'action existante TIWIZI (D3-01) est chiffrée (16 à 33 M DH). Les 11 axes stratégiques nationaux et les 4 déclinaisons par écosystème ne comportent pas encore d'enveloppe budgétaire — à établir par le DDD en lien avec le
Ministère de la Famille, du Développement social et de l'Égalité
, l'ANEF, l'ANDZOA, le
DPM
/ANDA et les partenaires techniques et financiers concernés.

6.2 Sources de financement et gap

NATURE DE LA RESSOURCE	MONTANT ESTIMÉ	SOURCE PRINCIPALE	ACTIONS COUVERTES
Coopération internationale et fondations	16 à 33 M DH (1,5-3 M€)	Fondation BDA (Canada), UEBT, cofinancement mixte	D3-01 (TIWIZI)
Coopération bilatérale (référence PDS-5)	Intégré au budget PDS-5 (100 M DH, REFAM)	ACDI	Référence — non budgété dans le PAT-AG
Budget institutionnel (DDD, départements sectoriels)	À déterminer	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) / ANEF / ANDZOA / DPM	D1-01 à D1-11, D2-01 à D2-04
Assistance technique internationale (PNUD, FEM)	À structurer	PNUD, PMF/FEM	Ensemble des actions nouvelles, en articulation avec le PAT-MRF
GAP DE FINANCEMENT RÉSIDUEL	Non chiffrable en l'état	—	D1-01 à D1-11, D2-01 à D2-04

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	TYPE	BUDGET ESTIMATIF
D1-01	Gouvernance sensible au genre de la biodiversité	CN-22-2, CN-23-1	(N)	À déterminer
D1-02	Conservation des écosystèmes sensible au genre	CN-2, CN-8, CN-23-1	(N)	À déterminer
D1-03	Genre et utilisation durable des ressources biologiques	CN-9, CN-10, CN-23-1	(N)	À déterminer
D1-04	Savoirs locaux et amélioration des connaissances	CN-22-1, CN-20	(N)	À déterminer
D1-05	Sensibilisation et éducation environnementale	CN-23-2, CN-21	(N)	À déterminer
D1-06	Cadre institutionnel, législatif et coopération	CN-23-1, CN-21	(N)	À déterminer
D1-07	Point Focal Genre & Biodiversité (DDD)	**CN-23-1**	(N)	Budget institutionnel
D1-08	Réseau national des coopératives féminines biodiversité	CN-18, CN-22-2, CN-23-1	(N)	À déterminer
D1-09	Formation des décideurs à l'approche genre	**CN-23-1**	(N)	À déterminer
D1-10	Insertion des jeunes femmes — métiers techniques biodiversité	CN-20, CN-23-2	(N)	À déterminer
D1-11	Indicateurs désagrégés par sexe — SysSPANB	CN-21, CN-23-1	(N)	À déterminer
D2-01	Déclinaison Oasis (PDS-5)	CN-8, CN-10, CN-22-2, CN-23-1	(N)	À déterminer
D2-02	Déclinaison Zones humides (PDS-1)	CN-3, CN-7, CN-22-2, CN-23-1	(N)	À déterminer

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	TYPE	BUDGET ESTIMATIF
D2-03	Déclinaison Écosystèmes forestiers (PDS-1)	CN-2, CN-8, CN-22-2, CN-23-1	(N)	À déterminer
D2-04	Déclinaison Littoral (PDS-3) — préserver et restaurer les habitats marins et côtiers essentiels à la biodiversité et aux ressources halieutiques	CN-3, CN-10, CN-22-2, CN-23-1	(N)	À déterminer
D3-01	TIWIZI — femmes de l'arganeraie	CN-13, CN-22-2, CN-23-1	(E)	16-33 M DH





PAT-CESB

Communication, éducation et sensibilisation à la biodiversité

Plan d'Action Transversal — Institution coordinatrice : **Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Communication, éducation formelle et informelle, sensibilisation du grand public, mobilisation des jeunes et des communautés — appropriation sociétale de la SPANB.
Institution coordinatrice	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD)
PDS concernés	Transversal aux 7 PDS (PDS-1 à PDS-7)
Cibles nationales portées	Transversal aux 25 CN ; appui direct à CN-21, CN-22, CN-23
Nombre d'actions	8 actions réparties en 3 sous-groupes (3 éducation formelle, 3 sensibilisation grand public/ numérique, 2 mobilisation ciblée)
Budget global estimé	Non chiffré — aucune enveloppe budgétaire renseignée (voir 6.1)
Gap de financement	Non chiffrable en l'état
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (transversal à toutes les phases)

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PAT-CESB est l'instrument d'opérationnalisation du Levier transversal 4 « Communication, Éducation et Sensibilisation à la Biodiversité » de la SPANB 2035. Ce levier vise à accroître la conscience collective sur les enjeux de biodiversité, à faire évoluer les comportements individuels et collectifs et à mobiliser les citoyens autour des objectifs de la SPANB. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PAT-CESB) et chapitre 17 (leviers transversaux).

Il s'articule autour de l'éducation formelle (intégration de la biodiversité dans les curricula scolaires et développement du Programme Éco-Écoles), de l'éducation informelle (sensibilisation du grand public et campagnes médias), de la mobilisation des jeunes et des communautés locales (en lien avec la CN-23) et d'une communication ciblée en direction des acteurs économiques des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme. Ce PAT ne produit pas d'effets directs sur la biodiversité : il crée les conditions d'appropriation sociétale permettant aux sept PDS d'atteindre leurs résultats.

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-21	Accès à l'information — SINEDD et CHM	Indicateur sur les informations biodiversité (CMB-KM) : 0 (Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD))	Diffusion et accès à l'information renforcés

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-22	Participation pleine et effective des femmes / genre	273 savoirs traditionnels documentés et protégés (2025, projet APA II/ PNUD)	Valorisation des savoirs et participation (à chiffrer)
CN-23	Participation des communautés locales et des jeunes	36 projets biodiversité dirigés par des femmes (2021-2025) ; par des jeunes : non disponible	Mobilisation accrue des jeunes et communautés (à chiffrer)

Note
Valeurs de référence non modifiées ; les cibles chiffrées 2035 pour CN-21, CN-22 et CN-23 ne sont pas encore arrêtées dans le Cadre stratégique.

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Institution coordinatrice : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), animatrice du groupe de travail « Communication, éducation et sensibilisation ».
- Partenaires institutionnels : Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire, de la Formation professionnelle et de la Qualification (MEN — éducation formelle, curricula, académies régionales), MESRI, ANDZOA (éducation en milieu oasien), ANEF (IEC des parcs nationaux).
- Relais de diffusion : CHM, médias, Province d'Ouarzazate/DRE-OREDD (outils numériques).
- Acteurs économiques et société civile : CGEM et chambres professionnelles (communication ciblée), associations, collectivités et communautés locales (mobilisation et relais de terrain).

1.4 Articulation avec les PDS

PDS	NATURE DE L'ARTICULATION AVEC CE PAT
PDS-1 — Écosystèmes terrestres naturels et zones humides	Sensibilisation des visiteurs et riverains des aires protégées
PDS-2 — Agriculture durable, agrobiodiversité	Communication ciblée vers les agriculteurs (dimension sensibilisation)
PDS-3 — Biodiversité marine, pêche durable	Sensibilisation des acteurs de la pêche et des populations littorales
PDS-4 — Aménagement du territoire, urbanisme	Sensibilisation des élus, professionnels du bâtiment et habitants à la biodiversité urbaine
PDS-5 — Écosystèmes oasiens	Éducation et sensibilisation dans les écoles et communautés des oasis
PDS-6 — Industrie, mines, énergie	Communication ciblée vers les acteurs industriels (dimension sensibilisation)
PDS-7 — Connaissances, données	Vulgarisation et diffusion des connaissances (musées virtuels, cartes pédagogiques)

2.

Diagnostic

2.1 Lacunes transversales identifiées

La sensibilisation et l'éducation sont à la fois l'action la plus répandue et un besoin persistant. Dans l'enquête A, la « sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable » est le type d'action le plus fréquemment mené (67,3 % des répondants) ; pourtant, la « sensibilisation des populations et des élus » demeure un besoin exprimé par 49,0 % des répondants, et l'« appui à la communication et à la sensibilisation » est un besoin de renforcement de capacités pour 68,8 % des répondants de l'enquête B. Cette apparente contradiction — beaucoup d'actions mais des besoins toujours élevés — traduit une dispersion des initiatives, un déficit de campagnes structurées et de suivi des changements de comportement, ainsi qu'un accès limité à l'information (indicateur CN-21 à 0). L'éducation formelle reste à généraliser malgré l'existence du Programme Éco-Écoles.

2.2 Risques si le levier n'est pas activé

Sans PAT-CESB, l'appropriation sociétale de la SPANB resterait faible et les comportements à l'origine des pressions (gestion des déchets, pratiques non durables, méconnaissance des règles) persisteraient, accentuant les pressions sur la biodiversité. Le manque de vulgarisation compromettrait l'adhésion des populations locales, des jeunes et des acteurs économiques, et donc l'efficacité des sept PDS. La non-transmission des savoirs traditionnels (273 documentés) fragiliserait un patrimoine immatériel lié à la conservation.

2.3 Expériences existantes à capitaliser

- Canevas complet du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) : programme « Écoles écologiques », clubs environnementaux, jardins scolaires, campagnes de sensibilisation, intégration aux curricula, partenariats avec ONG et académies régionales dans les 12 régions.
- Programme de sensibilisation environnementale et d'éducation à la biodiversité dans les oasis (ANDZOA) : supports pédagogiques, campagnes dans les écoles et communautés, clubs éducatifs, valorisation des savoirs locaux.
- Programme Éco-Écoles existant et curricula scolaires relatifs à l'environnement.
- Campagnes de communication biodiversité déjà menées (7ème Rapport National sur la Biodiversité 2026, PNUD).
- Propositions d'outils numériques de la Province d'Ouarzazate : cartes interactives pédagogiques, musées virtuels de la biodiversité régionale.
- Stratégies IEC des aires protégées (PAG) développée par l'ANEF, mobilisable comme modèle de sensibilisation des visiteurs et communautés.

3. Logique d'intervention

Ce PAT intervient selon quatre modalités d'action complémentaires :

#	MODALITÉ	DESCRIPTION	PDS / CN PRINCIPALEMENT CONCERNÉS
M-1	Éducation formelle et milieu scolaire	Généraliser le Programme Éco-Écoles, les clubs environnementaux et les jardins scolaires, et intégrer la biodiversité dans les curricula, en partenariat avec les académies régionales.	Tous PDS / CN-21, CN-23
M-2	Sensibilisation du grand public et campagnes médias	Concevoir des campagnes structurées et des outils numériques pédagogiques, avec suivi des changements de comportement.	Tous PDS / CN-21
M-3	Mobilisation des jeunes et des communautés locales	Mobiliser les jeunes et les communautés et valoriser les savoirs traditionnels (273 documentés).	PDS-5, PDS-1 / CN-22, CN-23
M-4	Communication ciblée vers les acteurs économiques	Sensibiliser les acteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme (dimension sensibilisation uniquement).	PDS-2, PDS-3, PDS-6 / CN-21

4. Programme d'actions

Périmètre — cas de rattachement arbitrés en amont

Plusieurs lignes de canevas sectoriels à composante mixte ont été volontairement limitées à leur seule dimension sensibilisation/éducation, le reste relevant des PDS sectoriels : sur le canevas ANDZOA (D1-03), seule l'action « sensibilisation et éducation dans les oasis » est retenue, les autres actions relevant du PDS-5 ; sur la note de la Province d'Ouarzazate (D2-02), seul le volet éducation/sensibilisation est retenu (le volet gouvernance relève du PAT-MA, les volets techniques IA/SIG du PDS-7) ; la communication vers les acteurs économiques (D3-02) est limitée à sa dimension sensibilisation, le mainstreaming économique proprement dit (incitations, réglementation, reporting) restant dans les PDS-2, PDS-3, PDS-6 et le PAT-MRF. Pour les actions du MEN, le détail par action (budgets, phasage, indicateurs) reste à compléter auprès du MEN.

4.1 Éducation formelle et milieu scolaire

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	Programme « Écoles écologiques », clubs environnementaux et jardins scolaires — déploiement et généralisation en partenariat avec ONG et académies régionales (12 régions)	CN-21, CN-23	Tous PDS	MEN / Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) / académies régionales ; MSPS (services de santé scolaire et universitaire)	1-2-3	À déterminer	Nb d'écoles écologiques ; nb de clubs ; nb d'élèves touchés

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D1-02	Intégration de la biodiversité dans les curricula scolaires et campagnes de sensibilisation en milieu scolaire	CN-21, CN-23	Tous PDS	MEN / MESRI ; MSPS (services de santé scolaire et universitaire)	1-2-3	À déterminer	Curricula révisés ; nb de niveaux couverts
D1-03	Programme de sensibilisation environnementale et d'éducation à la biodiversité dans les oasis — supports pédagogiques, campagnes écoles/ communautés, clubs éducatifs	CN-23, CN-22	PDS-5 (et transversal)	ANDZOA / Directions provinciales de l'Éducation	1-2-3	À déterminer	Nb d'écoles/ communautés touchées ; nb de supports produits

4.2 Sensibilisation du grand public, campagnes et outils numériques

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	Campagnes nationales de sensibilisation du grand public et campagnes médias, capitalisant sur les campagnes existantes (7RNB, PNUD), avec suivi des changements de comportement ; mobilisation à l'occasion de la Journée mondiale des forêts (21 mars), notamment par des campagnes de plantation	**CN-21**	Tous PDS	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) / médias / CHM	1-2-3	À déterminer	Nb de campagnes ; audience ; évolution des comportements
D2-02	Outils numériques pédagogiques : cartes interactives et musées virtuels de la biodiversité régionale	CN-21, CN-23	Tous PDS ; PDS-7	Province d'Ouarzazate / DRE-OREDD / CHM	2	À déterminer	Nb d'outils numériques ; nb d'utilisateurs
D2-03	Stratégie d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation (IEC) des aires protégées, prévues par leurs PAG (à commencer par le Parc national de Toubkal) — populations locales, élèves, guides, visiteurs, opérateurs touristiques	CN-21, CN-23	PDS-1 (et transversal)	ANEF (DR Marrakech-Safi, Souss-Massa, Drâa-Tafilalet)	1-2	À déterminer (cofinancement mixte)	Nb d'actions IEC ; nb de bénéficiaires

4.3 Mobilisation des jeunes, des communautés et communication ciblée

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	Mobilisation des jeunes et des communautés locales et valorisation/ transmission des savoirs traditionnels documentés (273)	CN-22, CN-23	Tous PDS	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/ DDD) / associations / collectivités	1-2-3	À déterminer	Nb de jeunes/ communautés mobilisés ; savoirs valorisés
D3-02	Communication ciblée vers les acteurs économiques (agriculture, industrie, tourisme) — dimension sensibilisation uniquement	CN-21	PDS-2, PDS-3, PDS-6	MEMDD/DDD / CGEM / chambres professionnelles	2-3	À déterminer	Nb d'acteurs économiques sensibilisés

5. Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de coordination transversale

- Instance d'animation du PAT : groupe de travail « Communication, éducation et sensibilisation » animé par le Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), associant le MEN, le MESRI, le CHM, les médias et les associations.
- Modalité d'interaction avec les PDS : un plan de communication/sensibilisation est adossé à chaque PDS ; le PAT-CESB mutualise campagnes et supports pour éviter la fragmentation constatée.
- Interface avec le SysSPANB : le suivi des actions (campagnes, écoles, bénéficiaires) est saisi par les porteurs (MEN, ANDZOA, ANEF, OREDD) et consolidé par le DDD, avec une fréquence annuelle.
- Mécanisme anti-duplication : distinction claire entre la dimension sensibilisation/communication (PAT-CESB) et le mainstreaming économique (PDS sectoriels) ; les cas ambigus sont signalés et orientés plutôt que traités deux fois.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Engagement effectif du MEN et des académies régionales dans la généralisation de l'éducation à la biodiversité	Institutionnelle	MEN / Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD) — Phase 1
2	Structuration de campagnes nationales avec dispositif de suivi des comportements	Technique	MEMDD/DDD / médias — Phases 1-2
3	Sécurisation du financement des campagnes, supports et outils numériques	Financière	MEMDD/DDD / PTF / PAT-MRF — Phases 1-2
4	Mobilisation durable des relais locaux (associations, clubs, communautés)	Institutionnelle	Collectivités / associations — Phases 2-3

6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé, incluant la répartition du gap de financement

Budget non chiffré

Aucune enveloppe budgétaire n'est renseignée pour l'ensemble des 8 actions. Le gap de financement résiduel n'est donc pas chiffrable en l'état — à établir en lien avec le Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD/DDD), le MEN et les partenaires concernés.

6.2 Sources de financement et gap

NATURE DE LA RESSOURCE	MONTANT ESTIMÉ	SOURCE PRINCIPALE	ACTIONS COUVERTES
Assistance technique internationale	À déterminer	PNUD, coopération	D2-01, D2-02
Budget de fonctionnement institutionnel	Budgets MEN / ANDZOA / ANEF	MEN / Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable (MEMDD) / ANDZOA / ANEF	D1-01, D1-02, D1-03, D2-03
Fonds thématiques dédiés (éducation, jeunesse)	À identifier	À identifier	D3-01, D3-02
GAP DE FINANCEMENT RÉSIDUEL	Non chiffrable en l'état	—	Majorité des actions non couvertes

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	PDS CONCERNÉS	BUDGET
D1-01	Écoles écologiques, clubs, jardins scolaires	CN-21, CN-23	Tous PDS	À déterminer
D1-02	Biodiversité dans les curricula scolaires	CN-21, CN-23	Tous PDS	À déterminer
D1-03	Sensibilisation et éducation dans les oasis	CN-23, CN-22	**PDS-5**	À déterminer
D2-01	Campagnes nationales grand public et médias	**CN-21**	Tous PDS	À déterminer
D2-02	Outils numériques : cartes interactives, musées virtuels	CN-21, CN-23	Tous PDS ; PDS-7	À déterminer
D2-03	IEC du Parc National de Toubkal	CN-21, CN-23	**PDS-1**	À déterminer
D3-01	Mobilisation des jeunes/communautés, savoirs traditionnels	CN-22, CN-23	Tous PDS	À déterminer
D3-02	Communication ciblée acteurs économiques	**CN-21**	PDS-2, PDS-3, PDS-6	À déterminer

PAT-MRF

Mobilisation des ressources financières



Plan d'Action Transversal — Institutions coordinatrices : **Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP) et Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable – Département du Développement Durable**

Fiche signalétique

CHAMP	CONTENU
Périmètre	Mobilisation, budgétisation et diversification des ressources financières dédiées à la biodiversité — mécanismes publics, privés, internationaux et innovants.
Institutions coordinatrices	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP) et MEMDD/DDD, en co-pilotage — feuille de route nationale recommandée par le rapport BIOFIN ADB
PDS concernés	Transversal aux 7 PDS (PDS-1 à PDS-7)
Cibles nationales portées	CN-19 (financement de la biodiversité) — CN-18 (élimination des subventions néfastes) ; contribution CN-14, CN-15
Nombre d'actions	12 actions nouvelles réparties en 4 sous-groupes, initialement dérivées de l'ADB (novembre 2025) et recadrées sur les recommandations des rapports BIOFIN, version 2.0 (ADB, API, ASN, analyse intégrée du secteur privé)
Budget global estimé	Budget global estimatif : 62,5 à 76,5 MMAD d'ici 2035 (estimation, environ 70 MMAD en valeur centrale), hors investissements des projets bénéficiaires
Gap de financement	Dépense de 1 030 M DH en 2024 (0,064 % du PIB) ; effort supplémentaire de 11,5 Md DH d'ici 2035 pour atteindre 0,15 % du PIB en 2035 (accélération réaliste), soit environ 1,1 Md DH/an ; écart 2027-2030 (2,1 Md DH) couvrable sans recette nouvelle (ADB, version 2.0)
Plan de financement (partie B)	Besoin additionnel de référence de 11,5 Md DH d'ici 2035 ; actions nouvelles chiffrées du PANB : environ 3,62 Md DH ; portefeuille de 32 projets (1 596 M DH), dont 534 M DH de financement extérieur recherché hors réserve ; 30 engagements non étatiques (220,5 M DH, à confirmer)
Horizon de mise en œuvre	Horizon 2035 (transversal à toutes les phases)



Partie A — Plan d'action transversal

1. Ancrage stratégique

1.1 Positionnement dans la SPANB 2035

Le PAT-MRF est l'instrument d'opérationnalisation de l'Axe 6 « Financement et mobilisation des ressources » de la SPANB 2035 et de la Cible Nationale CN-19. Il répond à l'Objectif D du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (moyens de mise en œuvre adéquats et accessibles) et s'appuie sur le rapport BIOFIN — Analyse des Dépenses relatives à la Biodiversité (ADB, novembre 2025, puis version 2.0, octobre 2026), complétée par l'analyse des politiques et des institutions (API), l'analyse des subventions et incitations (ASN) et l'analyse intégrée du secteur privé, réalisées dans le cadre du Plan national de financement de la biodiversité. Voir Stratégie, chapitre 19 (résumé du PAT-MRF) et chapitre 17 (leviers transversaux).

Le Maroc dispose d'un cadre budgétaire propice à une meilleure intégration de la biodiversité : la Loi Organique n°130-13 relative à la loi de Finances a instauré depuis 2015 une budgétisation par programme axée sur la performance, et le précédent du Budget Sensible au Genre (BSG) démontre la faisabilité d'un dispositif de budgétisation transversale avec reporting annuel structuré — un modèle directement transposable à la biodiversité (marquage budgétaire, « BSB »). Le précédent le plus direct est l'étiquetage climatique du budget, déployé depuis avril 2026 en phase pilote sur trois départements, dont celui qui porte les forêts et la pêche, auquel un marqueur biodiversité peut être ajouté (API, version 2.0).

1.2 Cibles nationales portées

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-19	Financement de la biodiversité — mobilisation de ressources publiques et privées, mécanismes innovants	1 030 M DH en 2024 (0,064 % du PIB) ; 1 002 M DH/ an et 0,075 % du PIB en moyenne 2019-2024 (ADB, version 2.0) ; aucun marqueur biodiversité dans la programmation budgétaire	0,15 % du PIB en 2035 (accélération réaliste, 4 619 M DH) ; horizon de convergence : 0,30 % du PIB (moyenne des pays BIOFIN)

CN	INTITULÉ	VALEUR DE RÉFÉRENCE (BASELINE)	CIBLE 2035 (NATIONALE)
CN-18	Élimination des subventions néfastes à la biodiversité	69 dispositifs inventoriés, dont 48 défavorables ou ambivalents ; 2 922 M DH de dépenses fiscales défavorables en 2024, soit 2,8 fois la dépense pour la biodiversité (ASN, version 2.0)	Identification, élimination, suppression progressive ou réforme des incitations néfastes d'ici 2030 (Cible mondiale 18 : réduction mondiale d'au moins 500 milliards USD par an) ; un seuil national éventuel (par exemple 50 %) reste à justifier et à valider

Note
Ces chiffres, issus des rapports BIOFIN, version 2.0 (octobre 2026), remplacent ceux de la version préliminaire de l'ADB (novembre 2025 : 2,066 Md DH/an, 0,16 % du PIB) ainsi que les estimations BIOFIN Mission 1 précédemment citées dans le 7RNB (12,06 Md DH/an, environ 0,35 % du PIB) : ils doivent désormais faire référence comme source la plus rigoureuse et la plus récente.

1.3 Cartographie des acteurs concernés

- Institutions coordinatrices : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance publique (MEFPP — Cadre de Dépenses à Moyen Terme, cellule Climat et Finance) et MEMDD/DDD.
- Instance de coordination recommandée : Sous-commission nationale de la diversité biologique, appuyée par un groupe technique associant la cellule Climat et Finance du MEFPP, le DDD et les départements gestionnaires (ADB, API et ASN, version 2.0).
- Départements sectoriels sources de dépenses biodiversité : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et de la Souveraineté alimentaire (MAPMSA) (Département de l'Agriculture, Département de la Pêche Maritime), ANEF, MEMDD/DDD. Comptes d'affectation spéciale concourant au financement de la nature : Fonds national forestier, Fonds de la chasse et de la pêche continentale, Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable, Fonds de développement de la pêche maritime (ADB, version 2.0).
- Partenaires techniques et financiers : FEM, Fonds Vert pour le Climat, Banque mondiale, PNUD/PNUE, partenaires bilatéraux (AFD, GIZ/KfW, BEI).
- Secteur privé et institutions financières : CGEM, institutions bancaires et d'investissement (reporting des risques biodiversité, obligations vertes). Régulateurs et actionnaire public : Bank Al-Maghrib, AMMC, ACAPS, ANGSPE (référentiel ESG du portefeuille public) (analyse intégrée du secteur privé, BIOFIN).

1.4 Articulation avec les PDS

PDS	NATURE DE L'ARTICULATION AVEC CE PAT
PDS-3 — Biodiversité marine, pêche durable et aquaculture	Seul PDS portant déjà 2 actions rattachées à l'Axe 6 (subventions pour la transition matérielle du DPM ; appui à l'algoculture et aux coopératives féminines, 18-25 M DH) — non dupliquées ici.
Tous les PDS sectoriels	Bénéficiaires potentiels des mécanismes de financement innovants (PSE, fonds fiduciaire, marchés carbone) et de la réforme des subventions néfastes développés par ce PAT.
PAT-AG (Genre)	Articulation à prévoir sur le financement des actions à budgétiser (coopératives féminines, TIWIZI) via les mécanismes de finance innovante développés ici.

2. Diagnostic

2.1 État des lieux — diagnostic issu du rapport BIOFIN ADB

- Absence de traçabilité budgétaire : la ligne budgétaire dédiée à l'intégration de la biodiversité demeure sans crédits depuis 2020 et l'étiquetage climatique du budget ne comporte pas de marqueur biodiversité (API, version 2.0) ; aucun dispositif ne permet d'identifier de manière systématique les dépenses allouées à la biodiversité ; les volets biodiversité de stratégies comme Forêts du Maroc 2030 ou Halieutis restent dispersés entre départements sans consolidation.
- Niveau et trajectoire : la dépense nationale atteint 1 030 M DH en 2024 et 1 002 M DH en moyenne sur 2019-2024 (0,075 % du PIB), en recul de 4 % en dirhams constants ; le besoin annuel de la SPANB 2016-2020 (2 670 M DH) représentait 2,7 fois cette dépense (ADB et API, version 2.0).
- Comparaison internationale : les dépenses marocaines pour la biodiversité (0,064 % du PIB en 2024) se situent au cinquième de la moyenne de trente pays ayant appliqué une méthode comparable (environ 0,3 % du PIB et 1,25 % des budgets nationaux) (ADB, version 2.0).
- Déséquilibre structurel : les sept dépenses fiscales défavorables (2 922 M DH en 2024) représentent 2,8 fois la dépense pour la biodiversité, l'exonération des carburants de pêche (1 120 M DH) la dépassant à elle seule (ASN, version 2.0) — un gisement de réforme prioritaire (CN-18).
- Déficit de financement extérieur persistant et accès complexe aux financements internationaux, : les versements marqués biodiversité atteignent 552,5 M USD sur 2019-2024, dont 124,8 M USD attribuables à la biodiversité, et les dons exécutés hors budget environ 3 % de la dépense nationale (ADB, version 2.0).
- Engagement du secteur privé encore marginal, malgré un intérêt croissant pour les principes de durabilité et l'absence de standards de reporting biodiversité pour les institutions financières. Aucune obligation verte émise au Maroc n'est affectée à la biodiversité, aucune dépense privée n'est publiée et la Charte RSE de la CGEM ne mentionne pas la biodiversité (analyse intégrée du secteur privé, BIOFIN).

- Ressources disponibles non employées : les trois fonds affectés à la conservation réunissent 5 925 M DH de ressources en 2024, dont 5 136 M DH non employés (5 881 M DH en 2025) ; le premier gisement est l'emploi de ressources déjà mobilisées (ADB, version 2.0).
- Recettes sous-recouvrées : droits de licence de pêche recouvrés à 0,6 %, recettes de la pêche maritime à 0,5 % de la valeur de la production, droits d'entrée des parcs nationaux embryonnaires (ADB et API, version 2.0).

2.2 Risques si le levier n'est pas activé

Sans PAT-MRF, la trajectoire de financement resterait celle du scénario du statu quo identifié par le rapport BIOFIN ADB : une dépense maintenue à 0,064 % du PIB, soit 1 964 M DH en 2035, qui ne couvrirait ni le besoin annuel de la SPANB 2016-2020 ni les projets d'adaptation biodiversité de la CDN 3.0 (environ 960 M DH/an), très en-deçà des besoins de mise en œuvre des sept PDS sectoriels et de l'engagement international du Maroc au titre du Cadre de Kunming-Montréal. L'absence de marquage budgétaire empêcherait toute évaluation crédible de l'effort national, fragilisant la position du Maroc dans la mobilisation de financements internationaux et l'atteinte de ses cibles nationales.

2.3 Leviers et atouts mobilisables

- Cadre budgétaire réformé : la LOF n°130-13 (budgétisation par programme, Projets de Performance, Cadre de Dépenses à Moyen Terme) offre une architecture propice à l'introduction d'un marquage budgétaire biodiversité.
- Précédent du Budget Sensible au Genre (BSG) : démontre la faisabilité d'un dispositif de budgétisation transversale avec reporting annuel structuré, directement transposable à la biodiversité.
- Approches programmatiques prometteuses déjà à l'œuvre (ex. ANDZOA), combinant ressources propres, partenariats nationaux et financements internationaux avec un effet de levier significatif.
- Trois scénarios de trajectoire chiffrés par l'ADB, version 2.0, à horizon 2035 : statu quo (0,064 % du PIB, 1 964 M DH), accélération réaliste (0,15 % du PIB, 4 619 M DH, +11,5 Md DH d'ici 2035) et convergence (0,30 % du PIB, 9 238 M DH) — une base de négociation budgétaire déjà quantifiée.
- Mécanismes existants non reconnus comme tels : compensation de mise en défens depuis 2002 (paiement pour services écosystémiques), trois comptes d'affectation spéciale à ressources affectées, sept contrats de valorisation associant groupes d'usagers, institutions publiques et acteurs privés (API, version 2.0).

3. Logique d'intervention

Ce PAT intervient selon quatre modalités d'action complémentaires, initialement dérivées de l'ADB (novembre 2025) et recadrées sur les recommandations des rapports BIOFIN, version 2.0 :

#	MODALITÉ	DESCRIPTION	PDS / CN PRINCIPALEMENT CONCERNÉS
M-1	Budgétisation publique et gouvernance financière	Instaurer un marqueur biodiversité dans l'étiquetage climatique du budget, une trajectoire pluriannuelle vers 0,15 % du PIB en 2035, l'emploi des ressources des fonds affectés et un mécanisme de coordination intersectorielle (MEFPP, MEMDD, départements sectoriels).	Tous PDS / CN-19
M-2	Instruments fiscaux et économiques innovants	Développer les paiements pour services écosystémiques, la fiscalité écologique affectée et la compensation écologique réglementaire, optimiser les recettes issues de la biodiversité et réformer les incitations défavorables (CN-18).	PDS-1, PDS-3, PDS-5 / CN-19
M-3	Mobilisation du secteur privé et des marchés financiers	Mobiliser le secteur privé (PPP, RSE, reporting risques biodiversité), examiner l'opportunité d'un fonds national pour la biodiversité et développer les marchés carbone et les Solutions fondées sur la Nature.	Tous PDS / CN-19, CN-15
M-4	Financement international, résilience et redevabilité	Capitaliser sur les financements internationaux, anticiper les risques climatiques et de catastrophes, et renforcer la sensibilisation et la transparence budgétaire.	Tous PDS / CN-19

4. Programme d'actions

Les 12 actions ci-dessous, initialement dérivées des recommandations de l'ADB (novembre 2025), ont été recadrées sur les recommandations des rapports BIOFIN, version 2.0 (octobre 2026). Les deux actions déjà budgétées relevant de l'Axe 6 dans le portefeuille existant (PDS-3, subventions DPM et appui à l'algoculture/coopératives féminines) ne sont pas dupliquées ici.

Les budgets présentés correspondent au coût total estimatif de conception, de structuration, d'expérimentation et d'accompagnement des actions sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du PAT-MRF (horizon 2035). Ils n'incluent pas les investissements des projets financés, mais uniquement les coûts nécessaires à la mise en place et à l'opérationnalisation des mécanismes de financement.

Les 12 actions ont fait l'objet d'une première opérationnalisation et d'un chiffrage indicatif. Les hypothèses proposées devront être consolidées et validées avec le MEFPP, le MEMDD/DDD et les départements sectoriels concernés.

4.0 Budgétisation par axe du PAT

AXE	BUDGET ESTIMATIF
4.1 Budgétisation publique et gouvernance financière	**Entre 16 et 21 MMAD**
4.2 Instruments fiscaux et économiques innovants	**Entre 17 et 20 MMAD**
4.3 Mobilisation du secteur privé et des marchés financiers	**Entre 19,5 et 22,5 MMAD**
4.4 Financement international, résilience et redevabilité	**Entre 10 et 13 MMAD**
TOTAL PAT-MRF	**Entre 62,5 et 76,5 MMAD**

4.1 Budgétisation publique et gouvernance financière

#	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-01	Renforcer le financement national dédié à la biodiversité — trajectoire progressive vers 0,15 % du PIB d'ici 2035 (scénario d'accélération réaliste) inscrite dans la programmation budgétaire triennale, plan d'emploi des ressources accumulées des fonds affectés, marqueur biodiversité ajouté à l'étiquetage climatique du budget et au chiffrage des établissements publics, dotation de la ligne budgétaire dédiée inscrite sans crédits depuis 2020 et renforcement des capacités de budgétisation verte	CN-19	MEFPP / MEMDD	1-2-3	Entre 12 et 15 MMAD	Part du budget national dédiée à la biodiversité (% du PIB) ; dispositif de marquage opérationnel ; taux d'emploi des ressources des fonds affectés
D1-01 -SA1	Mise en place du “Biodiversity Budget Tagging”, par extension de l'étiquetage climatique du budget : (i) Méthodologie ; (ii) Développement du référentiel ; (iii) Ateliers ; (iv) Assistance technique ; (v) Développement informatique ; (vi) Formation				~3,6 MMAD (estimation). Détail en annexes “a-Détail calcul D1-01-SA1”	
D1-01 -SA2	Revue nationale des dépenses biodiversité. La mesure de référence 2019-2024 étant établie par l'ADB, version 2.0, et reconductible chaque année (action D1-03), deux revues approfondies sont prévues : en 2028 et à mi-parcours (2031).				Entre 1,5 et 3 MMAD. Détail en annexes “b-Détail calcul D1-01-SA2”	
D1-01 -SA3	Renforcement des capacités. Formation des administrations au Budget Biodiversité (une vingtaines de ministères et institutions ou un objectif de 500 personnes formées				~3,5 MMAD. Détail en annexes “c-Détail calcul D1-01-SA3”	
D1-01 -SA4	Élaboration des guides. produire le référentiel national: (i) Guide Budget Biodiversité; (ii) Manuel utilisateur ; (iii) Référentiel de marquage ; (iv) Guide institutions ; (v) Guide indicateurs				~1,1 MMAD. Détail en annexes “d-Détail calcul D1-01-SA4”	
D1-01 -SA5	Suivi & Évaluation. Mettre en place le système de suivi du financement biodiversité (i) Dashboard ; (ii) KPI ; (iii) Rapport annuel ; (iv) Audit				~3,2 MMAD. Détail en annexes “e-Détail calcul D1-01-SA5”	
D1-01-SA6	Plan d'emploi des ressources des fonds affectés : (i) inventaire des engagements déjà pris sur le Fonds national forestier, le Fonds de la chasse et de la pêche continentale et le FNPEDD ; (ii) programmation pluriannuelle de l'emploi des ressources non employées ; (iii) publication des emplois par action				~0,8 MMAD (estimation : 2 experts × 50 j × 5 000 MAD ; 2 ateliers × 100 000 MAD ; publication 100 KMAD)	
D1-02	Créer un mécanisme de coordination nationale du financement biodiversité (suivi confié à la Sous-commission nationale de la diversité biologique, appuyée par un groupe technique associant la cellule Climat et Finance du MEFPP) et une stratégie nationale de financement alignée sur le CMB	CN-19	MEFPP / MEMDD/DDD	1	Budget institutionnel. Entre 2 et 3 MMAD	Mécanisme de coordination opérationnel ; stratégie de financement adoptée
D1-02 -SA1	(i) Création de la gouvernance ; (ii) Rédaction des termes de référence ; (iii) Secrétariat technique ; (iv) Réunions interministérielles ; (v) Préparation de la stratégie nationale de financement ; (vi) consultations des parties prenantes ; (vii) validation officielle.				~2,5 MMAD. Détail en annexes “f-Détail calcul D1-02-SA1”	

#	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D1-03	Renforcer la redevabilité et la transparence — publication d'un rapport annuel des dépenses biodiversité par ministère/ programme, reconductible chaque année à partir du registre de données de l'ADB, et d'un état annuel des soutiens défavorables et favorables dans le rapport sur les dépenses fiscales et système de suivi-évaluation de l'impact des financements	CN-19, CN-21	MEFPP / MEMDD/DDD	1-2	Entre 2 et 3 MMAD	Rapport annuel publié ; système de suivi-évaluation opérationnel
D1-03 -SA1	Ce budget couvre l'élaboration du cadre de suivi-évaluation, la production de cinq rapports périodiques de suivi, les ateliers de restitution, les audits de qualité et les actions de communication. Les développements informatiques liés au système de Biodiversity Budget Tagging sont couverts par l'action D1-01.				~2,4 MMAD. Détail en annexes “g-Détail calcul D1-03-SA1”	
D1-03-SA2	État annuel des soutiens défavorables et favorables à la biodiversité, annexé au rapport sur les dépenses fiscales (signe biodiversité de chaque mesure)				~0,3 MMAD (estimation : 5 éditions × 60 000 MAD)	

4.2 Instruments fiscaux et économiques innovants

#	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D2-01	Étendre et formaliser les paiements pour services écosystémiques (PSE) — revalorisation de la compensation de mise en défens (1 000 DH/ha, seuil abaissé à 50 ha) et extension aux parcours — dans les bassins versants et zones forestières prioritaires, avec cadre juridique et mécanismes de contractualisation (décret-cadre des PSE), en associant les femmes rurales et les coopératives	CN-19, CN-11	MEFPP / MEMDD / ANEF	2-3	Entre 7 et 8 MMAD	Nb de contrats PSE signés ; superficie couverte
D2-01 -SA1	Cadre juridique : (i) benchmark ; (ii) rédaction des textes ; (iii) consultations ; (iv) validation				~1,05 MMAD. Détail en annexes “h-Détail calcul D2-01-SA1”	
D2-01 -SA2	Développement du mécanisme PSE : définition (i) de la responsabilité de paiement, (ii) du bénéficiaire, (iii) du montant, (iv) des conditions et (v) du contrat type				~1,2 MMAD. Détail en annexes “i-Détail calcul D2-01-SA2”	
D2-01 -SA3	Extension de la compensation de mise en défens : deux projets pilotes (parcours et bassin versant prioritaire) : (i) Diagnostic territorial et identification des services écosystémiques ; (ii) Concertation des parties prenantes ; (iii) Conception et contractualisation du mécanisme PSE ; (iv) Appui au lancement opérationnel ; (v) Suivi initial des performances				~ 2 MMAD. Détail en annexes “j-Détail calcul D2-01-SA3”	
D2-01 -SA4	Formation : ANEF, Agence des bassins hydrauliques, collectivités				~2 MMAD. Détail en annexes “k-Détail calcul D2-01-SA4”	
D2-01 -SA5	Suivi, évaluation et capitalisation: (i) Suivi des deux pilotes ; (ii) leur évaluation indépendante ; (iii) la capitalisation nationale.				~800 KMAD. Détail en annexes “l-Détail calcul D2-01-SA5”	

#	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D2-02	Créer une fiscalité écologique affectée (redirection de taxes et redevances environnementales vers des fonds dédiés) et explorer la compensation écologique réglementaire avec traçabilité des fonds, notamment par les textes d'application de la loi 49-17 ; réformer les incitations défavorables prioritaires (modulation de l'exonération des carburants de pêche, conditionnalité des aides du FDA à l'irrigation, au forage et au pompage, soutien aux engrais réservé aux exploitations disposant d'un plan de fumure), au moins 30 % des montants dégagés finançant l'accompagnement des producteurs	CN-19, CN-18	MEFPP	2-3	Entre 6,5 et 7,5 MMAD	Montant des recettes affectées ; nb de projets de compensation tracés ; montant des soutiens défavorables réformés ou réorientés
D2-02 -SA1	(i) Diagnostic fiscal et financier, (ii) Etude d'impact et d'acceptabilité; (iii) priorisation des niches fiscales, (iv) Conception du mécanisme d'affectation, (v)Préparation du cadre juridique, (vi) Concertation institutionnelle, (vii) Expérimentation de 2 instruments pilotes, (viii) Formation; (ix) Dispositif initial de reporting				Entre 4 et 4,5 MMAD. Détail en annexes "m-Détail calcul D2-02-SA1"	
D2-02-SA2	Réforme des incitations défavorables prioritaires : (i) études d'impact et options de réforme pour les carburants de pêche, les aides à l'eau agricole et les engrais azotés ; (ii) contrats de nappe pilotes dans deux bassins ; (iii) concertation et conception du dispositif d'accompagnement des producteurs				~2,5 MMAD (estimation : 3 études × 400 000 MAD ; 2 contrats de nappe × 500 000 MAD ; concertation 300 KMAD)	
D2-03	Optimiser les recettes issues de la biodiversité — harmonisation des redevances d'accès aux aires protégées et développement de l'écotourisme et de la labellisation des produits biosourcés (argan, PAM) ; recouvrement des droits de licence de pêche dès 2027 puis indexation des redevances sur la valeur débarquée ; cadre réglementaire des droits d'entrée et concessions dans les parcs nationaux ; traçabilité obligatoire de la filière de l'arganier	CN-19, CN-9	ANEF / MEMDD	1-2-3	Entre 3,5 et 4,5 MMAD	Recettes des redevances AP réaffectées à leur gestion ; nb de produits labellisés
D2-03 -SA1	Harmonisation et réaffectation des redevances des aires protégées : (i) Diagnostic des redevances existantes ; (ii) Élaboration d'un système harmonisé ; (iii) Expérimentation dans deux aires protégées				~1,2 MMAD Détail en annexes "n-Détail calcul D2-03-SA1"	
D2-03 -SA2	Développement de l'écotourisme : (i) Diagnostic du potentiel écotouristique; (ii) Élaboration d'une stratégie d'écotourisme biodiversité ; (iii) Développement de deux projets pilotes ; (iv) Renforcement des capacités et promotion				~1,2 MMAD Détail en annexes "o-Détail calcul D2-03-SA2"	
D2-03 -SA3	Valorisation et labellisation des produits biosourcés : (i) Diagnostic des filières prioritaires ; (ii) Élaboration du référentiel de labellisation ; (iii) Accompagnement de deux filières pilotes ; (iv) Suivi et évaluation				900 KMAD. Détail en annexes "p-Détail calcul D2-03-SA3"	
D2-03-SA4	Recettes liées aux ressources naturelles : (i) publication du rendement des instruments de recette ; (ii) appui au recouvrement des droits de licence de pêche et à la révision des redevances ; (iii) cadre de traçabilité de la filière de l'arganier				~0,6 MMAD (estimation : 3 volets × 200 000 MAD)	

4.3 Mobilisation du secteur privé et des marchés financiers

#	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-01	Mobiliser le secteur privé et les partenariats public-privé — avantages fiscaux, labels biodiversité, dispositifs RSE, standards de reporting des risques biodiversité pour les institutions financières (directive 5/W/2021 de Bank Al-Maghrib) ; biodiversité dans la Charte RSE de la CGEM, le référentiel ESG de l'ANGSPE et la taxonomie de la finance verte ; poche biodiversité dans les émissions vertes des émetteurs publics ; contribution du tourisme aux aires protégées ; enquête périodique sur la dépense privée	CN-19, CN-15	MEFPP / MEMDD / CGEM	2-3	Entre 8,5 et 9,5 MMAD	Nb d'entreprises engagées ; nb de PPP conclus pour la gestion des AP
D3-01 -SA1	Développement des incitations pour le secteur privé : (i) Diagnostic des investissements privés biodiversité ; (ii) Élaboration d'un référentiel biodiversité pour les institutions financières ; (iii) Élaboration d'un label				~1 MMAD. Détail en annexes “q-Détail calcul D3-01-SA1”	
D3-01 -SA2	Développement des PPP biodiversité : (i) Identification des opportunités PPP ; (ii) Élaboration du cadre méthodologique PPP ; (iii) Structuration de deux PPP pilotes; (iv) Renforcement des capacités				~1,65 MMAD. Détail en annexes “r-Détail calcul D3-01-SA2”	
D3-01 -SA3	Mobilisation des institutions financières: (i) Diagnostic du secteur financier ; (ii) Élaboration d'un référentiel biodiversité pour les institutions financières ; (iii) Développement d'un cadre de reporting biodiversité ; (iv) Programme d'accompagnement des institutions financières ; (v) Feuille de route d'intégration de la biodiversité dans le secteur financier				~1,6 MMAD. Détail en annexes “s-Détail calcul D3-01-SA3”	
D3-01 -SA4	Sensibilisation et engagement du secteur privé : (i) Cartographie des entreprises prioritaires ; (ii) Élaboration d'un programme national "Entreprise Nature Positive" ; (iii) Développement du label biodiversité ; (iv) Sensibilisation et mobilisation des entreprises ; (v) Suivi des engagements volontaires				~1, 5 MMAD. Détail en annexes “t-Détail calcul D3-01-SA4”	
D3-01 -SA5	Structuration d'un pipeline national de projets biodiversité bancables : (i) Identification et sélection des projets ; (ii) Structuration des projets bancables ; (iii) Élaboration des supports investisseurs ; (iv) Rencontres investisseurs et mise en relation ; (v) Accompagnement à la mobilisation des financements				~2,6 MMAD. Détail en annexes “u-Détail calcul D3-01-SA5”	
D3-01-SA6	Enquête périodique sur la dépense privée pour la biodiversité, conduite avec le HCP et la CGEM (2027, puis tous les deux ans)				~0,75 MMAD (estimation : 5 enquêtes × 150 000 MAD)	
D3-02	Examiner l'opportunité d'un fonds national pour la biodiversité, une fois engagé l'emploi des ressources des fonds affectés — étude de faisabilité comparant la consolidation des comptes d'affectation spéciale existants et un fonds limité aux ressources privées et internationales, cadre de gouvernance multi-acteurs, conversion de dette en faveur de la nature, ciblage prioritaire des projets intégrés biodiversité-climat	**CN-19**	MEFPP / MEMDD/ DDD	2	Entre 5 et 6 MMAD	Étude de faisabilité réalisée ; fonds structuré et opérationnel
D3-02 -SA1	Structurer un fonds fiduciaire national pour la biodiversité : (i) Benchmark international ; (ii) Analyse juridique ; (iii) Analyse institutionnelle ; (iv) Étude financière et de viabilité ; (v) Consultations et validation				~1 MMAD. Détail en annexes “v-Détail calcul D3-02-SA1”	
D3-02 -SA2	Conception de la gouvernance et du cadre opérationnel : (i) Architecture de gouvernance ; (ii) Règles de décision et contrôles ; (iii) Manuel de procédures ; (iv) Politiques ESG / sauvegardes ; (v) Validation institutionnelle				~800 KMAD. Détail en annexes “w-Détail calcul D3-02-SA2”	
D3-02 -SA3	Stratégie de capitalisation et mobilisation des ressources : (i) Cartographie des sources potentielles; (ii) Stratégie de capitalisation ; (iii) Préparation des supports investisseurs/bailleurs ; (iv) Roadshow bailleurs / partenaires ; (v) Appui aux premières négociations				~1,2 MMAD. Détail en annexes “x-Détail calcul D3-02-SA3”	
D3-02 -SA4	Politique d’investissement et mécanismes de financement : (i) Définition des fenêtres de financement ; (ii) Critères d’éligibilité ; (iii) Méthodologie de sélection ; (iv) Cadre de mesure d’impact ; (v) Manuel d’investissement				~700 KMAD. Détail en annexes “y-Détail calcul D3-02-SA4”	

#	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D3-02 -SA5	Constitution d'un pipeline initial de projets biodiversité-climat : (i) Screening du portefeuille SPANB ; (ii) Sélection d'une dizaine projets prioritaires ; (iii) Préparation de fiches d'investissement ; (iv) Sélection de 3 premiers dossiers pilotes				~1,05 MMAD. Détail en annexes "z-Détail calcul D3-02-SA5"	
D3-02 -SA6	Mise en place opérationnelle et lancement : (i) Mise en place du secrétariat initial; (ii) Outils de gestion et reporting ; (iii) Formation de l'équipe et des membres des comites ; (iv) Premier cycle d'appel à projets				~850 KMAD. Détail en annexes "aa-Détail calcul D3-02-SA6"	
D3-03	Développer les marchés carbone et les Solutions fondées sur la Nature — capacités MRV, registre national des projets carbone/ biodiversité, standards de certification, en établissant dès la conception la frontière entre l'effort préexistant et l'effort additionnel rémunéré (exigence d'additionnalité) *Le budget couvre exclusivement la mise en place du cadre national (MRV, registre, certification, renforcement des capacités et accompagnement de projets pilotes). Il n'inclut pas les investissements liés aux projets carbone, biodiversité ou Solutions fondées sur la Nature, qui seront financés par les porteurs de projets et les mécanismes de financement dédiés*	CN-19, CN-8	MEMDD / ANEF	2-3	Entre 6 et 7 MMAD	Registre national opérationnel ; volume de crédits carbone forestiers/agricoles certifiés
D3-03 -SA1	Structuration du dispositif national : (i) Diagnostic du cadre existant ; (ii) Définition de l'architecture institutionnelle ; (iii) Élaboration de la feuille de route nationale ; (iv) Suivi, capitalisation et amélioration continue				~1,2 MMAD. Détail en annexes "ab-Détail calcul D3-03-SA1"	
D3-03 -SA2	Développement du cadre MRV et des standards de certification : (i) Élaboration des méthodologies MRV ; (ii) Définition des indicateurs et protocoles de verification ; (iii) Élaboration des standards nationaux de certification ; (iv) Guides techniques et procédures opérationnelles				~1,7 MMAD. Détail en annexes "ac-Détail calcul D3-03-SA2"	
D3-03 -SA3	Développement du registre national carbone / biodiversité : (i) Cahier des charges fonctionnel ; (ii) Développement du registre national ; (iii) Développement du module cartographique ; (iv) Tests, déploiement et maintenance initiale				~1,8 MMAD. Détail en annexes "ad-Détail calcul D3-03-SA3"	
D3-03 -SA4	Renforcement des capacités et accompagnement des projets pilotes : (i) Élaboration des modules de formation ; (ii) Formation des administrations et acteurs nationaux ; (iii) Sélection et préparation des projets pilotes ; (iv) Accompagnement vers la certification ; (v) Diffusion des retours d'expérience				~2,1 MMAD. Détail en annexes "ae-Détail calcul D3-03-SA4"	

4.4 Financement international, résilience et redevabilité

#	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D4-01	Capitaliser sur les financements internationaux — structuration d'un portefeuille de projets bancables pour attirer les financements climat-biodiversité (FVC, FEM, bailleurs bilatéraux), aligné sur les besoins d'adaptation de la troisième Contribution déterminée au niveau national, et suivi des financements extérieurs par programme budgétaire	CN-19	MEMDD/DDD / MEFPP	1-2	Entre 5 et 6 MMAD	Nb de projets bancables structurés ; montant mobilisé
D4-01 -SA1	Identification et priorisation du portefeuille de projets : (i) Inventaire et consolidation des projets ; (ii) Définition des critères de selection ; (iii) Priorisation du portefeuille				~800 KMAD. Détail en annexes "af-Détail calcul D4-01-SA1"	
D4-01 -SA2	Structuration des projets bancables : (i) Diagnostic de bancabilité ; (ii) Structuration technique et financière ; (iii) Études complémentaires				~1,5 MMAD. Détail en annexes "ag-Détail calcul D4-01-SA2"	

#	INTITULÉ DE L'ACTION	CN CIBLÉE	RESPONSABLE	PHASE	BUDGET ESTIMATIF	INDICATEUR DE SUIVI
D4-01-SA3	Préparation et soumission des projets aux bailleurs internationaux : (i) Analyse des critères des bailleurs ; (ii) Adaptation des projets et préparation des Concept Notes ; (iii) Rencontres techniques avec les bailleurs ; (iv) Préparation des dossiers de financement				~1,5 MMAD. Détail en annexes “ah-Détail calcul D4-01-SA3”	
D4-01-SA4	Assistance à la mobilisation des financements : (i) Appui aux négociations ; (ii) Assistance aux due diligences ; (iii) Suivi jusqu'à la contractualisation				~1,2 MMAD. Détail en annexes “ai-Détail calcul D4-01-SA4”	
D4-02	Anticiper les risques et renforcer la résilience financière — intégration de la biodiversité dans la planification des reconstructions post-catastrophes, fonds d'urgence écologique, assurances risques naturels ***Développer des mécanismes financiers de résilience écologique face aux catastrophes naturelles**	CN-19, CN-8	MEFPP / MEMDD	2-3	Entre 3 et 4 MMAD	Mécanisme de financement anticipatif opérationnel
D4-02-SA1	Intégration de la biodiversité dans la planification de la resilience : (i) Diagnostic des risques biodiversité ; (ii) Élaboration d'un cadre de planification ; (iii) Élaboration de lignes directrices				~800 KMAD. Détail en annexes “aj-Détail calcul D4-02-SA1”	
D4-02-SA2	Étude de faisabilité d'un fonds d'urgence écologique : (i) Analyse des mécanismes existants ; (ii) Étude de faisabilité ; (iii) Modèle opérationnel				~800 KMAD. Détail en annexes “ak-Détail calcul D4-02-SA2”	
D4-02-SA3	Développement des mécanismes d'assurance et de transfert des risques : (i) Diagnostic du marché ; (ii) Développement de solutions pilotes ; (iii) Concertation avec les acteurs financiers				~900 KMAD. Détail en annexes “al-Détail calcul D4-02-SA3”	
D4-02-SA4	Renforcement des capacités et mise en œuvre pilote : (i) Élaboration des modules de formation ; (ii) Formation des administrations ; (iii) Appui à la mise en œuvre pilote ; (iv) Capitalisation				~1,3 MMAD. Détail en annexes “am-Détail calcul D4-02-SA4”	
D4-03	Sensibiliser et communiquer sur le financement de la biodiversité — plaidoyer pour en faire une priorité politique et budgétaire, implication de la société civile et des médias	CN-19, CN-21	MEMDD/DDD	1-2-3	Entre 2 et 3 MMAD	Nb de campagnes de plaidoyer ; niveau de priorité budgétaire perçu
D4-03-SA1	Stratégie nationale de plaidoyer sur le financement de la biodiversité : (i) Diagnostic des besoins de plaidoyer ; (ii) Élaboration de la stratégie nationale ; (iii) Élaboration des supports institutionnels				~ 800 KMAD. Détail en annexes “an-Détail calcul D4-03-SA1”	
D4-03-SA2	Sensibilisation des décideurs et des acteurs institutionnels: (i) Organisation d'ateliers nationaux ; (ii) Rencontres de haut niveau ; (iii) Diffusion des outils de plaidoyer				~ 800 KMAD. Détail en annexes “ao-Détail calcul D4-03-SA2”	
D4-03-SA3	Mobilisation de la société civile, du secteur privé et des medias : (i) Campagnes de sensibilisation ciblées ; (ii) Production de supports de communication ; (iii) Événements de mobilisation				~ 900 KMAD. Détail en annexes “ap-Détail calcul D4-03-SA3”	
D4-03-SA4	Suivi, évaluation et capitalisation : (i) Définition des indicateurs de suivi ; (ii) Évaluation des campagnes ; (iii) Capitalisation et recommandations				~300 KMAD. Détail en annexes “aq-Détail calcul D4-03-SA4”	

5.

Gouvernance et pilotage

5.1 Dispositif de coordination transversale

- Instance de pilotage : co-pilotage MEFPP - MEMDD/DDD, le suivi annuel de la dépense, de la trajectoire et des soutiens étant confié à la Sous-commission nationale de la diversité biologique, appuyée par un groupe technique (action D1-02).
- Feuille de route nationale : les rapports BIOFIN, version 2.0, assortissent chacune de leurs recommandations d'un porteur, d'un véhicule et d'une échéance (ADB : 10 recommandations ; API : 63, dont 37 à horizon de deux ans au plus ; ASN : 12 ; analyse du secteur privé : 13), et l'ADB propose une feuille de route d'institutionnalisation du suivi annuel de la dépense.
- Interface avec le SysSPANB : les données de dépenses biodiversité par ministère/programme (action D1-03) sont consolidées par le MEFPP et transmises au DDD.
- Coordination inter-PDS/PAT : ce PAT constitue le mécanisme de financement de référence pour l'ensemble des actions marquées (N) dans les sept PDS et les autres PAT, notamment le PAT-AG.

5.2 Conditions critiques de succès

#	CONDITION / PRÉREQUIS	NATURE	RESPONSABLE / ÉCHÉANCE
1	Volonté politique affirmée et coordination renforcée entre le MEFPP et le MEMDD (constat explicite du rapport BIOFIN ADB)	Institutionnelle	MEFPP / MEMDD — Phase 1
2	Instauration effective du marquage budgétaire biodiversité, sur le modèle du Budget Sensible au Genre	Technique / réglementaire	MEFPP — Phases 1-2
3	Validation des chiffrages et des modalités opérationnelles des 12 actions avec le MEFPP et les départements concernés.	Technique	MEFPP — Phase 1
4	Adoption d'une trajectoire budgétaire pluriannuelle crédible (0,15 % du PIB en 2035, scénario d'accélération réaliste de l'ADB, version 2.0)	Financière	MEFPP — Phase 1-2



6. Cadre de financement

6.1 Budget global estimé, incluant la répartition du gap de financement

Budget estimatif et nature du plan

Les 12 actions de ce PAT portent sur la conception de mécanismes, cadres juridiques et études de faisabilité plutôt que sur des projets d'investissement direct ; leur coût est estimé entre 62,5 et 76,5 MMAD d'ici 2035 (environ 70 MMAD en valeur centrale), hors investissements des projets financés (voir 4.0 et annexes). Le gap le plus significatif n'est donc pas celui du PAT-MRF lui-même, mais celui qu'il vise à combler pour l'ensemble de la SPANB : selon l'ADB, version 2.0, l'accélération réaliste suppose 11,5 Md DH supplémentaires d'ici 2035, soit environ 1,1 Md DH par an en moyenne ; l'écart cumulé sur 2027-2030 (2 083 M DH) serait couvert par l'emploi des ressources des fonds affectés (1 435 M DH), une réallocation au sein du budget général (360 M DH), les dons des partenaires et du FEM (250 M DH) et des recettes de pêche affectées (40 M DH), ordres de grandeur à arrêter dans la partie B.

6.2 Sources de financement et gap

SOURCE	MONTANT / ORDRE DE GRANDEUR	STATUT	ACTIONS COUVERTES
Budget de l'État (MEFPP, trajectoire pluriannuelle)	Actuel : 0,064 % du PIB en 2024 (1 030 M DH, dont 60 % du budget général en moyenne) ; cible : 0,15 % du PIB en 2035 (4 619 M DH)	À renforcer	D1-01, D1-02, D1-03
Comptes d'affectation spéciale (Fonds national forestier, Fonds de la chasse et de la pêche continentale, FNPEDD)	5 925 M DH de ressources en 2024, dont 5 136 M DH non employés ; emploi de 48 % sur 2027-2030 : 1 435 M DH de dépense attribuée	À mobiliser en priorité	D1-01
Financements internationaux (FEM, FVC, Banque mondiale, bilatéraux)	552,5 M USD de versements marqués biodiversité sur 2019-2024, dont 124,8 M USD attribués ; dons hors budget environ 3 % de la dépense ; triplement des dons : +250 M DH sur 2027-2030	À consolider et élargir	D3-02, D4-01
Mécanismes innovants (PSE, fiscalité écologique, marchés carbone)	Compensation de mise en défens : 45 M DH pour 76 000 ha en 2024 ; autres instruments pilotes ou conceptuels	À développer	D2-01, D2-02, D2-03, D3-03
Secteur privé (RSE, PPP, obligations vertes)	Aucune dépense privée publiée ; aucune obligation verte affectée à la biodiversité (analyse intégrée du secteur privé)	À structurer	D3-01
Réforme des soutiens défavorables (carburants de pêche, aides à l'eau agricole, engrais azotés)	500 à 1 180 M DH/an dégagés en 2030, dont au moins 30 % pour l'accompagnement des producteurs	À engager	D2-02
EFFORT SUPPLÉMENTAIRE (accélération réaliste, 0,15 % du PIB en 2035)	11,5 Md DH d'ici 2035 (environ 1,1 Md DH/an) ; 2,1 Md DH sur 2027-2030, couvrables sans recette nouvelle	—	Ensemble du dispositif

Les projets territoriaux reçus (43 fiches transmises par six régions) et les financements adaptés à chacun sont désormais traités dans le portefeuille de projets bancables, présenté dans la partie B (section B4).

Tableau synthétique des actions

#	INTITULÉ	CN CIBLÉE	RECOMMANDATIONS BIOFIN, VERSION 2.0
D1-01	Renforcement du financement national dédié	**CN-19**	ADB R1 à R3 ; API mesures 3, 4 et 6 ; ASN R9
D1-02	Mécanisme de coordination nationale du financement	**CN-19**	ADB R10 ; API mesure 9 ; ASN R12
D1-03	Redevabilité et transparence budgétaire	CN-19, CN-21	ADB R4 ; API mesure 7 ; ASN R1
D2-01	Paiements pour services écosystémiques	CN-19, CN-11	ADB R7 ; API mesure 8 ; ASN R8
D2-02	Fiscalité écologique affectée et compensation réglementaire	CN-19, CN-18	ADB R5 ; API mesure 5 ; ASN R2 à R7 et R11
D2-03	Optimisation des recettes issues de la biodiversité	CN-19, CN-9	ADB R6 ; API mesure 2 ; ASN R10
D3-01	Mobilisation du secteur privé et PPP	CN-19, CN-15	ADB R8 ; API mesure 1 ; analyse du secteur privé
D3-02	Fonds fiduciaire national pour la biodiversité	**CN-19**	ADB R9 ; API section 8.6
D3-03	Marchés carbone et Solutions fondées sur la Nature	CN-19, CN-8	API section 8.6 (additionnalité)
D4-01	Capitalisation sur les financements internationaux	**CN-19**	ADB R8
D4-02	Anticipation des risques et résilience financière	CN-19, CN-8	Non reprise dans les rapports version 2.0
D4-03	Sensibilisation et plaidoyer budgétaire	CN-19, CN-21	ADB R10

Partie B — Plan de financement de la SPANB 2035

La partie B constitue le plan de financement de la SPANB 2035. Elle rapproche les besoins de financement du PANB des ressources disponibles et des sources mobilisables, et traduit le portefeuille de projets bancables, l'appariement avec les bailleurs et le registre des engagements non étatiques en un plan d'action financier. Le tableau financier consolidé (section B7) en constitue la synthèse, à reporter dans la SPANB. Le plan de financement est résumé dans le document de stratégie (voir Stratégie, section 24.5 et annexe 2).

Les montants sont exprimés en millions de dirhams (M DH). Ils proviennent des rapports BIOFIN, version 2.0 (octobre 2026), des PDS et des PAT, des fiches du portefeuille et de la base d'appariement. Les montants estimés sont signalés « Estimation ». Taux indicatifs : 1 $ = 9,5 DH ; 1 € = 11 DH.

B1. Besoins de financement de la SPANB

B1.1 Deux approches croisées

Le besoin de financement est apprécié selon deux approches complémentaires. L'**approche globale** s'appuie sur la trajectoire de dépense proposée par l'analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB, version 2.0) et retenue par la SPANB. L'**approche par les actions** additionne le coût des actions du PANB tel qu'il est déclaré dans les PDS et les PAT, complété par des estimations lorsque le chiffrage manque. La première donne l'effort à atteindre ; la seconde, la part de cet effort déjà traduite en actions et en projets.

B1.2 Approche globale : la trajectoire de dépense

La dépense nationale pour la biodiversité atteint 1 030 M DH en 2024, soit 0,064 % du PIB, et 1 002 M DH en moyenne sur 2019-2024. Maintenue à sa part de 2024 dans le PIB, elle atteindrait 1 964 M DH en 2035, sans couvrir les projets d'adaptation consacrés à la biodiversité, à la foresterie et aux milieux sensibles par la CDN 3.0, de l'ordre de 960 M DH par an.

Tableau B1 — Trajectoires de la dépense pour la biodiversité à l'horizon 2035

SCÉNARIO (ADB, VERSION 2.0)	PART DU PIB EN 2035	DÉPENSE EN 2035 (M DH)	EFFORT SUPPLÉMENTAIRE D'ICI 2035
Statu quo (part de 2024 maintenue)	0,064 %	1 964	—
Accélération réaliste (retenu par la SPANB)	0,15 %	4 619	11,5 Md DH
Convergence	0,30 %	9 238	31,4 Md DH

Source : ADB, version 2.0, sections 1.4 et 9.

Le **besoin additionnel de référence** est donc de **11,5 Md DH d'ici 2035**, soit environ 1,1 Md DH par an en moyenne, par rapport au statu quo. Il correspond à environ deux fois les ressources déjà disponibles dans les fonds affectés aux ressources naturelles.

B1.3 Approche par les actions : le coût des actions nouvelles du PANB

Le PANB compte 168 actions. Les actions existantes (E) sont portées par des programmes en cours ou programmés et financées par les budgets sectoriels ; elles constituent le socle de la dépense actuelle. Les actions nouvelles (N) requièrent un financement additionnel ; c'est sur elles que porte le chiffrage ci-dessous. Il est établi plan par plan à partir des montants déclarés dans les PDS et les PAT de la SPANB révisée ; lorsque ces montants manquent, ils sont estimés à partir du coût des projets du portefeuille qui portent les actions concernées.

Tableau B2 — Coût des actions nouvelles du PANB par plan et par phase (M DH)

PLAN	PHASE 1 (2026-2027)	PHASE 2 (2028-2030)	PHASE 3 (2031-2035)	TOTAL	BASE DU CHIFFRAGE
PDS-1	892,0	1 338,0	300,0	2 530,0	Déclaré : sept actions nouvelles de l'ANEF (1 930 M DH, dont le lac Iriqui, 250 M DH) et nouvelle stratégie des zones humides (600 M DH)
PDS-2	15,0	15,0	0,0	30,0	Déclaré : écart des actions nouvelles (laboratoires et formation)
PDS-3	33,0	80,0	45,0	158,0	Déclaré : actions nouvelles des canevas du DPM, de l'INRH et de l'ANDA
PDS-4	18,6	27,9	46,6	93,1	Déclaré : 21 M DH (rives de Ben Maâchou) ; Estimation : 72,1 M DH (projets PR-26 et PR-22)
PDS-5	129,0	184,9	117,2	431,1	Déclaré : 605,1 M DH, moins 174 M DH (lac Iriqui, transféré au PDS-1)
PDS-6	16,0	0,0	0,0	16,0	Déclaré, partiel : traitement du lixiviat de Sidi Rahal Chatii ; autres actions non chiffrées
PDS-7	37,0	68,0	44,0	149,0	Déclaré : investissement spécifique (laboratoires, SysSPANB, recherche)
PAT-AG	9,4	14,1	23,6	47,1	Déclaré : 24,5 M DH (TIWIZI) ; Estimation : 22,6 M DH (projet S-10)
PAT-CESB	4,5	6,8	11,3	22,6	Estimation : projet S-11 (aucune enveloppe dans le PAT)
PAT-MA	6,1	9,2	15,2	30,5	Déclaré, partiel : 2 actions chiffrées sur 8
PAT-RC	7,8	11,7	19,6	39,1	Déclaré : 27,7 M DH (17 actions) ; Estimation : 11,4 M DH (7 actions, au coût moyen des actions chiffrées)
PAT-MRF	13,9	20,8	34,8	69,5	Déclaré : 62,5 à 76,5 M DH (partie A), valeur centrale
Total	**1 182,3**	**1 776,4**	**657,3**	**3 616,0**	

Répartition par phase : celle du plan lorsqu'elle est disponible (PDS-3, PDS-7, PDS-5 au prorata de son budget total) ; pour les sept actions nouvelles du PDS-1, 40 % en phase 1 et 60 % en phase 2 (actions programmées en phases 1-2), et 20 %, 30 % et 50 % pour la stratégie des zones humides ; ailleurs, répartition par défaut au prorata de la durée des phases (20 %, 30 % et 50 %). Ces répartitions sont des estimations.

Les actions nouvelles chiffrées représentent ainsi environ 3 616 M DH d'ici 2035. Ce montant est un minimum : plusieurs plans ne chiffrent qu'une partie de leurs actions nouvelles (PDS-4, PDS-6, PAT-MA), et les montants déclarés n'ont pas tous été vérifiés avec les porteurs. Le PDS-1 en concentre à lui seul les deux tiers, avec les actions ajoutées par l'ANEF dans la SPANB révisée.

B1.4 Actions existantes

Les actions existantes ne sont pas chiffrées de manière homogène : seuls le PDS-1 (2 271 M DH, dont les plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux, la restauration des écosystèmes et la compensation de mise en défens), le PDS-5 (727 M DH) et le PDS-2 (plus de 10 Md DH de financement souverain acté, dont la part attribuable à la biodiversité n'est pas déterminée) en donnent un montant. Elles relèvent du financement acquis ou programmé et ne sont pas comptées dans le besoin additionnel.

B1.5 Lecture croisée

Les actions nouvelles chiffrées (environ 3,7 Md DH) couvrent environ un tiers du besoin additionnel de référence (11,5 Md DH). L'écart ne signale pas un surplus de ressources : il traduit le fait que la trajectoire BIOFIN inclut aussi la montée en charge des actions existantes (aires protégées et restauration, qui ne reçoivent aujourd'hui que 1,4 % et 2,4 % de la dépense), les projets d'adaptation de la CDN 3.0 et les actions nouvelles encore non chiffrées. Le plan de financement retient donc la trajectoire BIOFIN comme enveloppe de référence, et le chiffrage des actions comme la part de cette enveloppe déjà traduite en programmes et en projets.

B2. Ressources acquises et programmées, et écart de financement

B2.1 Ressources nationales

Les crédits programmés pour 2026, attribués aux taux de 2024, atteignent 1 079 M DH pour le budget général et les transferts des comptes spéciaux à l'ANEF. L'estimation provisoire de la dépense est de 1 170 M DH en 2025 et de 1 071 M DH en 2026. Les trois fonds affectés aux ressources naturelles (Fonds national forestier, Fonds de la chasse et de la pêche continentale, Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable) réunissent 5 925 M DH de ressources en 2024, dont 5 136 M DH non employés, et 5 881 M DH non employés en 2025. Ces ressources constituent le premier gisement de financement de la SPANB.

B2.2 Financements acquis ou en cours déclarés dans les plans

Tableau B3 — Financements acquis, en cours ou à structurer déclarés dans les PDS (M DH)

PLAN	SOURCE	MONTANT	STATUT	OBJET
PDS-1	BEI	452	Confirmé	Plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux
PDS-1	BAD et AFD	253	Confirmé	Plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux
PDS-1	Budget de l'ANEF et prêt de l'AFD (appui budgétaire)	1 000	Confirmé	Restauration, reboisement et gestion sylvopastorale

PLAN	SOURCE	MONTANT	STATUT	OBJET
PDS-1	Budget de l'ANEF et programme Ghabati Hayati (AFD)	50	Confirmé	Compensation de mise en défens
PDS-1	AMI SMIT, FFEM (initiatives locales) et partenariat dano-arabe	15,75	Confirmé	Projets locaux dans les parcs nationaux
PDS-5	Budget public (MAPMSA, ANEF, ANDZOA, DDD)	612	À confirmer	Contributions nationales
PDS-5	FEM	387,6	En cours	APA, études et assistance technique
PDS-5	Union européenne	304,5	À identifier	Lutte contre l'ensablement, khettaras, arganeraie
PDS-5	FVC et coopération bilatérale	28	À structurer	Alerte précoce ; valorisation des déchets oasiens
PDS-7	FEM	25	En cours	Ingénierie initiale du SysSPANB, APA
PDS-7	PNUE	10	Accord signé (2024)	Loi sur la biosécurité
PDS-7	Coopération scientifique	50	À structurer	Transfert de technologies

Source : sections 6.2 des PDS dans la SPANB révisée (novembre 2026). Le PDS-2 s'appuie sur plus de 10 Md DH de financement souverain acté (Génération Green, PNEEI, FDA), principalement pour des actions existantes.

B2.3 Écart de financement

Sur la période 2027-2030, l'écart entre l'accélération réaliste et le statu quo atteint 2 083 M DH. L'ADB, version 2.0, en propose une couverture indicative qui ne repose sur aucune recette nouvelle :

Tableau B4 — Couverture indicative de l'écart 2027-2030 (dépense attribuée, M DH)

SOURCE	MONTANT	HYPOTHÈSE
Emploi des ressources accumulées des fonds affectés	1 435	2 870 M DH employés sur quatre ans et attribués à 50 %, soit 48 % des ressources de 2024
Réallocation au sein du budget général, rendue visible par le marqueur biodiversité	360	Crédits supplémentaires sur les lignes attribuées à 50 % et plus (aires protégées, restauration)
Dons des partenaires et du FEM	250	Triplement des dons attribués de 2019-2024, soit environ 60 M DH de plus par an
Recettes de pêche affectées à la gestion des ressources halieutiques	40	160 M DH de droits de licence recouvrés sur quatre ans
Total	**2 085**	**Écart cumulé de 2 083 M DH**

Source : ADB, version 2.0, tableau 61.

Au-delà de 2030, la trajectoire suppose des recettes nouvelles. Les réformes des soutiens défavorables à la biodiversité accessibles dans le cycle budgétaire dégageraient de 500 à 1 180 M DH par an en 2030 (ASN, version 2.0), dont une part significative pourrait être réorientée vers la biodiversité ou l'accompagnement des producteurs.

B3. Cartographie des sources et des bailleurs

Dix-huit bailleurs ou familles de bailleurs ont été décrits et codifiés selon les mêmes catégories que les projets (thèmes, écosystèmes, types de porteurs, taille, instrument, justification climatique, inclusion, disponibilité du guichet). Leur profil détaillé figure dans le document « Profils des bailleurs et grille d'appariement ».

Tableau B5 — Bailleurs et familles de bailleurs mobilisables

BAILLEUR	FAMILLE	INSTRUMENT	TAILLE DES PROJETS (M DH)	JUSTIFICATION CLIMATIQUE	BAILLEUR CIBLE POUR
FEM-9	Fonds multilatéraux pour l'environnement	Don	5,0 à 150	Neutre	S-02 ; S-01 (pressenti)
GBFF	Fonds multilatéraux pour l'environnement	Don	15 à 95	Neutre	PR-05
KBF	Fonds multilatéraux pour l'environnement	Don	1,0 à 5	Neutre	PR-05 (première phase)
FVC	Fonds multilatéraux pour l'environnement	Mixte	30 à 950	Requise	PR-01
Fonds adaptation	Fonds multilatéraux pour l'environnement	Don	20 à 237	Requise	—
Banque mondiale	Institutions financières de développement	Mixte	40 à 5 000	Atout	PR-18, PR-11, S-07
BAD	Institutions financières de développement	Prêt	500 à 5 000	Atout	—
BEI	Institutions financières de développement	Prêt	500 à 5 000	Atout	—
Union européenne	Coopération bilatérale et européenne	Mixte	50 à 1 300	Atout	S-06, S-10
AFD	Coopération bilatérale et européenne	Mixte	20 à 1 100	Atout	S-03, PR-23, PR-26
FFEM	Coopération bilatérale et européenne	Don	10 à 50	Neutre	S-04, PR-24
Allemagne	Coopération bilatérale et européenne	Mixte	2,0 à 200	Atout	S-05
Autres bilatéraux	Coopération bilatérale et européenne	Don	10 à 150	Neutre	—
PNUD / FAO	Agences des Nations Unies	Don	0,5 à 5	Neutre	S-09, S-08
FIDA	Institutions financières de développement	Prêt	500 à 2 000	Atout	—
Guichets OSC	Guichets de petites subventions	Don	0,3 à 2	Neutre	—
Fonds conservation	Fonds fiduciaires et philanthropie	Don	2,0 à 150	Neutre	—
Financements nationaux	Financements nationaux	Mixte	0,5 à 5 000	Neutre	PR-19

Source : base d'appariement v1.3, onglets Bailleurs_profils et Preappariement. La taille correspond au coût total des projets que le bailleur finance habituellement ; un projet plus petit peut être financé comme composante d'une opération plus large.

Trois constats orientent la mobilisation :

- **La demande adressée au FEM dépasse largement l'offre.** Le FEM-9 figure parmi les trois bailleurs les mieux notés pour 20 des 32 projets, alors que l'allocation STAR du Maroc (6,94 M$) ne permet d'en financer qu'un ou deux. Le GBFF et les programmes intégrés du FEM-9 sont les seuls relais multilatéraux pour la biodiversité.
- **Les grands bailleurs (Banque mondiale, Union européenne, AFD) financent par grandes opérations.** Les projets du portefeuille doivent leur être proposés comme composantes ou comme indicateurs liés aux décaissements d'opérations en préparation.
- **Le FFEM et les guichets pour la société civile conviennent aux projets innovants de taille moyenne** portés par des collectivités, des organismes de recherche ou des associations.

B4. Pipeline de projets

Le portefeuille national de projets de mise en œuvre de la SPANB compte 32 projets pour 1 596 M DH : 17 projets issus des fiches transmises par les régions et 15 projets structurants. Les plans de financement des fiches répartissent ce coût entre cofinancement national, financement extérieur recherché et financement extérieur déjà engagé.

Tableau B6 — Financement du portefeuille par famille de projets (M DH)

FAMILLE	PROJETS	COÛT	COFINANCEMENT NATIONAL	FINANCEMENT EXTÉRIEUR RECHERCHÉ	FINANCEMENT EXTÉRIEUR ENGAGÉ
Priorité 1	2	82,0	37,0	20,0	25,0
À préparer en priorité	15	1 069,4	550,9	505,8	12,8
À classer	2	16,7	6,8	7,9	2,0
Réserve	13	428,4	83,4	85,0	0,0
Total	**32**	**1 596,4**	**678,1**	**618,6**	**39,8**

Pour les projets en réserve, seuls les projets structurants (S-11 à S-14) disposent d'un plan de financement ; les projets territoriaux en réserve n'en ont pas encore.

Le pipeline à présenter aux bailleurs à court terme réunit les 19 projets hors réserve. Ils représentent 1 168 M DH, dont 534 M DH de financement extérieur recherché. Le calendrier ci-dessous est une proposition, établie à partir des cycles connus des bailleurs, à valider par le DDD.

Tableau B7 — Pipeline de projets et calendrier indicatif de soumission

ID	PROJET	COÛT (M DH)	EXTÉRIEUR RECHERCHÉ (M DH)	BAILLEUR CIBLE	RÔLE	ÉTAPE PRÉALABLE	FENÊTRE INDICATIVE (À VALIDER PAR LE DDD)
S-09	SysSPANB, connaissances et transfert de technologies pour la biodiversité	80,0	20,0	PNUD / FAO	Volet ou tranche du projet	Faire le point sur le financement extérieur déjà engagé pour le SysSPANB	2027 : requête du gouvernement au titre du TCP de la FAO ou de l'initiative BIOFIN
PR-19	Étude d'aménagement du bassin versant de Tifnout contre l'érosion et l'envasement du lac Ifni et du complexe de barrages Aoulouz–Mokhtar Soussi	2,0	0,0	Financements nationaux	Financement national (budget du porteur)	Finaliser les termes de référence de l'étude	Loi de finances 2028, préparée en 2027
PR-18	Zones humides et embouchures de Souss-Massa : restauration écologique et réutilisation des eaux usées épurées	74,7	45,0	Banque mondiale	Financement principal	Mobiliser un financement de préparation pour l'étude de faisabilité de la REUE (environ 2 M DH)	Pipeline 2027-2028 du cadre de partenariat pays (composante ou indicateur lié aux décaissements)
S-02	Programme national de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	28,8	18,0	FEM-9 (pressenti)	Financement principal	Valider le principe du projet et le chef de file avec le MEMDD/DDD	Programme de travail du FEM-9 en 2027 : fiche d'identification (PIF) par une agence du FEM, après la notation du projet
S-04	Espèces menacées, aires protégées et restauration : Listes rouges nationales et capacités de gestion	120,6	50,0	FFEM	Volet ou tranche du projet	Désigner le chef de file et la répartition des rôles entre l'Institut scientifique, l'INRH et l'ANEF	Note d'opportunité au premier semestre 2027, après parrainage de l'AFD
PR-05	TIWIZI — Résilience et droits économiques des femmes de l'arganeraie	24,5	10,2	GBFF	Financement principal	Suivre l'instruction de la première phase, soumise à un fonds multilatéral, et préciser les composantes couvertes	Tranche 3 du GBFF, selon son ouverture ; première phase soumise au Kunming Biodiversity Fund en novembre 2026

ID	PROJET	COÛT (M DH)	EXTÉRIEUR RECHERCHÉ (M DH)	BAILLEUR CIBLE	RÔLE	ÉTAPE PRÉALABLE	FENÊTRE INDICATIVE (À VALIDER PAR LE DDD)
PR-11	Réhabilitation et reconstitution de l'arganeraie du bassin versant de Sidi Abdellah (Tamaloukt)	10,0	6,0	Banque mondiale	Composante d'une opération	Réaliser le diagnostic de terrain (superficies, linéaires de ravins) pour stabiliser les quantités	Pipeline 2027-2028 du cadre de partenariat pays (composante ou indicateur lié aux décaissements)
PR-01	Conservation et valorisation du complexe lagunaire de Sidi Moussa-Oualidia et du réseau des SIBE de Casablanca-Settat	118,0	35,0	FVC	Financement principal	Confirmer la part régionale déjà programmée et son calendrier	Note conceptuelle en 2027, proposition de financement en 2028
S-03	Gouvernance marine : AMCEZ, lutte contre la pêche illicite, surveillance océanographique et filières côtières inclusives	135,8	70,0	AFD	Financement principal	Valider le regroupement des actions et le chef de file avec le DPM	Dialogue de programmation 2027, dans le cadre de la nouvelle stratégie pays
PR-23	Zones humides du Moyen Atlas : programme « Lacs propres et zones humides vivantes » et gestion intégrée d'Ouiouane	60,0	25,0	AFD	Financement principal	Réunir les deux porteurs pour consolider le périmètre et le budget du programme	Dialogue de programmation 2027, dans le cadre de la nouvelle stratégie pays
S-07	Intégration de la biodiversité dans l'économie et engagement du secteur privé	27,5	15,0	Banque mondiale	Composante d'une opération	Valider le projet avec le DDD et le MEFPP	Pipeline 2027-2028 du cadre de partenariat pays (composante ou indicateur lié aux décaissements)
S-08	Mécanisme national de financement de la biodiversité	68,5	33,0	PNUD / FAO	Volet ou tranche du projet	Valider le co-pilotage MEFPP-MEMDD	2027 : requête du gouvernement au titre du TCP de la FAO ou de l'initiative BIOFIN
S-05	Accès et partage des avantages (APA) et valorisation des savoirs traditionnels	117,4	50,0	Allemagne	Financement principal	Valider le projet avec le point focal national APA	Négociations intergouvernementales de 2027

ID	PROJET	COÛT (M DH)	EXTÉRIEUR RECHERCHÉ (M DH)	BAILLEUR CIBLE	RÔLE	ÉTAPE PRÉALABLE	FENÊTRE INDICATIVE (À VALIDER PAR LE DDD)
S-06	Oasis résilientes : paysages, eau, agrobiodiversité et alerte précoce	207,4	110,0	Union européenne	Financement principal	Valider le périmètre du programme et le chef de file avec l'ANDZOA	Programmation 2027, à la suite de la révision à mi-parcours
S-10	Genre et inclusion dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	22,6	13,0	Union européenne	Composante d'une opération	Valider le projet avec le DDD et désigner le point focal genre et biodiversité	Programmation 2027, à la suite de la révision à mi-parcours
PR-26	Programme « Infrastructure verte et bleue de Souss-Massa » : corridors écologiques, trame verte rurale, éco-quartiers et villages écologiques	42,1	20,0	AFD	Financement principal	Présenter le regroupement au Conseil régional et valider le périmètre biodiversité	Dialogue de programmation 2027, dans le cadre de la nouvelle stratégie pays
PR-24	Ressources génétiques locales de Béni Mellal-Khénifra : caractérisation, conservation et valorisation du figuier « Aïn Qicher » et du laurier noble	11,5	5,5	FFEM	Financement principal	Confirmer le regroupement des deux fiches en un projet unique porté par l'INRA	Note d'opportunité au premier semestre 2027, après parrainage de l'AFD
S-01	Biosécurité intégrée : cadre juridique, mécanisme d'échange d'informations et coordination	4,9	1,9	FEM-9 (pressenti)	Activités habilitantes, en complément de l'appui du PNUE	Valider le projet et le co-pilotage avec l'ONSSA et le MEMDD/DDD	Programme de travail du FEM-9 en 2027 : fiche d'identification (PIF) par une agence du FEM, après la notation du projet
S-15	Réduction des risques liés aux pesticides : lutte intégrée et suivi	11,9	6,0	À définir après notation	—	Valider le projet et le chef de file avec le MAPMSA	Après notation : programme intégré Systèmes alimentaires du FEM-9 (2027), ou FAO ou FIDA

Le rapprochement avec les bailleurs est décliné en sept versions ciblées du portefeuille (FEM et GBFF, AFD et FFEM, Union européenne, Banque mondiale, PNUD et FAO, FVC, Allemagne) et en un catalogue des 32 projets destiné à tout autre partenaire.

Le premier besoin n'est pas l'investissement mais la préparation : 15 projets prioritaires sont « à préparer en priorité ». Un financement de la préparation (études de faisabilité, chiffrage détaillé, montage institutionnel), par exemple au titre du TCP de la FAO, de l'initiative BIOFIN ou des guichets de préparation des bailleurs, conditionne la soumission de ces projets en 2027-2028.

B5. Contributions des acteurs non étatiques

Le registre des engagements des partenaires non étatiques recense 30 contributions tirées des plans de financement des projets du portefeuille, pour 220,5 M DH. Aucune n'est encore confirmée par écrit : elles portent le statut « à confirmer », sauf une, « proposée ».

Tableau B8 — Engagements non étatiques par catégorie d'acteur

CATÉGORIE D'ACTEUR	ENGAGEMENTS	MONTANT (M DH)
Collectivité territoriale	14	180,0
Entreprise	6	13,7
Association ou ONG	1	2,0
ONG internationale	1	8,0
Fondation	2	5,5
Coopérative	4	7,3
Communauté locale	2	4,0
Total	**30**	**220,5**

Source : registre des engagements des partenaires non étatiques. Trois engagements n'ont pas de montant, la fiche ne ventilant pas la contribution entre acteurs publics et non étatiques.

Les collectivités territoriales en représentent l'essentiel (180 M DH, dont 73 M DH pour la Région Casablanca-Settat). La confirmation de ces engagements par délibération ou par lettre est une condition de la présentation des projets aux bailleurs, qui évaluent le cofinancement national.

B6. Cofinancement national et territorial

Les plans de financement des fiches prévoient 678 M DH de cofinancement national pour les 32 projets, soit 42 % de leur coût. Ce cofinancement se répartit comme suit.

Tableau B9 — Cofinancement national prévu dans les plans de financement des projets (M DH)

CONTRIBUTEUR	MONTANT	PART
État et établissements publics	460,6	68 %
Collectivités territoriales	177,6	26 %
Acteurs non étatiques (hors collectivités)	39,9	6 %
Total	**678,1**	**100 %**

Classement établi à partir de l'intitulé des contributeurs dans les plans de financement ; les contributions communes à plusieurs catégories sont classées selon le premier contributeur cité.

Le cofinancement national peut s'appuyer sur trois sources principales :

- **Les fonds affectés aux ressources naturelles**, dont l'emploi des ressources accumulées (1 435 M DH de dépense attribuée sur 2027-2030) est le premier levier identifié par l'ADB ;
- **Les budgets des départements et établissements porteurs** (ANEF, ANDZOA, INRH, ONSSA, ABH), rendus visibles par le marqueur biodiversité ;
- **Les budgets des collectivités territoriales**, en particulier des régions, dont les programmes de développement régional peuvent intégrer les projets territoriaux du portefeuille.

B7. Tableau financier consolidé

Le tableau suivant rassemble les montants clés du plan de financement. Il constitue la synthèse à reporter dans la SPANB.

Tableau B10 — Tableau financier consolidé de la SPANB 2035

RUBRIQUE	MONTANT	SOURCE
Besoins		
Dépense nationale pour la biodiversité en 2024	1 030 M DH (0,064 % du PIB)	ADB, version 2.0
Cible de dépense en 2035 (accélération réaliste)	4 619 M DH (0,15 % du PIB)	ADB, version 2.0
Besoin additionnel d'ici 2035 (approche globale)	11 500 M DH	ADB, version 2.0
Coût des actions nouvelles chiffrées du PANB (approche par les actions)	3 616 M DH	PDS, PAT et estimations (tableau B2)
dont portefeuille de projets bancables (32 projets)	1 596 M DH	Fiches de projets
dont actions de la partie A du PAT-MRF	62,5 à 76,5 M DH	Partie A
Ressources		
Crédits programmés en 2026 (budget général et comptes spéciaux)	1 079 M DH	ADB, version 2.0
Ressources non employées des fonds affectés (fin 2024)	5 136 M DH	ADB, version 2.0
Financements extérieurs confirmés déclarés dans le PDS-1	1 770,75 M DH	PDS-1 (tableau B3)
Cofinancement national prévu dans le portefeuille	678 M DH	Fiches de projets
dont engagements des acteurs non étatiques (à confirmer)	220,5 M DH	Registre des engagements
Financement extérieur déjà engagé ou en instruction (portefeuille)	39,8 M DH	Fiches de projets
Écart et mobilisation		
Écart 2027-2030 (accélération réaliste par rapport au statu quo)	2 083 M DH	ADB, version 2.0

RUBRIQUE	MONTANT	SOURCE
dont emploi des fonds affectés	1 435 M DH	ADB, version 2.0
dont réallocation budgétaire	360 M DH	ADB, version 2.0
dont dons des partenaires et du FEM	250 M DH	ADB, version 2.0
dont recettes de pêche affectées	40 M DH	ADB, version 2.0
Financement extérieur recherché pour le portefeuille (hors réserve)	534 M DH	Fiches de projets
Financement extérieur recherché pour le portefeuille (réserve comprise)	619 M DH	Fiches de projets
Ressources dégagées par la réforme des soutiens défavorables (en 2030)	500 à 1 180 M DH par an	ASN, version 2.0

Le tableau B2 (coût des actions nouvelles par plan et par phase) et le tableau B6 (financement du portefeuille) en donnent le détail ; l'annexe B présente le plan de financement de chacun des 32 projets.

Lecture : le financement extérieur recherché pour le portefeuille hors réserve (534 M DH) dépasse la contribution des dons retenue sur 2027-2030 par la trajectoire BIOFIN (250 M DH de dépense attribuée). L'écart peut être couvert par des prêts concessionnels et des financements climat, que cette trajectoire ne compte pas, et par l'étalement des projets au-delà de 2030. La mobilisation des bailleurs reste un complément : l'essentiel de l'effort repose sur l'emploi des ressources nationales déjà disponibles.

B8. Suivi du plan de financement

Le suivi du plan de financement s'appuie sur le dispositif de la partie A : rapport annuel des dépenses et des soutiens (action D1-03), suivi confié à la Sous-commission nationale de la diversité biologique appuyée par un groupe technique (action D1-02), et marqueur biodiversité du budget (action D1-01).

Tableau B11 — Indicateurs de suivi du plan de financement

INDICATEUR	VALEUR DE RÉFÉRENCE	CIBLE	SOURCE
Dépense nationale pour la biodiversité, en part du PIB	0,064 % (2024)	0,15 % en 2035	Rapport annuel des dépenses (D1-03)
Ressources des fonds affectés employées	5 136 M DH non employés (2024)	48 % des ressources de 2024 employées sur 2027-2030	Comptes spéciaux du Trésor
Financements extérieurs attribuables à la biodiversité	124,8 M$ sur 2019-2024	Triplement des dons attribués sur 2027-2030	Système de notification des pays créanciers (OCDE)
Projets du portefeuille ayant obtenu un financement	0 sur 32 (une proposition soumise)	À fixer par le DDD	Base d'appariement et tableau de pilotage
Engagements non étatiques confirmés par écrit	0 sur 30	À fixer par le DDD	Registre des engagements
Soutiens défavorables réformés	2 922 M DH de dépenses fiscales défavorables (2024)	500 à 1 180 M DH par an dégagés en 2030	État annuel des soutiens (D1-03)

Le portefeuille, la base d'appariement et le registre sont mis à jour à chaque retour de porteur ou de bailleur ; le plan de financement est révisé chaque année avec le rapport des dépenses, et à chaque fin de phase de la SPANB.

Annexe A — Estimation du chiffrage détaillé des actions de la partie A

Les budgets présentés correspondent au coût total estimatif de conception, de structuration, d'expérimentation et d'accompagnement des actions sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du PAT-MRF (horizon 2035). Ils n'incluent pas les investissements des projets financés, mais uniquement les coûts nécessaires à la mise en place et à l'opérationnalisation des mécanismes de financement.

4.1 Budgétisation publique et gouvernance financière

a- Détail calcul D1-01-SA1

POSTE	HYPOTHÈSE	CALCUL	BUDGET
Diagnostic & méthodologie	Équipe d'experts (4-6 mois)	2 experts × 80 j × 5 000 MAD/j	0,8 M MAD
Référentiel de marquage	Atelier technique + rédaction + validation	Forfait	0,8 M MAD
Adaptation du système d'information	Ajout d'un marqueur biodiversité au système d'étiquetage climatique existant	Forfait DSI	1,0 M MAD
Formation	20 sessions × 150 kMAD	20 × 150 000	Couverte par D1-01-SA3
Pilotage & suivi du projet	PMO + missions + comité	Forfait	1,0 M MAD
Total			**3,6 M MAD**

b- Détail calcul D1-01-SA2

POSTE	HYPOTHÈSE	BUDGET
Team Leader Finance Publique	40 jours × 7 000	280 KMAD
Expert Biodiversité	40 jours × 5 000	200 KMAD
Expert Base de données/Budget	30 jours × 5 000	150 KMAD
Assistant de recherche	60 jours × 2 500	150 KMAD
Collecte de données (missions ministères)	Forfait	300 KMAD
Réunions techniques (10 ministères)	10 × 20 000	200 KMAD
Atelier national de validation	1 atelier	120 KMAD
Impression, traduction, infographie	Forfait	100 KMAD
Total		**1,5 M MAD**

c- Détail calcul D1-01-SA3

POSTE	HYPOTHÈSE	BUDGET
Élaboration supports pédagogiques	Forfait	300 KMAD
Préparation des modules	40 j × 5 000	200 KMAD
Animation de 20 formations	20 × 60 000	1 200 KMAD
Location salles/logistique	20 × 25 000	500 KMAD
Déplacements formateurs	Forfait	300 KMAD
Plateforme e-learning	Développement	600 KMAD
Évaluation des participants	Forfait	150 KMAD
Imprévus		250 KMAD
Total		**3,5 M MAD**

d- Détail calcul D1-01-SA4

POSTE	HYPOTHÈSE	BUDGET
Benchmark international	25 j × 5 000	125 KMAD
Rédaction Guide BBT	40 j × 5 000	200 KMAD
Manuel utilisateur	20 j × 5 000	100 KMAD
Référentiel technique	20 j × 5 000	100 KMAD
Relecture juridique	15 j × 6 000	90 KMAD
Design graphique	Forfait	120 KMAD
Traduction FR/AR	Forfait	80 KMAD
Impression	Forfait	120 KMAD
Atelier de validation		150 KMAD
Total		**1,1 MMAD**

e- Détail calcul D1-01-SA5

POSTE	HYPOTHÈSE	BUDGET
Définition des indicateurs	20 j × 5 000	100 KMAD
Développement Dashboard	Forfait	700 KMAD
Développement base de données	Forfait	500 KMAD
Formation utilisateurs	10 sessions × 40 000	400 KMAD
Assistance technique (2 ans)	Forfait	500 KMAD
Audit externe	2 audits × 150 000	300 KMAD
Rapport annuel	5 rapports × 60 000	300 KMAD
Maintenance plateforme	Forfait	400 KMAD
Total		**3,2 MMAD**

f- Détail calcul D1-02-SA1

POSTE	HYPOTHÈSE	BUDGET
Élaboration des termes de référence	Assistance technique	150 KMAD
Préparation de la stratégie nationale de financement	Consultant senior	700 KMAD
Consultations interministérielles	8 ateliers	400 KMAD
Comité national (fonctionnement initial)	Réunions, logistique	300 KMAD
Validation et communication	Atelier national + édition	250 KMAD
Assistance technique / coordination	PMO (12 mois)	700 KMAD
Total		**2,5 M MAD**

g- Détail calcul D1-03-SA1

POSTE	HYPOTHÈSE	BUDGET
Élaboration du cadre de suivi-évaluation (KPI, méthodologie)	Expert senior (30j x 5000 MAD)	150 KMAD
Production des rapports annuels	5 rapports (2027, 2029, 2031, 2033, 2035) à 150 KMAD	750 KMAD
Collecte et consolidation des données ministérielles	Forfait	350 KMAD
Ateliers annuels de restitution	5 ateliers × 70 000	350 KMAD
Communication (mise en page, traduction, diffusion)	Forfait	200 KMAD
Audit externe / revue qualité	2 missions × 200 000	400 KMAD
Assistance technique ponctuelle	40 j × 5 000	200 KMAD
Total		**2,4 MMAD**

4.2 Instruments fiscaux et économiques innovants

a- Détail calcul D2-01-SA1

POSTE	CALCUL	BUDGET
Benchmark international	30 j × 6 000	180 KMAD
Expert juridique	60 j × 6 000	360 KMAD
Consultations	6 ateliers × 60 000	360 KMAD
Validation juridique	forfait	150 KMAD
Poste		**1,05 MMAD**

b- Détail calcul D2-01-SA2

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Définition du modèle économique des PSE	Identifier les services écosystémiques éligibles, les bénéficiaires, les payeurs, les modalités de calcul des paiements et les flux financiers	Expert économie environnementale : 40 j × 6 000 MAD	240 KMAD	Modèle économique national des PSE

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Élaboration du cadre opérationnel	Définir les critères d'éligibilité, les procédures de sélection des projets, les modalités de contractualisation, de paiement et de contrôle	Expert PSE : 35 j × 6 000 MAD	210 KMAD	Guide opérationnel national des PSE
Élaboration des contrats-types et documents juridiques	Rédaction des contrats PSE, conventions avec les collectivités, clauses de contrôle et documents juridiques standardisés	Juriste spécialisé : 30 j × 6 000 MAD	180 KMAD	Kit juridique PSE
Développement du système MRV (Monitoring, Reporting & Verification)	Définir les indicateurs, protocoles de suivi écologique, procédures de vérification, fiches de terrain et modalités de reporting	Expert MRV : 50 j × 6 000 MAD	300 KMAD	Référentiel national MRV
Conception de la gouvernance financière	Définir les rôles des institutions (MEFPP, MEMDD, ANEF, ABH…), le circuit des paiements, les organes de validation et les modalités de gestion des fonds	Consultant gouvernance : 20 j × 6 000 MAD	120 KMAD	Schéma de gouvernance et circuit financier validé
Élaboration du manuel opérationnel national	Compilation de l'ensemble des procédures, guides utilisateurs, annexes techniques, graphisme, traduction et diffusion	Forfait rédaction, graphisme et traduction	150 KMAD	Guide National PSE
Total			**1,2 MMAD**	

c- Détail calcul D2-01-SA3 (PAR PROJET PILOTE)

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic territorial et identification des services écosystémiques	Inventaire des services écosystémiques, identification des bénéficiaires, analyse des pressions	Équipe d'experts (30 j × 5 000 MAD) + missions	200 KMAD
Concertation des parties prenantes	Réunions avec collectivités, associations, coopératives, administrations et futurs payeurs	5 ateliers locaux × 30 000 MAD	150 KMAD
Conception et contractualisation du mécanisme PSE	Définition des bénéficiaires, calcul des paiements, préparation et signature des contrats	Forfait assistance technique	250 KMAD
Appui au lancement opérationnel	Assistance technique pendant la première année de mise en œuvre, accompagnement des bénéficiaires	Forfait	250 KMAD
Suivi initial des performances	Vérification de l'exécution des contrats, collecte des premiers indicateurs	Missions de terrain et reporting	150 KMAD
Total			**1 MMAD**

d- Détail calcul D2-01-SA4

e- Détail calcul D2-01-SA5

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Élaboration du cadre de suivi-évaluation	Définition des indicateurs de performance, des méthodes de collecte et des protocoles d'évaluation	Expert S&E : 20 j × 6 000 MAD	120 KMAD	Cadre national de suivi-évaluation des PSE (KPI et méthodologie)
Suivi des projets pilotes	Missions de terrain, collecte des données, vérification de l'exécution des contrats PSE	Forfait (missions sur 2 sites pilotes)	250 KMAD	Rapports de suivi des projets pilotes
Évaluation indépendante	Évaluation externe des résultats environnementaux, sociaux et financiers des pilotes	Cabinet externe	250 KMAD	Rapport d'évaluation indépendante avec recommandations
Capitalisation et diffusion	Rédaction du rapport de capitalisation, synthèse des bonnes pratiques, atelier national de restitution	Forfait	180 KMAD	Rapport de capitalisation et atelier national de restitution
Total			**800 KMAD**	

f- Détail calcul D2-02-SA1

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Diagnostic national des taxes et redevances environnementales	Recensement des taxes, redevances, droits d'usage, amendes et recettes liées aux ressources naturelles ; analyse de leur assiette, rendement, recouvrement et affectation actuelle	Chef de mission : 45 j × 6 000 MAD = 270 000 ; expert fiscal : 35 j × 6 000 = 210 000 ; analyste données : 30 j × 4 000 = 120 000 ; collecte et missions : 100 000	700 KMAD	Inventaire national des instruments fiscaux et parafiscaux liés à l'environnement et à la biodiversité
Analyse d'impact budgétaire et socio-économique	Évaluation des effets sur les recettes publiques, les secteurs économiques, les ménages, les territoires et les acteurs concernés	Économiste fiscal : 40 j × 6 000 = 240 000 ; économiste environnemental : 35 j × 6 000 = 210 000 ; modélisation et données : 150 000 ; enquêtes ciblées : 100 000	700 KMAD	Étude d'impact budgétaire, économique, social et environnemental
Identification et priorisation des niches fiscales	Sélection de 3 à 5 instruments prioritaires selon leur potentiel financier, leur faisabilité, leur acceptabilité et leur impact biodiversité	Expert finance environnementale : 30 j × 6 000 = 180 000 ; expert fiscal : 20 j × 6 000 = 120 000 ; atelier technique : 100 000	400 KMAD	Matrice multicritère et portefeuille priorisé de niches fiscales
Conception du mécanisme d'affectation ou de programmation	Définition des modalités de fléchage, programmation budgétaire, affectation partielle, critères d'éligibilité des dépenses, circuit des fonds et gouvernance	Expert finances publiques : 35 j × 6 000 = 210 000 ; expert gouvernance : 25 j × 6 000 = 150 000 ; modélisation financière : 90 000	450 KMAD	Modèle de mobilisation, d'affectation et d'utilisation des recettes
Élaboration du cadre juridique et réglementaire	Analyse du principe d'universalité budgétaire, rédaction des ajustements réglementaires ou législatifs, procédures d'application	Juriste finances publiques : 40 j × 6 000 = 240 000 ; juriste environnement : 25 j × 6 000 = 150 000 ; revue institutionnelle : 60 000	450 KMAD	Note juridique et projets de textes ou d'amendements réglementaires
Concertation institutionnelle et validation	Réunions avec MEFPP, DGI, Direction du Budget, TGR, MEMDD, ANEF, collectivités et secteurs concernés	6 ateliers techniques × 45 000 = 270 000 ; atelier national de validation = 100 000 ; supports et comptes rendus = 30 000	400 KMAD	Rapport de concertation et mécanisme validé par les institutions concernées

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Expérimentation sur deux instruments fiscaux	Test opérationnel limité sur deux taxes ou redevances : procédures, collecte, traçabilité, affectation et reporting	2 pilotes × 350 000 MAD	700 KMAD	Deux dispositifs pilotes opérationnels et documentés
Renforcement des capacités	Formation des cadres du MEFPP, MEMDD, DGI, TGR, collectivités et organismes gestionnaires	Modules : 100 000 ; 5 sessions × 50 000 = 250 000	350 KMAD	Modules pédagogiques et environ 100 à 150 cadres formés
Dispositif initial de suivi et de reporting	Définition des KPI, modèle de rapport, tableau de suivi des recettes et des dépenses financées	Expert S&E : 20 j × 5 000 = 100 000 ; tableau de bord simple : 100 000 ; premier rapport pilote : 50 000	250 KMAD	Cadre de reporting et premier tableau de bord des recettes affectées
Total			**4,2 MMAD**	

g- Détail calcul D2-03-SA1

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic des redevances existantes	Inventaire des systèmes tarifaires, recettes, modes de perception et d'affectation	Chef de mission 30 j × 6 000 + expert finances 25 j × 5 500 + missions	450 KMAD
Élaboration d'un système harmonisé	Définition d'une grille nationale, modalités de perception et de réaffectation	Expert finances publiques 30 j + juriste 20 j	350 KMAD
Expérimentation dans deux aires protégées	Test du nouveau dispositif et ajustements	2 pilotes × 200 KMAD	400 KMAD
Total			**1,2 MMAD**

h- Détail calcul D2-03-SA2

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic du potentiel écotouristique	Identification des sites prioritaires, analyse de l'offre et de la demande	Expert tourisme 30 j + missions	300 KMAD
Élaboration d'une stratégie d'écotourisme biodiversité	Définition des orientations, produits écotouristiques et gouvernance	Expert tourisme 35 j + ateliers	350 KMAD
Développement de deux projets pilotes	Appui à la structuration de deux produits écotouristiques (hors investissements)	2 pilotes × 175 KMAD	350 KMAD
Renforcement des capacités et promotion	Formation des gestionnaires et opérateurs ; supports de communication	5 ateliers + supports	200 KMAD
Total			**1,2 MMAD**

i- Détail calcul D2-03-SA3

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic des filières prioritaires	Analyse des filières argan, PAM et autres produits bio-sourcés	Expert filières 30 j	200 KMAD
Élaboration du référentiel de labellisation	Définition des critères, procédures et modalités de certification	Expert certification + juriste	250 KMAD
Accompagnement de deux filières pilotes	Appui technique à deux filières pour l'obtention du label	2 pilotes × 150 000 MAD	300 KMAD

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Suivi et évaluation	Évaluation des résultats et recommandations	Forfait	150 KMAD
Total			**900 KMAD**

4.3 Mobilisation du secteur privé et des marchés financiers

j- Détail calcul D3-01-SA1

POSTE	HYPOTHÈSE	BUDGET	LIVRABLE
Diagnostic des investissements privés biodiversité	35 j expert + missions	350 KMAD	Cartographie des investissements privés
Étude des incitations fiscales et financières	30 j expert + benchmark OCDE	350 KMAD	Catalogue d'incitations
Élaboration d'un label "Entreprise Nature Positive"	expert + communication	300 KMAD	Référentiel du label
Total		**1 MMAD**	

k- Détail calcul D3-01-SA2

POSTE	HYPOTHÈSE	BUDGET
Identification des opportunités de PPP biodiversité	Chef de mission 30 j × 6 000 ; Expert PPP 30 j × 6 000 ; missions	450 KMAD
Élaboration du cadre méthodologique PPP	Expert PPP 35 j × 6 000 ; Juriste 20 j × 6 000	450 KMAD
Structuration de deux PPP pilotes	2 PPP × 250 000 MAD	500 KMAD
Renforcement des capacités	5 ateliers + supports	250 KMAD
Total		**1,65 MMAD**

l- Détail calcul D3-01-SA3

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Diagnostic du secteur financier	Analyse des banques, assurances, sociétés de gestion, investisseurs institutionnels et produits financiers existants	Expert finance durable 40 j ; missions	350 KMAD	Diagnostic de la finance biodiversité au Maroc
Élaboration d'un référentiel biodiversité pour les institutions financières	Définition des critères d'intégration des risques biodiversité, politiques ESG, procédures d'analyse	Expert ESG 35 j ; Expert biodiversité 20 j	450 KMAD	Référentiel national biodiversité pour les institutions financières
Développement d'un cadre de reporting biodiversité	Élaboration d'indicateurs, modèle de reporting, recommandations d'alignement avec les pratiques internationales	Experts + ateliers	350 KMAD	Cadre national de reporting biodiversité

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Programme d'accompagnement des institutions financières	Ateliers techniques avec banques, assurances, investisseurs, régulateurs	6 ateliers × 50 000 MAD	300 KMAD	Plus de 100 professionnels formés
Feuille de route d'intégration de la biodiversité dans le secteur financier	Priorités, calendrier, gouvernance, plan d'action	Forfait	150 KMAD	Feuille de route nationale validée
Total			**1,6 MMAD**	

m- Détail calcul D3-01-SA4

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Cartographie des entreprises prioritaires	Identification des entreprises à fort impact ou fort potentiel d'investissement (agriculture, tourisme, mines, industrie, finance…)	Expert secteur privé 30 j ; collecte	250 KMAD	Base de données des entreprises prioritaires
Élaboration d'un programme national "Entreprise Nature Positive"	Définition des critères d'engagement volontaire, reconnaissance des entreprises, feuille de route d'adhésion	Experts + ateliers	350 KMAD	Programme national d'engagement des entreprises
Développement du label biodiversité	Référentiel, critères, procédure d'évaluation, gouvernance du label	Expert certification 30 j ; juriste 20 j	350 KMAD	Label biodiversité opérationnel
Sensibilisation et mobilisation des entreprises	Forums CGEM, ateliers sectoriels, rencontres B2B, diffusion des bonnes pratiques	5 événements × 70 000 MAD	350 KMAD	Plus de 200 entreprises sensibilisées
Suivi des engagements volontaires	Tableau de bord, indicateurs, suivi annuel des entreprises engagées	Forfait	200 KMAD	Tableau de bord des engagements du secteur privé
Poste			**1,5 MMAD**	

n- Détail calcul D3-01-SA5

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Identification et sélection des projets	Identification, présélection et évaluation d'un portefeuille de projets biodiversité issus des institutions publiques, collectivités, ONG et secteur privé	Chef de mission : 35 j × 6 000 MAD ; Expert investissement : 35 j × 6 000 MAD ; missions terrain	500 KMAD	Portefeuille prioritaire de 20 projets présélectionnés
Structuration des projets bancables	Analyse financière, modèle économique, estimation CAPEX/ OPEX, besoins de financement, analyse des risques, structuration juridique	Équipe transaction advisory : 80 j × 6 000 MAD + expert juridique	800 KMAD	10 fiches projets bancables conformes aux attentes des investisseurs
Élaboration des supports investisseurs	Préparation des teasers, fiches investisseurs, business cases, pitch decks et data sheets	Experts + graphisme + traduction	300 KMAD	Kit investisseur complet pour chaque projet sélectionné

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET	LIVRABLE ATTENDU
Rencontres investisseurs et mise en relation	Organisation de forums d'investissement, B2B, roadshows et rencontres avec banques, fonds, DFI et investisseurs privés	3 événements × 200 000 MAD	600 KMAD	Trois forums d'investissement et plus de 50 rencontres B2B
Accompagnement à la mobilisation des financements	Assistance technique pour les due diligences, négociations, préparation des dossiers de financement et suivi des discussions	Forfait assistance technique	400 KMAD	Dossiers d'investissement déposés auprès des investisseurs et bailleurs
Total			**2,6 MMAD**	

o- Détail calcul D3-02-SA1

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Benchmark international	Analyse de fonds fiduciaires biodiversité comparables : gouvernance, statut, capitalisation, coûts de gestion	Expert senior 25 j × 6 000	150 KMAD
Analyse juridique	Analyse des véhicules possibles au Maroc, contraintes de droit public/privé, fiscalité, capacité à recevoir des dons et financements internationaux	Juriste senior 40 j × 6 000	240 KMAD
Analyse institutionnelle	Identification du rôle du MEFPP, MEMDD, ANEF, collectivités, bailleurs, secteur privé	Expert gouvernance 25 j × 6 000	150 KMAD
Étude financière et de viabilité	Simulation des ressources, dépenses, frais de gestion, besoins de capitalisation et scénarios de croissance	Expert finance 35 j × 6 000	210 KMAD
Consultations et validation	Entretiens + ateliers avec institutions et PTF	3 ateliers + consultations	250 KMAD
Poste			**1 MMAD**

p- Détail calcul D3-02-SA2

POSTE	DÉTAIL	HYPOTHÈSE	BUDGET
Architecture de gouvernance	Conseil d'administration, comité d'investissement, comité scientifique, secrétariat	Expert gouvernance 25 j × 6 000	150 KMAD
Règles de décision et contrôles	Quorum, conflits d'intérêts, audit, transparence, reporting	Expert gouvernance + juriste	180 KMAD
Manuel de procédures	Sélection des projets, décaissements, contrôles, passation, reporting	Expert procédures 35 j × 6 000	210 KMAD
Politiques ESG / sauvegardes	Critères environnementaux et sociaux pour les projets financés	Expert E&S 20 j × 6 000	120 KMAD
Validation institutionnelle	Ateliers techniques et adoption	Forfait	140 KMAD
Total	**s**		**800 KMAD**

q- Détail calcul D3-02-SA3

POSTE	DÉTAIL	HYPOTHÈSE	BUDGET
Cartographie des sources potentielles	Budget État, FEM, FVC, AFD/KfW/UE, RSE, philanthropie, compensations, contributions volontaires	Expert fundraising 30 j × 6 000	180 KMAD
Stratégie de capitalisation	Montant cible, séquençage des levées, financement d'amorçage, ressources récurrentes	Expert finance 30 j × 6 000	180 KMAD
Préparation des supports investisseurs/bailleurs	Investment case, pitch deck, term sheet, data room	Équipe finance + design	250 KMAD
Roadshow bailleurs / partenaires	Réunions MEFPP/MEMDD avec PTF, institutions financières et entreprises	3 événements / missions	350 KMAD
Appui aux premières négociations	Assistance aux discussions de financement et accords de contribution	Forfait AT	240 KMAD
Total			**1,2 MMAD**

r- Détail calcul D3-02-SA4

POSTE	DÉTAIL	HYPOTHÈSE	BUDGET
Définition des fenêtres de financement	Subventions, cofinancement, assistance technique, garanties éventuelles	Expert investissement 25 j × 6 000	150 KMAD
Critères d'éligibilité	Biodiversité, climat, additionalité, territorialité, impact social	Expert biodiversité + finance	180 KMAD
Méthodologie de sélection	Scoring, due diligence, notation des projets	Expert investissement 20 j × 6 000	120 KMAD
Cadre de mesure d'impact	KPI biodiversité, climat, mobilisation financière, emplois	Expert impact 20 j × 6 000	120 KMAD
Manuel d'investissement	Consolidation du dispositif	Forfait	130 KMAD
Total			**700 KMAD**

s- Détail calcul D3-02-SA5

POSTE	DÉTAIL	HYPOTHÈSE	BUDGET
Screening du portefeuille SPANB	Analyse des fiches projets et présélection	Équipe 30 j	180 KMAD
Sélection de 10 projets prioritaires	Analyse technique, financière et biodiversité	10 projets × 35 000	350 KMAD
Préparation de fiches d'investissement	Besoin, financement, impact, calendrier	10 × 25 000	250 KMAD
Sélection de 3 premiers dossiers pilotes	Préparation plus approfondie pour présentation au fonds	3 × 90 000	270 KMAD
Total			**1,05 MMAD**

t- Détail calcul D3-02-SA6

POSTE	DÉTAIL	HYPOTHÈSE	BUDGET
Mise en place du secrétariat initial	Procédures, organisation, outils de gestion	Forfait	250 KMAD

POSTE	DÉTAIL	HYPOTHÈSE	BUDGET
Outils de gestion et reporting	Base de données, suivi portefeuille, reporting financier	Forfait	250 KMAD
Formation de l'équipe et des membres des comités	Gouvernance, investissement, E&S, suivi	4 sessions	200 KMAD
Premier cycle d'appel à projets	Préparation, lancement, instruction	Forfait	150 KMAD
Total			**850 KMAD**

ab- Détail calcul D3-03-SA1

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic du cadre existant	Analyse des dispositifs carbone, biodiversité et SfN existants, acteurs et lacunes	Chef de mission 30 j × 6 000 + expert institutionnel 20 j × 6 000	300 KMAD
Définition de l'architecture institutionnelle	Répartition des rôles (MEMDD, ANEF, MEFPP, collectivités, organismes de certification)	Expert gouvernance 25 j × 6 000	150 KMAD
Élaboration de la feuille de route nationale	Planification, calendrier, gouvernance et articulation avec les stratégies nationales	Experts + ateliers	250 KMAD
Suivi, capitalisation et amélioration continue	Évaluation du dispositif, recommandations d'amélioration et capitalisation	Forfait	500 KMAD
Total			**1,2 MMAD**

ac- Détail calcul D3-03-SA2

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Élaboration des méthodologies MRV	Protocoles de mesure, reporting et vérification des projets carbone/SfN	Expert MRV 45 j × 6 000 + expert biodiversité	450 KMAD
Définition des indicateurs et protocoles de vérification	Indicateurs carbone, biodiversité, additionnalité, permanence, impacts socio-économiques	Experts techniques	350 KMAD
Élaboration des standards nationaux de certification	Critères d'éligibilité, alignement avec les standards internationaux (Verra, Gold Standard, ART-TREES...), procédures de certification	Experts certification + juriste	550 KMAD
Guides techniques et procédures opérationnelles	Guides pour les porteurs de projets, organismes de validation et administrations	Forfait	350 KMAD
Total			**1,7 MMAD**

ad- Détail calcul D3-03-SA3

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Cahier des charges fonctionnel	Définition des besoins fonctionnels et techniques du registre	Experts SI	250 KMAD
Développement du registre national	Développement informatique, base de données, portail utilisateurs	Prestataire spécialisé	900 KMAD
Développement du module cartographique	Intégration SIG et géolocalisation des projets	Prestataire SIG	250 KMAD
Tests, déploiement et maintenance initiale	Tests utilisateurs, corrections et maintenance de lancement	Forfait	400 KMAD
Total			**1,8 MMAD**

ae- Détail calcul D3-03-SA4

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Élaboration des modules de formation	Conception des supports pédagogiques MRV, certification et registre	Expert formation	150 KMAD
Formation des administrations et acteurs nationaux	MEMDD, ANEF, collectivités, organismes de contrôle	10 sessions de formation	500 KMAD
Sélection et préparation des projets pilotes	Identification et structuration de projets pilotes carbone/SfN	Assistance technique	600 KMAD
Accompagnement vers la certification	Appui technique aux porteurs de projets jusqu'à la certification	Assistance technique	550 KMAD
Diffusion des retours d'expérience	Capitalisation technique et partage des bonnes pratiques	Forfait	300 KMAD
Total			**2,1 MMAD**

4.4 Financement international, résilience et redevabilité

af- Détail calcul D4-01-SA1

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Inventaire et consolidation des projets	Recenser les projets issus des PDS/PAT, fiches-projets et portefeuilles institutionnels ; consolider budgets, maturité, porteurs, impacts et besoins de financement	Chef de mission 30 j × 6 000 + expert biodiversité 25 j × 5 500 + collecte/missions	320 KMAD
Définition des critères de sélection	Définir les critères de maturité, impact biodiversité, co-bénéfices climat, capacité d'absorption, besoin financier et éligibilité bailleurs	Expert finance durable 20 j × 6 000 + atelier technique de validation	180 KMAD
Priorisation du portefeuille	Appliquer la grille, scorer les projets, constituer une long-list puis une short-list prioritaire	Expert investissement 25 j × 6 000 + comité technique + missions ciblées	300 KMAD
Total			**800 KMAD**

ag- Détail calcul D4-01-SA2

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic de bancabilité	Examiner maturité technique, gouvernance, business model, revenus éventuels, CAPEX/OPEX, risques, viabilité et besoins de financement	Expert investissement 30 j × 6 000 + expert financier 25 j × 6 000 + missions	350 KMAD
Structuration technique et financière	Construire business model, plan de financement, structure public/privé, phasage des décaissements, besoins en subvention/dette/cofinancement, analyse des risques	Équipe pluridisciplinaire 90 j × 6 000 + expert juridique 20 j × 6 000	700 KMAD
Études complémentaires ciblées	Compléter les lacunes nécessaires au financement : études économiques, financières, environnementales, institutionnelles ou de marché	Experts sectoriels 50 j × 6 000 + collecte de données/missions	450 KMAD
Total			**1,5 MMAD**

ah- Détail calcul D4-01-SA3

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Cartographie et analyse des critères des bailleurs	Identifier les guichets pertinents et analyser leurs critères : FEM, FVC, UE, AFD, KfW, Banque mondiale, BAD, etc.	Expert financements internationaux 25 j × 6 000 + benchmark/documentation	250 KMAD
Adaptation des projets et préparation des Concept Notes	Adapter objectifs, résultats, budget, cadre logique, cofinancement, sauvegardes et indicateurs aux formats des bailleurs	Équipe technique 60 j × 6 000 + expert rédaction 20 j × 5 000 + revue qualité	500 KMAD
Rencontres techniques et pré-positionnement	Présenter le portefeuille aux bailleurs, recueillir leurs retours, identifier les fenêtres de financement et ajuster les dossiers	4 ateliers/rencontres ciblés + missions et supports	350 KMAD
Préparation des dossiers complets de financement	Finaliser formulaires, annexes techniques, plans financiers, lettres de cofinancement et pièces administratives	Experts multidisciplinaires 40 j × 6 000 + compilation/coordination	400 KMAD
Total			**1,5 MMAD**

ai- Détail calcul D4-01-SA4

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET (MAD)
Appui aux négociations	Assistance au porteur lors des discussions sur montant, cofinancement, conditions, calendrier, gouvernance et obligations	Expert financement 25 j × 6 000 + expert juridique 15 j × 6 000	250 KMAD
Assistance aux due diligences	Répondre aux questions des bailleurs, compléter les données financières, techniques, E&S et institutionnelles	Équipe projet 40 j × 6 000 + missions/ compléments	350 KMAD
Suivi jusqu'à décision et contractualisation	Suivi des dossiers, coordination des réponses, ajustements finaux, appui aux accords de financement et conventions	Assistance technique 80 j × 6 000 + réunions de suivi	600 KMAD
Total			**1,2 MMAD**

aj- Détail calcul D4-02-SA1

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic des risques biodiversité	Analyse des risques naturels affectant les écosystèmes et les infrastructures naturelles	Expert risques 30 j × 6 000 MAD + expert biodiversité 20 j × 5 500 MAD	300 KMAD
Élaboration d'un cadre de planification	Intégration de la biodiversité dans les plans de reconstruction et de résilience	Expert planification 30 j × 6 000 MAD + atelier national	300 KMAD
Élaboration de lignes directrices	Guides méthodologiques pour les administrations et collectivités	Expert senior 25 j × 6 000 MAD + rédaction	200 KMAD
Total			**800 KMAD**

ak- Détail calcul D4-02-SA2

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Analyse des mécanismes existants	Benchmark international des fonds d'urgence environnementaux	Expert finance publique 25 j × 6 000 MAD	150 KMAD
Étude de faisabilité	Gouvernance, alimentation, déclenchement, critères d'éligibilité	Expert financier 35 j × 6 000 MAD + juriste 20 j × 6 000 MAD	350 KMAD
Modèle opérationnel	Procédures de gestion, décaissement et contrôle	Expert gouvernance 25 j × 6 000 MAD + atelier	300 KMAD
Total			**800 KMAD**

al- Détail calcul D4-02-SA3

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic du marché	Analyse des produits d'assurance existants et des besoins	Expert assurance 30 j × 6 000 MAD	200 KMAD
Développement de solutions pilotes	Étude de produits d'assurance biodiversité et risques naturels	Expert assurance 35 j × 6 000 MAD + expert risques 20 j × 6 000 MAD	450 KMAD
Concertation avec les acteurs financiers	Ateliers avec assureurs, banques et pouvoirs publics	4 ateliers techniques	250 KMAD
Total			**900 KMAD**

am- Détail calcul D4-02-SA4

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Élaboration des modules de formation	Supports sur la résilience financière et les mécanismes de financement	Expert formation 20 j × 6 000 MAD	150 KMAD
Formation des administrations	Sessions MEMDD, MEFPP, collectivités et partenaires	6 sessions × 50 000 MAD	300 KMAD
Appui à la mise en œuvre pilote	Assistance technique pour tester les mécanismes proposés	Assistance technique	450 KMAD
Capitalisation	Retour d'expérience et recommandations	Rapport + atelier	400 KMAD
Total			**1,3 MMAD**

an-Détail calcul D4-03-SA1

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Diagnostic des besoins de plaidoyer	Analyse des parties prenantes, messages clés et cibles prioritaires	Chef de mission 25 j × 6 000 MAD + expert communication 20 j × 5 500 MAD	260 KMAD
Élaboration de la stratégie nationale	Définition des objectifs, cibles, messages, outils et calendrier	Expert communication 30 j × 6 000 MAD + atelier national	300 KMAD
Élaboration des supports institutionnels	Notes de plaidoyer, fiches décisionnelles, supports de présentation	Expert communication 20 j × 5 000 MAD + graphisme	240 KMAD
Total			**800 KMAD**

ao-Détail calcul D4-03-SA2

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Organisation d'ateliers nationaux	Réunions avec MEFPP, MEMDD, Parlement, collectivités, institutions publiques	6 ateliers × 50 000 MAD	300 KMAD
Rencontres de haut niveau	Dialogues avec décideurs, bailleurs et partenaires institutionnels	4 rencontres × 75 000 MAD	300 KMAD
Diffusion des outils de plaidoyer	Publication et diffusion des notes, guides et synthèses	Forfait diffusion	200 KMAD
Total			**800 KMAD**

ap-Détail calcul D4-03-SA3

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Campagnes de sensibilisation ciblées	Campagnes auprès des ONG, entreprises et médias spécialisés	3 campagnes × 150 000 MAD	450 000
Production de supports de communication	Vidéos, infographies, fiches de vulgarisation et contenus numériques	Forfait production	250 000
Événements de mobilisation	Forums, conférences et journées nationales	2 événements × 100 000 MAD	200 000
Total			**900 KMAD**

aq-Détail calcul D4-03-SA4

POSTE	DÉTAIL DES ACTIVITÉS	HYPOTHÈSE DE CALCUL	BUDGET
Définition des indicateurs de suivi	Élaboration des indicateurs de performance du plaidoyer	Expert S&E 15 j × 6 000 MAD	90 KMAD
Évaluation des campagnes	Mesure des résultats et de l'atteinte des objectifs	Mission d'évaluation	160 KMAD
Capitalisation et recommandations	Synthèse des enseignements et recommandations pour la suite	Rapport final + atelier	50 KMAD
Total			**300 KMAD**

Annexe B — Plans de financement des projets du portefeuille

Montants en M DH, tirés de la rubrique 8 (plan de financement) des fiches de projets. Pour les projets territoriaux en réserve, le plan de financement reste à établir.

ID	PROJET	FAMILLE	COÛT	COFINANCEMENT NATIONAL	EXTÉRIEUR RECHERCHÉ	EXTÉRIEUR ENGAGÉ	BAILLEUR CIBLE
S-09	SysSPANB, connaissances et transfert de technologies pour la biodiversité	Priorité 1	80,0	35,0	20,0	25,0	PNUD / FAO
PR-19	Étude d'aménagement du bassin versant de Tifnout contre l'érosion et l'envasement du lac Ifni et du complexe de barrages Aoulouz–Mokhtar Soussi	Priorité 1	2,0	2,0	0,0	—	Financements nationaux
PR-18	Zones humides et embouchures de Souss-Massa : restauration écologique et réutilisation des eaux usées épurées	À préparer en priorité	74,7	29,7	45,0	—	Banque mondiale
S-02	Programme national de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	À préparer en priorité	28,8	10,8	18,0	—	FEM-9
S-04	Espèces menacées, aires protégées et restauration : Listes rouges nationales et capacités de gestion	À préparer en priorité	120,6	70,6	50,0	—	FFEM
PR-05	TIWIZI — Résilience et droits économiques des femmes de l'arganeraie	À préparer en priorité	24,5	9,5	10,2	4,8	GBFF
PR-11	Réhabilitation et reconstitution de l'arganeraie du bassin versant de Sidi Abdellah (Tamaloukt)	À préparer en priorité	10,0	4,0	6,0	—	Banque mondiale
PR-01	Conservation et valorisation du complexe lagunaire de Sidi Moussa-Oualidia et du réseau des SIBE de Casablanca-Settat	À préparer en priorité	118,0	83,0	35,0	—	FVC
S-03	Gouvernance marine : AMCEZ, lutte contre la pêche illicite, surveillance océanographique et filières côtières inclusives	À préparer en priorité	135,8	65,8	70,0	—	AFD
PR-23	Zones humides du Moyen Atlas : programme « Lacs propres et zones humides vivantes » et gestion intégrée d'Ouiouane	À préparer en priorité	60,0	27,0	25,0	8,0	AFD

ID	PROJET	FAMILLE	COÛT	COFINANCEMENT NATIONAL	EXTÉRIEUR RECHERCHÉ	EXTÉRIEUR ENGAGÉ	BAILLEUR CIBLE
S-07	Intégration de la biodiversité dans l'économie et engagement du secteur privé	À préparer en priorité	27,5	12,5	15,0	—	Banque mondiale
S-08	Mécanisme national de financement de la biodiversité	À préparer en priorité	68,5	35,5	33,0	—	PNUD / FAO
S-05	Accès et partage des avantages (APA) et valorisation des savoirs traditionnels	À préparer en priorité	117,4	67,4	50,0	—	Allemagne
S-06	Oasis résilientes : paysages, eau, agrobiodiversité et alerte précoce	À préparer en priorité	207,4	97,4	110,0	—	Union européenne
S-10	Genre et inclusion dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	À préparer en priorité	22,6	9,6	13,0	—	Union européenne
PR-26	Programme « Infrastructure verte et bleue de Souss-Massa » : corridors écologiques, trame verte rurale, éco-quartiers et villages écologiques	À préparer en priorité	42,1	22,1	20,0	—	AFD
PR-24	Ressources génétiques locales de Béni Mellal-Khénifra : caractérisation, conservation et valorisation du figuier « Aïn Qicher » et du laurier noble	À préparer en priorité	11,5	6,0	5,5	—	FFEM
S-01	Biosécurité intégrée : cadre juridique, mécanisme d'échange d'informations et coordination	À classer	4,9	1,0	1,9	2,0	FEM-9 pressenti (à confirmer après notation)
S-15	Réduction des risques liés aux pesticides : lutte intégrée et suivi	À classer	11,9	5,9	6,0	—	À définir après notation (FEM-9 Systèmes alimentaires, FAO ou FIDA pressentis)
S-13	Moulouya–Marchica et steppes de l'Oriental	Réserve	42,4	20,4	22,0	—	À définir après consolidation
S-14	Littoral saharien et zones humides côtières du Sud : baie de Dakhla, Khnifiss et oasis présahariennes	Réserve	36,7	18,7	18,0	—	À définir après consolidation
S-12	Forêts et zones humides du Nord-Ouest : subéraie de la Maâmora, cédraie du Moyen Atlas et zones humides côtières	Réserve	66,7	31,7	35,0	—	À définir après consolidation

ID	PROJET	FAMILLE	COÛT	COFINANCEMENT NATIONAL	EXTÉRIEUR RECHERCHÉ	EXTÉRIEUR ENGAGÉ	BAILLEUR CIBLE
PR-09	Restauration écologique et valorisation de la forêt de Lafchikh	Réserve	15,0	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
PR-04	Observatoire de la faune et de la flore et zone humide du lac Seriji (Merzouga)	Réserve	n.r.	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
S-11	Éducation, sensibilisation et participation à la biodiversité	Réserve	22,6	12,6	10,0	—	À définir après consolidation
PR-07	Traitement du lixiviat de la décharge de Sidi Rahal Chatii	Réserve	16,0	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
PR-22	Création et aménagement d'une ceinture verte autour de la ville de Khénifra	Réserve	30,0	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
PR-12	Conservation de la biodiversité et valorisation des ressources en eau du lac Iriqui	Réserve	171,0	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
PR-02	Ferme pilote safran de Taliouine — résilience hydrique et irrigation optimisée par IA	Réserve	7,0	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
PR-03	Sauve Med — nurserie de poissons pour le repeuplement de la Méditerranée	Réserve	n.r.	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
PR-06	Aménagement des rives du barrage Ben Maâchou et pisciculture	Réserve	21,0	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
PR-10	Aménagement de deux lacs d'eaux usées — Sebt Gzoula	Réserve	n.r.	—	À déterminer	—	À définir après consolidation
Total			**1 596,4**	**678,1**	**618,6**	**39,8**	





Plan d’Action National pour la Biodiversité (PANB) du Maroc

Plans de Développement Spécifiques (PDS) et Plans d'Action Transversaux (PAT)

Institution coordinatrice : **Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable – Département du Développement Durable**

Version finale de travail – novembre 2026